This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

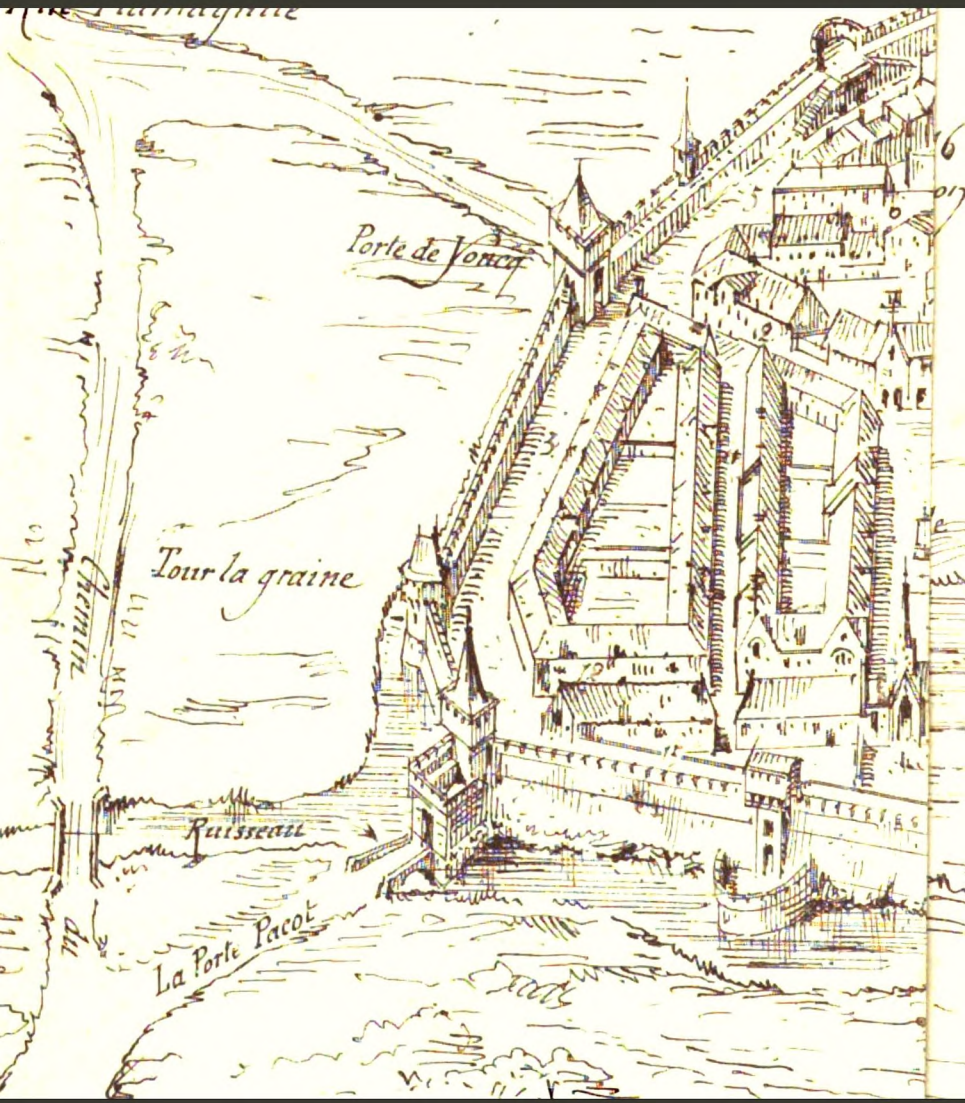

Travaux de l'Académie nationale de Reims

Académie nationale de Reims

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE REIMS.

Digitized by Google

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE REIMS.

Trente-huitième Volume.

ANNÉE 1862-1863. — Nos 3 et 4.

Chaque année, 4 numéros trimestriels ou 2 volumes.

PRIX D'ABONNEMENT : HUIT FRANCS.

REIMS

P. DUBOIS, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

Rue de l'Arbalète, 9.

MDCCCLXIV.

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

—

UN PAPE AU MOYEN-AGE

URBAIN II

Compte-Rendu de cet ouvrage par M. l'Abbé GAINET, membre correspnodant.

Sous ce titre, M. le vicomte Adrien de Brimont vient de publier une étude historique qui sera remarquée et qui mérite de l'être. L'Eglise et les saines doctrines peuvent compter sur un nouveau et vaillant défenseur. Ce n'est qu'un coup d'essai, mais on sent déjà une main de maître. C'est un penseur sérieux qui a sondé les plaies de son siècle, et qui veut en faire sentir la profondeur et le danger en les éclairant des lumières de l'histoire. L'auteur n'a pas eu à insister beaucoup pour faire ressortir ce qu'il y a de piquant et souvent de très-saisissant dans la comparaison

Digitized by Google

des évènements du XIe siècle avec ceux du XIXe ; la naturelle exposition des choses produit cet effet de donner une utile leçon à notre siècle. A ce point de vue, il y a deux parties dans cette étude historique : la première est une critique très-fine de ce qui se passe autour de nous ; et la dernière renferme une prédiction de ce qui doit bientôt arriver : et nous ajoutons que cette prédiction a d'autant plus de valeur, qu'elle ne repose pas seulement sur un fait isolé du XIe siècle ; mais la Providence a répété sur le grand théâtre de l'histoire ces coups imprévus qui déjouent les manœuvres des hommes ennemis de ce qui est juste et vrai, et qui font briller avec une nouvelle clarté les droits contestés de l'éternelle justice.

Ces enseignements, qui se laissent deviner et se produisent d'eux-mêmes, tant le sujet de l'auteur a été heureusement choisi, deviennent ainsi le point lumineux de l'ouvrage, et cela sur un fond d'histoire patiemment élaboré et habilement exposé. Rappelons en quelques mots le tableau général en face duquel s'est placé l'historien, et qu'il nous a reproduit avec tant de succès.

On sortait du Xe siècle, de ce siècle de fer, si rude pour les générations de cette époque. Le christianisme avait baptisé la barbarie des Ve et VIe siècles, mais ils conservèrent longtemps leur âpre caractère. La loi romaine avait sombré dans le déluge des invasions. L'Eglise, dans ses conciles, donnait le modèle d'une législation nouvelle qui se combinait avec les éléments similaires du droit romain. C'est là que chaque nation qui commence à se former, va puiser de quoi former son code et

Digitized by Google

le modifier ensuite pour en faire le droit féodal.

Mais, au sortir de siècles si agités, avec des esprits accoutumés à une vie d'aventure, la loi pouvait-elle être écoutée toujours? A cette cause de désordre vient s'en ajouter une autre : c'est l'ambition des empereurs d'Allemagne, qui veulent asservir l'Italie malgré ses courageuses résistances, et qui vont peser pendant deux siècles et d'une façon si funeste sur la papauté, lui ôter la liberté d'action dont elle a besoin pour travailler à l'éducation des peuples encore à demi barbares qu'elle venait de faire entrer dans la famille chrétienne.

Mais la Providence envoya Grégoire VII pour rendre à l'Eglise son action bienfaisante par la conquête de sa liberté, et Urbain II, Odon de Châtillon, dont notre Champagne doit être si fière, n'est que le continuateur de l'œuvre magnifique et gigantesque de Grégoire, de ce grand homme à qui M. Guizot lui-même, malgré les préjugés qui sembleraient naturels dans sa position, n'a pas craint de rendre un éclatant hommage.

Le grand mérite d'Urbain fut de bien comprendre le plan de Grégoire, et d'avoir su en poursuivre à peu près l'entière exécution. Son caractère était différent sans doute ; il a plus d'aménité ; mais sa prudence et sa patience ne sont que les points d'appui d'une fermeté inébranlable. Chacun d'eux eut les qualités que demandaient les circonstances où il fut placé.

L'historien d'Urbain II, qui est jeune encore, a cependant à sa disposition un savoir historique très-étendu. Les faits les plus variés se rangent

Digitized by Google

sous sa main avec la facilité que donne une expérience consommée. Il dépeint avec vérité les désordres et quelquefois les emportements des différentes classes de la société. Les cloîtres seuls échappaient à cette contagion. « On se jetait, dit l'auteur, à corps perdu au milieu des dérèglements les plus outrés, et dans cette pente, comme un lutteur furieux, on franchissait impitoyablement tous les obstacles, on foulait aux pieds toutes les convenances. Mais les croyances religieuses survivaient à tous les écarts d'une société dont la sève trop jeune débordait sans direction. Si le flambeau de la foi se voilait sous les nuages orageux des passions, la tempête dissipée, il resplendissait de tout son éclat : grands et peuples proclamaient son empire. Les monastères s'élevaient au sein des solitudes profondes ; de longues bandes de pélerins accouraient autour des châsses vénérées, et les églises, sorties de terre comme par enchantement, élançaient leurs flèches hardies au-dessus des cités. A l'entrée des carrefours, aux portes des villes, au fronton des maisons, de pieux *ex voto* annonçaient le souvenir d'un danger évité, ou la réparation d'un scandale rendu public. Malheur aux âmes endurcies qui résistaient alors à ce retour général vers le bien. »

C'est dans ces temps si bouleversés qu'Urbain II apparaît sur la scène. Il est sans asile, dépouillé de Rome, luttant en même temps contre un antipape et contre un empereur rusé et implacable. Il n'a d'autres ressources que son courage et sa foi, et dans cette faiblesse, il se sent tout-puissant. Il voyage et il est chez lui dans tout

Digitized by Google

l'univers. Il apaise les différends, destitue les évêques prévaricateurs, redresse les injustices, préside les conciles : les affaires du monde entier lui sont dévolues comme au juge suprême. Ce n'est pas tout : il lui faut soutenir la liberté des évêques et de l'Eglise dans la querelle des investitures, cette singulière interprétation du droit féodal, et défendre la sainteté du mariage chrétien entamée par la licence des princes. Si la passion avait pu démolir ce rempart en corrompant la famille, elle eût entraîné dans une même chute tout l'édifice social.

Mais Urbain avait une préoccupation encore plus absorbante. Le regard attentif et pénétrant de Grégoire VII avait été fixé sur les fils de Mahomet. Il avait compris leurs projets funestes ; il avait même jeté le premier cri d'alarme. Ici encore, Urbain II fut l'exécuteur des plans tracés par Grégoire VII. Au concile de Clermont, secondé par Pierre l'Ermite, et aussi par son habileté personnelle, son éloquence et sa foi, il imprima ce grand mouvement des croisades qui ont préparé la victoire définitive de la croix sur le croissant, de la civilisation sur la barbarie. Urbain ne vit pas cependant Godefroi de Bouillon à Jérusalem, mais, avant de mourir, il connut la bataille d'Antioche qui ouvrait les portes de Jérusalem.

Voilà l'ensemble des faits que M. Adrien de Brimont fait passer sous les yeux du lecteur. Dans ce remarquable travail, on n'est pas seulement satisfait de la disposition générale et de l'ordonnance des matériaux; l'écrivain sait encore entrer assez avant dans les détails pour maintenir la couleur de l'époque,

Digitized by Google

et pas trop cependant pour empêcher la rapidité du récit. Je ne dois pas négliger une remarque : c'est que, dans plusieurs circonstances délicates, il a su se montrer théologien exact. Je le félicite aussi d'avoir souvent demandé des lumières au grand Baronius, trop négligé en France, historien dont il est impossible de se passer quand on parle des affaires d'Italie, à moins qu'on ne puisse y suppléer en consultant les manuscrits du Vatican. J'en ai pour garant les historiens les plus consciencieux de France et de l'Allemagne, en commençant par Hurter

Ce soin de puiser à toutes les sources nous a valu de la part de M. de Brimont l'exposé d'une querelle politique et littéraire suscitée par un diplôme attribué à Urbain II et recueilli, en 1515, dans un imprimé portant le titre de *Caput brevium*. Ce diplôme accordait des priviléges exorbitants au comte Roger de Sicile et à ses successeurs. Lorsque Ferdinand V eut battu Louis XII à Cérignoles et conquis la Sicile, la cour de Madrid voulait se servir de cette pièce pour établir en Sicile une espèce d'église nationale à son profit, si profit il y a, en repoussant toute juridiction du pape. Mais Baronius était là. Il prouva si clairement et si péremptoirement que la pièce citée était apocryphe, qu'il en eut sa récompense. Au prochain conclave, l'Espagne lança son *veto* contre l'élection de Baronius. Il est vrai que cette discussion du grand cardinal est peut-être son chef-d'œuvre de logique et de sagacité. Nous avons en France une pièce fameuse qui a eu le même sort : c'est la Pragmatique-Sanction de saint Louis, qui, aux yeux de tous ceux qui s'en sont sérieusement

Digitized by Google

occupés, est une machine de guerre inventée par un courtisan de Philippe le Bel.

En résumé, M. de Brimont nous instruit, il nous intéresse, il se montre vraiment historien. Il nous intéresse surtout lorsqu'il nous montre sous son vrai jour cette héroïne chrétienne, la princesse Mathilde, en qui l'habileté et le courage sont à la hauteur de sa piété et de son amour pour l'Eglise.

A la fin de cet apostolat si laborieux, insensiblement les projets du pieux pontife marchaient à leur exécution; mais à peine a-t-il eu la consolation de la voir ou de la pressentir. Il fut comme enseveli dans son triomphe.

Citons une page de cette belle monographie. Nous y verrons ce que la Providence réservait aux trois hommes qui ont été les grandes figures occupant la scène du monde à la fin du XIe siècle.

« La mort désarme bien des passions, dit M. de Brimont, adoucit bien des cœurs aigris. Les Romains, qui avaient si souvent repoussé le pouvoir paternel de leur souverain, méconnu sa tendresse et son amour, lui firent de pompeuses funérailles. Lorsque ses dépouilles vénérées franchirent le Transtevère, pour se rendre à la basilique du Vatican, dernière demeure des papes, on vit des pleurs amers baigner le visage de ses ennemis, dit un historien digne de foi. Hommage touchant rendu à la générosité de son caractère; rares et précieux regrets que peu de princes pourraient revendiquer. De pareilles larmes ne tiennent-elles pas lieu de tout panégyrique? La même année, quelques mois plus tard, un cercueil traversait

Digitized by Google

aussi la ville de Ravenne. La foule, attirée sur son passage, le poursuivait de ses sarcasmes; sur tous les visages, la douleur avait fait place à la colère, le deuil aux imprécations : c'était Guibert (l'antipape, la créature de l'empereur) qui passait avec son cortége d'infamies et de crimes. Là ne s'arrêta pas l'ardeur de cette multitude exaspérée contre ce mort frappé d'anathème. Un jour, elle ouvrit sa tombe et, dans sa fureur vengeresse, elle jeta ses cendres dans la rivière de Montone.

» Après le courtisan, vient le maître. Un vieillard courbé par l'âge, accablé d'infirmités, se présentait devant l'évêque de Liége en 1106. Cet homme demandait une prébende pour échapper aux tortures de la faim, aux horreurs de la misère. Ses cheveux blancs disposaient d'abord à la pitié; mais, quand on voyait son front, aussitôt le cœur se fermait; on le fuyait épouvanté. Cependant cette main tremblante avait tenu une épée redoutée dans quatre-vingts combats; ce mendiant en haillons avait porté la pourpre des Césars; cette tête avait ceint la couronne la plus puissante du monde. Le temps avait effacé toutes ces splendeurs passées, sans en laisser aucune trace. Il n'en restait qu'une seule : l'excommunication avait gravé son empreinte indélébile sur les traits de cet homme, l'infortuné Henri IV. »

L'introduction du livre de M. de Brimont brille particulièrement par des considérations philosophiques et morales de la plus grande force. Il lance contre les adversaires modernes de l'Eglise des traits qui sont sans fiel, parce que le fiel ne monte pas à la hauteur où il s'est placé, mais qui n'en ont

Digitized by Google

pas moins une rude énergie quelquefois. En voici un exemple qui terminera ce compte-rendu :

« Aux écrivains modernes qui usent leurs forces pour renverser la puissance pontificale, sur laquelle pèse tout le poids de dix-huit cents ans de vie et de gloire ; à ces modernes agitateurs dont toute la renommée repose sur les menaces qu'ils ont proférées et qu'ils n'ont jamais pu réaliser ; à tous ceux-là nous dirons : Hâtez-vous ! vous n'avez qu'une heure à peine pour injurier la papauté, mais elle a des siècles pour vous oublier. »

Digitized by Google

LE MONT-NOTRE-DAME

HISTOIRE ET DESCRIPTION

Par M. Ch. GIVELET, membre titulaire.

Le Mont-Notre-Dame est situé entre Braisne et Fismes, à l'entrée du vallon de l'Huys. Le village en fer à cheval qui le contourne du côté de l'est, touche par son extrémité nord à la voie romaine allant de Reims à Soissons; au midi, à l'ancien chemin qui conduisait de Paris à Reims, à travers la forêt de Dôle et le Tardenois. De nouvelles routes sillonnent aujourd'hui le pays en tous sens. Quelle que soit celle par laquelle on arrive au Mont-Notre-Dame, on aperçoit l'église, qui domine le plateau de la montagne.

Le château, caché par les arbres séculaires du parc, n'est visible que du côté du chemin de fer, au nord, et un peu aussi du côté du nord-ouest. Une seule voie carrossable conduit au sommet de la montagne en passant au milieu des maisons du village. La route, vers son extrémité, est établie sur les habitations creusées dans le roc; ce n'est qu'après l'avoir gravie tout entière qu'on aperçoit les nefs de l'église et le mur qui les ferme à la hauteur des transsepts.

Digitized by Google

Ce lieu s'appelait autrefois *Saurèle*, en latin *Sauriacum*, et les habitations y devaient leur origine à une villa royale, bâtie sans doute à l'époque où les rois de la première race résidaient à Soissons. Plus tard, des guerres ayant éclaté dans ces contrées, le palais fut converti en forteresse.

En 589, sous le règne de Childebert, l'archevêque de Reims Egidius tint un concile à Sauriacum, et quatre fois depuis cette époque, ses successeurs y convoquèrent leurs suffragants pour traiter ensemble des affaires spirituelles de la province.

Hormis ce petit nombre de faits, on ne connaît rien de l'histoire du pays jusqu'au temps de Charles le Chauve, où, dit-on, Gérard de Roussillon, duc de Bourgogne, voulant préserver les reliques de sainte Marie-Madeleine contre l'invasion des Sarrasins, les fit enlever de la ville d'Aix, près de laquelle on rapporte que mourut cette sainte, et les ayant transférées dans l'abbaye de Vézelay qu'il venait de fonder, en fit passer ensuite différentes parties au Mont-Notre-Dame et autres lieux.

Ce Gérard de Roussillon avait épousé Berthe, fille du comte Hugues de Soissons (1).

Quelques auteurs ont nié son existence, et l'ont considéré comme un mythe, probablement à cause du roman qui porte son nom et qui date de la fin du

(1) Et non pas de Sens, comme le dit M. Mignard, de Dijon. Voir l'introduction de son ouvrage publié en 1858, sur le *Roman en vers de très excellent, puissant et noble homme Girard de Rossillon, jadis duc de Bourgogne*.

Magnerius, premier comte de Sens, mourut en 845, et aucun de ses successeurs n'a porté le nom de Hugues. (*Abrégé chronologique des grands fiefs*. Paris, Brunet, 1749.)

Digitized by Google

XIIIe ou du commencement du XIVe siècle. Une généalogie empruntée au roman d'*Ogier l'Ardennois* (1), dont Charlemagne est le héros, fait de Gérard un descendant de Turpin Ier, duc d'Ardennes, dont le deuxième fils, Doolin de Mayence, aurait été père de Turpin ou Tilpin II, archevêque de Reims, de Gérard de Roussillon, de Haimon, duc d'Oridon, prince d'Ardennes, et de Godefroy, marquis d'Ardennes. Suivant le même roman, Gérard de Roussillon serait l'oncle des quatre héros si connus sous le nom des quatre fils Aymon.

S'il est difficile de se faire une opinion à cet égard, on ne peut cependant mettre en doute l'existence de Gérard de Roussillon sans soulever une autre difficulté, car il faut assigner une autre origine aux douze abbayes ou collégiales dont on lui attribue la fondation, à l'occasion de la translation des reliques de sainte Marie-Madeleine, et particulièrement à celle du Mont-Saurèle, au diocèse de Soissons, où il possédait des terres.

L'église qu'il fit bâtir sur le haut du mont fut mise en possession d'une partie des reliques apportées de Vézelay. Le mont lui-même prit le nom de *Sainte-Madeleine-du-Mont*, ou *Mont-Sainte-Marie-Madeleine (Mons Beatæ Mariæ Magdalenæ*, ou *Beata Maria Magdalena de Monte)*. Voici le passage du roman de Girard de Rossillon qui est relatif à la fondation de notre collégiale :

A Soissons ourent l'autre chanonne regulier,
Or n'y sont mais que clers et prestre séculer.

(1) Publié par M. Barrois.

Digitized by Google

Li lieux est appalés à *Sainte Magdelegne*
Du Mont : c'est belle iglise dévote et de biens plegne.
(Vers 4558 et suivants.)

Gérard plaça dans l'église, pour la desservir, quatorze chanoines et des clercs, et leur abandonna une partie du château qu'il s'était construit à côté. Plus tard, il voulut que l'évêque de Soissons fût à toujours le prévôt-né de la collégiale, et lui céda à lui et à ses successeurs son château avec les dépendances.

De cette façon, le côté du plateau de la montagne où est bâtie la collégiale devint la seigneurie des évêques, tandis que celui qui regarde l'ouest et sur lequel s'élevait la forteresse mérovingienne continua d'appartenir au vicomte du lieu.

Les reliques vénérées dans la nouvelle collégiale contribuèrent à étendre en peu de temps le culte de sainte Marie-Madeleine. Aussi avons-nous vu que le nom de *Sainte-Marie-Madeleine-au-Mont* ou du *Mont-Sainte-Marie-Madeleine* ne tarda pas à remplacer celui de *Saurèle*. Bientôt aussi, ce nouveau nom se confondant avec celui de Marie, mère de Dieu, le *Mont-Sainte-Marie* finit par être appelé *Mont-Notre-Dame*, nom sous lequel nous le connaissons aujourd'hui.

Suivant les divers historiens du Mont-Notre-Dame, l'église édifiée au IXe siècle par Gérard de Roussillon aurait subsisté jusqu'au commencement du XIIIe siècle, et celle qui l'a remplacée et dont les ruines sont parvenues jusqu'à nous serait de cette époque. C'est ce que nous nous proposons d'examiner en décrivant cet édifice.

Commençons d'abord par rapporter ce que nous avons pu apprendre de l'histoire du pays, des luttes

Digitized by Google

que soutinrent les habitants, des évènements qui amenèrent la ruine du château bâti par les rois de la première race, celle des habitations et d'une grande partie de la collégiale.

La prospérité du pays commença à être troublée vers la fin du XIVe siècle. En 1395, un détachement de troupes anglaises fondit sur le village, s'y livra à toutes sortes de violences, et ne l'abandonna qu'après y avoir exercé de grands ravages.

En 1422, les royalistes s'emparèrent du château, et les Bourguignons le reprirent la même année. Charles VII s'en rendit maître à son tour et le fit raser en 1427.

Jean d'Aumale, vicomte et seigneur en partie du Mont-Notre-Dame, profita de la paix qui succéda à ces guerres désastreuses pour relever le château. A peine sa construction était-elle achevée, que les calvinistes, qui, en 1568, s'étaient emparés de Braisne, se dirigèrent vers le Mont-Notre-Dame et attaquèrent le château. Il appartenait alors à Jacques d'Aumale, baron de Bazoche.

Construit sur le sommet de la montagne, il formait un carré long, dont les bâtiments étaient reliés par quatre grosses tours, et dominés au centre par un vaste donjon. Sa position le rendant difficile à réduire, il aurait pu soutenir un long siége, s'il avait été approvisionné de vivres et garni de troupes. Les ennemis, instruits de l'état de la place, eurent bientôt trouvé les moyens de s'en emparer, sans en avoir, pour ainsi dire, fait le siége. Les bâtiments furent incendiés, le donjon et les tours renversés. Du château, les huguenots se jetèrent sur l'église, dont ils enfoncèrent les portes, pillèrent le trésor et mirent

Digitized by Google

en cendres les meubles qu'ils ne purent emporter. L'élément destructeur fait irruption de tous côtés avec une rapidité désastreuse. Mais la fureur des assaillants ne s'arrête pas là: excités sans doute par la vue des flammes qui s'élancent au-delà des combles, et des charpentes qui s'affaissent sur les voûtes, ces fanatiques quittent le sommet de la montagne, et se précipitent sur les habitations du village, les pillent, brûlent et ravagent de telle façon, qu'après leur départ il ne reste plus d'asile ni de ressources aux malheureux habitants.

Malgré l'aide que leur prêtèrent les populations voisines, il n'y avait encore, en 1594, que cinq maisons canoniales et quelques chaumières réédifiées. Ce fut seulement à cette époque, c'est-à-dire au bout de vingt-six ans, qu'on entreprit de faire à l'église les travaux nécessaires pour sa consolidation. Les deux tours du portail seules n'avaient pas souffert de l'incendie, grâce à leur élévation et à leur prodigieuse solidité.

Les maisons se relevaient, les ruines disparaissaient peu à peu, et déjà l'on espérait en des temps meilleurs, lorsqu'en 1617, pendant que le comte d'Auvergne assiégeait Soissons, dont la garnison était aux ordres du duc de Mayenne, des bandes de pillards se répandirent dans les plaines voisines du Mont-Notre-Dame.

Les habitants de la contrée se souvinrent alors des maux qu'ils avaient endurés une vingtaine d'années auparavant, et avisèrent entre eux aux moyens de prévenir le retour de pareils désastres.

Un guet fut établi au sommet de l'une des tours de l'église, d'où l'on découvrait à quatre ou cinq

Digitized by Google

lieues à la ronde. Chaque habitant faisait sentinelle à son tour, et devait, au moyen de signaux, instruire du mouvement des ennemis. Des vedettes étaient aussi placées dans les clochers des villages que domine le Mont-Notre-Dame, et recevaient de ce point central les nouvelles pour les transmettre aux habitants des plaines.

Les manœuvres de l'ennemi n'étaient pas trop inquiétantes pour le pays, mais un accident, dont la cause fut un froid excessif pour la saison (on était à la fin d'Avril), occasionna à l'église du Mont-Notre-Dame des désastres que ni le temps ni aucunes ressources pécuniaires ne purent réparer.

J'en emprunterai le récit à l'*Histoire de Braisne*, de M. Stanislas Prioux. « Un nommé Clerginé, dont le tour était arrivé de faire le guet, avait apporté une provision de charbon pour faire cuire ses aliments et se garantir du froid. Il laissa tomber par mégarde un peu de feu sur le combustible qu'il avait mis en réserve. A ce moment, comme par une étrange fatalité, le vent fit place à la pluie qui n'avait cessé de tomber depuis longtemps. Les rafales qui venaient de toutes parts allumèrent, en un instant, un incendie si violent, qu'il fut impossible de l'éteindre dès qu'on s'en aperçut. En peu d'heures, la charpente atteinte par le feu devint la proie des flammes. La voûte et une partie des murs furent aussi calcinés. Ce malheur n'entraîna pas la destruction du chapitre.

» On fit à l'église les plus urgentes réparations, et les chanoines, qui étaient au nombre de onze, furent réduits à cinq. »

Ainsi fut détruite une grande partie de ce qu'a-

Digitized by Google

vait épargné l'incendie de 1567. Plus tard, en 1642, les cinq voûtes de la grand nef les plus rapprochées du portail s'écroulèrent d'elles-mêmes.

La mort du maréchal d'Ancre ayant ramené la paix, la fin des guerres du Soissonnais permit aux habitants si éprouvés du Mont-Notre-Dame de s'occuper de leur église. On se borna pour lors à l'établissement d'une charpente sur les voûtes du chœur et sur la nef, et il fut permis de reprendre le service divin. Mais en 1650, les Espagnols vinrent à leur tour envahir le pays, et la guerre causa encore de nouveaux désastres à la collégiale et aux habitants du Mont-Notre-Dame.

Nous ferons encore ici parler M. Prioux. « A l'approche des Espagnols, les habitants effrayés cherchèrent un refuge dans les tours de l'église, et y déposèrent leurs meubles et leurs effets les plus précieux. Ces tours, quoique fort élevées, ne purent contenir tous les habitants, dont une partie prit la fuite dans les bois et dans les carrières. La servante d'un chanoine, ayant eu la témérité de rester et de se montrer, fit payer cher son indiscrétion aux malheureux qui avaient cru trouver une retraite sûre dans les tours de la collégiale. Les soldats, s'étant emparés de cette femme, la mirent à la torture afin de lui faire avouer où étaient ses compatriotes et leurs meilleurs effets; pour échapper aux tourments les plus cruels et aux scènes les plus odieuses, elle révéla tout. D'après son indication, les Espagnols se rendirent aussitôt près des tours, sommèrent les assiégés d'en sortir et de livrer ce qu'ils possédaient. Ceux-ci, confiants dans la solidité des tours et dans l'épaisseur des portes qu'ils venaient de barricader avec

Digitized by Google

leurs meubles, résolurent de ne pas se rendre. Les soldats, furieux de ce refus, usèrent d'un stratagème atroce. Ils enfoncèrent à coups de hache et de pioche les portes de l'église, brisèrent la chaire, les bancs et les confessionnaux, et, de ces débris, auxquels ils ajoutèrent d'autres matières combustibles, ils élevèrent un énorme bûcher sous la première voûte des tours et près des portes derrière lesquelles étaient les meubles servant de barricades. Ces dispositions prises, les soldats espagnols allumèrent cet amas de planches brisées, et en peu de temps, le feu gagna les portes et s'étendit à l'intérieur. Les malheureux prisonniers, atteints par la flamme, cherchaient en vain une issue pour sauver leur vie : ne pouvant sortir de l'endroit où ils avaient cru trouver un asile assuré, ils furent tous brûlés vifs et ensevelis sous les ruines des tours qui s'écroulaient. »

Neuf ans après ce tragique évènement, c'est-à-dire en 1659, l'église est restaurée de nouveau par les soins de Pierre Robillart, alors doyen du chapitre. A peine les travaux sont-ils achevés, qu'un terrible ouragan emporte les toitures et les vitres, et les brise avec fracas.

En 1670, suivant l'abbé Pécheur (1), en 1674, suivant M. Poquet (2) et M. Prioux (3), M. de Sillery, évêque de Soissons, voulant mettre un terme à la conduite peu régulière des chanoines du Mont-Notre-Dame, obtint la suppression du chapitre de Sainte-Marie-Madeleine et sa réunion définitive au sémi-

(1) *Annales du diocèse de Soissons.*

(2) Rapport sur le Mont-Notre-Dame, fait à la Société archéologique de Soissons.

(3) *Histoire de Braisne.*

Digitized by Google

naire de sa ville épiscopale, lequel était aussi dans le besoin. Les prébendes des chanoines servirent à fonder des bourses en faveur des clercs les plus pauvres.

A partir de cette époque, l'histoire du Mont-Notre-Dame n'offre rien d'intéressant. La collégiale est devenue paroisse. Les curés qui la desservirent jusqu'à la Révolution jouirent constamment d'un privilége qui relevait leur titre : c'était d'avoir place à la chambre épiscopale de l'évêque de Soissons. Lors du rétablissement du culte, le curé devint simple desservant, dépendant du doyenné de Braisne.

Il nous tarde de jeter un coup d'œil sur ces ruines qui se dressent devant nous. Approchons donc de l'église, afin d'en examiner les restes imposants.

Plus heureuse, la collégiale bâtie par Gérard de Roussillon n'avait vu d'autres luttes que les discussions, animées peut-être, mais jamais sanglantes, où les évêques réunis en conciles agitaient les intérêts spirituels de l'Eglise. Celle que nous allons visiter porte, au contraire, des traces de mutilations qu'elle doit à la guerre et à l'incendie. Les pierres qui demeurent debout montrent leurs cicatrices. Il en est même où la flamme a imprimé ses ravages en caractères que le temps n'a pu effacer jusqu'ici, et les voix éloquentes qui s'élèvent des ruines racontent la puissance d'une construction six fois séculaire qui a su résister à de tels combats et à de tels désastres.

Le chœur était ruiné de manière à ne pouvoir être restauré. Depuis 1659, il a cessé de faire partie de ce qu'on a pu conserver pour les besoins du culte.

Digitized by Google

Ses débris cependant se tenaient encore debout. Des arceaux soutenus par les piliers, des fragments de galeries, des portions de voûte témoignaient de la grandeur passée du monument.

En 1830 seulement, on fit tout disparaître ; le terrain fut nivelé et vendu. L'église souterraine où se réunissaient les chanoines pour célébrer l'office pendant l'hiver fut aussi anéantie, à l'exception d'une faible portion qui avait servi de base à la partie centrale de l'abside. Tous ces débris ont aidé à la construction de la plupart des maisons du village ; de tous côtés, on y retrouve des bases, des chapiteaux et des tronçons de colonnes. Quant à cette portion de la crypte qui subsiste encore, elle est devenue la propriété d'un habitant du village. Un four y a été établi entre deux piliers et le reste sert de cave. Plusieurs des chapiteaux sont intacts et portent le cachet du XIIe siècle. Ils ont 0 m. 50 de hauteur. Sur l'un d'eux, passablement mutilé, on reconnaît une forme humaine. Les voûtes sont du genre connu sous le nom de voûtes claustrales, sans nervures diagonales. Il en existe encore deux travées complètes. Elles abritaient la nef qui faisait le tour de l'église souterraine.

Celle-ci ne s'étendait que sous le chœur de l'église supérieure, dans lequel on entrait après avoir monté, dit-on, dix marches. Ces voûtes et celles dont on ne voit plus que des portions sont supportées par de robustes piliers à colonnettes assez bien dégagées du mur et formées par des assises engagées dans ce même mur. Les fenêtres étaient à plein-cintre et prenaient leur jour du dehors. A partir du dallage jusqu'à la voûte, la crypte pouvait avoir 5 mètres d'élévation. Elle n'en a plus guère que 2 aujourd'hui, son proprié-

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

EGLISE DU MONT NOTRE-DAME

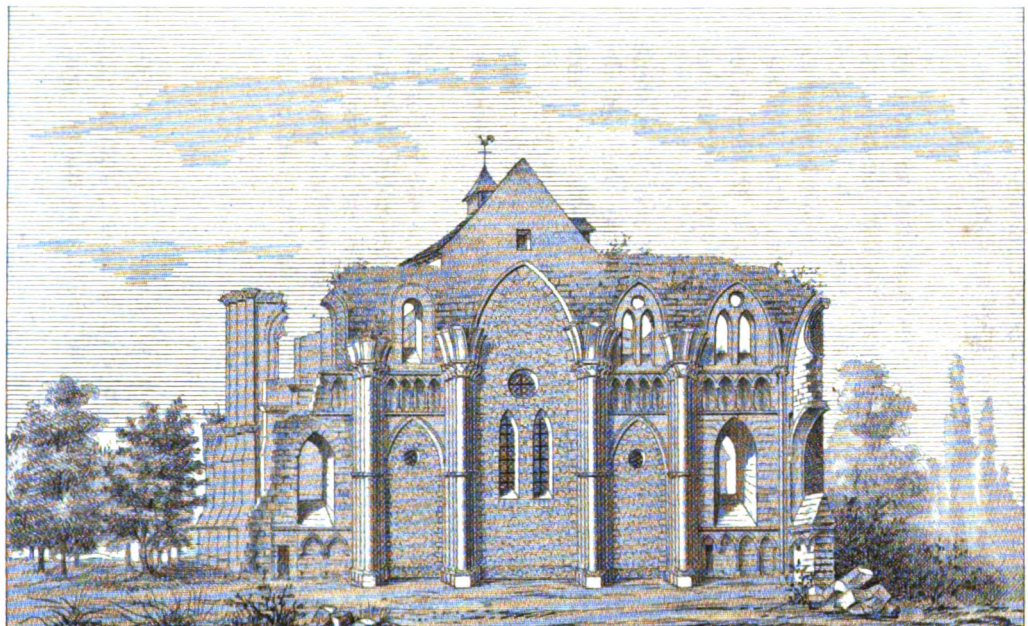

VUE DU TRANSSEPT

Digitized by Google

taire l'ayant comblée en partie, afin d'avoir moins à descendre. Autrefois, l'escalier qui y conduisait avait neuf degrés.

Les voûtes mesurent 1 m. 33 c. depuis le tailloir du chapiteau des piliers jusqu'au sommet.

J'ai dit que le château épiscopal était au nord de l'église. On n'en a conservé aucune description. Dans le mur du transsept, au-dessous de la rosace dont la naissance subsiste encore, se voit la place de la porte qui donnait accès du château dans l'église. On remarque aussi à l'extérieur, sur le transsept, les pierres saillantes sur lesquelles s'appuyait un des toits de la résidence épiscopale.

Non loin de là, dans le cimetière actuel, existent trois arceaux à plein-cintre réunis par une clef de voûte; le quatrième est détruit : ils appartenaient aux caveaux de la même résidence. Un autre reste de souterrain se remarque à quelques pas plus loin vers l'ouest, et tout auprès, les fondations avec quelques assises d'une tour de défense.

Cette tour, placée sur le même plan que le portail principal de l'église, flanquait un des côtés de l'entrée du château. A peu de distance est encore un pan de muraille soutenu par un contre-fort, qui paraît remonter aussi à l'époque de la construction de l'ancienne résidence des évêques.

Revenons à l'église.

La portion du transsept qui a été murée en 1659 du côté des nefs, est peut-être la plus grandiose de l'édifice. Son aspect est imposant. La travée qui

Digitized by Google

s'étendait au-delà du bas-côté, à gauche vers le sud, a été consolidée il y a peu d'années. L'angle du mur qui renfermait un escalier autrefois éventré menaçait de s'écrouler : un vigoureux contre-fort a été construit pour le maintenir. Cette partie remonte au XIIe siècle. Une fenêtre, dont l'ogive est peu prononcée, éclairait le bas du transsept. Le niveau des cordons et celui du triforium sont un peu moins élevés de ce côté que dans le reste de l'édifice.

Une seule travée du triforium est debout de ce côté du transsept, au-dessus du bas-côté. Elle est composée de quatre arcades ogivales, remplacées sur la face opposée par de simples assises nécessaires au maintien des membres d'architecture ébranlés par l'incendie. De ce côté, le transsept était éclairé par une fenêtre à plein-cintre. Les voûtes de cette partie, un peu moins élevées que les autres, comme nous l'avons dit, reposaient sur des formerets également cintrés.

L'arcade qui sépare la grande nef des bas-côtés s'appuie sur deux piliers formés de quatre colonnes cantonnées de huit colonnettes, qui toutes s'élèvent à la même hauteur. Quoique ces piliers soient de la même époque, le diamètre des colonnes et des colonnettes est moindre à gauche qu'à droite.

Le côté droit du transsept était percé en haut par deux fenêtres géminées, surmontées chacune d'un oculus. L'une d'elles est aujourd'hui murée. Au-dessous sont les arcatures du triforium. Dans la voûte de cette portion du triforium, et engagée par ses extrémités dans les deux murailles, se remarque une pierre qui provient, avec beaucoup d'autres sans doute, de l'église bâtie par Gérard de Roussillon. Elle devait appartenir à la sépulture de Thomas,

Digitized by Google

doyen du chapitre en 1140. L'inscription qu'elle porte, parfaitement conservée, est ainsi conçue :

Est homo vermis, humus est, et mundi gloria fumus,
Et presens vita transit ut umbra cita.
Pes, tutela, manus cleri fuit iste decanus,
Pauperis et baculus, quem tegit hic tumulus.
Cum nulli sensus mortem demat neque census,
His Thomas nituit, qui tamen ecce ruit.

Presqu'au-dessous, toujours dans le triforium, on remarque, confondue dans le dallage, une ancienne marche d'escalier. Près de là, et contre le même mur, s'appuie la portion du transsept, avec l'issue du passage sous la rosace dont nous avons parlé.

Tout le rez-de-chaussée de cette partie de l'église est orné intérieurement d'arcatures reposant sur des chapiteaux dont les colonnes dégagées du mur sont presque toutes détruites.

Ces arcatures sont moins élevées à gauche qu'à droite. De ce dernier côté, dans l'une d'elles, s'ouvrait une porte qui permettait de circuler entre la basse nef et le palais des évêques. Tout près d'elle, dans la dernière arcature, se trouve l'entrée d'un escalier pris dans l'épaisseur de la muraille et d'un contre-fort. C'est le seul qui, aujourd'hui, conduise sur les voûtes et dans les différentes parties du triforium. Entrons par la porte qui se présente dans le transsept : elle nous conduira dans le grenier ménagé au-dessus de la nef principale. Arrivés à la dernière travée de cette galerie, au-dessus du chœur actuel, nous remarquons une petite chambre voûtée, pratiquée au-dessus du bas-côté ; elle abritait jadis une horloge.

Digitized by Google

Parvenus dans le grenier, nous sommes d'abord frappés de la différence de niveau qui existe entre le triforium de droite et celui de gauche. Cette différence est d'autant plus sensible, que c'est sur le sol de ces galeries qu'on posa les poutres destinées à soutenir le plancher établi au-dessus de la nef. L'irrégularité fut déguisée au moyen d'une maçonnerie qui remplit l'espace resté libre sous les poutres. Lors de la construction de l'église, cette différence de niveau était nécessaire pour rejoindre d'une manière insensible à l'œil le triforium du transsept moins élevé de ce côté qu'à gauche en allant vers le chœur. La pente est d'environ 0 m. 80, de la sortie de la tour à l'angle du transsept.

Au-dessus des galeries, et toujours dans le grenier de l'église, on voit les glacis et la naissance des fenêtres, avec la partie inférieure et la base des colonnes qui les ornaient. Au moment des travaux de consolidation, il devint nécessaire de niveler les ruines qui devaient supporter la charpente et la toiture. Il est à regretter qu'alors le plancher n'ait pas été posé sur les poutres qui maintiennent la charpente ; le grenier eût été moins élevé à la vérité, mais l'intérieur de l'église eût certainement gagné à conserver son triforium.

Le fâcheux effet de cette disposition peut donner l'espoir de voir le triforium reparaître dans l'intérieur de l'église, quand on sera obligé, prochainement peut-être, d'y faire les réparations qu'exige son état de vétusté et de dégradation.

Nous avons gravi quarante-huit marches pour arriver au triforium ; quarante-cinq autres nous conduiront au sommet du mur du transsept sur lequel il faut passer pour entrer dans les combles.

Digitized by Google

Une rampe de fer, portant le nom de Iean Qventin et la date de 1738, y assure la marche du visiteur, qui, en ce moment, se trouve à 21 mètres environ au-dessus du sol. La partie supérieure de l'escalier n'est plus abritée contre les intempéries ; ses marches supérieures ont dû être détruites en même temps que les galeries extérieures qui régnaient le long des combles, au pourtour de la grande nef.

Descendons les quatre-vingt-treize marches que nous avons montées et continuons la visite extérieure du monument.

Le flanc nord de l'édifice offre aujourd'hui moins d'intérêt que celui du midi. Son bas-côté est encore orné, dans toute sa longueur, d'un cordon sculpté au-dessus des fenêtres. Celles-ci sont géminées et surmontées d'une rosace à six lobes. La septième, près du transsept, n'a qu'une baie ogivale. Toutes les archivoltes de ces fenêtres sont décorées de rosettes sculptées. La galerie qui masquait le toit du bas-côté est détruite. Les passages existent encore dans les contre-forts, qui, eux-mêmes, ne soutiennent plus d'arcs-boutants, excepté aux trois travées du haut de la nef, où les contre-forts sont restés debout, avec leurs animaux fantastiques servant jadis de gargouilles, aujourd'hui sans utilité. Le haut de l'édifice, au-dessus des trois seules travées de la nef qui ont conservé leurs voûtes, a dû être reconstruit en 1659 : cette construction fort simple n'offre aucun caractère particulier.

Sur celle des trois travées qui est la plus proche du portail, s'élève un modeste clocher. Indépendamment des tours majestueuses du portail, une flèche surmontait sans doute la croisée du toit, ainsi qu'on le voit dans toutes les églises conventuelles ou collé-

Digitized by Google

giales. Un clocher de forme assez élancée fut construit en 1659; mais la crainte de le voir emporter par un ouragan décida à en détruire une partie, et depuis 1783, il a conservé les modestes proportions qu'on lui voit aujourd'hui.

Trois petites cloches, fondues en 1859 par M. Barrard, à la Chapelle-Monthodon (Aisne), composent la sonnerie. Leur son répond aux notes *si, la, sol* du diapason actuel.

Du côté du portail, la fenêtre qui éclairait le bas de la tour a été murée.

Le grand portail est percé de trois baies profondes autrefois décorées d'un grand nombre de colonnes et de colonnettes. Les écoinçons qui séparent les colonnes du rez-de-chaussée sont décorés de feuillages qui rappellent le XIVe siècle. Les bases de ces colonnes, celles des colonnes de la porte latérale au midi, ainsi que celles des gros piliers à l'intérieur de l'église, me portent à croire que les nefs entières de l'église et le portail ont été bâtis vers la fin du XIIIe siècle, pour ne pas dire au commencement du XIVe.

C'est aussi l'époque que j'assignerai aux chapiteaux des colonnes qui ornent les ébrasements des trois portes du grand portail. Ces colonnes sont de deux diamètres différents, et reçoivent les voussoirs, à tores cylindriques pour les colonnes du moindre diamètre, et prismatiques pour celles dont le diamètre est le plus grand.

Les archivoltes des portes sont revêtues de feuilles de chardons et reçues à leur retombée par des statuettes d'anges. Le meneau de pierre qui divisait autrefois la porte du milieu a été enlevé, vers 1827,

Digitized by Google

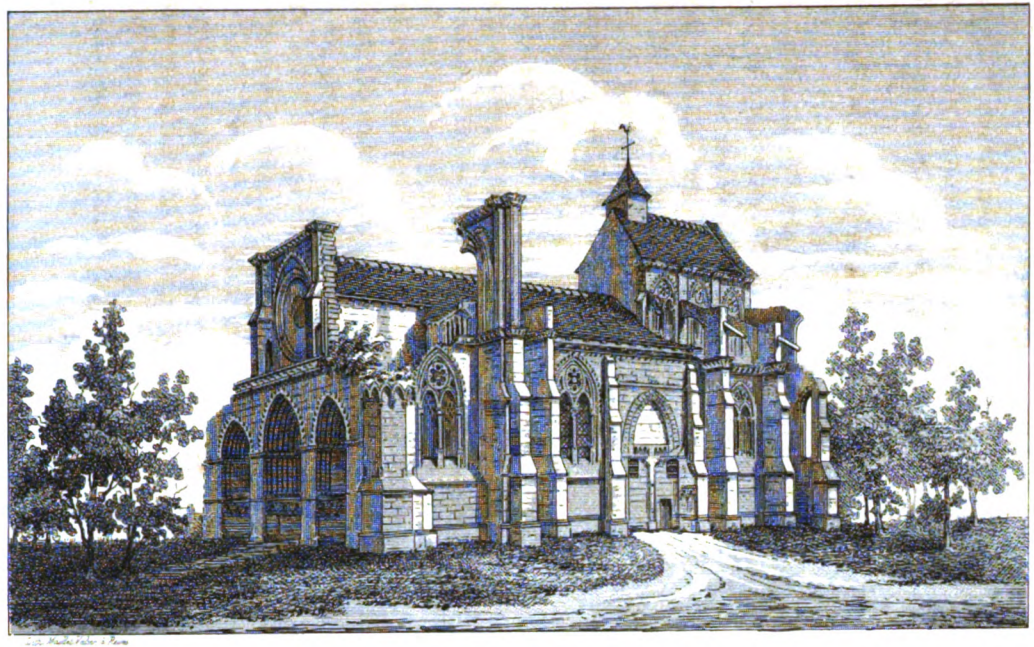

Digitized by Google

UNIV. OF N. H.

Digitized by Google

par les ordres de M. Dufour, alors curé de la paroisse, devenu depuis curé de Saint-Wast de Soissons. A l'exemple des chanoines de Notre-Dame de Paris, ce brave prêtre trouvait peu convenable de faire passer la procession par l'un des côtés de la porte principale : il fit donc murer les côtés et le haut de la porte, et réserva juste au milieu la largeur et la hauteur nécessaires au passage du dais de procession.

Comme à la cathédrale de Soissons, les baies des trois portes sont inscrites dans l'épaisseur du mur, sans frontons, contrairement à l'usage observé dans les grandes églises bâties à cette époque. Ce qui prouve cependant que l'architecte du Mont-Notre-Dame n'avait pas de répugnance pour ces frontons, c'est qu'on en voit plusieurs sur le fragment de dais qui couronnait la statue placée jadis sur le meneau central de la porte.

Les deux portes latérales ont reçu la même décoration que celle du milieu, et n'en diffèrent que par leurs proportions et par l'absence d'une division. Leurs clôtures en bois n'existent plus. La première travée de chaque basse nef, jadis abritée par les tours, est à ciel ouvert. Les arcades communiquant entre la suite des bas-côtés et la grande nef ont été murées probablement après le pillage de l'église par les Espagnols. Ici, nous remarquerons une particularité qui se retrouve à peu près dans la cathédrale de Soissons : c'est que le triforium, au lieu de descendre jusqu'au portail, tourne au-dessus des voûtes de la dernière travée des bas-côtés, qu'il ornait de ses arcatures sur trois de ses faces. Il mettait les deux tours en communication à l'aide d'un passage pratiqué

Digitized by Google

au travers des contre-forts du portail. A Soissons, le triforium s'arrête à l'avant-dernière travée de la grande nef; là, un simple passage donne accès dans la salle voûtée qui surmonte la première travée des bas-côtés, sans qu'une galerie la décore comme celles que renferment les tours de notre collégiale.

C'est dans ces chambres voûtées que s'étaient réfugiés les habitants du Mont-Notre-Dame, quand les Espagnols firent le siége de leur église. Les tours, dont aucune description ne nous a fait connaître la forme, s'élevaient au-dessus des secondes voûtes. De tout ce qui reste de l'église, ces parties sont celles qui ont le plus souffert de l'incendie de 1650.

Ceux de 1567 et de 1642 avaient suffi pour anéantir le chœur et calciner les voûtes des cinq travées les plus rapprochées du portail; ces voûtes s'écroulèrent d'elles-mêmes quelques années après. Le pignon de la façade occidentale a disparu également, et la rose, aujourd'hui murée, a dû perdre ses meneaux en 1567. Une rosace de petite dimension occupa pendant un certain temps le centre de la première, qui n'avait pas moins de 7 mètres de diamètre. La petite rosace inscrite au centre de la grande fut probablement murée à son tour en 1659, lors des réparations exécutées par Pierre Robillart après la chute des voûtes de la grande nef.

Il ne reste plus que fort peu de chose au-dessus des archivoltes des portes qui ouvraient sur les bas-côtés. L'escalier de la tour de gauche est complètement ruiné. Celui de droite est placé dans une tourelle octogonale à pans ornés d'arcatures, mais dépouillés de leurs colonnettes, qui s'élève encore à la hauteur de la porte de la basse nef, sans

Digitized by Google

pouvoir servir de communication, à cause de l'abondante végétation qui rend impraticable son sommet et celui des murs adjacents. On peut seulement pénétrer, par cette voie, sur le plancher établi au-dessus de la nef principale. Une réparation peu dispendieuse permettrait, si jamais l'on relevait le plafond de la nef au-dessus des galeries, de mettre cette tour en communication avec le triforium de droite ; il suffirait pour cela de niveler cette partie des ruines, et d'y fixer une main courante en fer semblable à celle qui surmonte le mur du transsept de gauche.

Du côté du midi, la sculpture décorative est plus abondante que sur la face opposée. Un pilier, unique débris des tours, s'élève encore à 20 mètres environ au-dessus du sol, et contribue puissamment à l'effet pittoresque des ruines. Les contre-forts qui maintiennent les arcs-boutants sont tous ruinés, tant au nord qu'au midi, dans leur partie supérieure. Ceux du midi ont leurs angles ornés de petites colonnes, avec bases et chapiteaux. Au milieu de la longueur de la nef, à la quatrième travée, se trouve une porte qu'un porche abritait autrefois. Le peu qui en reste aujourd'hui en fait regretter la démolition ; un meneau encore debout la divise en deux parties ; une statue couronnée d'un pinacle en faisait l'ornement. La partie gauche de l'ancienne ouverture est aujourd'hui murée ; une petite entrée basse et étroite a été réservée sur la droite. La porte dont nous parlons servait de communication avec le cloître, dont nous n'avons pu découvrir la date, non plus que celle de sa destruction, et dont il ne reste d'ailleurs aucun vestige. Cette entrée rivalisait d'élégance avec celles des portails de la façade occidentale.

Digitized by Google

La partie du voussoir de la baie qui tient à l'église a été consolidée avec des briques. Au-dessus de cette porte, des fenêtres du bas-côté et de celles de la grande nef, règne une corniche entièrement sculptée. Une galerie les surmontait autrefois, comme au nord ; les passages dans les contre-forts subsistent encore. Quant aux fenêtres, elles sont géminées, terminées supérieurement par une rosace à six lobes, comme celles du nord.

La dernière travée du haut de la nef étant plus étroite que les autres, à cause de la disposition des contre-forts, n'est éclairée au rez-de-chaussée que par une fenêtre à lancette sans rosace.

De ce côté surtout, il est facile de voir ce que le transsept méridional avait de moins en élévation que la nef, dont les cordons sculptés ne se raccordent pas avec les siens.

La symétrie ne règne pas non plus entre les fenêtres de ces deux parties de l'église, et cela tient à ce que le transsept fut élevé à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe, tandis que les nefs et le portail lui sont postérieurs d'un siècle environ, et bâtis dans des proportions différentes.

Visitons maintenant l'intérieur de l'édifice, en entrant par le grand portail. Malgré l'état de ruine qu'offre l'extérieur entier de l'église, on ne s'attend pas à l'effet désagréable que produisent au dedans les murs construits, l'un pour fermer les nefs à la hauteur du transsept, l'autre entre la nef et le chœur, qu'une ouverture ogivale trop étroite et grossièrement tracée met en communication. Nous remarquons aussi, à la première travée, les murs élevés

Digitized by Google

EGLISE DE NOTRE DAME

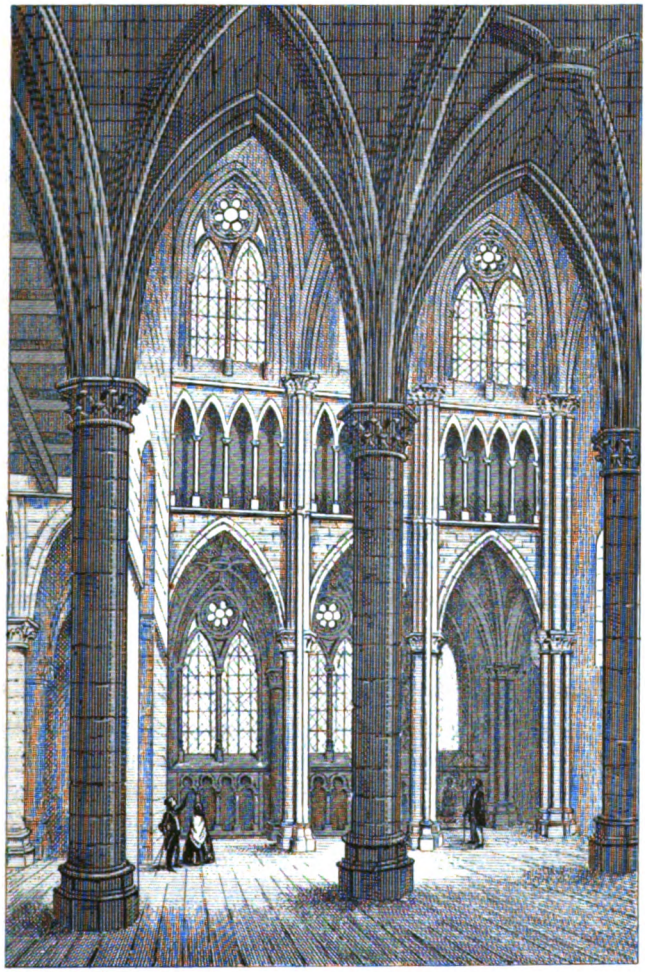

LE PIERRE-LEVÉE

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

en 1659, qui empêchent la communication de la nef principale avec les bas-côtés.

Les trois travées suivantes sont semblables entre elles. On y voit des piliers cylindriques sur lesquels, au travers du badigeon, on reconnaît facilement les armoiries de la famille d'Aumale, peintes sans doute à l'occasion des funérailles d'un seigneur du Mont-Notre-Dame appartenant à cette famille. Ces piliers sont accompagnés, du côté de la grande nef, d'une colonnette qui partait de la basse et soutenait l'arc doubleau des voûtes, tandis que les piliers qui séparent la première travée de la seconde sont d'une construction beaucoup plus robuste et flanqués de quatre colonnes. Celles-ci s'élèvent jusqu'au sommet du triforium, aujourd'hui caché entre les planches et la toiture, comme nous l'avons dit ; leurs chapiteaux subsistent encore avec la base des colonnettes sur lesquelles portaient autrefois les arcs formerets et l'arc doubleau. Tous les chapiteaux de l'église sont à crochets variés entre eux, comme dans les monuments du Moyen-Age, mais affectant le même type. Quelques-uns de la grande nef et des collatérales portent, avec leurs crochets, des feuillages qui rappellent la fin du XIIIe siècle ou le commencement du suivant.

M. Genteur, architecte de Soissons, mandé en 1850 au Mont-Notre-Dame, pour diverses réparations, voulut couvrir d'un plafond uni et enduit de plâtre le plancher établi sur le triforium de la nef; mais M. de Recourt, propriétaire actuel du château, comprit immédiatement le mauvais effet que produirait un plafond moderne dans cet antique monument. Pour mettre fin à la lutte qu'avait suscitée l'opposi-

Digitized by Google

tion faite par M. de Recourt, ce dernier pria la Société archéologique de Soissons d'émettre un avis. La commission nommée par cette société décida qu'un plancher, tel qu'on en rencontre dans la majeure partie des églises rurales, était ce qui convenait le mieux à celle du Mont-Notre-Dame, et qu'il fallait le conserver aussi longtemps qu'on le pourrait. Raison fut ainsi donnée par la science au goût naturel de notre compatriote.

Le haut de la nef qui sert aujourd'hui de chœur et de sanctuaire se compose de trois travées. Cette partie de l'église est restée à peu près intacte ; on peut juger par elle de la hardiesse des voûtes, de l'élégance et en même temps de la solidité du monument, qui aurait assurément traversé les siècles, sans les catastrophes réitérées qui l'éprouvèrent si cruellement.

Nous avons déjà remarqué que cette portion de l'église est séparée de l'autre par un gros mur percé au centre d'une ouverture ogivale, de même hauteur que celle des bas-côtés. L'épaisseur de ce mur est de 1 m. 09, mesure du diamètre des piliers. Cette massive construction appartient aux travaux exécutés par ordre de Pierre Robillart. Si l'œil n'est pas satisfait de rencontrer en pareil lieu cette lourde maçonnerie dépourvue de toute espèce d'ornement, on sent qu'elle est indispensable et qu'elle seule maintient les parties sauvées de l'édifice.

Le mur du fond, contre lequel l'autel est adossé, est ajouré de deux fenêtres ogivales à lancette, qui s'élèvent jusqu'à la hauteur des voûtes des bas-côtés et sont surmontées, au niveau du triforium, d'un oculus large d'environ deux mètres. C'est la mesure de cette galerie elle-même.

Digitized by Google

L'autel, en bois et de forme carrée, est composé de fragments provenant d'un bahut du XVe siècle, trouvé, il y a quelque trente ans, dans les combles de l'église. On y remarque six panneaux représentant des fenêtres surmontées, les unes de découpures flamboyantes, les autres de rosaces de la même époque.

Dans la nef, chaque travée du triforium est percée de quatre arcades; la dernière seule du côté droit n'en a que trois. Celle-ci est moins large, et pareillement celle qui lui fait face. Par suite de cette disposition irrégulière du triforium, le meneau de la fenêtre qui le surmonte tombe en porte-à-faux sur l'ogive qui occupe le milieu de la galerie. La travée voisine de celle qui vient de nous arrêter a été murée entre les colonnes, avec passage libre derrière cependant.

Il ne nous reste plus qu'à jeter un coup d'œil sur les bas-côtés. Ils ont, vers le portail, une travée de moins que la grande nef, celle au-dessus de laquelle s'élevaient les tours. La base de ces dernières faisant saillie sur la nef, celle-ci se trouvait rétrécie, à cet endroit, de façon à ne plus donner au passage qu'une ouverture d'environ 1 m. 50.

Les clefs des voûtes des six travées à droite et à gauche, ainsi que celles du chœur, sont couvertes de feuillages délicatement sculptés, du commencement du XIVe siècle. Les voûtes des bas-côtés, encore intactes aujourd'hui, doivent leur conservation à une seconde voûte formée d'un quart de cercle, qui paraît avoir été destiné à soutenir au-dessus d'elles une couverture en pierres plates, dont les nombreux fragments encore existant sous la toiture

Digitized by Google

actuelle indiquent que telle était la couverture, avant celle en tuiles qui les abrite aujourd'hui.

Chacune des travées attenantes au transsept a été convertie en sacristie. Le mur de clôture dont nous avons parlé les ferme du côté du transsept, et elles prennent jour vers le haut par un petit oculus; du côté des nefs, une simple cloison en planches, haute de 3 m. 50 c. environ, les sépare des nefs latérales : des autels dédiés, l'un à la sainte Vierge, et l'autre à saint Nicolas, y sont adossés. On conserve dans la sacristie un petit chandelier en cuivre à trois pieds remontant au XIIe siècle, qui sert encore aujourd'hui quand on brûle des cierges devant la statue de la Vierge.

Les arcs-doubleaux des voûtes reposent, du côté des murailles, sur des piliers de 0 m. 90 c. de diamètre et presqu'isolés des murs. Cette disposition donne au monument une remarquable vigueur. Entre chacun des piliers règne, au-dessus d'un banc de pierre qui longe tout l'édifice, une série d'arcades trilobées d'un grand effet : elles reposent sur des colonnes surmontées de chapiteaux.

A part les ouvertures pratiquées dans le mur à la hauteur des transsepts, l'église ne reçoit de jour maintenant que par les fenêtres des bas-côtés; encore plusieurs des rosaces qui les surmontent sont-elles bouchées, à l'exception d'une seule qui a conservé toutes ses vitres, et les baies elles-mêmes sont maçonnées à des hauteurs inégales, quelques-unes jusqu'à celle de 1 m. 50 c. Les deux fenêtres des bas-côtes qui éclairent les sacristies sont demeurées intactes et garnies de vitres blanches comme toutes celles du reste de l'édifice.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉGLISE DU MONT NOTRE DAME

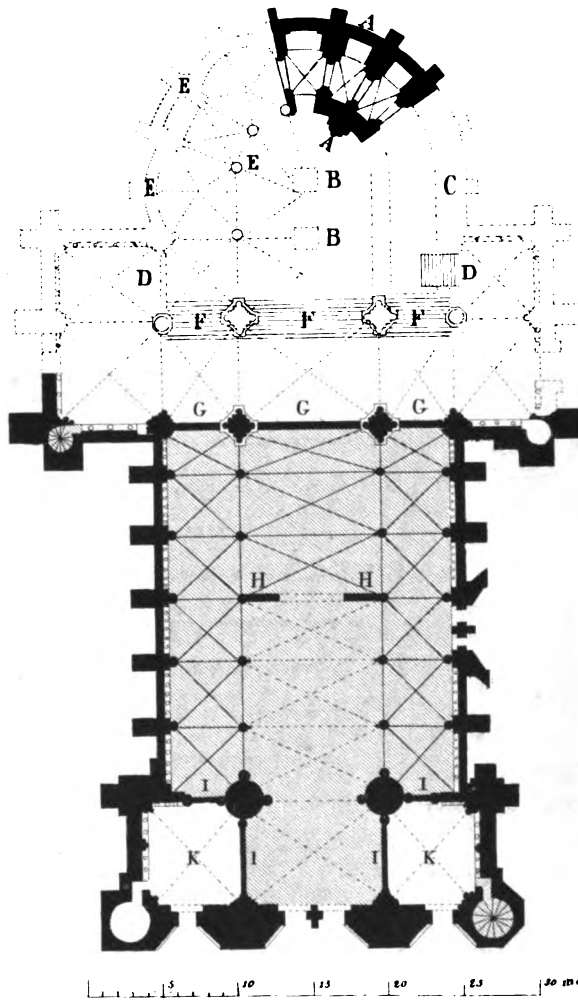

B.N.F. DE MONACO

PLAN.

Digitized by Google

LÉGENDE

Crypte

A *Parties restantes.*

B *Piliers rétablis d'après la tradition.*

C *Tracés des parties détruites en continuation de celles qui sont conservées.*

D *Entrée de la Crypte dans les chapelles latérales.*

Eglise supérieure:

E *Tracé supposé des murs et piliers à l'aplomb des parties existantes de la Crypte.*

F *Marches montant de la nef au chœur.*

G *Fermeture du chœur actuel.*

H *Mur de soutènement des parties conservées des grandes voûtes.*

I *Murs de clôture de la nef.*

K *Emplacement des anciennes tours à ciel ouvert.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Le dallage de l'église offre une infinité de fragments usés de pierres tumulaires. Si ces débris n'étaient méconnaissables, on y retrouverait certainement les restes des sépultures de Victor de Camerin, mort en 1414; de Nicolas Graibert en 1423, et de Renaud des Fontaines en 1442. Ces trois évêques de Soissons moururent au Mont-Notre-Dame, et furent, suivant leur désir, inhumés dans la collégiale.

Une seule dalle n'a pas été sciée : elle porte 0 m. 55 c. sur 0 m. 25 c.; sa légende, devenue illisible par le frottement des pieds, paraît indiquer le XVe ou le XVIe siècle. Le mot *Michel* est le seul qu'on puisse encore y déchiffrer. Cette pierre est placée dans le collatéral gauche, à la hauteur du chœur; à côté, se trouve un autre fragment portant la date MDLX.

Près de la porte latérale, un magnifique chapiteau du XIIe siècle, porté par un tronçon de colonne à hauteur d'appui et adossé contre le troisième pilier à droite, sert de bénitier. Il est orné de perles et fouillé à jour sous les volutes d'angle. Ce chapiteau, de moyenne dimension, est le plus beau que l'on ait conservé dans l'église.

Nous regrettons de ne pouvoir dire ce qu'étaient jadis le chœur et le haut du grand portail, et quel genre de construction avait été adopté pour les tours. Des dessins existaient cependant autrefois dans les archives du lieu, et renseignaient sur les parties détruites aujourd'hui. Mais, il y a trente ou trente-cinq ans, un maire trop confiant permit à un architecte de Paris de les emporter, afin de les étudier en vue d'une restauration de l'édifice. M. de Recourt, devenu propriétaire du château, fut informé de ce fait, et ne négli-

Digitized by Google

CHÂTEAU DE MONT MORIENCY

Digitized by Google

France qui devaient s'arrêter au Mont-Notre-Dame lorsqu'elles se rendaient à Louvois. La Révolution empêcha d'exécuter ce projet. Nous avons rapporté ce que nous avons pu recueillir sur le château appartenant à Jacques d'Aumale, détruit en 1568 par les calvinistes. Les historiens n'ont rien dit de celui qui le remplaça pendant deux cents ans environ. La construction des bâtiments existant aujourd'hui était à peine achevée à l'époque de la révolution de 1789. Leur forme est celle d'un vaste pavillon carré, percé de portes sur chacune des faces. Celle qui regarde la cour est ornée de deux colonnes d'ordre toscan soutenant un entablement, que surmontait autrefois un fronton aux armes de la famille d'Aumale (1). Le fronton fut détruit à l'époque de la Révolution. Sur la façade qui regarde le nord, existait autrefois une série de quatre colonnes supportant un balcon auquel on accédait par les portes-fenêtres de l'étage supérieur. La crainte que cette construction ne nuisît à la solidité du château détermina à la détruire, il y a un demi-siècle. Le bâtiment lui-même ne paraît avoir rien perdu de son aplomb. Cela me fait supposer que c'était plutôt la colonnade qui s'inclinait vers la terrasse, sur laquelle prennent jour les cuisines contruites sous les appartements du rez-de-chaussée.

De la terrasse et des appartements qui la dominent, l'œil jouit d'un immense panorama. La voie ferrée de Reims à Soissons est venue, depuis peu de temps, y ajouter un charme de plus. Devant soi, on remarque les villages de Bazoches, son vieux château

(1) D'argent à la bande de gueules chargée de trois besans d'or.

Digitized by Google

et les tours qui le ceignent; Vauxtin, Paars avec son élégant clocher, la ville de Braisne, dont la magnifique église fixe immédiatement les regards; le village de Quincy, remarquable par son donjon du XVIe siècle. Un peu plus vers l'ouest, sont les villages de Tannière et de Lhuys. Des fermes, enfin, au nombre de sept, semées çà et là dans le paysage, font de ce point de vue un des plus remarquables de la contrée.

L'entrée des caves, qui se trouve aujourd'hui dans le parc, était dans les cuisines de l'ancien château. Un escalier de cinquante-huit marches y conduit, à travers la couche de terre végétale et la roche qui la supporte. Le banc de sable qui s'étend au-dessous a été enlevé de sorte que la roche elle-même, sans avoir été taillée, sert de voûte : des murs en pierre, construits sur les côtés, suffisent pour prévenir les éboulements.

Ne quittons pas cette intéressante résidence sans remercier son propriétaire de l'accueil qu'il fit à notre projet d'étudier le Mont-Notre-Dame. M. de Recourt, ami lui-même de tout ce qui touche aux arts, veille avec sollicitude sur les ruines dont il comprend si bien toute la valeur. Les nombreux matériaux que nous avons trouvés dans sa bibliothèque prouvent combien lui sont chers le pays riche en souvenirs qu'il habite, et le monument qui en fait l'ornement. Son énergique volonté a préservé l'église du Mont-Notre-Dame d'inintelligents travaux que voulait lui infliger l'architecte chargé de sa restauration : nous ne saurions trop l'en remercier.

Digitized by Google

SEIGNEURS DU MONT-NOTRE-DAME (1).

Cette terre portait autrefois le titre de vicomté.

1102. Gervais, vicomte du Mont-Sainte-Marie.

1132. Henri Malet, du Mont-Sainte-Marie.

1160. Pierre, du Mont-Sainte-Marie.

1195. Gautier, puîné de Nicolas Ier de Bazoches, seigneur de Coulonges et du Mont-Notre-Dame; femme, Elisabeth N.

1213-59. Gauthier II de Bazoches, seigneur dudit, leur fils; femme, Marguerite de Barbonval; enfants, Jean, Philippe, Marie, Jeanne.

1283. Enguerrand du Plessier (Huleu), vicomte dudit.

1285. Jean de Bazoches, vicomte du Mont-Notre-Dame.

1288. Simon de Bazoches, vicomte dudit.

1298. Jean II, dit Coquillard, seigneur dudit et de Ville-Savoye; femme, Gillette de Pondron, veuve de Jean, sire de Cramaille.

1324-44. Jean III de Bazoches, dit Coquillard, seigneur desdits, chancelier de Philippe de France comte de Valois, prévôt de Soissons.

1391. Thibaut de Moreuil, seigneur de Cœuvres et vicomte du Mont-Notre-Dame.

1454. Bernard de Moreuil, puîné du précédent, vicomte dudit, seigneur de Lesdins;

(1) Nous empruntons cette liste au *Dictionnaire généalogique et historique du département de l'Aisne*, publié avec le concours du conseil général de ce département, par M. Melleville. — Laon, imp. Ed. Fleury, 1857, in-8°.

Digitized by Google

femme, N. d'Autrêches. Leur fille Jeanne porta le Mont-Notre-Dame en mariage à

1470. Jean d'Aumale; enfants, Jean, Guillaume, seigneur de Fontaine-Notre-Dame; Renaud.

1499. Jean II d'Aumale, vicomte dudit, seigneur du Quesnoy, Branges et Lesdins; femme, Jeanne de Rasse; enfants, Philippe, Charles, tige de la branche de Le Haucourt.

1528. Philippe d'Aumale, vicomte dudit; femme, Madeleine de Villiers-l'Ile-Adam; enfants, Louis, François, tige des seigneurs du Quesnoy.

1575. Louis d'Aumale, vicomte dudit, pannetier du roi, capitaine de cent hommes d'armes; femme, Antoinette d'Anglebermer.

1580. Jacques d'Aumale, vicomte dudit; femme, Marie de Bossut; sans enfants. Le domaine du Mont-Notre-Dame revint à son petit-neveu qui suit.

159.. Jean III d'Aumale, seigneur du Quesnoy; femme, Louise de *Cujar*, dont il eut douze enfants, ce qui ne l'empêcha pas de donner le domaine du Mont-Notre-Dame à son neveu, seigneur de Balastre, qui suit.

1661. Louis II d'Aumale, seigneur de Balastre; femme, Madeleine du Clozel (ou du Clozet).

169.. Louis III d'Aumale, leur fils, vicomte dudit, seigneur de Balastre, Saint-Mandé et Voisins, capitaine de cavalerie; femmes : 1° Michelle-Elisabeth d'Harzillemont, qui lui apporta les terres de Branges et Loupeigne; 2° Marie-Charlotte Doulcet; trois enfants du premier lit et cinq du second, dont l'aîné suit.

Digitized by Google

Vers 1720 Louis IV d'Aumale, seigneur de Branges, les Bouleaux, etc., vicomte dudit ; femme, Marie-Anne Oudan ; enfants, Louis qui suit et cinq filles.

1776. Louis V (Louis-Anne-Antoine) d'Aumale, vicomte dudit, comte d'Aumale, capitaine de hussards au régiment de Berchini.

Louis V d'Aumale fut le dernier seigneur du Mont-Notre-Dame. Il mourut sans postérité et fut inhumé dans un caveau construit à cet effet dans sa propriété.

Le château fut acquis et occupé depuis, successivement, par

M. Louis-Nicolas Leclercq de la Prairie (1er Octobre 1821) ;

Dame Clémentine-Louise-Henriette de Choiseul-Gouffier, veuve en deuxièmes noces de Marie-Jean-Pierre-Pie Dombidan, baron de Crouseilhes, conseiller d'Etat (6 Octobre 1824) ;

M. Alexandre-Armand, marquis de Chasteigner (12 Mai 1827) ;

M. Joseph-Théodore de Recourt et dame Antoinette-Joséphine de Recourt, sa femme (2 Novembre 1840).

Digitized by Google

NOTE

SUR UN TITRE DE 1499

RELATIF A ROBERT DE LENONCOURT

Alors Archevêque de Tours, et plus tard de Reims.

—

COMMUNICATION

De M. H. PONSINET, membre correspondant.

Les vieux titres conservés par les particuliers peuvent avoir certainement quelque autorité dans les contestations privées. Ils présentent encore quelquefois des détails curieux sur nos localités et l'ancienneté des familles. Souvent ils servent à éclaircir des points obscurs de l'histoire de nos provinces, ou bien ils en font connaître des particularités inconnues.

Ainsi, dernièrement, nous avons eu entre les mains un acte de 1499, rédigé par un modeste notaire de village, Claude Gayet, de la paroisse de Vinzelles. Eh bien! il résulte de ce titre qu'à cette époque, le prévôt de Mâcon (*præpositus regius*) s'appelait Antoine du Moulin.

Messire Robert de Lenoncourt, archevêque, non de Tournus, comme le traduit, en 1822, un archi-

Digitized by Google

viste, puisqu'il n'y a pas eu d'archevêque à Tournus, mais de Tours, puis de Reims, abbé commendataire de Saint-Remi de Reims, de Saint-Urbain de Châlons et du royal monastère de Tournus, dans le diocèse de Châlon-sur-Saône, possédait, à cause de sa terre de Saint-Romain, un moulin vulgairement appelé de Pontanevaux (*pons novus*), dans la paroisse de Guinhay, sur le torrent ou la rivière la Mauvaise, près du chemin tendant de Mâcon à Lyon.

En 1499, il vendit ce moulin, dont l'un des confins était un pré appartenant à Antoine Chanorier, à honorable homme Antoine Bernard, citoyen de Mâcon.

Ce moulin, dit de Pontanevaux, existe toujours.

Les mandataires de l'archevêque, abbé de Tournus, étaient Me Jean Germe, chanoine de Tours et secrétaire de très-révérend père en Dieu Messire Robert de Lenoncourt, et Guichard Languier, licencié en l'un et l'autre droit (*utriusque juris*), hommes vénérables et circonspects.

L'acte est rédigé en présence des témoins dénommés ci-après : Didier Mengin, serviteur de vénérable maître Germe ; Guillaume Devalle et honnête homme Crozet, barbier, demeurant à Tournus.

En voici un extrait :

« Nos Anthonius de Molendino, civis et præpositus regius Matisconis,

» Notum facimus universis præsentes litteras inspecturis. . . . . .

» Quod coram mandato nostro, videlicet Claudio Gayet, clerico, publico notario curiæ nostræ, jurato parochiæ Vinzellarum (1) Matisconensis diœcesis, ad

(1) Vinzelles, commune à sept kilomètres de Mâcon.

Digitized by Google

hoc et majora cætera a nobis specialiter deputato, propter ea quæ sequuntur :

» Personnaliter constituti viri venerabiles et circonspecti magistri Johannes Germe, canonicus Turonensis, secretariusque reverendissimi in Christo patris et domini Roberti de Lenoncourt, archiepiscopi Turonensis, abbatis commendatarii abbatiarum Sancti Remigii Remensis, Sancti Urbani Cathalaunensis ac regalis monasterii Trenorchii (1), Cabilonensis (2) diœcesis, nec non Guichardus Languier, utriusque juris licenciatus, procuratores ejusdem reverendissimi.... et honorabilis vir, Anthonius Bernard, civis Matisconis (3), partibus ex altera... conveniunt et promittunt de juribus et utilitate ipsius reverendissimi tractantes .... videlicet quod memorati venerabiles procuratores abbergant, amazant et in hæreditatem perpetuam tradunt Anthonio Bernard, pro se et suis præsentibus et futuris, videlicet molendinum ejusdem reverendissimi ad causam domus suæ Sancti Romani (4) situm in finagio Pontis Novi (5), supra torrentem seu rivulum fontis *la Mauvaise* (6). »

Suivent les conditions.

« Actum et datum in monasterio prædicto Trenorchii, die decima septima mensis Martii, anno

(1) De Tournus.

(2) De Châlon-sur-Saône.

(3) De Mâcon.

(4) Saint-Romain, commune à 15 kilomètres de Mâcon.

(5) Pontanevaux, hameau dépendant de la commune de La Chapelle-de-Guinchay, à 13 kilomètres de Mâcon, station sur le chemin de fer de Paris à Lyon. Les gens du pays disent *Pontanevoux*.

(6) Petite rivière ou torrent qui va se jeter dans la Saône.

Digitized by Google

Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo nono.

» Expeditum est præsens publicum asservizationis, amazationis et abbergationis instrumentum per me notarium et juratum prædictum. »

Signé sur l'expédition en deux feuilles de parchemin : « Gayet, » avec paraphe.

Digitized by Google

DES IDÉES POLITIQUES

DANS LES

MÉMOIRES DU DUC DE St-SIMON

Par M. POSTANSQUE, membre titulaire.

MESSIEURS,

En prenant pour la première fois la parole au milieu de vous, j'ai à remplir un devoir qui m'est cher, et je vous remercie de la faveur que vous m'avez faite lorsque vous avez bien voulu m'admettre au nombre de vos membres titulaires. Je n'étais point connu de vous ; je n'avais d'autres titres que la recommandation d'un magistrat aimable et éclairé, que la confiance inspirée par le corps auquel j'ai l'honneur d'appartenir. Soyez assurés que je m'efforcerai de mériter votre bienveillance par mon assiduité à vos séances, par le zèle que j'apporterai à soumettre à vos lumières et à votre contrôle les travaux que me permettront d'achever les rares loisirs d'une profession dans laquelle l'étude perpétuelle des chefs-d'œuvre de l'esprit humain est une compensation suffisante aux plus pénibles devoirs.

Peu connus et surtout mal appréciés au siècle dernier, les *Mémoires de Saint-Simon* jouissent

Digitized by Google

aujourd'hui d'une immense popularité qu'ils doivent à l'excellent éditeur qui les a mis récemment en pleine lumière, et aux nombreux travaux de critique dont ils ont été l'objet. On a tout dit sur ces tableaux éloquents de la fin du règne de Louis XIV, sur ces portraits d'une touche si profonde et si fine, sur ce style où la négligence du grand seigneur laisse échapper tant d'incorrections, mais dans lequel la majesté de Bossuet s'unit parfois à l'éclatante précision de Labruyère. Ce n'est donc ni le peintre ni l'écrivain que je veux étudier après tant d'autres plus autorisés, mais l'homme politique, moins connu, plus curieux cependant peut-être; car les appréciations de Saint-Simon jettent un jour précieux sur le gouvernement et les institutions de la France à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècle; elles montrent mieux que bien des déclamations quel en était le vice radical, et comment se préparait dès cette époque le grand mouvement des esprits qui, après un siècle de luttes et de vagues aspirations, devait aboutir à la révolution française.

D'après Saint-Simon, sa famille était une des plus vieilles de France, et je ne m'étonne point, s'il a dit la vérité, qu'il ait trouvé une antiquité datant du XIIIe siècle une antiquité fort ordinaire. « Sans contestation quelconque, » ce sont ses propres paroles, il descendait par les femmes de la maison de Vermandois, et par elles, il se rattachait au sang de Charlemagne. Ses ancêtres n'ont point laissé de traces bien profondes, et le seul qui soit vraiment célèbre est son père, le favori de Louis XIII. La Journée des Dupes fut l'origine de sa fortune : il conseilla à Richelieu disgracié, prêt à tomber du pouvoir, d'aller trouver

Digitized by Google

le roi à Versailles, et en récompense de ce service, il fut fait gentilhomme de la chambre et duc et pair. Il joignit à ces dignités les capitaineries de Saint-Germain et de Versailles, et devint grand-écuyer après l'exécution de Cinq-Mars. Louis XIII mort, il se retira à Blaye, dont il avait obtenu le gouvernement, et il y finit ses jours. J'insiste sur ces détails, parce que Saint-Simon conserva pour Louis XIII et pour Richelieu une reconnaissance profonde, parce que le souvenir de l'élévation de sa famille à cette époque influa sur son caractère, sur ses jugements, sur la direction de ses idées politiques, sur sa vie tout entière enfin, qu'attrista, que perdit le regret du passé.

Sa mère l'éleva avec le plus grand soin; femme d'esprit et de vertu, elle s'appliqua à former son corps et son esprit, à lui donner le courage de relever sa maison pauvre et retombée dans l'oubli. Il profita de ses leçons, et il conçut de bonne heure les ambitions les plus hautes. Mais alors, c'est lui-même qui le dit et le répète à chaque instant, il n'y avait rien de grand à tenter; toutes les avenues étaient encombrées par les gens de rien, et il ne restait à la noblesse qu'à se faire tuer dans les rangs de l'armée, où encore les innovations de Louvois étaient un obstacle presque invincible au mérite. Saint-Simon surmonta ses répugnances; il prit du service, acheta un régiment, et parut avec distinction dans la grande guerre qu'avait suscitée contre la France l'ambition de Louis XIV, et que termina la paix de Ryswick. Cette paix ne dura qu'un instant, et bientôt la guerre de la succession d'Espagne éclata. Le régiment de Saint-Simon fut réformé: de dépit, il abandonna sa

Digitized by Google

carrière, se fit recevoir au parlement en qualité de duc et pair, et à partir de ce moment, il vécut à la cour, où le retenaient sa noblesse, son alliance avec la famille du maréchal de Lorges et les illustres amitiés qu'il avait contractées dès cette époque.

On était alors en 1702. La situation de la France, si brillante au début du règne de Louis XIV, était déplorable. Au dehors, on avait à soutenir les efforts de l'Europe entière liguée contre le prétendant à la succession de Charles II, et les armées, commandées par des généraux incapables, n'éprouvaient plus que des désastres. Au dedans, la guerre civile désolait les provinces méridionales, où les camisards tenaient en échec des maréchaux de France; les esprits étaient troublés par de déplorables querelles théologiques; le commerce et l'industrie dépérissaient, les campagnes étaient dépeuplées, les impôts écrasants; la misère était à son comble. Versailles ressentait peu le contre-coup de ces malheurs; mais, sur ce théâtre autrefois éclatant de la gloire et du bonheur de son roi, tout avait changé. Louis XIV vieilli, accablé par les revers, aigri par ses maladies, était en proie à une immense tristesse que rien ne pouvait plus dissiper. S'il conservait encore son royal orgueil, le sentiment profond de sa dignité et celui de la dignité de la France, il avait perdu cette sûreté de coup d'œil qui lui faisait autrefois partout discerner le mérite, et il ne voulait plus voir autour de lui que des courtisans et des flatteurs. Madame de Maintenon le dominait, et sans influer, comme on l'a prétendu si souvent, sur la direction de toutes les affaires, elle lui faisait partager ses vues étroites, sa dévotion rigide, et elle s'appliquait à fonder la grandeur des

Digitized by Google

princes légitimés, surtout celle du duc du Maine, sur lequel s'était reportée sa tendresse. La cour s'était réformée à l'image du maître ; elle avait rejeté les mœurs galantes, les habitudes magnifiques du siècle précédent, pour s'astreindre à une dévotion qui dissimulait mal des mœurs corrompues et les progrès de l'incrédulité qui gagnait alors. Tout était sombre, triste, froid ; on respirait à peine dans cette atmosphère d'où la passion, la grâce et la vie s'étaient retirées, et en lisant Saint-Simon, on est tout étonné de voir à quels commérages, à quelle petitesse, à quelle servilité surtout était descendue cette cour, autrefois le modèle de l'Europe entière.

Quel rôle allait prendre Saint-Simon dans cette foule oisive et bassement adulatrice? Son grand nom, ses talents, sa probité, lui permettaient d'aspirer à tout, mais il avait contre lui les incorrigibles défauts d'un caractère tout d'une pièce. Il était infatué de sa noblesse, plein de l'idée de son mérite, hautain, satirique, amer, d'une franchise qui ne respectait et ne calculait rien. D'ailleurs, le roi ne l'aimait point, parce qu'il avait quitté le service, parce que, hommes et choses, il accablait tout de ses dédains. Au lieu de chercher à regagner ses bonnes grâces avec l'appui de Madame de Maintenon, du dauphin, du duc du Maine, il s'aliéna ces puissants personnages par son impitoyable esprit de dénigrement, et par une inconséquence qui n'est pas rare dans les plus hauts caractères, il se lia publiquement, sans le vouloir jamais abandonner, avec le duc d'Orléans, dont les mœurs dissolues et l'impiété notoire formaient un contraste frappant avec ses croyances et son austérité jansénistes. Il ne put rien obtenir. Il

Digitized by Google

fut bien question de lui pour l'ambassade de Rome à deux reprises différentes; mais le roi, dit-il, était jaloux de son mérite, de sa réputation de probité farouche, et il fut écarté. Rien n'est plus curieux que sa conduite alors. Il détestait cette cour ennemie de ses idées, il méprisait ces courtisans qui mouraient lâchement d'une disgrâce, il voulait s'arracher d'un théâtre indigne de lui, il projetait de tout abandonner, de se retirer dans ses terres, et toujours il restait. Involontairement on se rappelle Alceste et Célimène. Célimène, c'est Versailles; Alceste, c'est Saint-Simon lui-même enchaîné dans les liens d'une traîtresse qu'il déteste en l'adorant, qu'il écrase de ses dédains et dont il ne peut se détacher. Il demeura donc, et pour occuper son besoin d'activité, il continua à écrire ses Mémoires, dont il avait commencé la rédaction dès 1694, à l'imitation de Bassompierre. Admirablement placé pour tout savoir par ses relations et ses amis, par la considération que lui donnaient sa naissance et la charge que remplissait sa femme à la cour; doué, d'ailleurs, d'un infatigable esprit de curiosité, il recueillait tous les bruits, il enregistrait tous les faits et les consignait dans son ouvrage, qu'il ne destinait pas, du reste, à la publicité. Que de piquantes anecdotes, que de tableaux de mœurs, quelle galerie de portraits tour-à-tour solennels ou bouffons, pleins de grandeur ou de misère! Quelle peinture achevée d'une société dans laquelle régnaient ce solennel ennui, cette glaciale majesté dont Versailles abandonné réveille aujourd'hui si parfaitement le souvenir!

Mais si Saint-Simon est un peintre inimitable, un écrivain supérieur, en dépit de ses incorrections et

Digitized by Google

de ses longueurs, l'homme politique est-il à la même hauteur? A-t-il bien compris les causes de l'infériorité de la France dans sa lutte contre l'Europe? A-t-il bien expliqué d'où venaient tant de défaites, tant d'humiliations qui devaient aboutir à des traités désastreux pour Louis XIV et le royaume? A-t-il bien saisi les causes de la misère publique, et de la transformation qui s'accomplissait dans les esprits et qui éclata d'une manière inattendue dès que le grand roi descendit au cercueil? Nous ne le croyons pas. Saint-Simon est avant tout et surtout un représentant de l'aristocratie féodale, telle qu'elle existait dans les siècles précédents, égaré dans la société du XVIIe siècle. Il ne voit rien de supérieur à la noblesse; il ne comprend pas les progrès qui se sont accomplis sous ses yeux, et il juge tout avec ses rancunes personnelles, avec ses dépits de courtisan mécontent, ses antipathies de grand seigneur irrité de l'invasion d'un peuple nouveau grandi par le talent et les lumières. Ne lui demandez pas de pénétrer, dans les guerres soutenues alors, les motifs de la haine contre Louis XIV et ceux de nos défaites. Au lieu d'expliquer l'acharnement de tant d'ennemis coalisés par l'ambition du souverain, par les craintes légitimes de voir se renouveler la monarchie de Charles Quint, par les violations des traités les plus solennels, il préférera accuser Louvois d'avoir rendu la guerre inévitable dans le seul but de se maintenir au pouvoir, et cela parce que le ministre était coupable, à ses yeux, d'avoir, au détriment des gens de cour, réglé les droits à l'avancement dans les armées. Il ne se rendra pas compte des désastres par l'infériorité de nos ressources, par la supériorité des talents

Digitized by Google

militaires chez Eugène et Marlborough; il entassera contre Villeroy, contre Vendôme, contre Villars lui-même les accusations les plus passionnées; il les flétrira comme des incapables, des corrompus ou des voleurs. Cette méthode nous vaudra d'éloquentes invectives, de hardis portraits inspirés par la haine, la vraie passion de Saint-Simon ; mais, en réalité, ce n'est pas là le langage de l'histoire, dont la vérité, suivant l'expression d'un ancien, doit être l'inspiratrice et la prêtresse. La politique intérieure n'est pas mieux entendue. Si le commerce et l'industrie dépérissent, si les populations se soulèvent, si la misère est à son comble, c'est que Louis XIV refuse tout au mérite; c'est qu'il aime à s'entourer de gens qui ont fait preuve de roture, comme on faisait preuve autrefois de noblesse; c'est que des garçons de boutique ont remplacé partout les seigneurs; c'est que les ducs et pairs ont perdu leurs prérogatives, c'est que les gens de robe qui ne sont pas nés et qui sont le néant, osent tout, règlent tout, dominent tout; c'est surtout que la vieille sultane, devenue mère de l'Eglise, fraye doucement le chemin du trône aux princes légitimés, aux Titans, aux bâtardeaux, à la boue infecte issue du double adultère. Il donne ainsi carrière à ses ressentiments, à ses haines, à ses fureurs; mais il ne saisit pas les vraies causes de la décadence ; il ne voit pas que le despotisme croissant du roi, ses guerres, ses folles dépenses, la lourdeur des impôts, leur inégale répartition, les dragonnades, la révocation de l'édit de Nantes, les persécutions religieuses préparent insensiblement les esprits à la révolte. S'il rencontre ces faits douloureux, je cherche en vain dans ses écrits la trace d'une émotion véritable; il

Digitized by Google

ne condamne la révocation de l'édit de Nantes que pour les fautes commises dans l'exécution ; s'il rencontre en passant le nom des camisards, c'est pour les traiter de misérables. De quel droit condamnerait-il les violences exercées contre les jansénistes, lui qui applaudissait à la brutale expulsion des jésuites chassés de la Sicile, et qui donnait plus tard au régent des conseils sur la manière de terminer les différends théologiques qui prouvent qu'il n'entendait rien, absolument rien à la liberté philosophique et religieuse ?

Dans toute cette partie des Mémoires, il ne faut donc point chercher des jugements et des idées politiques, mais seulement le résultat des observations faites par un juge âmer et prévenu qui se venge en accablant ses ennemis de toutes les blessures faites à son ambition, de tous les coups portés à son orgueil.

Au milieu de ses ressentiments, Saint-Simon conservait cependant un sens droit, un amour vrai du bien, un sincère désir des améliorations qu'il jugeait nécessaires. « Je voyais manifestement, écrit-il en 1709, l'impossibilité d'un gouvernement sage et heureux tant que le système présent durerait. » Et, dans le silence de sa pensée, il méditait un plan complet de réformes : il s'en ouvrit même au duc de Chevreuse, son ami, le confident des aspirations de son cœur. Mais il était prompt au découragement, il croyait toute amélioration impossible dans l'état de la France à cette époque, et bientôt il condamna son projet aux ténèbres, en le regardant comme la république de Platon.

Cependant Louis XIV vieillissait, il pouvait mourir;

Digitized by Google

son successeur naturel était le dauphin. Ce personnage élevé par Bossuet, qui composa pour lui le *Discours sur l'histoire universelle*, est un de ceux qu'a le plus maltraités Saint-Simon. Il le peint comme un prince n'ayant lu dans la gazette que les morts et les mariages; il le représente comme un être dont tout le mérite était dans sa naissance et tout le poids dans son corps, absorbé dans sa graisse et les ténèbres, sans aucun talent politique ou militaire. Le dauphin méritait-il ce jugement si sévère? Il est difficile de le savoir. Il ne parut qu'une seule fois avec éclat au siége de Philipsbourg; il semble que, tenu à l'écart, tremblant devant son père, il ne trouva jamais l'occasion de se faire dignement connaître. Quoi qu'il en soit, il tomba malade en 1711, et fut bientôt dans un état désespéré. Saint-Simon, qui le détestait et n'en était pas aimé, ne peut alors dissimuler son bonheur; il redoutait, dit-il, qu'il échappât. Le dauphin mourut. Le passage dans lequel notre historien a peint l'état de la cour à cette nouvelle est l'un des plus célèbres et des plus saisissants de ses Mémoires. La foule des courtisans se partagea; les uns regrettaient un prince dont la nullité eût favorisé leur ambition; les autres se sentaient délivrés des craintes que leur inspirait le règne futur d'un monarque sans talents, élevé dans une servilité déplorable, et ne cachaient ni leur joie ni leurs espérances pour l'avenir. Louis XIV pouvait mourir d'un instant à l'autre, et le nouveau roi allait être le duc de Bourgogne, son petit-fils. Saint-Simon fut un de ceux qui saluèrent avec enthousiasme l'élévation inattendue de l'élève de Fénelon. C'était l'homme de son choix et de son cœur; sous ce nouveau Germani-

Digitized by Google

cus devaient s'accomplir enfin les fameuses réformes qu'il avait projetées et auxquelles il n'avait point renoncé en dépit de ses défaillances. Quelles étaient donc ces réformes qui devaient sauver l'Etat, rendre à la France abaissée son lustre et sa splendeur? Saint-Simon ne l'a point dit; il n'a point exposé sous une forme méthodique ses principes en matière de gouvernement et d'administration; mais, en rapprochant des fragments épars, en réunissant des idées dispersées et comme jetéos au hasard, il est possible de reconstruire son système et d'en apprécier la valeur.

Hâtons-nous de le dire, ce n'était pas une révolution complète dans les institutions de la France que méditait Saint-Simon; élevé dans les plus pures traditions monarchiques, il a horreur des innovations qui porteraient atteinte à l'autorité, et il déclare extravagante et presque inapplicable la constitution de l'Angleterre dans laquelle les citoyens n'ont pour ressource et pour consolation que le renversement des ministères. Si Philippe V, en Aragon, supprime le Justiza, s'il enchaîne les cortez et brise des libertés séculaires, il applaudit. « Ce fut un utile et grand coup, dit-il, frappé fort à propos.» L'Aragon se révolte-t-il en protestant, il loue Philippe V d'être resté inébranlable. Il ne le dissimule donc pas, il a le fanatisme de la royauté. Les rois sont, à ses yeux, l'image de Dieu vivante; ils tiennent leur pouvoir de lui et de la nation qui, dans des temps reculés, s'est, en leur faveur, dessaisie de son droit souverain. Mais s'ils représentent la divinité, ils doivent user de leur autorité avec justice et modération, être pieux, appliqués, laborieux, et n'user de leur puissance que pour le bien des sujets dont ils sont les pasteurs.

Digitized by Google

Qu'ils ne se reposent donc sur personne, et surtout sur des premiers ministres, des soins qui leur ont été confiés. Un premier ministre ne songe qu'à conserver le pouvoir, qu'à se rendre indispensable, qu'à enrichir sa famille ; il écarte les gens de mérite, il s'entoure de petites gens, qu'il domine par l'espoir des dignités et des faveurs, et il ne laisse point arriver la vérité jusqu'au roi, qui finit par être renfermé dans une cage dorée ou plongé dans la mollesse; réduit aux plus futiles occupations, il finit par devenir semblable à ces monarques fainéants dont l'histoire a flétri le souvenir.

Que le roi conserve l'autorité tout entière ; qu'il ne la partage pas surtout avec les gens d'église, qui sont avant tout les esclaves de la cour de Rome ; qu'il admette dans son intimité les personnages les plus intéressés à la prospérité de l'Etat, les représentants des grandes familles ; qu'il s'entretienne familièrement avec eux des détails de l'administration et de la guerre ; qu'il s'instruise ainsi, et qu'il arrive, par la connaissance des hommes, à la science du gouvernement. Il comprendra alors qu'il faut détruire toutes les innovations introduites au temps de Mazarin, qui, né dans la lie du peuple, a tout bouleversé ; au temps de Colbert et de Louvois, qui, sans naissance, ont laissé place à la vile bourgeoisie ; il condamnera à l'obscurité tous ces gens de finance et de robe qui retiennent l'odeur de leur état, et sont parvenus aux emplois principaux ; il détruira cet ordre du tableau, qui substitue aux droits incontestés de la noblesse ceux de l'ancienneté ; il rendra les siéges épiscopaux, déshonorés par l'élévation des petites gens, aux prélats de qualité qui les possédaient

Digitized by Google

autrefois ; il supprimera ces ministères odieux remplis par des parvenus, pour rétablir des conseils où figureront les véritables seigneurs ; il replongera surtout dans le néant les princes légitimés dont Louis XIV a fait la grandeur en commettant un crime plus noir et plus horrible que celui de majesté au premier chef.

Que deviendront alors ces vieilles institutions de la France qui servaient de barrière à l'autorité royale ? le parlement, les Etats généraux ? Le parlement, suivant Saint-Simon, n'était rien autre chose qu'une cour supérieure de justice, et ce n'était que par une usurpation déplorable qu'il avait conquis des droits politiques en disposant de la régence après la mort de Henri IV et de Louis XIII. Dans l'origine, il devait son lustre et son autorité à la seule présence des ducs et pairs, et il est évident que, sans eux, il ne peut disposer d'aucun droit politique. Le parlement sera donc réduit au jugement des procès, à l'enregistrement pur et simple des édits royaux, et pour lui ôter ce qui pourrait encore lui rester d'indépendance, on détruira la vénalité des charges, et on remboursera les prix payés par eux aux titulaires.

Sur les Etats généraux, les opinions de Saint-Simon sont inspirées par les mêmes préjugés de caste et de naissance. Ils n'ont jamais le droit, suivant lui, de partager l'autorité législative avec le roi, et s'ils l'ont fait jamais, c'est aux plus mauvais jours de notre histoire, pendant des minorités et dans des temps de révolte. En réalité, ils ne peuvent s'assembler que par la volonté et sur la convocation du souverain ; ils ne sont rien qu'un corps de plaignants et de remontrants, et, quand il plaît au roi de le permettre,

Digitized by Google

un corps de proposants. Ils doivent porter au prince les représentations et les supplications des provinces qui les ont députés, et exposer leurs griefs, leurs plaintes, la justice, les grâces qu'ils sont admis à réclamer. Le cérémonial usité montre d'ailleurs assez quels sont les droits respectifs des différents ordres : le roi préside, entouré des grands officiers de la couronne et des ducs et pairs ; la noblesse et le clergé sont sur les côtés, le tiers-état au fond, et son orateur ne parlait autrefois qu'à genoux.

Ce n'est pas à dire cependant qu'il n'y ait rien à tenter pour l'amélioration du royaume que de revenir aux institutions de la France, faussées et détournées de leur vraie signification. Saint-Simon, qui estimait Boisguilbert et Vauban, qui louait leur patriotisme en regrettant leur peu de naissance, reconnaît qu'il y avait beaucoup à faire dans l'administration ; il faudrait alléger les impôts, détruire la vénalité dans les armées, relever la marine, faire réparer les routes, encourager par plus de liberté le commerce et l'industrie, rendre la paix à l'Eglise, troublée par les querelles théologiques ; mais, en général, ce qu'il propose à ce sujet est vague, et n'atteste pas qu'il ait eu le sentiment vrai de la réalité. Bien qu'il s'en défende, il y a toujours du roman dans ses projets ; et je ne doute pas que Louis XIV, s'il en eût eu connaissance, n'eût porté de lui le même jugement que de Fénelon, et ne l'eût rangé parmi les beaux esprits chimériques.

Ainsi un roi tout-puissant, représentant de Dieu sur la terre ; à ses côtés, une noblesse dévouée, investie de tous les priviléges et de tous les emplois ; un clergé esclave du pouvoir, au lieu de relever de

Digitized by Google

la cour de Rome ; un parlement se bornant à l'enregistrement des volontés royales ; et loin, bien loin dans l'ombre, un tiers-état consulté, selon le bon plaisir, sur ses besoins, et admis à les exposer par ses supplications et ses doléances, voilà quel était, en politique, l'idéal de Saint-Simon. Est-il besoin d'avoir été témoin des grands évènements de notre temps et des révolutions modernes pour en reconnaître l'insuffisance et, disons mieux, la complète inanité? Etaient-ce là des réformes nécessaires dans un état si profondément menacé que Catinat, un bon citoyen cependant, disait qu'il n'y avait qu'un comble très-dangereux de désordres qui pût y ramener l'ordre et la sécurité? Evidemment non. Ce qui frappe surtout dans cette utopie du grand seigneur, c'est que tout est subordonné au caractère du roi. S'il est juste, modéré, pieux, il n'abusera point de cette autorité sans bornes ; mais si l'on se souvient que Commode fut le successeur immédiat de Marc-Aurèle et d'Antonin, n'y aura-t-il pas tout à craindre d'un pareil despotisme responsable seulement devant Dieu? Le duc de Bourgogne lui-même, sur lequel Saint-Simon comptait pour l'exécution de ses projets, était-il bien l'homme qui eût ramené sur la terre le règne de la justice et de la vertu? Il aimait la noblesse ; il s'indignait de voir un officier vétéran mis à la taille avec tous les autres pauvres de sa paroisse, je le veux bien ; il eût rendu aux ducs et pairs leur rang usurpé ; il eût été fidèle aux règles d'un cérémonial oublié, j'y consens encore ; mais enfin n'est-ce pas Saint-Simon lui-même qui lui reproche, dans un mémoire remis au duc de Beauvillers, sa piété étroite, son enfermerie, sa préoccupation trop constante de l'étude et des

Digitized by Google

sciences, son peu de connaissance des hommes? N'a-t-il pas tracé de lui ce portrait qui répond si peu à l'idée qu'on se fait aujourd'hui de l'élève de Fénelon : « De la hauteur des cieux il regardait les hommes comme des atomes avec qui il n'avait aucune ressemblance, quels qu'ils fussent. A peine ses frères lui semblaient-ils des intermédiaires entre lui et le genre humain. » Je crains bien que le duc de Bourgogne n'ait eu dans l'histoire l'heureuse destinée de ceux qui meurent jeunes et regrettés. On leur prête volontiers toutes les vertus qu'on leur eût souhaitées; on dépose sur leur tombeau l'expression d'une douleur qui a le caractère touchant, mais aussi la sincérité des épitaphes.

Saint-Simon, du reste, eut à peine le temps de convertir son héros à ses idées. L'année suivante, en 1712, la duchesse de Bourgogne, cette déesse qui marchait sur des nuées, et son incomparable époux furent emportés par une épidémie. Saint-Simon pleura sincèrement la fin prématurée de l'homme avec lequel étaient ensevelies toutes ses espérances. « La France tomba amèrement sous ce dernier châtiment, dit-il; Dieu lui avait montré un prince qu'elle ne méritait pas. » Dans sa juste douleur, il voulut se retirer d'une cour où désormais il était inutile; mais Madame de Saint-Simon le retint, et il consentit à demeurer encore.

Il assista donc, silencieux et impuissant, à ce spectacle des dernières et tristes années du règne de Louis XIV, qu'il a si éloquemment retracées dans ses Mémoires.

« Quelle fin d'un règne si longuement admiré, s'écrie-t-il dans un langage presque inspiré, et jusque

Digitized by Google

dans ses derniers revers si étincelant de grandeur, de générosité, de courage et de force! Et quel abîme de faiblesse, de misère, de honte, d'anéantissement, sentie, goûtée, savourée, abhorrée et toutefois subie dans toute son étendue et sans en avoir pu élargir ni soulager les liens! O Nabuchodonosor, qui pourra sonder les jugements de Dieu et qui osera ne pas s'anéantir à leur présence? »

Il vit alors mourir ses amis les plus chers; il vit s'accroître encore la puissance des légitimés, et il ne lui resta plus d'autre ami que le duc d'Orléans, abandonné dans une cour où il était soupçonné des plus monstrueux attentats. Il s'occupait avec lui des projets relatifs au temps où il aurait la régence; il revenait à ses idées abandonnées, mais ce qu'il caressait surtout, c'était l'idée de voir s'écrouler la fortune des bâtards odieux que le testament du roi plaçait au premier rang dans l'Etat.

Enfin Louis XIV mourut en 1715. On sait comment Philippe d'Orléans fit casser son testament célèbre, comme aurait pu l'être celui d'un simple particulier, comment il rendit au parlement le droit de remontrances, et comment fut renversée sans protestation la puissance des princes légitimés, d'abord écartés du conseil, et bientôt réduits au rang de leurs pairies. Saint-Simon triompha. Sa joie ne brille pas dans ses Mémoires; elle éclate en transports, elle déborde, elle tient du délire. « Moi cependant, dit-il, je me mourais de joie. J'en étais à craindre la défaillance; mon cœur dilaté à l'excès ne trouvait plus d'espace à s'étendre. La violence que je me faisais pour ne rien laisser échapper était infinie, et néanmoins ce tourment était délicieux. Je comparais les années et

Digitized by Google

les temps de servitude, les jours funestes où, traîné au parlement en victime, j'y avais servi de triomphe aux bâtards à plusieurs fois, les degrés divers par lesquels ils avaient monté à ce comble sur nos têtes; je les comparais, dis-je, à ce jour de justice et de règle, à cette chute épouvantable qui du même coup nous relevait par la force du ressort. Je repassais avec le plus puissant charme ce que j'avais dû annoncer au duc du Maine le jour du scandale du bonnet, sous le despotisme du feu roi. Mes yeux voyaient enfin l'effet et l'accomplissement de cette menace. Je me disais, je me remerciais de ce que c'était par moi qu'elle s'effectuait. J'en considérais la rayonnante splendeur en présence du roi et d'une assemblée si auguste. Je triomphais, je me vengeais, je nageais dans ma vengeance; je jouissais du plein accomplissement des désirs les plus véhéments et les plus contenus de toute ma vie. J'étais tenté de ne plus me soucier de rien. Toutefois, je ne laissais pas d'entendre cette vivifiante lecture dont tous les mots résonnaient sur mon cœur comme l'archet sur un instrument, et d'examiner en même temps les impressions qu'elle faisait sur chacun. »

Mais la chute des bâtards n'était qu'un bien faible remède aux embarras de la France abaissée devant l'étranger, écrasée par une dette de plus de deux milliards. Saint-Simon, devenu très-influent, proposa son spécifique et le fit adopter par le régent, dont l'esprit était accessible aux plans aventureux. On détruisit les différents ministères, on les remplaça par des conseils composés uniquement de nobles, et dont Saint-Simon fit partie. L'idée était si peu praticable qu'il fallut bientôt y renoncer pour revenir aux

Digitized by Google

secrétaires d'Etat. Saint-Simon se dépita, et bientôt il s'éloigna de nouveau, le cœur ulcéré des injustices faites à la noblesse pour de futiles querelles de préséance et de rang.

Il conserva cependant encore quelque crédit sur l'esprit du régent, qui le consulta sur les finances, sur les projets de Law, sur le rappel des protestants et sur les moyens de terminer les différends religieux. Pour en finir avec les embarras d'argent, Saint-Simon proposa sérieusement et résolûment la banqueroute, sous le prétexte bizarre que les rois ne sont point tenus aux engagements de leurs prédécesseurs, et qu'une pareille mesure ne blesserait les intérêts que d'un petit nombre de gens de bas lieu. Il est vrai qu'il ajoute un mot qui vaut son pesant d'or : « Je ne parle pas des créanciers. » Le régent refusa résolûment de faire sanctionner par les Etats généraux une pareille violation des droits les plus sacrés, et il préféra s'en remettre à Law du soin de restaurer les finances. Saint-Simon condamna le système ; il était bon, dit-il, dans une république, et funeste dans une monarchie absolue. Il ne fut point d'avis de faire rentrer les protestants ; il rappela fort durement les temps où leur organisation politique était un danger permanent, où ils avaient des chefs, des soldats, des villes de sûreté, des subsides, où ils s'insurgeaient contre l'autorité royale en formant un Etat dans l'Etat, sans tenir compte de la modération qu'avaient montrée les réformés au temps de la Fronde et dans les premières années du grand règne, alors que Colbert favorisait leur industrieuse activité. Quant aux moyens mis en avant pour apaiser les querelles de religion nées de la bulle *Unigenitus*, nous les recom-

Digitized by Google

mandons à ceux qui, sur la foi de certains historiens, et sur la réputation d'opposant qu'on a faite à Saint-Simon, voudraient voir en lui un défenseur de la liberté.

«Tout de suite faire enlever les jésuites Lallemand, Doucin et Tournemine et leurs papiers; mettre le dernier au donjon de Vincennes, sans papier, ni encre ni plumes, ni parler à personne, du reste bien logé et nourri à cause de sa condition personnelle; les deux autres au cachot, en des prisons différentes, avec le traitement du cachot; qu'on ne sût où ils sont, et les y laisser mourir; ce sont les boute-feu de toute cette affaire et de très-dangereux scélérats. Mander en même temps le provincial et les trois supérieurs des maisons de Paris, leur témoigner estime, amitié, désir de les marquer à leur compagnie, de l'obliger, de la distinguer, de la servir; que ce n'est que dans ce dessein que vous vous êtes cru obligé de les délivrer de trois brouillons très-pernicieux dont vous êtes bien instruit qu'ils n'ont pas été moins chez eux ces choses domestiques (ce qui est très-vrai) qu'ils ont été très-criminellement au-dehors; que vous ne voulez pas pousser à leur égard les choses plus loin; que, sans entrer en aucun détail avec ceux à qui vous parlez, vous vous contentez de leur dire que vous aimez la paix; et poussant un peu le ton, que vous la voulez, que vous comptez assez sur eux par la manière dont vous avez parlé d'eux et usé en toutes les occasions qui s'en sont présentées, pour leur demander d'y contribuer effectivement et vous donner moyen, par cette conduite, de leur vouloir et faire tout le plaisir et le bien dont les occasions se pourront présenter, et dont le désir en vous se

Digitized by Google

nourrira et s'augmentera à la mesure de ce que vous verrez qu'ils feront efficacement pour remplir en cela votre désir; cela dit, interrompre leurs remontrances, supplications sur leurs prisonniers, protestations, etc..., par des compliments et des persuasions qui feront merveilles pour leur couper la parole, et tout aussitôt vous retirer et les laisser, et s'ils hasardaient de vous suivre ou vous faire demander à vous parler, leur faire dire civilement que l'accablement d'affaires ne vous le permet pas. »

Sur le système politique à suivre au dehors, Saint-Simon comprenait mieux, il faut le reconnaître, les vrais intérêts de la France compromis par la facilité du régent et par la bassesse de Dubois, que soldait l'Angleterre. Il démêlait très-bien qu'à cette époque, l'Angleterre était l'ennemie de la France par sa position, par sa religion, par son gouvernement, par l'ambition non dissimulée qu'elle avait de dominer l'Océan, et il conseillait un retour à la politique nationale de Louis XIV, l'alliance sincère avec l'Espagne, l'établissement des descendants de Philippe V en Italie, si bien qu'on pourrait voir en germe dans ses projets l'idée du pacte de famille.

Le régent, dominé par Dubois, n'écouta guère son ancien ami, et il se rapprocha de l'Angleterre. Cette alliance fatale, qui fut celle de la France au siècle dernier, nous a coûté assez cher, puisqu'elle nous a valu la perte de nos colonies, pour que nous sachions gré à Saint-Simon de l'avoir combattue dès sa naissance.

Attristé de voir tous ses avis méprisés, Saint-Simon se retira, laissant aller, dit-il, sa barque à la dérive. Ce fut pourtant alors qu'il obtint l'ambassade d'Es-

Digitized by Google

pagne, qu'il sollicitait pour obtenir la grandesse à son fils. Il partit en 1721 pour son nouveau poste. Là, il triompha, car il était dans son élément. Ses Mémoires ne sont plus remplis alors que de détails fastidieux sur les grandes maisons espagnoles, sur leur origine, leur blason, sur le cérémonial usité. Tout cela nous semble aujourd'hui si puéril, qu'en parcourant ces pages, on songe involontairement à ce monarque qu'on laissait brûler parce qu'on ne pouvait approcher de sa personne qu'en violant les lois consacrées de l'étiquette.

Saint-Simon obtint ce qu'il avait désiré : son fils fut fait grand d'Espagne. Il revint alors, mais le régent était la proie du favori, qu'il avait scandaleusement élevé, et il se tint à l'écart. Le régent mort en 1723, il n'avait plus de soutiens à la cour, et il rentra dans la vie privée, occupé jusqu'à sa fin, arrivée en 1755, de l'unique rédaction de ses Mémoires.

Nous avons parcouru trop longuement peut-être la vie politique de ce personnage si curieux. Quel jugement définitif faut-il porter de lui ? Assurément, il était plein de noblesse, de probité, d'honneur ; il avait au plus haut degré le sentiment de la dignité de son pays; mais ces rares qualités étaient obscurcies par son entêtement nobiliaire, ses préjugés de famille et de naissance, son caractère orgueilleux et méprisant. Il ne comprenait pas que le temps était venu où une classe nouvelle, enrichie par le travail, anoblie par le talent et les lumières, devait être admise au moins au privilége de défendre et d'honorer le pays. Ses projets réalisés le plus complètement n'eussent pas retardé d'un seul instant la décadence

Digitized by Google

et la ruine imminente de la vieille société française; ils l'eussent précipitée plus vivement peut-être encore. Il y avait, d'ailleurs, en lui trop du chimérique, et il est un exemple de plus pour prouver que si l'utopie est permise, ce n'est point à ceux qui s'immobilisent dans un passé qui ne peut renaître, mais à ceux qui, les yeux fixés sur l'avenir, en pressentent les besoins légitimes, et qui préparent l'accomplissement des réformes destinées à rendre pour jamais les révolutions impossibles.

Digitized by Google

HISTOIRE DE L'ARCHIPEL HAVAÏEN

De M. Jules REMY, membre correspondant.

RAPPORT FAIT SUR CET OUVRAGE

Par M. CHEYSSON, membre titulaire.

Messieurs,

Notre siècle s'est préoccupé le premier de rechercher les liens qui rattachent les diverses branches de la famille humaine, de remonter aux origines et de trouver sous la diversité apparente les ressemblances profondes. Cette science à peine née d'hier, et cependant déjà riche de conquêtes, a dû ses principaux progrès à ces hardis explorateurs qui ont étendu les limites du monde connu, élargi nos horizons, et comme rattaché au mouvement universel jusqu'à la moindre des peuplades éparses à la surface du globe.

La découverte d'un de ces îlots perdus dans l'immensité des mers devait offrir aux sciences naturelles un intérêt immense, et comme un champ d'expérience admirablement approprié à l'étude. En regard de la thèse familière aux philosophes du dernier siècle,

Digitized by Google

qui accordaient toutes les vertus à l'homme de la nature, attribuant ses défauts et ses vices à une civilisation corrompue, c'était une rare bonne fortune que de pouvoir saisir la réalité, d'étudier des hommes isolés de tout contact corrupteur et façonnés par la nature seule, d'analyser leurs mœurs et leurs lois, comme pour prendre sur le fait la force innée des choses (*vis rerum*). Puis l'expérience se poursuivant, l'observateur devait suivre avec un intérêt croissant l'œuvre de la civilisation et ses résultats sur ces êtres primitifs. Comment se transformait-elle suivant les climats, les latitudes, les tempéraments ? Méritait-elle les anathèmes du dernier siècle ou l'enthousiasme de ses adeptes modernes ? Doit-on la considérer comme une déesse bienfaisante ou comme une nouvelle Pandore ?

Tels sont les problèmes que soulevait chaque nouvelle conquête géographique, sans parler de ceux qui se rattachent à l'ethnologie, la philosophie, la botanique, la zoologie, la minéralogie, etc. Le temps n'est pas encore venu de ces travaux d'ensemble qui résument les découvertes d'une longue période et en dégagent la résultante. Soit que les premiers explorateurs aient négligé le côté philosophique de leurs découvertes, soit que l'expérience soit encore trop récente, il ne nous semble pas que les idées soient entièrement fixées sur les points en litige, et que les questions posées aient toutes leurs réponses. Un jour, sans doute, nous aurons une vaste synthèse embrassant, pour chaque partie du monde, l'histoire des courants qui ont distribué les différentes familles humaines d'après l'ordre actuel, analysant et jugeant en dernier ressort les influences qui ont agi

Digitized by Google

sur le langage, les mœurs et les institutions. En attendant que ce monument surgisse, il faut tenir grand compte de leurs efforts à tous ceux qui préparent des matériaux pour son édification ultérieure. C'est à ce titre que nous avons cru devoir vous signaler l'ouvrage de M. Jules Remy, votre savant correspondant, sur les îles Havaïi.

I.

Pour les excursions en pays lointains, M. Jules Remy est un excellent guide, et l'on ne peut mieux faire que de se confier à lui. C'est un polyglotte distingué, ainsi que l'attestent ses divers ouvrages anglais, espagnols, allemands, latins, havaïens. Il est botaniste, minéralogiste, voit bien et décrit de même. Observateur sagace, il pénètre les côtés intéressants des mœurs, sait se dépouiller des préjugés européens, et examiner au point de vue local les nouveautés dont le premier aspect nous choque. De là une précieuse impartialité dans les jugements. Ajoutez-y une grande convenance de style et une certaine sobriété d'effets également éloignée de l'emphase du touriste romancier et de la sécheresse d'un livre de bord, et vous aurez les qualités qui distinguent votre correspondant et rendent ses relations aussi instructives qu'attachantes. Je n'ai pas à le suivre au Chili, aux Etats-Unis, au pays des Mormons, et dois me borner à vous entretenir de ses publications sur les îles d'Havaïi. Ce sont « les récits d'un vieux sauvage pour servir à l'histoire ancienne de Havaïi » et « ka Mooolelo Havaïi » (ou histoire des îles Havaïi, racontée par un indigène), dont vous m'avez plus spécialement confié l'examen.

Digitized by Google

Malgré la faveur dont jouissent aujourd'hui les relations piquantes et même scandaleuses sur ses hôtes, malgré les exemples récents dont peut s'autoriser ce procédé, M. Jules Remy est encore reconnaissant aux peuplades havaïennes de l'hospitalité qu'elles lui ont cordialement offerte, et il ne s'en cache pas. « Il n'y a pas, dit-il, de si obscure peuplade dont la mémoire n'ait droit au moins aux sympathies de la science. Il en est, de nos jours, de l'histoire politique et morale comme de l'histoire naturelle, où l'humble mousse est l'égale du cèdre superbe. »

C'est pendant un séjour de trois années dans l'archipel havaïen, de 1853 à 1856, que votre correspondant a appris à connaître la topographie, le faune, la flore, l'esprit, les mœurs, le langage, les institutions et l'histoire de ces peuplades. Il a consigné le résultat de ses excursions et de ses observations dans une introduction nourrie de faits et d'idées, un peu trop concise peut-être, et qui précède sa traduction du *Mooolelo*.

Ce livre a été composé par les naturels et imprimé en 1838 par les auteurs eux-mêmes, dont le principal fut David Malo. C'est le monument le plus considérable et le plus authentique de la langue havaïenne qui tend à disparaître. Introuvable dans le pays qui l'a vu naître, cet ouvrage ne compte plus que deux exemplaires en Europe, celui de M. Brenchley, en Angleterre, celui de M. Remy, en France. La traduction du *Mooolelo* est inédite, et on le croit sans peine, puisque le traducteur nous déclare dans sa préface qu'il ne connaît en Europe aucun linguiste en état de contrôler son œuvre. Le texte original est

Digitized by Google

en regard de la traduction, ce qui permet de juger de l'étrange physionomie de la langue. Vous en aurez vous-même une idée par ce seul fait qu'elle ne comporte que 12 lettres, dont 5 voyelles et 7 consonnes sans diphtongues. Les noms propres y sont d'un aspect qui eût bien autrement effrayé la muse timide de Boileau que ceux des villes de Hollande soumises par le grand roi. Une héroïne s'appelle Kaakaukuhimalamani. Le roi qui a gouverné l'archipel de 1825 à 1854 avait noms : Kauikeaouli Kaleropapo Kuakamanolani Mahinalani Kalaninuivaiakua Kéaveavealaokalani. Ce fut un bon roi et un guerrier courageux ; mais quel Homère n'hésiterait à chanter un tel Achille ?

Comme œuvre historique, le livre de David Malo soutient à peine l'examen. C'est un ramassis de légendes et de fables pieusement fixées « dans les entrailles des hommes, ainsi que l'avoue l'auteur, et non point sur le papier, d'où vient qu'elles sont vagues et imparfaites. » Mais elles ont au moins le mérite de la sincérité. David Malo n'est point aveuglé par son patriotisme, et signale les vices et les travers de ses concitoyens, des anciens rois et même du monarque régnant avec une franchise, je dirai presque une naïveté touchante. Il se met lui-même en scène à la troisième personne, à la façon de César ; mais je dois ajouter que c'est là le seul point qu'il ait de commun avec l'illustre historien.

Comme exemple de sa manière, je vous demande la permission de citer le passage où il raconte la mort du capitaine Cook, c'est-à-dire l'incident le plus saillant et le plus regrettable du passé de ces îles.

« C'est à Vaima de Kauai que Lono (le capitaine

Digitized by Google

Cook) vint mouiller pour la première fois. Au mois de Janvier eut lieu le mouillage, l'an de Notre Sei- 1778. Kaneone et Keave (étaient) les deux chefs de Kauai dans ce temps-là. Ce fut la nuit qu'on vint à l'ancre à Vaimea ; et quand il fit jour, les habitants s'aperçurent de la présence de cette merveille, et ils manifestèrent leur surprise en poussant de grands cris.

» Il se disaient l'un à l'autre : « Qu'est-ce que c'est » que ce grand objet branchu ? » Quelques-uns disaient : « C'est une forêt ; elle a glissé dans la mer. » Et l'excitation était immense.

» Alors les chefs ordonnèrent à quelques hommes d'aller en pirogue pour examiner, pour bien voir cette chose inconnue. Ils allèrent, et, arrivés au vaisseau, ils voient le fer qui recouvrait extérieurement le vaisseau ; ils s'extasièrent devant l'abondance du fer.

» En effet, on connaissait le fer antérieurement par les épaves qui étaient venues se déposer sur la plage, mais il était en très-petite quantité ; ici, il y en avait bien davantage. Et ils montèrent à bord, et ils virent des hommes au front blanc, à l'œil brillant, au vêtement rude, à la tête cornue, au langage incompréhensible.

» Alors ils s'imaginèrent que ces hommes n'étaient autres que des femmes, à cause de la ressemblance avec la tête de la femme de ce temps-là. Ils virent aussi qu'il y avait beaucoup de fer à bord, ils en furent émerveillés (page 17). »

. . . . . .

« Et quand les habitants apprirent qu'un chef avait été tué, ils poussèrent des cris de guerre. Un homme s'approche de Lono, avec un couteau de bois à la

Digitized by Google

main. Lono a peur et fait feu. Le combat fut dès lors engagé.

» Lono dégaîne son sabre et frappe un chef; Kalaimanokahoovaha était le nom de ce chef. Ce chef saisit Lono d'un bras vigoureux, uniquement pour l'arrêter sans le tuer. Il pensait, en effet, que Lono ne pouvait pas mourir, étant un dieu. Mais comme Lono avait poussé un cri de douleur en tombant par terre, Kalaimanokahoovaha pensa qu'il était un homme. Dès qu'il eut cessé de croire que Lono était un dieu, il frappa Lono, qui mourut sur-le-champ de sa main (page 33). »

Après le grand navigateur anglais qui avait payé de sa vie la découverte de cet archipel désigné par lui sous nom de Sandwich, les explorateurs s'y succèdent. Malo les énumère avec leurs noms travestis et méconnaissables. Ce furent, en 1792, le vaisseau de Vancouver; en 1819, la corvette l'*Uranie*, qui avait à son bord Jacques Arago, l'auteur des attachants, mais peut-être un peu romanesques, souvenirs d'un aveugle, et qui a consacré aux îles Havaïi quelques-uns de ses plus intéressants chapitres.

Vers 1820, les missionnaires américains vinrent jeter dans l'archipel les premières semences du christianisme. C'est de cette époque que date la transformation politique et sociale des indigènes. Elle avait été déjà préparée par le règne glorieux de Kamehameha, qui s'intitulait le Napoléon de la mer du Sud, et paraît avoir eu, en effet, l'étoffe d'un grand homme. C'est lui qui, par plusieurs guerres heureuses, réunit sous sa domination toutes les îles de l'archipel, autrefois soumises à des chefs distincts. Comme législateur, sa gloire n'est pas moindre. « Il donna, dit David Malo,

Digitized by Google

des lois aux peuples et aux chefs, pour la protection générale, ne commettre ni meurtre, ni vol, ni larcin, ni pillage, ni brigandage; et la sûreté était complète, et la vieille femme pouvait aller et coucher sur les chemins, le vieillard pouvait aller et coucher sur les chemins (page 108). »

Permettez-moi de continuer la citation, ne serait-ce que pour vous montrer quel est l'idéal du bon roi chez des peuplades primitives, qui ne soupçonnent encore ni *la déclaration des droits de l'homme* ni l'équilibre savant de nos constitutions :

« Après cela, la sagesse de la conduite tenue par Kamehameha dans son royaume devint évidente.

» Voici à quoi on peut reconnaître l'excellence de sa politique : il prit soin des chefs, ne leur enleva pas leurs terres, leur donna de la nourriture, du poisson, *des kapa*, *des malo* et *des pau*. C'était de temps à autre qu'il leur faisait des distributions de ces choses.

» Et de même il prit soin de tous ses hommes, il prit grand soin de ses femmes (1); il institua des gardes pour ses femmes, il prit grand soin de ses soldats.

» Il choisit des coureurs pour son service, ainsi que des rameurs, des constructeurs de pirogues, des pêcheurs et des gens habiles à toute espèce de métiers ; il n'employa jamais ceux qui ne connaissaient pas leur art.

» Il récompensa tous ceux qui rendaient des services aux hommes de sa suite et à la noblesse, et il rechercha ce qui pouvait contribuer au bien-être de ses sujets. Il allait lui-même à la pêche pour faire des présents aux chefs et au peuple ; il cultivait lui-même la terre, et il leur donnait de la nourriture.

(1) Au nombre de vingt-et-une.

Digitized by Google

» Jamais il ne chercha à opprimer les citoyens ; il ne fit pas de dette, il n'imposa point les habitants qui faisaient des échanges avec les navires étrangers ; il n'exigea point de fortes contributions en argent (métal) que ne produisent pas les champs ; il ne fit point payer de dollars à ceux qui prenaient passage sur son vaisseau ; il ne coupa point les terres en en prenant une partie du côté de la mer, une autre partie du côté de la montagne, de façon à ne laisser au milieu qu'un espace circulaire.

» Il n'exagéra point les taxes au point de percevoir toutes les poules, tous les canards, tous les dindons ; il ne créa point de journées de travail écrasant à son profit ; toutes ses dispositions étaient règlées d'une manière fixe, et non point variable ni oppressive (page 111). »

Ces sauvages sont décidément moins naïfs que nous ne sommes trop aisément portés à l'affirmer.

La douleur qu'excita la mort d'un si bon roi fut universelle. Nous empruntons à M. Jacques Arago, arrivé dans l'île au lendemain de l'évènement, quelques détails qui pourront prouver l'amour du peuple pour son prince et fournir des renseignements curieux sur les mœurs naïves des indigènes :

« Dès que la mort de Kamehameha fut connue, on poussa à l'air d'affreux hurlements, on brûla la plus grande partie des pagnes et des nattes, on tua tous les porcs, toutes les chèvres, toutes les poules ; on renversa, on incendia la plus grande partie des cabanes ; les femmes firent toutes le sacrifice de leur chevelure ; les hommes se firent enlever les deux dents incisives supérieures ; on se couvrait le corps de déchirures et de cicatrices ; on courait dans les

Digitized by Google

rues et sur les places publiques pour étaler à l'œil les mutilations, et tel était l'amour de ce peuple pour son monarque, que celui des individus qui s'était le moins défiguré faisait rougir un fer et se couvrait toutes les parties du corps de nouvelles plaies et de nouvelles brûlures. Il y eut des victimes immolées aux dieux irrités, et ces victimes furent seulement les insulaires dont la douleur semblait moins profonde; on massacra plusieurs prêtres et devins dans leurs moraïs, pour n'avoir pas eu la puissance d'apaiser les dieux, et l'on vit même un grand nombre de fanatiques se diriger en désespérés vers le Mowna-Kaah, arriver près de la cime et se précipiter dans les laves ardentes.

» Les femmes surpassèrent les hommes en cruautés ; le torse de la plupart d'entre elles n'était qu'une brûlure.»

Il faut reconnaître qu'en Europe, dans les circonstances analogues, et sans doute la civilisation aidant, la douleur des sujets est plus calme et plus contenue.

II.

Je n'insiste pas davantage sur l'histoire d'Havaïi, qui m'entraînerait trop loin, et veux me borner à examiner sommairement avec vous la question spéciale que je posais en commençant ce compte-rendu. Quelle a été sur les îles Sandwich l'influence de la civilisation européenne et du christianisme? Les faits réunis par M. Jules Remy, dans son intéressante introduction, ne permettent pas d'essayer encore une réponse. Je vais au moins vous en présenter les éléments contradictoires, en cédant le plus souvent

Digitized by Google

possible la parole à votre correspondant, ce dont vous ne songerez pas, j'en suis sûr, à vous plaindre.

Avant l'ère actuelle, le régime politique était un farouche despotisme sans contrôle ni contre-poids, au profit du prince, des chefs et des prêtres. Toute infraction aux ordres de ces deux castes était punie de mort; l'horrible coutume de sacrifier des victimes humaines permettait au chef et au grand-prêtre de se débarrasser d'une manière expéditive des individus qui leur portaient ombrage. Kanuha, le vieux sauvage de M. Jules Remy, en raconte de terribles exemples.

Comme complément du système politique, toutes les terres, tous les droits étaient entre les mains du souverain, qui rançonnait ses sujets à merci. Ceux-ci étaient encore décimés et pillés par les guerres incessantes que se livraient les chefs.

La religion indigène était basée sur le *kapu* (tabou) ou défense sacrée. « En vertu de cet affreux système de compression et de domination inventé par les chefs et les prêtres, dit M. Jules Remy, les deux sexes ne pouvaient manger ensemble, pas même l'épouse avec son mari, ni la mère avec son fils; mais c'était là le moindre inconvénient de cette institution barbare. Sous peine de mort, il était interdit aux femmes de toucher à certains fruits et à certaines viandes. Le *kapu* était mis, à toute occasion, suivant le caprice des chefs et des prêtres, sur toute sorte d'objets, et quiconque l'enfreignait encourait la peine capitale (page XXXVIII). »

« Les sacrifices humains entraient dans les habitudes de cette religion et la rendaient terrible. C'étaient les prisonniers de guerre qu'on offrait généralement

Digitized by Google

en holocauste, mais on choisissait aussi parmi les innocents de nouvelles victimes, et les prêtres et les chefs ne se faisaient pas faute de se débarrasser ainsi d'individus qui les gênaient.

» La religion était donc un fléau, mais ce n'était pas le seul qui décimât les Havaïens ; la guerre était comme leur occupation favorite, entraînant après elle un autre fléau, la famine, dont il est sans cesse question dans leurs traditions. »

La polygamie était admise en pratique, surtout par les chefs. «La condition des femmes, chez les anciens Havaïens, était analogue à celle de servantes bien traitées par leurs maîtres. Les cheffesses seules jouissaient de droits égaux à ceux de l'homme. Il suffit, pour se convaincre que les femmes étaient regardées comme inférieures à l'homme, de savoir qu'elles ne pouvaient dans aucun cas manger avec leurs maris, et que le *kapu* (tabou) était souvent mis pour elles sur les mets les plus délicats. C'est ainsi que les bananes leur étaient prohibées sous peine de mort. Leurs occupations principales consistaient à fabriquer les *kapa*, les *malo*, le *pau*, et à préparer la nourriture.

» Le mariage était constitué par la cohabitation, avec le consentement des parents. La polygamie n'était pratiquée que par les chefs. Les enfants jouissaient d'une grande indépendance, et quoique leurs parents les respectassent au point d'oser très-rarement porter la main sur eux, ils s'en défaisaient facilement en faveur d'un ami qui témoignait le désir de les posséder. Souvent un enfant était promis avant sa naissance. Cette singulière coutume existe encore aujourd'hui, mais sur une échelle moins grande.

Digitized by Google

» On méprisait les vieillards devenus inutiles, au point de leur donner la mort pour s'en débarrasser. Il était permis d'étouffer les enfants pour n'avoir pas la peine de les élever. Les femmes prenaient en affection des chiens et des cochons, et les allaitaient de pair avec leurs enfants (page 265). »

Enfin, c'est le côté le plus sombre du tableau du passé, la pudeur était inconnue, la promiscuité et le relâchement des mœurs généraux. Le *Mooolelo* contient, à ce sujet, des détails fort peu édifiants, et dans lesquels vous me saurez gré de ne pas suivre l'historien.

Aujourd'hui, le progrès matériel est incontestable, et on ne peut mesurer le chemin qu'a fait la population depuis moins d'un demi-siècle sans être frappé d'étonnement. En 1837, les protestants possédaient 437 écoles primaires, et les catholiques 103; on comptait, en outre, 10 écoles supérieures. Le total général des écoliers était de 16,147 pour une population de 84,165 habitants. Aujourd'hui, on n'y rencontre pas une seule personne qui ne sache lire, écrire et compter, *du moins parmi les indigènes* (cet épigrammatique correctif est de M. Jules Remy, qu'on ne s'y trompe pas), et plus d'une femme (c'est encore votre correspondant qui parle) y possède une instruction scientifique supérieure à celle que reçoivent les belles dames du plus beau monde dans les couvents les plus en vogue de Paris. La galanterie pour les Havaiennes n'a-t-elle pas rendu l'auteur injuste envers les Parisiennes? C'est un point sur lequel je me borne à émettre quelques doutes. « Ces hommes, ajoute-t-il, que nous traitons de sauvages, sur la foi de nos souvenirs d'enfance, ont un gouvernement libre. Ils ont la liberté des actes,

Digitized by Google

la liberté de la presse, la liberté de réunion et d'association, toutes les libertés qui manquent à la plupart des Etats de l'Europe, pour ne pas dire à tous, et ils en sont dignes parce qu'ils en jouissent en sécurité, sans licence et sans excès. Ils ont réalisé la devise que le gouvernement lui-même n'a pas craint de mettre dans ses armes : *Ua noa ka ea o ka aina.* L'air du pays est libre. »

Quoiqu'il puisse nous en coûter, il faut bien assombrir ce panégyrique des bienfaits de la civilisation, et c'est ce que fait M. Remy avec une impartialité qui l'honore.

« En dépit du beau climat des îles, en dépit des bienfaits apportés par le christianisme, on constate avec douleur et avec surprise que la population diminue sans ralentissement apparent. Cook estimait, lors de son passage, que l'archipel était peuplé de 400,000 âmes. Quoique George Dixon, dix ans après le grand navigateur anglais, ait jugé cette estimation exagérée et l'ait réduite de moitié, nous l'admettons volontiers sur les rapports des vieillards, et mieux encore sur les témoignages matériels qu'on trouve à chaque pas d'une population bien supérieure à celle d'aujourd'hui. La dépopulation est un fait si constant que les missionnaires l'ont dénoncé depuis bien des années, et que le gouvernement s'en inquiète. Voici quelques chiffres officiels qui nous donneront une idée de la progression du mal :

En 1832,	on comptait	130,313	habitants.
1836,	—	108,759	—
1850,	—	84,165	—
1861,	—	69,800	—

Digitized by Google

» La cause majeure se trouve dans la rareté des naissances et la mortalité des enfants. Ce dernier fait n'avait point échappé au gouverneur Kuakini, et il s'en plaignit aux missionnaires en ces termes :

« Pourquoi donc, dans nos siècles de barbarie, nos » enfants ne mouraient-ils pas aussi communément que » depuis l'introduction de votre Dieu ? » La mortalité des enfants et la rareté des naissances sont les effets de la prostitution et des maladies qu'elle engendre.

« Les étrangers, » dit le principal auteur du *Moooleio*, David Malo, « se sont appliqués à faire de notre » archipel un grand lupanar. » Là est la cause palpable, irrécusable, de la dépopulation...

» Un autre vice, l'ivrognerie, contribue pour une part à la dépopulation. Comme tous les peuples sauvages, le Havaïen aime les liqueurs alcooliques avec passion. Sous Kamehameha II, la consommation de l'eau-de-vie était si énorme, qu'un missionnaire ne craignait pas d'écrire à ses amis d'Amérique que la nation havaïenne était une nation d'ivrognes. Des villages entiers, hommes, femmes, enfants, s'adonnaient à l'ivresse, et l'on vit des orgies qui se prolongèrent pendant quatre à cinq jours. La débauche a tué les habitants par milliers, et l'alcool par centaines (Introduction, page LIII). »

Malgré ce que ce tableau a d'affligeant, et sans en méconnaître la gravité, M. Remy ne désespère pas pourtant de l'avenir de l'archipel et a foi en la civilisation. « L'instruction, s'écrie-t-il en terminant son Introduction (page LXXII), produira-t-elle dans l'état moral d'aussi heureux changements que dans l'état politique et social? Réparera-t-elle les ruines de la race décimée par des causes et sous des influences si diverses?

Digitized by Google

Comblera-t-elle les vides que la corruption a faits dans ces populations naguère florissantes, au moins relativement, en dépit du double fléau de la superstition et du despotisme qui pesait sur elles? Nous le croyons et l'espérons, bien que le mal soit grand et la dégénérescence de la race physique incontestable. Le premier contact de la civilisation a été funeste aux îles, parce qu'elle n'a commencé à s'y faire sentir que par ses vices, parce qu'elle n'y a jeté d'abord que son écume; mais elle réparera le mal qu'elle a fait; elle corrigera les mœurs comme elle a corrigé les institutions et les lois ; elle guérira les corps après les avoir affaiblis, comme elle a guéri les esprits et les âmes. »

Nous le souhaitons pour ces peuplades intéressantes, comme pour la cause de la civilisation. A Dieu ne plaise qu'on puisse lui reprocher d'avoir rayé de la carte du globe une population florissante avant le contact de nos mœurs et de nos vices; et puisque je suis en veine de souhaits, j'en formerai, en terminant, un autre qui sera, j'en suis sûr, partagé par vous : c'est que votre savant correspondant se décide à publier bientôt cette monographie étendue de l'archipel Sandwich qu'il promet dans son Introduction, et à laquelle le travail dont je viens de rendre compte ne servirait ainsi que de préface.

Digitized by Google

SCIENCES ET ARTS.

—

COMMUNICATIONS

De M. le docteur LUTON, membre titulaire.

I.

Note sur un champignon présenté à l'Académie par M. Loriquet.

Le champignon, dont un fragment considérable est présenté à l'Académie par M. le secrétaire général, a été découvert à l'hôtel-de-ville, sous un plafond et au contact d'une poutre en voie de destruction. Ce champignon offre tous les caractères du genre *merulius :* absence de chapeau et de stipe ; membrane épaisse, blanchâtre, subéreuse, sans contours arrêtés, appliquée par une de ses faces sur le corps en destruction ; à surface libre, réticulée, et à alvéoles irrégulières, etc. L'échantillon que j'ai examiné ne portait aucune trace de fructification : ce qui tient à ce que le champignon a végété à l'abri de la lumière. Il en est résulté que la détermination de son espèce n'a pu être faite d'une façon précise, et que ce n'est

Digitized by Google

qu'approximativement que je pense qu'il s'agit ici d'un exemple de *merulius lacrymans*.

Les champignons du genre *merulius* se développent ordinairement sur les poutres humides ; ce sont des agents très-énergiques de destruction pour les constructions en bois ; tel est le *merulius destruens*, plus connu sous le nom de *champignon de cave*, qui enfonce son thalle dans le tissu du bois, le désagrége et finit par le détruire entièrement.

II.

Observation d'un enfant de trois ans qui avait avalé une pièce de un franc et qui la rendit par les voies naturelles.

Un jeune garçon de trois ans, jouant avec une pièce d'un franc, l'avala par mégarde. Ses parents, effrayés, coururent tout d'abord chez un pharmacien du voisinage, qui donna trois paquets d'émétique, dans le but de faire rendre le corps étranger par le vomissement. Deux des trois doses du vomitif avaient été déjà administrées, lorsque je fus appelé. Je vis un enfant très-malade, non pas de la pièce de monnaie qu'il avait avalée, mais bien du remède qui avait été prescrit ; il avait beaucoup vomi, mais la pièce d'argent n'avait pas été rejetée. Je fis cesser immédiatement l'administration de l'émétique ; je rassurai les parents en leur affirmant que bientôt le corps étranger serait rendu par les garde-robes. Je recommandai qu'on laissât jouer l'enfant, qu'on lui donnât à manger comme de coutume, et que seulement on

Digitized by Google

surveillât ses selles. Au bout de vingt-quatre heures, la pièce de monnaie fut expulsée, sans effort et sans douleur, au milieu d'une garde-robes naturelle.

A cette occasion, je rappellerai l'exemple, que j'ai cité l'an dernier, d'un enfant de quatorze ans qui avait avalé une pièce de deux francs, et qui la rejeta sans autre accident par les mêmes voies. Des faits de corps étrangers introduits dans le tube digestif, et encore plus volumineux, sont rapportés dans les archives de la science. Dans le cas où une pièce de monnaie, n'étant pas expulsée, séjournerait dans les intestins, il n'en résulterait aucun accident, celle-ci fût-elle même en cuivre : ce qui tient à ce que les métaux ne s'oxydent pas à l'abri du contact de l'air et dans un milieu alcalin. De plus, une croûte calcaire recouvre rapidement le corps étranger et l'isole, pour ainsi dire, au sein de l'organisme.

III.

M. Luton fait hommage à l'Académie d'un mémoire intitulé : *Etudes sur la médication substitutive*, qu'il vient de publier dans les *Archives générales de médecine*, et dont un extrait a paru dans les *Comptes-Rendus hebdomadaires de l'Académie des sciences*. M. Luton résume son travail dans les propositions suivantes :

1° La médication substitutive consiste dans l'application qu'on fait, sur une partie malade du corps, d'une substance thérapeutique qui doit éveiller en ce point un mouvement pathologique opposé à celui qui existait primitivement, dans le but de le neutraliser et de le guérir.

2° La substitution paraît agir comme l'action de se

Digitized by Google

gratter lorsqu'on veut calmer une vive démangeaison : *une sensation est substituée à une sensation.*

3° La sensation nouvelle qu'on fait éprouver au lieu malade, doit offrir un rapport particulier, eu égard à la nature du mal ; en un mot, elle doit être *spécifique.*

4° Dans un grand nombre de cas, il ne suffit pas d'agir sur la sensibilité, il faut encore provoquer une éjection, ou évacuation locale, qui agit alors en opérant le dégorgement de la partie malade, dégorgement amenant cette sorte de soulagement qui suit un besoin naturel contenté.

5° Lorsqu'on ne peut agir directement par substitution sur la partie malade, on fait intervenir les sympathies, comme cela a lieu dans la plupart des procédés de révulsion.

6° La plupart des substances de la matière médicale opèrent par voie de substitution, puisque toutes affectent les parties sensibles par quelqu'un de leurs attributs particuliers, et que le domaine de la sensibilité se trouve encore augmenté dans l'état morbide.

7° On doit ranger parmi les substitutifs : les irritants proprement dits, les agents de révulsion, les astringents, les stimulants diffusibles, balsamiques et antispasmodiques, etc., enfin les spécifiques, comme le sulfate de quinine.

8° La médication substitutive peut être appliquée sur tous les points du corps. Tantôt, par le moyen de l'absorption du médicament, l'universalité des tissus reçoit l'impression substitutive ; tantôt la substitution reste locale. Si elle est appliquée sur une surface extérieure ou intérieure, elle est dite *superficielle ;* si elle est portée dans la profondeur des tissus, tout en

Digitized by Google

restant topique, elle devient la substitution profonde, ou *parenchymateuse.*

9° La substitution parenchymateuse est une application toute nouvelle de la médication substitutive; elle est toute personnelle à M. Luton. Elle emploie les mêmes substances que la substitution superficielle; seulement, il faut, pour l'appliquer, un procédé opératoire particulier, très-simple et très-inoffensif.

10° La substitution parenchymateuse a été employée dans un très-grand nombre de cas d'affections locales, comme les douleurs localisées, les névralgies, le goître, les adénopathies chroniques, les adénoïdes, les ostéites, etc.

11° Dans le premier mémoire, M. Luton rapporte vingt-deux observations d'affections douloureuses locales, et particulièrement de névralgies sciatiques, dans lesquelles sa médication a été mise en usage avec succès.

Digitized by Google

NOTE

SUR L'HOMME FOSSILE

TROUVÉ A MOULIN-QUIGNON

Par le Docteur LUTON, membre titulaire (1).

MESSIEURS,

Un grave débat agite le monde savant. Toute une révolution dans certaines idées reçues a failli éclater à propos d'une mâchoire. Jamais mâchoire n'occasionna une pareille émotion, si ce n'est toutefois celle qui fit tant de ravages parmi les Philistins. Voulez-vous, à cette occasion, faire avec moi une petite incursion dans le domaine de la science? Les notions scientifiques ont parfois le privilége d'exciter la curiosité des gens du monde; et, bien que n'offrant pas pour tous l'attrait puissant de la poésie, de l'histoire et de la haute littérature, elles ne sont pourtant pas, pour des esprits bien doués comme sont les vôtres, plus inabordables que les sujets purement littéraires. D'ailleurs, si ce que je vais vous dire ne vous intéresse pas, vous n'en accuserez que mon insuffisance.

(1) Lecture faite à la séance publique du 31 Juillet 1863.

Digitized by Google

Vous savez sans doute que la paléontologie, c'est la science des fossiles, c'est-à-dire des débris d'êtres qui ont vécu à une époque très-reculée, dès les premiers âges du monde. Rassurez-vous : nous allons bientôt passer au déluge. Les paléontologistes sont les archéologues de l'histoire naturelle. Il s'agit pour eux, à l'aide d'une partie d'un végétal ou d'un animal, d'une coquille, d'un os, d'une dent, trouvés dans tel ou tel terrain, de déterminer l'espèce de l'être qui n'est plus et d'apprécier l'âge relatif auquel il appartient ; de même qu'au moyen d'une inscription, d'un mot, d'un ustensile insignifiant, d'une pierre façonnée, l'archéologue rétablit la succession des âges historiques et des civilisations disparues. L'archéologie compte aussi plus d'un Cuvier parmi ses illustres représentants.

Entre toutes ces traces d'existences éteintes, il n'en est aucune qui, vous le pensez bien, ait été recherchée avec plus d'empressement que celles qui se rapportent à l'homme. Celui-ci, depuis qu'il est apparu sur la terre, a dû, comme les animaux, laisser des marques de son passage : qu'il le manifeste par ses propres ossements ou par les produits de sa primitive industrie. On espéra tout d'abord que ces vestiges serviraient à caractériser telle ou telle période des révolutions du globe, comme les débris d'animaux ou de végétaux dont il aurait été le contemporain. Or, jusqu'à présent, on n'avait jamais constaté la présence de l'homme que dans les terrains d'alluvion les plus modernes, que nous voyons encore se former chaque jour sous nos yeux par les dépôts des fleuves, des rivières, des marais et des lacs. Dans ces couches relativement récentes, on trouve des

Digitized by Google

preuves fréquentes de son passage dans les ossements abondants qu'elles renferment et dans l'apparition des instruments qui ont servi à son usage, et dont la matière, variant avec le degré de sa civilisation, a fait admettre les âges successifs : de pierre, de bronze et de fer, tandis qu'au-delà des alluvions récentes, dont nos tourbières peuvent nous donner une juste idée, on n'avait pas encore reconnu la moindre apparence d'une existence humaine. C'était même une idée reçue parmi les paléontologistes que l'homme ne s'était pas montré sur la terre durant la formation des alluvions anciennes, appelées encore le *diluvium* ou les couches diluviennes, sans qu'il y ait un rapport nécessaire à établir entre celles-ci et le récit de la Genèse. Donc, l'homme fossile n'existait pas.

Or, voici que le 28 Mars dernier, un homme persévérant et convaincu, M. Boucher de Perthes, qui a consacré toute son existence à la démonstration du problème que je viens de poser devant vous, eut la bonne fortune de découvrir un fossile humain bien authentique, suivant lui. C'est à Moulin-Quignon, près Abbeville, dans la vallée de la Somme et dans un terrain réputé appartenir au diluvium, presqu'au contact de la craie, que M. Boucher de Perthes trouva, non pas un squelette humain tout entier, ni même une portion notable de squelette, mais tout simplement un fragment de la mâchoire inférieure portant une seule dent. Je ne puis résister au désir de reproduire ici textuellement une partie du récit de M. Boucher de Perthes ; on y sent l'émotion d'un inventeur qui s'écrie : Je l'ai trouvé ! je l'ai trouvé ! ou d'un Christophe Colomb qui vient de découvrir un nouveau monde.

Digitized by Google

« Le 23 Mars 1863, dit M. Boucher de Perthes, un terrassier, Nicolas Halattre, m'apporta dans une masse de sable deux haches en silex trouvées à 4 m. 50 de profondeur. A 15 centimètres plus bas, près de la craie, était, dans ce même sable, un fragment d'os, ou ce qu'il prenait pour tel, mais qu'après avoir dégagé de sa gangue, je reconnus pour une dent humaine.

» Une demi-heure après, j'étais à Moulin-Quignon : je vis la place d'où les deux hachettes et la dent avaient été extraites, et l'exposé de Halattre fut confirmé par les autres terrassiers.

» De la découverte de cette dent, j'ai dû conclure que la mâchoire était proche ; je fis ouvrir le terrain; j'y trouvai une troisième hachette ; mais la nuit vint interrompre mes recherches.

» Les jours suivants, les terrassiers étant occupés ailleurs, les travaux furent interrompus.

» Le 26, je chargeai deux autres ouvriers, Dingeon et Vasseur, de continuer la fouille.

» Le 28, Vasseur se présenta chez moi : il m'apportait une seconde dent, trouvée non loin de l'endroit où avait été découverte la première, ajoutant qu'à côté était un os, ou quelque chose qui y ressemblait, dont on ne voyait qu'une petite partie. Je me rendis immédiatement à la carrière, en me faisant accompagner d'un archéologue de notre ville, M. Oswald Dimpre, habile dessinateur, bien connu des géologues qui ont visité nos bancs.

» Arrivé sur le banc, après avoir retrouvé l'excavation telle que je l'avais laissée à cinq mètres au-dessous du sol, j'aperçus dans la couche noire le bout de l'os que m'avait signalé Vasseur. Le terrain était

Digitized by Google

fort compacte, il fallait user de précaution pour ne rien endommager. Je fis dégager les alentours de l'os, dont je voyais l'extrémité; je pus le tirer de son lit sans le rompre, et, malgré une masse de sable qui y adhérait, je reconnus la *moitié d'une mâchoire humaine.* »

Je complète cet émouvant récit en vous disant qu'on a encore retrouvé deux dents, dont une brisée, éparses dans ce même terrain, et des fragments de dents de mammouth (*elephas primigenius*).

Les premières conséquences de cette découverte, si ardemment poursuivie, furent que la mâchoire fossile avait appartenu à un individu de taille médiocre et d'un âge avancé ; l'absence de prognathisme, c'est-à-dire de saillie de la face en forme de museau, permit d'affirmer qu'il n'avait aucunement la physionomie féroce ; enfin, le degré d'ouverture de l'angle de la mâchoire et la forme du condyle complétèrent les caractères ethnologiques de cet homme d'un autre âge et furent tout-à-fait en sa faveur ; de telle sorte qu'il n'y avait chez lui rien du singe, et qu'il possédait même un type plus avantageux que le nègre. Il n'est pas jusqu'à ce fait que la seule dent restée en place était cariée qui ne permette d'affirmer que le mal de dents est antédiluvien. Voilà une déduction paléontologique à laquelle on n'avait pas encore songé. Vous voyez comment, à l'aide des plus faibles indices, il est possible de reconstruire un être qui a vécu il y a plusieurs milliers d'années et dont la race a disparu de la surface du globe ; on peut non-seulement déterminer son espèce, mais encore constater ses habitudes, ses instincts et son mode d'alimentation.

Digitized by Google

La découverte faite à Moulin-Quignon venait se heurter contre une opinion trop bien accréditée pour être admise sans contestation. Pourtant, au premier abord, plusieurs savants géologues et naturalistes, entre autres M. de Quatrefages, président de la Société d'anthropologie et notre correspondant, lui donnèrent l'appui de leur autorité. Mais bientôt une opposition formidable, dans laquelle on ne peut s'empêcher de soupçonner un peu de jalousie nationale, éclata de l'autre côté du détroit. Il y eut le camp des Français et le camp des Anglais. Les Anglais déclarèrent qu'il y avait fraude de la part des ouvriers terrassiers et pour la mâchoire et pour les hachettes en silex; ils refusèrent à la mâchoire les caractères fossiles. Je ne prétends pas dire qu'on faillit vider le différend par les armes; on agit pacifiquement et par voie diplomatique.

Une enquête minutieuse fut ouverte. Les savants anglais vinrent examiner la mâchoire et les terrains de Moulin-Quignon. Il faut en convenir, les premiers résultats furent défavorables à la mâchoire; on continuait à accuser son innocence, je veux dire son authenticité, lorsqu'un grain de sable vint fort à propos ébranler les opposants et renverser tous les doutes. On avait eu le courage de scier la malheureuse mâchoire et de la sacrifier pour ainsi dire. Or, dans l'intérieur d'un conduit qui la traverse normalement, on trouva un peu d'un sable gris dont on reconnut l'identité avec un certain sable existant dans le même terrain où avait été découvert le précieux fossile. Dès lors toute idée de fraude était écartée : la mâchoire fut justifiée, et ses adversaires obstinés eurent la loyauté d'en convenir.

Digitized by Google

Vous pensez peut-être que les péripéties de cet imbroglio scientifique furent terminées par cet arrêt? il n'en est rien. Cette fois, le coup fut porté par un Français peu soucieux de l'esprit de nationalité. Un savant géologue, M. Elie de Beaumont, qui fait autorité en pareille matière, vint déclarer, en pleine Académie des sciences, que la mâchoire pouvait bien avoir été trouvée dans la carrière de Moulin-Quignon, mais que le diluvium d'Abbeville n'était point le diluvium proprement dit : c'est, dit-il, un terrain qui a été bouleversé par un plus récent cataclysme, et dans lequel se sont trouvés pêle-mêle des portions du véritable diluvium, des éléments des terrains quaternaires, des os de mammouth, un os humain plus moderne et des haches en silex.

L'objection devenait grave, partant de si haut. Elle fut vainement atténuée par un autre savant, M. Desnoyers, qui vint apporter à l'opinion de l'homme fossile un secours inattendu, mais tout-à-fait illusoire. Renchérissant sur l'idée de M. Boucher de Perthes, il déclara que l'homme avait existé longtemps avant la période des alluvions anciennes, et qu'il en avait constaté la trace dans le terrain pliocène, c'est-à-dire dans la couche la plus superficielle des terrains tertiaires, et que non-seulement il avait été le contemporain du mammouth, mais encore du mastodonte (*elephas meridionalis*), plus ancien que l'autre espèce d'éléphant. Il est déjà si difficile de prouver l'existence de l'homme durant la formation du diluvium, qu'on ne peut guère admettre qu'il ait existé longtemps avant cette époque, surtout lorsque cette dernière opinion n'est appuyée que sur des faits insignifiants, et lorsque cette fois on ne présente pas

Digitized by Google

même le moindre ossement humain à l'appui. Aussi à une affirmation sans preuve ne doit-on répondre que par une dénégation absolue.

Si vous pensiez que le débat fût vidé après d'aussi longues et d'aussi vives discussions, vous connaîtriez mal les savants, ou, pour mieux dire, car je parle ici sans ironie, les exigences de la science. Pour qu'un fait scientifique soit admis de tous, il faut qu'il soit surabondamment prouvé et qu'on puisse en opérer la démonstration dans tous les temps et dans tous les lieux. Pour admettre l'existence de l'homme fossile, ce ne serait pas trop que de trouver ses ossements dans différents terrains réputés appartenir, sans contestation, au diluvium, de les trouver avec la même abondance et la même facilité que les ossements du mammouth, du rhinocéros à deux cornes, de l'ours des cavernes, et de voir même un homme tout entier conservé dans un bloc de glace, comme on a vu, en 1799, dans l'Océan glacial, à l'embouchure de la Léna, un mammouth encore pourvu de ses chairs et de ses poils ; et c'était à ce point que des ours blancs et des chiens ont pu en faire leur proie.

Quant aux produits de l'industrie humaine, et notamment à ces haches en silex si bien conservées, quelle valeur leur accorder? et comment penser que ces mêmes instruments, qu'on retrouve en si grande abondance dans les sépultures celtiques, aient été maniés quelques milliers d'années auparavant par des races primitives, sans que, durant cet énorme espace de temps, l'industrie humaine ait fait de plus grands progrès? Ce serait méconnaître le génie de l'homme. La présence de ces instruments, placés auprès de la mâchoire de Moulin-Quignon, tendrait

Digitized by Google

plutôt à faire penser qu'ils ont été enfouis avec elle à la suite de quelque cataclysme survenu durant l'âge de pierre, au sein d'une alluvion ancienne : en supposant même que la nature de ce terrain ne fût l'objet d'aucune contestation. Croyez-moi, le plus grand tort qu'ait l'homme dans cette circonstance, c'est qu'il existe encore aujourd'hui. On a peine à admettre qu'une race qui n'est pas entièrement éteinte puisse être fossile. On ne conteste pas cette qualité à l'ichtyosaure, au ptérodactyle, à l'animal de Maëstricht, au megatherium, au dinotherium, au mastodonte, au mammouth et à tant d'autres. S'il faut être fossile à cette condition de voir notre race disparue de la terre, nous nous consolerons facilement de n'avoir point les mêmes quartiers de noblesse que les animaux dont je viens de vous citer les noms barbares.

Nous voilà arrivé au terme de ce simple exposé de la question de l'homme fossile, car je n'ai pas la prétention de l'avoir traitée ici sous toutes ses faces et avec les développements qu'elle comporte. En somme, il est prudent de nous ranger encore aujourd'hui parmi ceux qui ne sont pas favorables à l'idée de l'extrême antiquité de l'homme et qui ne croient pas à l'homme fossile. C'était l'opinion de Cuvier. « L'opinion de Cuvier, dit M. Elie de Beaumont, est une création du génie, elle n'est pas détruite. »

Digitized by Google

DES PYROLÉINES

OU

HUILES INOXYDABLES DE M. J. ROTH

Par M. A. BAUDESSON, membre titulaire.

M. Jules Roth, pharmacien en chef de l'hospice civil de Mulhouse et chimiste-manufacturier, vous a fait hommage d'un mémoire sur les huiles en général et sur le traitement qu'elles doivent subir pour être rendues chimiquement pures. Permettez-moi de vous dire quelques mots de ce travail complet sur la matière, et à coup sûr remarquable, et de vous indiquer sommairement à quel procédé a recours M. J. Roth pour amener les huiles à leur plus grand état de pureté, en leur communiquant en même temps la propriété si essentielle, comme nous le verrons plus tard, de l'inoxydabilité. Dans cet état, il les appelle *pyroléines*.

Depuis les immortels travaux de M. Chevreul sur les corps gras, personne n'avait songé à étudier les huiles au point de vue de leur application au graissage de la laine et des machines, autrement dit personne n'avait jusqu'alors cherché à affranchir l'industrie des inconvénients notables qu'elle trouve dans l'emploi des huiles du commerce.

Digitized by Google

Abstraction faite des nombreuses falsifications que le commerce fait éprouver aux huiles en général, et notamment à celles qui servent dans l'industrie comme corps lubrifiants, la chimie n'en connaît pas de vraiment pures. En effet, les analyses démontrent que, dans les huiles, dont les principes constitutifs sont l'oléine, la margarine et la stéarine, il y a toujours, quels que soient leur origine et leur mode d'extraction, des matières étrangères, telles que : albumine végétale, fragments de tissu cellulaire, substances pectineuses, salines, principes résineux, etc. L'huile d'olive qui, dans certaines localités, jouit d'un prestige particulier, d'une préférence inexpliquée, contient 25 à 28 0|0 de ces matières étrangères. Tous les chimistes sont d'accord sur ce point, à savoir que c'est à la présence de ces substances qu'est due principalement la facile altération des huiles au contact de l'air : elles s'oxydent, deviennent rances, la glycérine se détruit, et les acides gras sont mis en liberté.

Ces principes bien établis, il nous suffira d'indiquer brièvement les divers moyens employés jusqu'à ce jour à l'épuration des huiles, pour démontrer leur insuffisance. Tels sont : le repos au contact de l'air, l'eau froide, la pression, la filtration, l'action de la chaleur, soit à feu nu, soit au bain-marie, soit par la vapeur ; la vapeur surchauffée ; les alcalis, le tannin et la colle de poisson ; la noix de galle et l'acide sulfurique, les sels de plomb en dissolution dans l'eau ou d'autres sels composés agissant mécaniquement, l'alcool, l'éther, les acides, etc.

Quelle relation y a-t-il, en y réfléchissant, entre ces divers moyens d'épuration et les causes d'altéra-

Digitized by Google

bilité que nous citions plus haut? Aucune. L'emploi du tannin, de la colle de poisson, de la noix de galle, a bien un semblant de raison, s'il n'y avait à détruire dans les huiles que des matières albuminoïdes : les huiles fussent-elles rendues pures avec ces moyens, qu'il y aurait encore danger de les utiliser ; car il est suffisamment reconnu que plus une huile est pure, plus elle est avide d'oxygène, par conséquent plus elle est oxydable. Le remède serait donc impuissant à combattre le mal.

Abandonnant les sentiers battus et s'appuyant sur les résultats de recherches sans nombre, patiemment poursuivies pendant plus de dix années, M. J. Roth a pensé qu'il fallait pour amener les huiles à un état réel de pureté, avoir recours à un moyen chimique rationnel qui pût anéantir et précipiter non-seulement les corps en suspension, mais surtout les matières étrangères en combinaison avec l'huile. Il a résolu le problème en se servant de l'action combinée de la chaleur avec l'aide d'un suroxyde métallique. Par ce procédé, non-seulement les huiles sont rendues pures, mais elles sont en même temps transformées en huiles inoxydables, c'est-à-dire réfractaires à l'action constante de l'oxygène. Cette transformation est due à ce que l'oxyde de glycéride renfermé dans les corps gras, étant une base organique faible, très-modifiable à l'air, est remplacé par une base plus fixe, un oxyde anhydre, et que, dans la combinaison qu'on obtient, la base et les acides gras sont associés de la même manière que dans les huiles.

Ce n'est point sur une hypothèse lancée pour les besoins de la cause que M. J. Roth s'appuie pour

Digitized by Google

appeler l'attention sur l'oxydation facile des corps gras. Il peut invoquer l'autorité d'un des plus grands chimistes de notre siècle, Liebig, pour démontrer comment ce phénomène se produit : « Les substances étrangères dont les corps gras sont souillés (LIEBIG, *Traité de Chimie organique*) exercent sur eux la même action que le ferment sur les liquides sucrés; l'altération qu'elles éprouvent provoque la décomposition des combinaisons glycériques. Les produits qui se forment par le rancissement, se forment aux dépens des éléments de l'oxyde de glycéride et aux dépens des matières étrangères que l'oxygène de l'atmosphère altère d'abord. »

La valeur du procédé de M. J. Roth éclate donc tout entière dans cette seule citation.

Les faits pratiques sanctionnent-ils les données de la science? Le rapport de M. Ch.-Thierry Mieg fils à la Société industrielle de Mulhouse, les essais faits par MM. Thierry, Schneider et le docteur Goppelsrœder, de Bâle, sur les pyroléines, constatent que, par le procédé de M. J. Roth, les huiles sont réellement épurées et rendues inoxydables. M. E. Kopp, un chimiste à qui la science nouvelle doit déjà beaucoup, confirme pleinement ces résultats en ajoutant que « le procédé de préparation des pyroléines est un procédé parfaitement rationnel. »

Au point de vue de la mécanique, quelles sont les huiles auxquelles on doit donner la préférence pour le graissage des machines? Evidemment à celles qui donnent le moins de frottement et qui occasionnent le moins de perte de force motrice. M. Chevreul dit : « On sait que la meilleure huile pour diminuer les frottements est celle qui est exempte de mucilage,

Digitized by Google

qui ne contient pas d'acide et ne se fige point par le froid; or, comme la stéarine est la partie la plus solide des huiles et celle qui se congèle par le froid, il faut en dépouiller l'huile d'olive et les huiles grasses.» Il indique un moyen théorique, mais non pratique, pour arriver à ce but.

MM. Pelouze et Frémy (tom. V, pag. 250) proposent aussi un moyen de traiter l'huile d'olive pour obtenir une oléine parfaitement pure. Or, qu'a fait M. J. Roth, sinon de préparer une oléine pure qu'il rend en même temps inoxydable en la transformant en pyroléine ?

Quelle que soit donc l'huile de graissage qu'on emploiera, il faut avant tout qu'elle soit débarrassée des matières étrangères combinées avec elle et qu'elle soit rendue inoxydable pour ne point se décomposer ni rancir, c'est-à-dire pour qu'elle puisse lubrifier sans détériorer les machines ni nuire à leur marche régulière.

Concessionnaire du brevet de M. J. Roth pour la préparation des pyroléines, nous pouvons déclarer qu'elles occupent déjà une belle place dans l'industrie. Un grand nombre de manufacturiers, qui d'abord ont accueilli ces produits avec réserve, en encouragent aujourd'hui la propagation par le puissant appui qu'ils nous prêtent, bien pénétrés qu'ils sont des résultats qu'ils obtiennent de leur emploi.

Les propriétés des pyroléines ou huiles inoxydables sont :

D'assurer aux machines une bonne conservation, de leur permettre de fonctionner avec légèreté ;

De ne point s'épaissir pendant l'action du graissage, puisque les huiles ne s'épaississent qu'en absorbant de l'oxygène ;

Digitized by Google

De ne point former de cambouis, parce que le cambouis, sauf les matières étrangères, n'est que le résultat de l'absorption de l'oxygène par les corps gras;

De ne pas s'échauffer comme les huiles grasses naturelles, parce qu'elles ne s'oxydent pas comme ces dernières;

D'absorber moins de force motrice, parce que, ne s'oxydant pas, elles ne varient pas de composition, et qu'ainsi leur état moléculaire ou leur consistance ne varie pas;

De donner, par les mêmes raisons, un frottement d'une constance toujours parfaite.

Toutes ces constatations ont été vérifiées et confirmées dans le rapport de MM. Gustave Dollfus et Bourry sur les essais dynamométriques et la détermination du frottement des principales huiles de graissage. (Société industrielle de Mulhouse.)

De la propriété qu'ont les pyroléines d'être pures et inoxydables découlent les avantages suivants de leur emploi à l'ensimage de la laine :

1° Emulsion avec l'eau savonneuse plus intime qu'avec les huiles du commerce;

2° Dégraissage plus facile, avec économie de savon : la saponification étant complète, la laine ne peut plus retenir d'huile;

3° Disparition des inconvénients que donne l'emploi des huiles d'olive du commerce sur les fils qui sont abandonnés à l'action de l'air pendant un certain laps de temps; plus d'enguichage;

4° La laine, étant exempte de matières étrangères, conserve toute sa blancheur, quel que soit le temps pendant lequel elle est exposée au contact de l'air ou

Digitized by Google

de l'oxygène. Les huiles pures et inoxydables jouissant seules de cette importante propriété, il en résulte un fait digne de remarque sur lequel nous appelons toute l'attention du fabricant de tissus, c'est qu'à la teinture, les couleurs même les plus fragiles se fixent avec la plus grande facilité et avec une uniformité constante : les fils, comme on dit, ne peuvent plus barrer.

Tout ce que nous avons dit de l'emploi des pyroléines à l'ensimage de la laine repose sur des observations qui nous sont propres et que nous avons recueillies dans les établissements qui en font usage. Nous ajouterons encore que les déchets de la laine graissée avec ces produits ne peuvent s'enflammer spontanément, comme il arrive fréquemment avec les huiles ordinaires.

Je viens d'essayer de vous donner, Messieurs, la substance du mémoire de M. J. Roth sur les huiles inoxydables. Il me reste maintenant à vous parler d'un nouveau travail de ce chimiste, lu aussi à la Société industrielle de Mulhouse et relatif à l'oléométrie.

Tous les industriels qui se servent d'huiles, soit pour leurs machines, soit pour la laine, savent combien il est difficile de se les procurer sans qu'elles aient subi de mélange; tous ont été, sur une plus ou moins grande échelle, victimes des sophistications que le commerce fait éprouver à ces produits. M. J. Roth, frappé de l'impunité avec laquelle agissent un grand nombre de marchands d'huiles, a entrepris des recherches fort intéressantes sur les falsifications dont les huiles sont l'objet et sur les moyens de reconnaître leur degré de pureté. Le réactif qu'il pro-

Digitized by Google

pose pour divulguer tout mélange est l'acide azoto-sulfurique, c'est-à-dire l'acide sulfurique marquant 46° au pèse-acides de Beaumé, et saturé de vapeurs nitreuses qui se développent pendant la réaction de l'acide nitrique sur les matières organiques. Cette question était digne d'un examen sérieux, puisqu'elle touche à des intérêts très-graves au point de vue industriel et commercial.

La Société industrielle de Mulhouse pria son comité de chimie de faire un rapport sur les résultats énoncés par M. J. Roth. Le rapporteur, M. Schützenberger, s'exprime en ces termes :

« Dans une semblable question, nous avions à examiner : 1° si le réactif proposé est nouveau ; 2° si les réactions indiquées dans le mémoire sont exactes ; 3° enfin si le procédé présenté a un avantage réel sur les autres.

» Les recherches auxquelles nous nous sommes livrés en présence de l'auteur lui-même et avec la dissolution qu'il prépare, nous ont permis de juger positivement ces trois questions. Nous avons répété, et fait répéter devant nous, les expériences les plus importantes, et nous avons reconnu l'exactitude des données du mémoire. Trois pour cent d'huile de sésame ou d'huile d'arachide sont très-nettement accusés dans l'huile d'olive, mangeable ou lampante, par une coloration rougeâtre dans le cas de l'huile de sésame, et brune claire pour l'huile d'arachide (1). Les principales falsifications de l'huile de colza se reconnaissent aussi très-bien.

(1) Les huiles de sésame et d'arachide sont celles qui servent le plus généralement à falsifier les huiles d'olive.

Digitized by Google

» Nous ne pensons pas, et c'est le principe que vous avez toujours admis dans vos jugements portés sur la question de l'oléométrie, qu'il soit possible de trouver un réactif universel pour les huiles ; celui qui vous est proposé, étant de nature à décéler très-sûrement les sophistications de l'huile d'olive et de l'huile de colza, mérite d'être pris en considération. »

Les nombreuses expériences que nous avons faites nous-même, nous ont toujours démontré que les réactions obtenues par l'acide azoto-sulfurique ne trompent jamais, tandis qu'en se servant d'un procédé qui a eu quelque vogue, le procédé Hauchecorne, il est loin d'en être de même. Par l'acide azoto-sulfurique, la réaction manifestée est durable, elle n'est point atténuée par un excès de réactif ; par l'eau oxygénée de M. Hauchecorne (acide azotique rectifié), la réaction est fugace, souvent impossible à saisir ; un excès de réactif compromet le résultat qu'on recherche.

Des essais faits sur un grand nombre d'espèces d'huiles sont consignés dans le mémoire de M. J. Roth, avec les différentes réactions obtenues dans tous les cas, soit sur les huiles vierges, soit sur celles qui ont été mélangées.

Nous concluons encore que M. J. Roth a rendu un grand service à l'industrie en lui offrant un moyen certain de reconnaître le degré de pureté des huiles qu'elle emploie journellement.

Digitized by Google

LES ARTISTES RÉMOIS.

NOTES ET DOCUMENTS

RECUEILLIS DANS LES ARCHIVES DE LA VILLE DE REIMS,

Par M. Ch. LORIQUET, Secrétaire général.

PRÉFACE

L'histoire des arts dans notre ville est à faire. Cette réflexion, par laquelle un de nos confrères de l'Académie de Reims, M. Sutaine, terminait naguère le compte-rendu d'une publication qui avait précisément pour objet l'art et les artistes en Champagne, nous a fait concevoir le dessein, non d'écrire cette histoire, nous n'avons pas cette ambition, mais de recueillir dans les archives confiées à notre garde les renseignements qui aideront à la constituer.

Le dépouillement que nous avons entrepris et que notre position nous permettait de faire aussi complet que possible, aura du moins préparé des matériaux pour l'homme d'étude qui voudra porter son attention sur nos artistes.

Digitized by Google

Pauvres artistes ! dirons-nous avec un homme dont nous voudrions retrouver les accents en faveur de l'art provincial (1), que ne naissaient-ils en Italie, où chaque ville a son livre d'or, chaque œuvre d'art sa légende, son histoire.

Non-seulement le peuple de nos jours n'est plus celui dont leurs œuvres ont réjoui les yeux, non-seulement il a d'autres soucis, et les arts qui coûtent sans rien rapporter le touchent peu ; mais il y a de fâcheux pour la cause dont nous prenons la défense que le silence des écrivains rémois est complet sur ce point, comme si la gloire des arts était étrangère à notre sol (2).

(1) M. Ph. de Chennevières-Pointel, *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux*, préface.

(2) Aux remarques que le patriotisme et le bon sens du chanoine Cocquault lui font faire dans l'occasion, il faut ajouter, comme exception, ce qu'a écrit Bidet, au chapitre de ses Mémoires relatif aux *arts et métiers de la ville de Reims*. Nous complétons le passage par des emprunts faits à d'autres endroits du même ouvrage.

« Il y a eu de tout temps en cette ville d'habiles ouvriers qui ont excelés en différens arts. Les peintres, les sculpteurs et les architecques s'y sont surtout particulièrement distingués, comme on le voit encore aujourd'huy par les anciens monumens qui nous en restent.

» Tels sont le mausolée qu'on a trouvé en 1738 sous la tour du clocher de l'église paroissiale de Saint-Martin, dans lequel on voit des tableaux peints à fresque sur un enduit de tuille batue dont les figures, qui paroissent être du milieu du troisième siècle, sont assés correctement dessinées ; le tombeau de marbre blanc de Jovin qu'on voit dans l'église de Saint-Nicaise en entrant, entre le grand et le petit portail à droite, la face duquel représente une chasse en demi relief de la main d'un habil sculpteur ; les deux arcs de triomphe des portes Mars et Bazée, élevés par ordre de Julien l'Apostat vers le milieu du 4e siècle ; les églises

Digitized by Google

Dans une ville où les monuments n'ont assurément pas manqué, il semble que les noms de ceux qui les ont élevés ou qui ont contribué à les décorer soient enfouis sous les pierres des édifices qui subsistent, ou dispersés à tous les vents avec la poussière de ceux que le temps et les hommes ont détruits.

Avant les travaux de MM. L. Paris et Jubinal sur les tapisseries et toiles peintes de la cathédrale, de l'Hôtel-Dieu, de Saint-Remy, personne ne s'était avisé que Reims eût produit des œuvres d'art qui méritassent qu'on les tirât de l'oubli; avant les notices particulières que M. Sutaine a lues à l'Académie, personne ne s'était imaginé qu'un intérêt quelconque pût s'attacher à ce sujet.

On avait bien entendu parler des portraits gravés par Nanteuil, on savait que la plupart des tableaux

de Notre-Dame, de Saint-Nicaise et de Saint-Pierre-les-Dames. Le magnifique tombeau de saint Remy, le crucifix de l'église Saint-Pierre-aux-Clercs, [l'épitaphe des sieurs Coquebert, représentant] la résurrection, adossée contre un des pilliers du chœur de la même église, et les balustrades des 2 côtés du chancel du chœur; [de même que la descente de croix et ses accompagnements, restes des antiques qui se voient dans l'intérieur de l'église de la cathédrale, sur l'autel des Apostres, dans la croisée à droite de cette église, sont des morceaux de sculpture des plus parfaits. Tous ces beaux ouvrages, ainsy que plusieurs autres qu'on voit dans des cabinets des curieux de cette ville, sont de la façon de deux habils sculpteurs, connus sous les noms de Mes Jacques.] Les vitres peintes de cette église paroissiale, ainsy que celles des églises de Notre-Dame et de Saint-Nicaise, et le bel escalier à rampe en forme de vis soutenue en l'aire sur une demie voute portée par les murs, lequel on voit dans le couvent de l'abbaye de Saint-Nicaise; tous ces ouvrages et monumens nous laissent une haute idée de l'habileté des différens maitres qui ont exécutés ces différens chef-d'œuvres.»

Digitized by Google

de nos églises sont d'Hélart, on renommait aussi les Jacques comme de grands sculpteurs dont le ciseau avait taillé les statues du tombeau de saint Remi, le christ de Saint-Jacques et beaucoup d'autres choses; mais après cela que savait-on ? et quelle reconnaissance ne doivent pas à M. Sutaine (1) les Colin, les E. Moreau, les Regnesson, les Baussonnet, les Boba, les Jacques Cellier, les de Son, en attendant qu'il donne aux Dérodé, aux Monneuze, à Tisserand, à Marmotte et à tant d'autres la part d'éloges et d'étude qui leur est due ? La tâche que lui-même souhaitait si vivement de voir entreprise par un écrivain « compétent, patient et laborieux, » l'histoire des arts à Reims ne saurait être en de meilleures mains que les siennes. L'auteur de tant de notices curieuses et pleines d'intérêt est mieux préparé que personne à remplir cette mission : la pratique de l'art et la connaissance de ce qu'il fut dans notre pays aux diverses époques, l'ont mis en possession d'une foule de détails et d'observations que d'autres achèteraient par de longues études.

Ainsi que l'ont démontré avec succès M. de Girardot, dont les recherches sur les artistes du Berry (2) remontent à l'origine du mouvement archéologique,

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, M. Sutaine a quitté ce monde. L'art a perdu en lui un paysagiste distingué, et l'Académie une intelligence d'élite, un cœur excellent, un homme tout dévoué aux intérêts de la science et de l'art. Les dernières lignes que traçait M. Sutaine étaient pour ses artistes bien-aimés : peu de jours avant sa mort, il envoyait à l'Académie deux notices sur Claude Hélart, fils de Jean, et sur Tisserand.

(2) *Ann. archéol.*, t. I. —Ce sont en grande partie les idées de M. de Girardot que nous développons ici.

Digitized by Google

et après lui les auteurs d'un recueil (1) dont la publication a rendu de grands services à l'histoire de l'art, MM. Ph. de Chennevières et An. de Montaiglon, cette œuvre de réhabilitation doit sortir désormais du cadre restreint de simples notices où l'on rappellerait ce que l'on sait sur tel et tel artiste. Tous les éléments qui peuvent les faire connaître dans leur vie intérieure ou extérieure, dans leurs travaux, dans leurs familles doivent y contribuer. Le travail préliminaire qui consiste à réunir ces éléments est celui que nous nous sommes imposé. Tout humble qu'il est, il a bien aussi ses difficultés.

En effet, il n'en est pas des monuments, des statues et de la plupart des tableaux, comme des estampes : celles-ci sont généralement signées, tandis que, sur la construction des édifices, et sur les œuvres d'art qui ont concouru à les enrichir, on a tout au plus la chance de rencontrer çà et là quelques noms dans la poudre des archives des chapitres, des abbayes, des corporations religieuses et des municipalités. A côté d'un nom se trouve quelquefois l'indication d'une profession artistique ou le prix d'un travail exécuté. N'en demandez pas davantage : la plupart du temps, c'est tout ce que vous pourrez savoir pour apprécier le mérite de l'artiste et l'importance de l'œuvre. Encore sera-ce le cas le plus favorable. Il ne faut pas croire que l'on trouvera toujours et sur tout; ni s'imaginer que l'on reconstruira les édifices perdus, ou découvrira la date des diverses parties de ceux qui sont debout; pas plus que l'on ne retrouvera le père de tel tableau qui

(1) *Archives de l'art français.*

Digitized by Google

sort du genre des artistes connus, ou que l'on ne suivra la trace d'une œuvre dont on a pu transcrire la commande et, pour ainsi dire, l'acte de baptême. Non-seulement celui qui se livre à ces recherches doit s'armer de courage contre les déceptions qui l'attendent à chaque pas, mais il est bon qu'il y apporte un esprit désintéressé, sans prédilection pour telle ou telle partie de l'art, sans un plan préconçu pour donner une forme à son œuvre. Tout voir avec soin, tout noter et transcrire, c'est à peu près uniquement ce qu'il doit se proposer. Si humble que soit ce rôle, il ne faut pas oublier que le triage des renseignements appartient plutôt à celui qui écrirait une histoire. Qui sait, d'ailleurs, si le mince détail que l'on serait tenté de négliger, n'est pas le complément indispensable d'une découverte faite par un autre explorateur ? et ne vaut-il pas mieux s'exposer à dire des choses qui ne paraissent pas devoir servir immédiatement, que d'avoir à rechercher après coup des particularités perdues dans tout un chaos de parchemins ?

L'embarras du choix est lui-même une excellente raison de ne pas chercher à choisir entre les noms que l'on rencontre. Comment, en effet, séparer les hommes dignes de passer à la postérité de ceux qui ne méritent que l'oubli? comment discerner l'artiste de l'artisan, alors qu'ils sont confondus sous les mêmes dénominations, que rien ne distingue les travaux d'art des objets les plus vulgaires, et que le même homme les exécute indifféremment ?

Jusqu'au XVIIe siècle, l'architecte n'est qu'un maître maçon; le sculpteur en bois n'est souvent qu'un menuisier ; le fondeur et le graveur en métaux qu'un

Digitized by Google

potier d'étain, un quincaillier ou un plombier. Quant au peintre, il allie tant de rôles distincts aujourd'hui qu'il faut faire effort pour voir le même homme dans celui qui badigeonne les murs, remet en plomb les vitraux, dore le cadran horaire et orne de peintures l'intérieur d'un hôtel. Les seuls artistes dont les œuvres existent encore en partie peuvent avoir un caractère moins indécis : on peut les connaître et les juger sur pièces. Mais le cas est rare ; évidemment, quand il se présentera, nous devrons y apporter moins de sobriété : car l'existence d'un homme transmise dans ses œuvres est autrement vivante que dans les récits les plus minutieux recueillis à son sujet.

On sait que, jusqu'au XIVe siècle, les individus ne furent pas désignés autrement que par leur nom de baptême, auquel on joignait celui de leur profession, de leur pays d'origine, d'une qualité bonne ou mauvaise, d'une difformité, etc. Ce dernier nom, transmis de père en fils à une succession d'individus de la même ligne, devint ce que nous appelons aujourd'hui nom de famille. A l'époque où nous commençons ces recherches, le nom d'une profession est l'indication certaine de l'état exercé par l'individu, et s'il passe du père aux enfants, c'est que ceux-ci sont demeurés fidèles au métier de leur père. Nous pourrons donc regarder comme certaines les attributions recueillies dans les documents les plus anciens, alors même qu'ils se borneront à un simple nom.

Il nous reste à faire connaître les sources que nous avons consultées.

Les archives de la ville de Reims se divisent en

Digitized by Google

trois grandes sections, ecclésiastique, municipale et judiciaire. La première, dont le droit révolutionnaire a fait la propriété de l'Etat, toute tronquée qu'elle soit par l'absence des parties retenues au dépôt départemental, n'en forme pas moins un ensemble considérable, dont une trentaine à peine de registres ou liasses pouvaient nous fournir quelque chose. Les archives municipales nous offraient d'abord les 101 registres des conclusions du Conseil de ville et du Buffet (1) de 1417 à 1790 ; puis, au nombre de plus de 300, depuis 1300 environ, les cahiers de la taille, les registres de la chambre des comptes, les comptes des deniers patrimoniaux, des deniers communs d'octroi et des deniers extraordinaires, ceux de l'octroi sur les farines, des fortifications, des pavés et chaussées, de la taille des pauvres et de la capitation ; au nombre de 29, ceux des hôpitaux et léproseries ; de plus, une foule de liasses intéressant le domaine de la ville, ses finances et sa comptabilité, le cérémonial, le passage des princes, les sacres, les réjouissances publiques, etc. Enfin, le bailliage ducal nous conservait lui-même de précieux renseignements dans ses feuilles d'audience, ses comptes de tutelle, adjudications d'immeubles, ventes de mobilier et actes de succession. Nous aurions bien voulu comprendre dans notre exploration les archives si précieuses de l'ancien présidial au palais-de-justice ; mais le moyen de tirer quelque chose d'un dépôt sans classement et dont l'immensité seule suffit pour déconcerter la plus courageuse ardeur !

(1) Tribunal de l'échevinage.

Digitized by Google

Les registres paroissiaux déposés au greffe ou à l'hôtel-de-ville nous présentaient trop de ressources pour que nous négligions d'y recourir. Là, plus encore que dans les documents relatifs aux travaux exécutés par eux, se sont offertes à nous une foule de circonstances propres à nous donner une idée de ce qu'était l'existence de nos artistes, du XVIe au XVIIIe siècle ; les fils continuant le père dans le même atelier et la même profession, les peintres, sculpteurs et graveurs s'alliant entre eux, habitant le même quartier, la même paroisse, vivant sous les mêmes influences, pour ainsi dire, constituaient une véritable école, autant par les rapports non interrompus d'une intime confiance ou d'un filial respect, que par la tradition héréditaire de la science et des procédés, l'étude des mêmes modèles et l'exécution du même genre de travaux.

Ces actes de l'état civil ont été feuilletés avec soin; malheureusement les plus anciens ne vont pas au-delà de 1558. Sur un registre de cette année provenant de la paroisse Saint-Pierre-le-Vieil, on lit : « Première année. » Cependant, dès 1539, sous François Ier, l'ordonnance de Villers-Cotterêts avait prescrit aux curés et vicaires d'inscrire les baptêmes sur des registres destinés à être déposés au greffe du bailliage le plus prochain. Comment les ordres royaux n'avaient-ils pas reçu immédiatement leur exécution? Tous les curés de la ville avaient-ils commencé dès 1558 à remplir ce devoir ? Nous ne trouvons rien en réponse à ces questions, sinon que l'autorité religieuse avait devancé, dans la province de Reims, le désir du pouvoir royal à l'égard de ces prescriptions. Dès 1481, il est question des

Digitized by Google

registres paroissiaux pour les baptêmes, dans un synode tenu à Tournay (1) ; celui de Cambray, en 1550, prescrit d'y inscrire également les mariages (2); enfin, les constitutions synodales publiées par le cardinal de Lorraine et qui reproduisent des règlements de différentes dates (1548-1572), rappellent cette obligation pour les baptêmes et pour les mariages (3) ; celles du concile tenu par Louis de Guise, en 1585, ordonnent d'y joindre les décès (4). Quoi qu'il en soit, nous devons constater avec regret que les suites de ces registres qui proviennent des diverses paroisses ne commencent pas à la même année et qu'elles présentent en outre de nombreuses lacunes.

Chaque renseignement consigné dans notre recueil est accompagné de l'indication de la source à laquelle il est emprunté ; lorsque des détails intéressants s'y trouvent joints, nous les donnons *in extenso*, et si leur étendue paraît de nature à gêner la marche du lecteur, nous les rejetons à la fin comme pièces justificatives.

En tête de chaque article, nous reproduisons, pour plus de commodité, les dates extrêmes auxquelles appartiennent les renseignements donnés, et quand nous le pouvons, celles de la naissance et de la mort de l'artiste.

Sans élever nos prétentions au-delà du but que nous avons indiqué, nous devions rendre ce recueil

(1) *Actes de la province de Reims*, t. II, p. 751.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 91.
(3) *Ibid.*, p. 374, 394.
(4) *Ibid.*, p. 466.

Digitized by Google

abordable au grand nombre de ceux que touchent ces matières, soit par l'intérêt de l'art en général, soit par celui du pays qu'ils habitent. Pour cela, un coup d'œil général était nécessaire. C'est l'objet de l'Introduction qui va suivre.

Digitized by Google

INTRODUCTION

I.

L'Art au Moyen-Age.

Une ville qui occupa le premier rang parmi celles de la Gaule et fut pendant des siècles en possession de la faveur des généraux de Rome et de celle des rois francs, que l'influence incontestée de ses archevêques, le privilége du sacre et la presque-autonomie de ses habitants maintinrent, jusque dans les temps modernes, à la tête de la monarchie, n'a pas traversé ces phases glorieuses sans s'être embellie successivement des monuments par lesquels chaque âge, chaque civilisation marque son empreinte, manifeste ses idées, témoigne de sa puissance et de sa richesse. A côté des palais des préfets de Rome et des rois mérovingiens, des prélats puissants bâtissent leur résidence, de pieux fondateurs construisent les vastes cloîtres des abbayes. Sur les ruines des temples païens, Jovin, saint Nicaise, Ebbon, Hincmar, Gervais, Pierre de Celles, Albéric de Humbert élèvent de splendides églises : Saint-Agricole ou Saint-Nicaise, Saint-Remy, Saint-Denis, Saint-Symphorien, et par-dessus tout cette cathédrale des sacres qui succéda à plusieurs autres pour les effacer toutes,

Digitized by Google

et que son unité et sa pureté ont fait surnommer le Parthénon chrétien.

Toutes les branches de l'art monumental concourent à la fois à enrichir ces édifices, toutes ont à Reims une tradition non interrompue.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la statuaire de la façade de la cathédrale pour être convaincu de l'influence que l'art antique a continué d'exercer sur nos ouvriers, à une époque qui semble répudier toute communauté d'idées avec lui (1). Si de grandes figures, telles que celle de la Vierge visitant sainte Elisabeth au grand portail, ou celle de sainte Eutrope au portail de saint Sixte, surprennent le critique et semblent empruntées aux salles grecques ou romaines du Louvre, c'est que l'antiquité a fait beaucoup moins défaut à nos artistes qu'on ne l'a supposé, c'est qu'elle n'a pas cessé de leur donner ses leçons.

En thèse générale, comme l'a écrit avec beaucoup de raison M. Renan (2), il ne faut demander à une époque que le beau tel qu'elle le conçoit, et il est des expressions de la beauté qui supportent difficilement la comparaison avec la beauté antique. Mais il en est aussi qui, tout en gardant leur originalité, ne se tiennent pas aussi nettement en dehors de l'imitation d'un type étranger. Il ne faudrait pas juger certainement des modèles que nos tailleurs d'images avaient sous les yeux, au XIIe et au XIIIe siècle, par le peu de monuments de l'antiquité qui nous restent : le tombeau dit de Jovin et l'arc de

(1) A. Darcel, *Gazette des beaux-arts*, 1863, t. XIV, p. 557. — M. Renan, *Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 736, a fait la même remarque.

(2) *Op. cit.*, p 687 et *passim*.

Digitized by Google

Mars ne peuvent que donner une idée de la valeur et de l'importance de ceux que le temps et les invasions avaient respectés jusque là. S'il est vrai, d'ailleurs, que l'art est le reflet de la société que l'artiste a sous les yeux (1), tout porte à croire que celle des temps dont nous parlons n'avait pas perdu elle-même de son culte et de son admiration pour l'antiquité. Où citerait-on une conception plus incontestablement antique, sinon entièrement quant à la forme, du moins quant à l'idée, que ce symbole de la musique recueilli dans un manuscrit de la bibliothèque de Reims par l'éminent archéologue M. Didron (2)? Le génie de l'air, planant au centre du monde, tient ses mains et ses pieds appuyés sur les quatre vents ; autour de lui, comme autour de leur souverain, les neuf Muses forment un cercle partagé en trois sections, dont chacune est placée sous la conduite des trois plus grands musiciens de la Grèce, Orphée, Arion, Pythagore, représentant les trois grandes divisions des organes de l'harmonie, savoir les instruments à percussion, les instruments à vent, les instruments à corde. Telle est la personnification que l'on donnait chez nous à la musique, au XIIIe siècle, telle est l'idée qu'on s'en faisait, idée gracieuse et noble assurément autant que savante, dont il faut faire honneur à des esprits empreints des leçons de l'antiquité, et d'une antiquité plus reculée et plus relevée peut-être que celle de Rome païenne, procédant plutôt du génie grec lui-même, conservé

(1) *Op. cit.*, p. 687 et *passim*.

(2) Ms C $\frac{166}{141}$ in-fol.—*Chronique de Champagne*, t. IV ; *Annales archéol.*, t. I.

Digitized by Google

dans sa pureté et son élévation par l'enseignement de maîtres tels que Remy d'Auxerre, Hugbald de Saint-Amant, Gerbert, saint Bruno, Albéric et Pierre de Riga.

Les noms seuls de pareils hommes prouvent l'importance qu'eut la musique à Reims au Moyen-Age. Les musiciens qui trônent à la belle façade de la rue de Tambour, chantent, à leur tour, dans un immortel concert, la gloire musicale du XIIIe siècle ; et si quelque chose manque à toutes ces harmonies, Guillaume de Machault, qui compose, au XIVe siècle, à la fois la musique et les paroles de ses chansons ou motets, nous laisse, dans le *Temps pastour* et dans la *Prise d'Alexandrie*, une énumération curieuse des instruments de musique. A la même époque, Reims fournit des musiciens à la cour de Charles V, et bientôt après (1380), Charles VII entre à Reims, dit Froissart (1), « bien escorté de noblesse, de seigneurs et de menestrandies ; et par espécial il avoit plus de trente trompettes devant lui qui sonnoient si clair que merveilles. » Nous pourrions enfin rappeler ici la grande solennité de la dédicace de l'église de Reims qui attirait chaque année dans notre cathédrale les chanteurs et musiciens de toute la province ; et cette lettre d'Henry IV qui, voulant rétablir la musique de sa chapelle royale, ne croit pouvoir faire mieux que de demander au chapitre de Reims de lui envoyer quelques enfants de chœur (2).

Cette courte digression sur la musique, à propos des arts du dessin, ne sera pas comptée comme hors

(1) Livre II, c. 74.

(2) Arch. du chapitre.

Digitized by Google

de sa place, si l'on veut bien se rappeler que, selon Vitruve, l'architecte doit connaître la musique; que, suivant Aristote, les nombres et l'harmonie sont le secret des choses, et que tout dans ce monde procède musicalement. Ces théories, il ne faut pas l'oublier, ont inspiré tout le Moyen-Age.

Qu'il me soit permis d'appeler encore en témoignage de la transmission non interrompue des leçons de l'antiquité à nos artistes, la mosaïque, cet art décoratif qui appartient si bien à la civilisation romaine et dont elle a tiré un si grand parti. Il a laissé dans notre sol des spécimens de tous les genres; nous avons pu compter et décrire plus de vingt mosaïques entières ou en fragments (1), et celle des Promenades, qui a une importance hors ligne, ne sera certainement pas la dernière dont les archéologues auront à s'occuper. Mais ce n'est pas tout, et nous avons dû le remarquer, cet art tout romain est florissant chez nous jusqu'à une époque avancée du Moyen-Age ; il demeure en possession de revêtir le sol des grands édifices, depuis la basilique bâtie par Jovin, au IVe siècle, jusqu'au chœur de Saint-Remy, au XIIe (2), et celui de Saint-Symphorien, au XIIIe (3). Aucune ville, hors de l'Italie, ne peut montrer des mosaïques de date aussi récente (4).

(1) *La Mosaïque des promenades et autres trouvées à Reims*, 1 vol. gr. in-8°.

(2) Nous avons démontré que ce travail est postérieur au trésorier Wido, à qui M. Herbé (*Hist. des beaux arts*) en attribue la direction, d'après le Marlot français.

(3) Musée archéolog. de Reims.

(4) Il est certain que la mosaïque tint très-longtemps une place

Digitized by Google

L'âge de la mosaïque de Saint-Symphorien me paraît incontestablement prouvé par l'emploi continu des motifs que l'on retrouve dans les peintures murales et les vitraux amorphes ou en grisaille du XIIIe siècle. Elle rend évidentes la fraternité des arts et la communauté des motifs d'ornementation qu'ils emploient à cette époque comme à toute autre de leur histoire. Qu'est-ce, en effet, que les fonds adoptés par les peintres verriers du Moyen-Age et sur lesquels ils ont imaginé d'installer leurs grandes figures ou leurs médaillons feuillagés ou à sujets, sinon des mosaïques transportées du pavé dans la partie à jour de la muraille, sinon la reproduction en matériaux translucides des mosaïques appliquées aux murs eux-mêmes en guise de peintures, dès le Ier siècle, et dont il avait été fait si largement usage dans les édifices du IIIe siècle au VIIe.

Or, à Reims, nous avons la preuve formelle, irrécusable, que l'art du verrier devança de beaucoup les autres écoles. Le moine Richer, parlant des embellissements exécutés de son temps dans la cathédrale de Reims par les ordres de l'archevêque Adalbéron, dit « qu'elle fut éclairée par des vitraux représentant diverses histoires (1). » Vainement on voudrait contester la fidélité du récit de Richer en ce qui con-

dans l'art de la France. Ce sont des Français qui exécutèrent, en 1569 et 1592, les mosaïques du dôme d'Orvieto, après que les maîtres vénitiens qui les avaient commencées, les eurent abandonnées. C'est aussi un Français qui établit à Florence, en 1568, la fabrication de la mosaïque en pierres de couleur. (Dussieux, *les Artistes français à l'étranger*, p. LI.)

(1) « Quam fenestris diversas continentibus historias dilucidatam... dedit. » *Hist.* lib. III, c. 23.

Digitized by Google

cerne Adalbéron : on n'y gagnerait rien, puisque Richer parle de ce qu'il a vu. Où aurait-il pris cette idée de vitraux à figures, s'il n'en eût eu sous les yeux à Reims même ? Si large part que l'on accorde à son imagination, c'est lui faire trop d'honneur certainement que de le supposer capable d'avoir inventé un art dont les archéologues reculent d'un siècle ou deux les premiers essais. Il me paraît, quant à moi, que la persistance de la mosaïque, tenue chez nous en honneur, quand partout ailleurs elle était à peu près perdue ou abandonnée, suffit pour expliquer cette précocité de nos maîtres verriers.

Un élégant écrivain, notre ami et prédécesseur comme secrétaire général de l'Académie de Reims (1), a cherché à démontrer que plusieurs verrières à personnages de l'église Saint-Remy proviennent de l'édifice élevé par Hérimar et remontent au XIe siècle. Son sentiment, présenté sous la forme de simple probabilité, n'a pu prévaloir auprès d'archéologues prévenus, habitués du moins à juger les monuments des diverses contrées d'après ceux qui leur sont plus familiers, conséquemment disposés, à l'égard des premiers, et particulièrement lorsqu'il s'agit de leur donner une date, à faire bon marché des faits historiques les mieux établis, pour peu qu'ils soient en contradiction avec ce qui leur paraît être la loi générale de l'art et de ses développements. Moins absolu, pour ce qui nous concerne, nous ne croyons pas que le témoignage que nous venons de rappeler soit sans valeur dans la question soulevée par

(1) *Congrès archéol. tenu à Reims en* 1861, mémoire de M. l'abbé Tourneur

Digitized by Google

M. l'abbé Tourneur, et nous ne voyons pas quel argument sérieux on pourrait lui opposer.

L'éclat tempéré des vitraux de couleur concourt si puissamment à la majesté du sanctuaire, il est tellement inséparable de l'architecture du Moyen-Age, qu'il fallut en avoir perdu le sens pour leur substituer des verres blancs.

La peinture sur verre fut donc, sans contredit, le principal moyen d'ornementation employé à cette époque. Cet art tout français ne brille pas chez nous seulement dans l'église Saint-Remy, mais aussi, et d'un éclat incomparable, dans les vastes baies de notre cathédrale. On peut regarder comme probable que ces vitraux ont été faits à Reims (1), et ce qui se passe aujourd'hui sous nos yeux (2) permet de croire que les œuvres de nos peintres verriers allaient au-delà des murs de la cité. C'est aux ateliers de Reims que le grand-chantre Jean Godard demandait, au commencement du XVIe siècle, les vitraux à personnages et les joyaux dont il enrichissait l'église d'Attigny (3). Mais le cartulaire qui relate les

(1) Les fourneaux trouvés en terre, lors des travaux exécutés à l'archevêché, en 1671, sous Maurice Le Tellier, ont été regardés comme ayant servi à fabriquer les vitraux de la cathédrale actuelle (*Notre-Dame de Reims*, par Ch. Cerf, t. I, p. 218). Rien n'engage à croire qu'on ait travaillé à ces vitraux dans l'emplacement de l'archevêché, et surtout dans la partie de cet emplacement qui paraît avoir été occupée par des bâtiments à une époque très-reculée. Les fourneaux en question ne proviendraient-ils pas plutôt de l'hypocauste de l'ancien palais, de même que la grande mosaïque découverte en 1845 ?

(2) On compte aujourd'hui à Reims cinq fabriques de vitraux peints.

(3) Livre rouge du chapitre, fol. 158, v°.

Digitized by Google

libéralités du généreux chanoine ne fait pas connaître les artistes qui en furent les instruments ; nous n'en savons pas davantage sur les vitraux de Saint-Pierre-le-Vieil que nos pères nous ont vantés, et sur une foule d'autres que possédaient nos églises détruites. Ceux qui décorent l'étage supérieur de l'abside de Saint-Jacques, celui que donnèrent à Saint-André Thomas Colbert et autres laboureurs du faubourg en 1560, ne sont pas signés ; la seule œuvre de ce genre encore existante qui porte le nom de son auteur est la rosace refaite au transept méridional de la cathédrale après l'incendie de 1481, par Nicolas Dérodé. Ce nom, qui passera de la sorte à la postérité, est le dernier qui se rattache à une œuvre importante.

Alors, le fait seul de la signature en est une preuve, le peintre verrier a conquis son indépendance. Dès le XIVe siècle, il a cessé d'être l'humble serviteur de l'architecte, et de jour en jour la perfection de son œuvre le préoccupe davantage. Mais il perd de vue l'effet général auquel il doit contribuer, et le monument finira par se passer de lui, comme lui-même tend à se séparer du monument. Le résultat final de ce divorce entre des arts inséparables à l'origine sera qu'à force de chercher à faire en vitraux de véritables tableaux, les peintres s'accoutumeront à ne faire autre chose, et ce dernier genre naîtra de la chute de l'imagerie à teintes plates qui le précéda.

L'art de l'émaillerie fut trop universellement répandu dans les Gaules, au dire de Philostrate (1),

(1) La chasse des bêtes noires. *Les Images ou tableaux de plate peinture*, mis en françois par Blaise de Vigenère, Paris, 1637, p. 236.

Digitized by Google

pour que sa trace se soit effacée de toutes parts, et que les ateliers de Limoges et du Rhin aient eu, pendant tout le Moyen-Age, le privilége d'enrichir de leurs produits les trésors de nos églises, à l'exclusion de l'industrie locale.

Comme preuve de la persistance de cette branche de l'art dans notre ville, nous citerons un chapiteau en pierre, à entrelacs, du XIe siècle, qui provient de l'une des églises détruites à l'époque de la Révolution, et dont les fonds portent encore des feuilles de cuivre (1). Les émaux qui les recouvraient ont disparu, mais ils ont certainement existé, et cette particularité, assurément fort rare, donnait au membre d'architecture dont nous parlons et au monument, ciborium, tombeau ou autre, dont il faisait partie, une grande richesse.

Il est bon de remarquer que c'est là le produit d'un art tout local : on a pu envoyer à Reims, de Limoges ou d'ailleurs, des reliquaires, des calices et d'autres pièces d'orfèvrerie émaillée ; des chapiteaux en pierre sont taillés, sculptés, décorés sur place. De plus, l'emploi de l'émaillerie comme auxiliaire de l'architecture semble indiquer dans le pays une fréquente application de ce genre d'ornementation aux objets de moindre valeur, tels que ceux d'ameublement.

L'enluminure des livres a tant de rapports avec la peinture sur verre qu'on a pu dire avec vérité que les miniatures sont des vitraux sur parchemin (2).

(1) Le chapiteau a 27 centimètres de largeur au tailloir, sur 30 de hauteur. L'auteur en a fait don au Musée archéologique.
(2) Didron, *Ann. archéol.*, t. I.

Digitized by Google

L'enluminure suivit donc les mêmes vicissitudes que la peinture sur verre, mais sa part dans le développement de l'art fut beaucoup moindre. Les livres étaient rares, même à l'époque où Eustache Deschamps (1) écrivait qu'un beau livre d'heures était le complément obligé de la parure d'une femme élégante ; tandis que l'art populaire, l'art du domaine de tous, l'art qui parle à tous les yeux, est la peinture monumentale, particulièrement celle des vitraux.

La miniature, comme la peinture sur verre, appartient véritablement à la France; du moins, nulle part elle ne reçut un emploi aussi général et ne fut portée à la même perfection. On peut lui reprocher d'avoir brillé, surtout dès le XIVe siècle, par l'amour des détails, et d'avoir fait tomber la peinture murale dans la fadeur et la minutie ; mais elle concourut puissamment à conserver les traditions de l'art. Quand arriva l'invention de l'imprimerie, qui substitua dans les livres des planches gravées en bois aux vignettes peintes, l'abandon de la miniature fut le signal pour les artistes de s'appliquer plus généralement à la peinture à l'huile, procédé connu du Moyen-Age, ainsi que le prouve ce qu'en dit Théophile, mais peu pratiqué avant le XVe siècle.

Les enlumineurs formaient à Paris une corporation nombreuse, car une rue portait leur nom (2). Tout ce que nous pourrons constater à Reims à leur

(1) *Le Miroir de mariage*, édit. de Crapelet.

(2) Jaillot, *Recherches crit., hist. et topogr. sur la ville de Paris*, t. V, p. 44.

Digitized by Google

sujet, c'est que, dès le XIVe siècle, on les distinguait des peintres.

Sous cette dernière dénomination l'on comprenait, avec les verriers, tous ceux qui travaillaient à l'ornementation intérieure des églises, ornementation dont nous pouvons avoir à peine une idée, tant l'inintelligence des deux derniers siècles et la fureur du badigeon ont travaillé à dépouiller nos édifices religieux, à les rendre nus et froids, sous prétexte de les habiller de neuf. L'intérieur des habitations offrait de plus aux peintres leurs poutres, leurs plafonds à rehausser d'arabesques et d'armoiries, leurs lambris à couvrir de fleurs et d'animaux, quand leurs panneaux n'étaient pas assez étendus pour recevoir des tapisseries. Ils avaient encore à peindre de symboles, de blasons, de devises et légendes les écus des chevaliers et la selle de leurs chevaux (1), les bannières et les banderoles qui devaient flotter en tête des corps de milice, autour de la lice des tournois, au front des arcs de triomphe; à donner aux fêtes, aux entrées royales ou princières, aux funérailles des personnages de marque, la pompe et l'éclat qui leur convenaient.

Parmi les fêtes en usage au Moyen-Age, les tournois devaient être assez rares dans une ville à peu près sans noblesse, partagée entre le clergé et la bourgeoisie, comme la nôtre. Mais il en était d'autres bien capables de passionner le public: les processions étaient fréquentes, et leur longueur, les stations qu'on y ménageait, les divers corps dont

(1) Nous dirons plus bas, en parlant des corporations, quels liens intimes existaient entre les peintres et les hommes d'armes.

Digitized by Google

elles étaient composées, les ornements et les châsses qu'on y portait, les épisodes dramatiques qui s'y introduisaient quelquefois, leur donnaient une pompe, un entrain capables d'électriser les plus indifférents. L'entrée des archevêques, celle des gouverneurs provinciaux, sans atteindre à l'éclat que l'on déployait aux sacres, les rappelaient cependant à certains égards. Quant à ces derniers, rien ne leur était comparable que l'entrée des rois dans leur bonne ville de Paris; et ici je n'entends parler que de la pompe extérieure, de la fête du peuple proprement dite, que ceux qui ont vu le dernier sacre ne peuvent se représenter, puisqu'elle en fut à peu près absente. Entre mille inventions (1) et réjouissances qu'on y voyait, ainsi qu'aux bons jours de fête, les mystères avaient surtout le don d'attirer la foule. C'étaient autant d'occasions de se produire pour les beaux esprits du temps, et les *Bons enfants* de l'écolâtrerie, aussi bien que les *Écrevés*, n'avaient garde d'y manquer, à l'exemple des dignitaires ecclésiastiques (2). Les artistes y trouvaient

(1) Au sacre de Henri II, les clefs de la ville furent présentées au roi par une jeune fille sortie d'un cœur, lequel était lui-même enfermé dans un soleil qui s'ouvrit pour lui donner passage. Un combat de monstres marins, sirènes et satyres attendait plus loin le roi.

(2) Notamment en 1484, lors du sacre de Charles VIII, et précédemment au mois de Mai 1430. — On peut voir les détails du spectacle dans l'ouvrage de M. L. Paris intitulé : *Toiles peintes et tapisseries de la ville de Reims*, introduction, p. LVII et sq. — Quelquefois le spectacle a lieu sur le parvis même de la cathédrale, mais le plus souvent c'est sur la place de la Couture. On voit par les Comptes des pavés et par d'autres documents qu'un échafaud y était dressé pour servir de théâtre, et parfois aussi des

Digitized by Google

aussi leur compte, car la partie muette du spectacle était leur affaire, et principalement les tentures peintes qui devaient faire connaître au public le lieu

tribunes. Ce genre de spectacle fut en honneur jusque dans le XVIIe siècle. Citons :

1388. « Cheffaut fait pour le cruceffiement dernier fait à Reims. » (Baill. ducal, Prév. baillie, vol. 14, fol. 20, v°.)

1431. « Echafauds dressés à la Coulture pour jouer le jeux sainct Estienne. » (Compt. des pavés, vol. 7, fol. 12.)

1458. « Le jeu de la Vengeance exécuté à la Coulture. » (*Ibid.*, vol. 7, fol 139)

1477. « Echafauds dressés en la Coulture pour le jeu de sainct Alexis. » (Buffet, vol. 2, fol. 58.)

1485. « Echafauds pour le jeu sainct Anthoine » (*Ibid.*, fol. 131, v°.)

1490. On représente la Passion. Le spectacle se répète pendant huit jours ; on venait de trente lieues pour le voir. (Bibl. de Reims, portef. Q)

1530. « Sur la requeste faicte par Pierre Serval, Jehan Lempereur, Jehan Chiertemps et autres leurs associez et consors ad ce qu'il plaise au conseil ordonner et preposer aucuns gens de bien selon l'advis desquelz ilz se regleront et conduiront es affaires du mistere de la saincte Passion de Nostre Seigneur et Redempteur Jhesu Crist, et aussi leur octroyer quelques figures et pourtraictures qui ont esté autreffois commancées pour servir à pareil mistère qui fut mis sus environ sont treize ans

» Conclud a esté que lesdits Serval, Lempereur, Chiertemps et autres leurs associez et consors se regleront et conduiront es affaires dudit mistere de la saincte Passion par l'advis et ordonnance de nobles hommes Anthoine Dupuys, lieutenant de la cappitainerie, maistre Hierome Grossaine bailly de Reims, Nicolas Goujon grenetier de Reims, Pierre Boulet procureur de l'arcevesché dudit Reims, Gerard le Florinier receveur des deniers communs et Pierre Beguin procureur des habitans d'icelle ville, qui ad ce ont esté nommez, commis et esleuz. Et quant aux preparations qui sont faictes de longtemps pour ledit mistere, leur seront baillez et délivrez pour eulx en ayder et servir ondit mistere. » (Conclus. du conseil de ville, 7 Octobre, p. 181.)

1531. « Sur la requeste faicte par les maistres administrateurs

Digitized by Google

de la scène et tout ce que le jeu des acteurs ne suffisait pas à représenter. Les histoires de l'Ancien Testament, de la Passion et de la Vengeance de

du mistère de la saincte Passion Nostre Seigneur Jhesu Crist par l'organe de Me Jehan Cadart, ad ce que on eust à adviser quelle somme de deniers ilz pourroient demander a ceulx qui voldront assister a veoir ledit saint mistere, pour retirer les fraiz qu'il a convenu et convient frayer pour ledit mistère.

» Advisé a esté par le conseil et pour subvenir et recouvrer les fraiz et mises par eulx faictes et commancez et qui leur convient faire et advancer par chascun jour durant que le sainct mistère de la Passion se solempnisera, que les maistres administrateurs dudit mistère pourront demander à chacune personne qui voldra entrer sur les echaffaulx pour veoir ledit mistère et a chacune fois le jour qu'ilz y voldront entrer, la somme de trois deniers tourn. seulement. Et au regard de ceulx qui ont chambres, pour tant que chascune fenestre leur couste la somme de XL solz, chacusne teste paiera pour jour seulement trois deniers tournois. Et si davanture ilz veulent envoyer leurs varletz et chambrières en la ville pour leurs affaires, ils prendront bultin desditz maistres administrateurs; a la charge aussi que lesditz maistres stipendront et paieront douze hommes par chascun jour durant ledit mistère pour la garde de la ville, lesquelz hommes yront et viendront par la ville pour obvyer aux inconvéniens qu'ilz pourroient seurvenir ainsy qu'il sera ordonné par le lieutenant de la cappitainerie.

» Et si a esté conclud que durant les jours que l'on monstrera ledict sainct mistère, ne seront ouvertes que deux portes, c'est assavoir celle de porte a Vesle et porte Chartre, aux gardes desquelles seront commis et preposez les dix hommes qui desjà sont commis pour la garde des cinq portes. » (Conclus. du 25 Mai, p. 221.)

1630. « Sur la requeste présentée au conseil dont la teneur s'ensuit : « Supplient humblement Jehan Chiertemps, Pierre Serval, Jehan Lempereur, Henry Choilly, Nicolas Ribaille, Pierre Novisse, Jehan Chardon, Jehan la Corde, George Rainssant, Jehan Lescot, Gillet Sandras, André Garot, Jehan Tromignot, Simon Bayen et Pierre Bertin, tous bourgeois praticiens et marchans d'icelle ville, come environ sont treize ans par bon advis et meure délibération des bons et notables personnaiges manans et habitans d'icelle ville de Reims eust esté advisé et conclud de faire

Digitized by Google

Notre Seigneur ou Prise de Jérusalem, que possède encore l'Hôtel-Dieu de Reims, sont de curieux échantillons de ce qu'étaient ces décors.

Avec ces toiles peintes, le même établissement hospitalier en a conservé d'autres que M. Louis Paris a décrites également dans un savant ouvrage,

jouer par personnaiges en icelle ville le treshault mistère de la saincte Passion de Nostre Seigneur Jhesus Crist, affin d'en avoir bonne et vraye commemoration, a l'honneur de Dieu et au salut des âmes d'un chacun, ce qui touteffois auroit esté delaissé et differé pour cause de la grande sterilité de biens qui seurvint lors, mortalité et guerre qui sont seurvenuz depuis. Et soit ainsy la mercy à la bonté et clemence divine que presentement nous soyons en bonne paix et tranquilité, la ville et pays purgé d'infection de peste et autres maladies, et soit le pouvre peuple en repos et que tous bons Xrestiens désirent affectueusement et appettent veoir et oyr icelluy sacré mistere qui ne fut sont quarente ans passés joué en ceste ville, tellement que la memoire en est quasi passée, qu'il vous plaise leur permectre faire jouer icelluy mistère au lieu acoustumé ou autre qu'il vous plaira adviser et ordonner, et ilz offrent le tout fournir et frayer à leurs despens moyennant quelque petite somme de deniers qu'ilz pourront prendre des assistans audit mistère selon vostre advis et ordonnance, ou s'il vous plaist a fraiz et deniers communs d'icelle ville. Ilz offrent leurs corps et biens et tout le petit pouvoir employé à vostre service pour le bon amour et grant affection qu'ilz ont audit divin mistère, et vous ferez ung œuvre louable à l'honneur de Dieu, tres charitable au bon peuple et de la ville et pais, »

» Conclud a esté que la requeste cy-dessus baillée et veue par le conseil, lesditz supplians pourront jouer ou faire jouer et representer le saint mistère de la Passion à leurs frais et despens, perilz et fortunes. Et si leur a esté octroyé par le conseil, en tant que touche la ville, qu'ilz puissent lever quelque denier raisonnable sur ceulx qui la vouldront veoir jouer et y assister, pourveu touteffois et à la charge que lesditz supplians feront jouer ledit mistère bien et honnestement tant à l'honneur de Dieu, de la ville, que à l'exemple du peuple, en manière que scandale n'en puisse venir ne deshonneur à la ville. » (Conclus. du 21 Septembre.)

Digitized by Google

et qui ont servi de cartons pour des tapisseries (1), preuve évidente de leur confection à Reims même. La plupart de ces tentures, qui, à elles seules, formeraient un musée, proviennent du Chapitre (2); il en possédait assez pour garnir en entier le chœur de la cathédrale pendant l'hiver, et les murs de plusieurs rues, le jour de la Fête-Dieu.

Il nous sera peut-être permis de rappeler, à ce propos, que les tapisseries, ou du moins les étoffes de tenture, étaient, dès le temps de saint Remy, l'une des principales richesses de notre cathédrale, au

(1) *Op cit.*—G. Baussonnet, au folio 31 de son curieux recueil de dessins, écrivait, en 1604, que les histoires du *Jugement de Salomon* et de la *Mort d'Holopherne* passaient pour être de la même main que les dessins du ms. intitulé : *Les Amours de Troyle et Cryséide*, aujourd'hui à la Bibliothèque Impériale.

(2) L'Hôtel-Dieu n'en est que dépositaire ; on a vu, par la conclusion du 7 Octobre 1530, citée plus haut, que la Ville en avait une partie en sa possession.

Ces toiles sont au nombre de 39. En voici le détail :

12 pièces représentant diverses scènes de la Passion ;
3 — longues représentant les douze Apôtres, avec des inscriptions rimées ;
1 — contenant deux sujets tirés de l'histoire de Judith ;
1 — — — d'Esther ;
1 — — — de Suzanne;
2 — fort grandes, représentant l'incarcération et la mort tragique de Ponce-Pilate ;
1 — de même dimension, représentant le siége et la prise de Jérusalem par les Romains ;
1 — représentant l'empereur Vespasien malade ;
1 — représentant la piscine probatique ;
16 — représentant des scènes de la vie de Jésus-Christ et qui paraissent être les dessins mêmes de Pepersack, ou qui lui ont servi, pour les tapisseries dont nous parlerons.

Digitized by Google

point que l'éclat des draperies étalées le long du chemin par lequel l'évêque menait Clovis au baptistère, faisait demander à ce prince si les lieux qu'il traversait étaient le royaume de Dieu dont on lui avait parlé (1). De là jusqu'aux magnifiques tapisseries historiées que nous ont laissées le XVe et le XVIe siècle, devons-nous croire qu'il y eut suspension dans l'exercice de cet art? Non, assurément; car, sans parler d'Hincmar qui donne à son église de riches tapis, au IXe siècle, (2); ni d'Hérivée qui décore sa nef principale d'un grand nombre de tapisseries et de courtines de soie, au Xe (3), c'est un fait avéré que les tapis de Reims jouissaient, au XIVe siècle, avec ceux d'Arras et de Paris, d'une égale et universelle célébrité (4).

A cette époque appartient la tapisserie de l'intronisation de Charles VI (1380), trouvée dans la chapelle impériale de Bruxelles et publiée par le P. de Montfaucon (5). Suivant toute vraisemblance, elle avait appartenu à l'église cathédrale de Reims et avait été fabriquée dans cette ville, comme celle qui représentait « le roi Charles VII allant faire son entrée en la ville de Reims, pour y estre sacré, à la conduite de la Pucelle d'Orléans. » Cette dernière, donnée au chapitre avec d'autres pièces de tenture par l'archevêque Regnault de Chartres (1429), méritait bien,

(1) Flodoard, *Hist.* lib. I, cap. 13. — Grég. de Tours, *Hist.*

(2) Flodoard, *Hist.* lib. III, cap. 5.

(3) *Op. cit.*, lib. IV, cap. 13.

(4) Dussieux, *les Artistes français à l'étranger*, 1re édit., p. 5. —Jubinal, *les Anciennes tapisseries historiées*, t. II, p. 15.

(5) *Monuments de la monarchie française*, pl. 19 et p. 74.

Digitized by Google

par sa perfection et par l'intérêt historique qui s'y rattachait, d'être conservée autrement que par la gravure (1).

A l'exemple de son prédécesseur, Jacques Juvénal des Ursins (1457) légua à la cathédrale, entre autres objets précieux, six belles tapisseries pour l'ornement du chœur, et de plus petites pour couvrir les bancs des chanoines, le tout à ses armes et à celles de l'église de Reims, et d'une valeur de six cents écus d'or.

Cependant, l'église de Saint-Remy rivalise avec celle de Notre-Dame pour la magnificence des tentures. L'abbé Jehan Canart recherche pour elle les plus riches tapisseries, et non content de lui avoir donné en plusieurs pièces l'histoire de saint Jean-Baptiste et celle du Crucifiement (2), il fait faire exprès sous ses yeux (3) trois grandes pièces « où

(1) L'ouvrage où elle se trouve a pour titre : « Recueil de plusieurs inscriptions proposées pour remplir les tables d'attente estans sous les statuës du roy, Charles VII et de la Pucelle d'Orléans,... et de diverses poésies faites à la loüange de la mesme Pucelle. »

On lit sur la gravure elle-même, ce qui suit :

« Pourtrait d'une tapisserie faite il y a deux cents ans, où est représenté le roi Charles VII, allant faire son entrée en la ville de Rheims pour y estre sacré à la conduite de la Pucelle d'Orléans, 1429. »

La signature *J. Poinssart* est celle du graveur.

Suivant Géruzez (*Description de Reims*), un fragment de cette pièce de tapisserie se voyait encore, en 1817, à la porte latérale gauche de la cathédrale. Qu'est-il devenu ?

(2) Etat des dons faits à l'abbaye par Jehan Canart. Ecriture du temps. *Archives de Saint-Remy :* pièce non classée

(3) *Ibid.* et liasse 389, n. 5. Par la dernière pièce sur parchemin, signée de lui, et datée du 11 Octobre 1419, l'abbé donne décharge au Prévôt de la Montagne des sommes par lui délivrées

Digitized by Google

est toute la vie de Monsr saint Christofle par histoires, » et cinq autres (1419) « où est la vie de Monsr saint Remy jusques à l'histoire où il baptisa le premier roy chrestien, à grans personnaiges. »

Le don fait par Robert de Lenoncourt à la même église, en 1531, de dix pièces représentant ce dernier sujet, décida les religieux à vendre une partie de celles qu'avait fait faire Jehan Canart (1), et cette dispersion assura pour nous leur perte. Mais cette nouvelle suite de la vie de saint Remy et celle non moins belle de la vie de la Vierge, que le même prélat donna à la cathédrale et dont il nous reste quinze pièces, nous en dédommagent amplement, surtout s'il est vrai, comme on l'assure, que des tapisseries identiques de style à celles de Lenoncourt et portant le nom de l'artiste qui a dirigé l'ouvrage, avec la mention qu'il a été exécuté à Reims, se trouvent à Bruxelles. Ajoutons la tenture du *fort roi Clovis*, en six pièces, que fit faire ensuite le cardinal de Lorraine (1573); sept pièces représentant les histoires de Jacob, six où se voyait l'histoire de David et de Goliath, huit pièces de l'histoire de Débora, données par Louis de Guise et provenant de la manufacture de Beauvais; quatre pièces à fond de fleurs-de-lys fournies en 1625 par un fabricant d'Aubusson (2); puis les douze grandes tapisseries et quatorze petites (3), données en 1633 par Henry de Lorraine,

en paiement « en l'ouvraige de la tappicerie de Monsr S. Remy que présentement nous faisons faire, tant aux tappiciers et au peintre qui la font... »

(1) Suivant une note ajoutée en marge, au XVIIe siècle, sur l'état mentionné plus haut.

(2) Fabrique de Notre-Dame, liasse 18, n. 17.

(3) Indépendamment des pièces grandes ou petites destinées à

Digitized by Google

pour payer à sa cathédrale le droit de joyeux avènement ; ajoutons enfin que les maisons religieuses et les paroisses elles-mêmes s'efforçaient alors de suivre l'exemple de l'église métropolitaine, et qu'à l'époque de la Révolution, on recueillait encore à Saint-Symphorien, à Saint-André, à Saint-Pierre, à Saint-Denys, à Sainte-Claire, à Saint-Jacques, plusieurs pièces de tapisserie à personnages (1), et nous pourrons dire

être suspendues, Pepersack, suivant un état dressé en Janvier 1640, dut faire encore différentes pièces à fleurs pour la chaire de l'archevêque et son marchepied, pour la crédence, les bancs, les banquettes, le pontifical, etc.

(1) Un état des *tapisseries tirées d'un dépôt du district pour entrer au musée*, en date du 5 Floréal an III, mentionne, outre 9 pièces de la vie de saint Remy :

1 pièce représentant le martyre de saint Symphorien,
3 — ayant pour bordure des tableaux représentant des instruments de la Passion,
3 — de l'histoire de saint Pierre,
8 — de l'histoire de Judith,
1 — représentant un solitaire lisant (Daniel Pepersack),
1 — représentant Joseph racontant un songe,
3 — de la vie de saint Augustin.

Je crois que M. L. Paris a eu tort de considérer les pièces de l'histoire de Judith ci-dessus comme appartenant à la suite des toiles peintes représentant le même sujet. Il s'agit des *tapisseries*.

Feu Povillon-Piérard (*Opuscules*, Reims, 1833-1836) n'a connu de toutes ces tapisseries que celles de la vie de saint Remy. Il cite en outre, comme appartenant à Saint-André, une tapisserie contenant six sujets différents de l'Ancien Testament; et comme appartenant à Saint-Jacques, une tapisserie représentant Antiochus qui cède Laodicée à son frère Séleucus, et une autre représentant la vocation de saint Jacques et de ses frères, avec les miracles de saint Jacques en médaillons dans la bordure. Cette dernière est la seule qui subsiste aujourd'hui.

Dans les notes de Pierre Cocquault relatives aux établissements ecclésiastiques de Reims (portefeuille 24, fol. 47 bis), il est dit

Digitized by Google

qu'il n'était pas d'églises plus splendides que les nôtres en fait de tentures de ce genre.

Mais ce qui relève singulièrement la valeur de ces richesses, c'est qu'à peu d'exceptions près, nous pouvons en faire honneur à des artistes rémois, et que, du XIVe siècle à Pepersack, qui travailla pour Henry de Lorraine, cet art admirable de la tapisserie eut chez nous sa tradition. Aussi bien, les demeures bourgeoises, ainsi que les plus somptueuses, montraient-elles encore, il y a quelques années, une foule de tapisseries historiées, auxquelles on a substitué, de nos jours, les misérables tentures de papier que Paris envoie à toute la France.

Nous voyons, du reste, par le recueil de dessins de notre charmant artiste Baussonnet, qu'au commencement du XVIIe siècle, la tapisserie et la broderie à l'aiguille étaient pratiquées à Reims dans la plupart des familles aisées et des maisons religieuses. L'établissement charitable de Mme de Magneux, en 1634, contribua sans doute aussi à maintenir dans notre ville ce goût pour les tapisseries ; car ce genre de travail comptait parmi les principaux ouvrages auxquels on exerçait les filles entretenues sur cette fondation (1).

La démonstration que nous devions faire au sujet des œuvres de tapisserie nous a entraîné loin du Moyen-Age : hâtons-nous d'y revenir.

La somptuosité des habitations et celle des habits étaient devenues telles, dès la fin du XIIIe siècle, mal-

que Guillaume Giffort donna à l'église des Cordelières ou de Sainte-Claire une tenture de tapisserie représentant l'histoire de Joseph, en laquelle étaient ses armoiries. La pièce mentionnée dans l'état de l'an III en faisait probablement partie.

(1) Dailler, *Mémoires*, p. 464.

Digitized by Google

gré la simplicité patriarcale dont saint Louis et ses prédécesseurs avaient donné l'exemple, que le pouvoir fut obligé de leur imposer des limites (1294). Mais la cour donnait elle-même alors l'exemple du luxe. Rien n'égale celui qui fut déployé, par exemple, au sacre de Philippe le Bel (1281), le premier dont les comptes aient été conservés, apparemment parce que les précédents avaient été trop simples pour en valoir la peine. C'est, du reste, l'époque où l'art profane commence à prendre une véritable importance, secondé par la recherche du bien-être, qui tend à se généraliser, encouragé par les princes et les hauts barons dont les cours rivalisent de richesse, de goûts littéraires et artistiques avec celle des rois de France, et non moins peut-être par les fortunes bourgeoises que le commerce et les tentatives financières de la royauté placèrent au niveau de l'aristocratie (1).

Le sol des habitations, rehaussé de mastics teintés ou pavé de carreaux de diverses couleurs; leurs croisées garnies de vitres peintes, ou à compartiments variés qu'étreignait un réseau de plomb; leurs cheminées somptueusement chargées de sculptures, leurs triptyques couverts de saintes images, leurs bahuts et leurs dressoirs où s'étalaient toutes les richesses de l'orfèvrerie, de l'émaillerie, et plus tard de la faïencerie, rappelaient l'éclat du chœur et du trésor de nos églises. Les huchers et les bahutiers, qui exécutaient pour les dernières les stalles, les chaires, les rétables et les crédences, sculptaient les bancs, les siéges, les buffets et les lambris des demeures particulières; pour elles encore, les tabletiers, les tour-

(1) Renan, *loc. cit.*

Digitized by Google

neurs, les buissiers, les ciseleurs exécutaient en bois, en ivoire, en os, en métal, les fermoirs et couvertures de livres, les chandeliers, les poignées d'armes, les étriers, les drageoirs, les oliphants, les quenouilles et les menus objets du luxe et de la toilette.

A la même époque, un corps de métier dont l'origine, ainsi que nous l'avons fait pressentir ailleurs (1) et que nous le démontrerons plus loin, remonte aux fabriques d'étoffes de soie brodée d'or et d'argent que la *Notice des dignités* place à Reims parmi les établissements impériaux, doit à l'accroissement du luxe une remarquable extension. Il suffit de parcourir dans le *Dit d'un mercier* publié par M. Crapelet (2), où elle n'occupe pas moins de sept pages, l'énumération des marchandises du ressort de ce métier, pour comprendre qu'il réunissait, au Moyen-âge, tout ce qui pouvait flatter le goût ou même contenter le caprice des élégants, des belles dames, des nobles chevaliers et des bourgeois aisés. Aussi n'y avait-il pas à Paris de quartier plus fréquenté que celui de la mercerie : c'était le rendez-vous du beau monde.

Il en allait de même à Reims, et la comparaison, proportion gardée, bien entendu, se peut soutenir d'autant mieux que dans les deux villes l'orfèvrerie se joignait à la mercerie pour faire des mêmes rues le centre du commerce. En 1348, les étalages y multipliaient les tentations sous les pas des promeneurs. « Sur le chemin près et au dehors de la porte du cloistre, par-devers l'Orfèvrerie et Espicerie,

(1) *Reims pend. la domin. romaine*, p. 241-250.

(2) *Proverbes et dictons popul.* Paris, 1851.

Digitized by Google

lisons-nous dans une pièce de procès (1), des bourgeois de l'échevinage avoient estaux où ils vendoient diverses espèces de mercerie, bources, gants, cousteaux, ceintures, soie, sendal (2), gingembre, cannelle, poivre, safran et autres menues denrées. »

A son tour, l'orfèvrerie offrait à l'amour du luxe une infinie variété d'objets. Dans les églises, ce sont les chandeliers, les croix, les calices, les pyxides ou custodes, les encensoirs, les burettes, les châsses ; dans les habitations, les triptyques, les tableaux d'or, les images d'or et d'argent, objet de dévotion des riches familles ; et pour la table, les fontaines, les flacons, les aiguières, les tasses, les salières, les hanaps et toute la série des vases à boire. Tout cela, à l'imitation de l'architecture, s'élance en flèches, en colonnettes, en pinacles, s'enroule en ogives, s'étoffe de feuillages, se peuple de figurines et de chapiteaux, se colore d'émaux aux couleurs variées, étincelle de cabochons de cristal ou de gemmes précieuses.

On distinguait dans les ouvrages d'orfèvrerie la *grosserie* et la *menuiserie*. Par la première on entendait l'orfèvrerie d'église, la vaisselle de table et les figures fabriquées au marteau. Les orfèvres de Paris, au dire de Benvenuto Cellini, y excellaient particulièrement.

Le vase d'or réclamé à Clovis par saint Remy et qui coûta la vie au soldat qui l'avait pris et brisé de sa francisque, puis ceux que le saint évêque donna à son église, ouvrent la liste des œuvres d'orfèvrerie

(1) Varin, *Arch. admin.*, t. II, p. 1168.

(2) Genre d'étoffe de soie.

Digitized by Google

qui doivent avoir place dans l'histoire. L'art des siècles les plus reculés était local, et la Renaissance, à son début, ne s'est pas éloignée sur ce point des traditions du Moyen-Age. Il y a donc lieu de croire que les pièces d'orfèvrerie dont les archevêques Landon (651-655), Hincmar (856), Seulfe (924), Adalberon (980), Sanson (1140), Henry de France (1170); les chanoines Milon de Nantheuil (1210), Baudouin le Jeune (1235), Guillaume de Estenaye (1322), Denys Briçonnet (1514) enrichirent l'autel et le trésor de la cathédrale, sortaient des ateliers de Reims.

Ce que nous savons seulement par induction pour les exemples qui précèdent, nous pouvons l'affirmer sur des preuves pour ce qui suit. C'est un orfèvre rémois qui, sous le pontificat d'Albéric, en 1212, refait en argent doré les ornements d'or de la châsse de saint Nicaise donnée par Hincmar; un autre, en 1572 (1), exécute la table d'argent doré, enrichie de pierreries et représentant la Cène, qui, suivant le vœu de l'écolâtre Grant-Raoul, fut placée au-dessus du grand-autel, symétriquement à celle d'Hincmar, qui en décorait le devant.

Les dons que firent, au XVIIe siècle, les chanoines Meslier, Nicolas Colbert, Jean de Vienne, Jean-Baptiste de la Salle et tant d'autres, n'eurent pas une autre provenance.

(1) Suivant l'inscription elle-même rapportée par Cocquault (t. IV, fol. 292, v°), le donateur mourut en 1558. Mais on voit par le marché fait avec Claude Dumont, orfèvre, que l'ouvrage d'orfèvrerie pour lequel Grant-Raoul avait fait un legs au chapitre ne fut pas exécuté avant 1572. — V. pour tous ces dons Ch. Cerf, *Hist. de Notre-Dame de Reims*, t. I, p. 104, et Weyen, *Dignités, prébendes, etc., de Notre-Dame de Reims*, passim.

Digitized by Google

Les présents, devenus comme obligatoires dans les occasions solennelles, multiplièrent les chefs-d'œuvre d'orfèvrerie, particulièrement au XVe et au XVIe siècle. Rarement, lors de la visite d'un noble personnage, d'un prince et particulièrement des rois, notre ville se dispensait de joindre un objet de ce genre à une offrande de vins et de fruits du pays. Dans quelques circonstances, un maître habile du corps des orfèvres de Reims fut chargé de le fournir ; mais le plus souvent on s'adressait à Paris (1). C'est le seul point sur lequel on s'écartait de la règle générale, qui voulait qu'en toute circonstance la ville se suffit à elle-même. La réputation dont jouissait l'orfèvrerie parisienne et qu'aucune ville de France ne pouvait lui disputer, motivait sans doute cette exception.

On sait que la renommée des batteurs de cuivre jaune de Dinant donna naissance au mot *dinanderie*, pour désigner la cuivrerie historiée, travaillée au marteau. Cette dénomination ne paraît pas avoir été usitée dans notre ville ; il est permis d'en inférer que les produits de la Flandre y avaient peu de cours (2)

(1) « A Jehan de Benygne, orfebvre demt à Paris, 295ff 16s, pour l'argent, fasson et doreure de deux flaccons d'argent pesant ensemble 21 mars 3 onces 2 gros, au pris de chacun marc de 13ff 15s t., et les deux custodes de cuir servant à iceulx flaccons... Et lesquels flaccons ont depuis esté delivrez par ce présent recepveur à noble homme maistre Jacques Fillette, lieutenant de Reims, par l'ordonnance du conseil, comme de tout appert par une ordonnance du conseil du 22 Mars 1514. » (*Deniers patrimon.*, fol. 234.)

(2) L'art. XIII des statuts de la communauté des chaudronniers autorise seulement la vente et débit par eux des marchandises de fer provenant de Liége, de Sedan et autres endroits, au-delà de la banlieue.

Digitized by Google

et qu'on s'y contentait de ce que savait faire le marteau de nos quincailliers (1) et de nos *bossetiers*. Aubry Colbert, au XVIe siècle, et l'artiste qui fit, au XVIIe siècle, le guerrier de cuivre de l'ancienne porte Mars, étaient des *quincailliers* ; Pierre Colbert, fils d'Aubry, prenait le titre plus relevé de *bossetier*, dont le commerce et la fabrication s'appliquaient à des objets plus importants.

Les dinandiers et les bossetiers, qui s'étaient d'abord contentés de marteler le cuivre et l'étain, en vinrent à exécuter en feuilles d'or et d'argent relevées au marteau de véritables bas-reliefs qui firent concurrence aux *tableaux d'or* précédemment réservés aux orfèvres. Ces derniers, de leur côté, firent invasion dans le domaine des potiers d'étain, et l'on vit, à la fin du Moyen-Age, s'étaler sur les dressoirs des maisons bourgeoises, à côté des produits plus simples de ces derniers, des pièces d'étain *orfévré*, que le choix des formes et la finesse des détails mirent de pair avec la vaisselle plus riche de matière que possédaient les nobles familles.

Le commerce des chaudronniers différait peu de celui des quincailliers et des bossetiers. Nous ne les oublierons pas ici, dussions-nous nous contenter de les nommer et de reconnaître en passant que, parmi la foule des ustensiles sortis de leurs mains, beaucoup se recommandaient, au Moyen-Age et à la Renaissance, par une élégance que ne connaissent plus nos ouvriers. Il faut, du reste, considérer comme étant de leur ressort toute la cuivrerie d'église que

(1) Un arrêt de 1425 (cartulaire B de l'archevêché, fol. 137, recto) les appelle *retingoteurs* ou *quinquailleurs*.

Digitized by Google

l'orfèvre dédaignait à cause de la pauvreté de la matière et divers instruments de musique. Enfin, nous devons aux fondeurs, leurs intimes alliés, ces instruments dont les voix graves ou les joyeuses harmonies appellent du haut des campaniles les fidèles à la prière, leur marquent les divisions du jour ou célèbrent les évènements solennels de leur vie.

Au-dessus de tous ces artistes étaient les tailleurs d'images. Leurs œuvres les plus ordinaires devenaient, au sortir de leurs mains, l'objet de la vénération des fidèles, pour l'instruction et l'édification desquels ils travaillaient. Leurs occupations mêmes leur donnaient donc une sorte de caractère sacré. « Leurs mestiers, dit Estienne Boileau (1), n'appartiennent fors que au service de N. S. et de ses sains et à la honnerance de sainte Yglise. » Aussi étaient-ils exempts du guet, ainsi que gens de clergie.

Leurs œuvres, même les plus parfaites, qu'elles fussent de pierre ou de bois, se passaient rarement du concours de la peinture, de même que les figures ou les ornements sculptés que l'architecture appelait à la décoration des édifices religieux. L'or lui-même mêlait dans tout cela son éclat à celui des couleurs, ou leur servait de fond. De là vient que la plupart du temps le même artiste était à la fois sculpteur, peintre et doreur. La dénomination d'*imagier* disait l'un et l'autre, à la condition que le sculpteur y fût pour quelque chose.

Enfin, comme le talent naissant des imagiers com-

(1) *Le Livre des mestiers* (Docum. inéd. sur l'histoire de France). p. 158.

Digitized by Google

mençait ordinairement à s'exercer sur le bois, c'était sur l'établi des menuisiers qu'ils se formaient la main. La menuiserie elle-même n'est autre que l'art de revêtir et de meubler, d'une façon plus ou moins artistique, l'intérieur des édifices, de faire pour eux en bois ce que font avec des couleurs le peintre et le doreur.

Cette communauté d'origine, cette parité du but, sinon des procédés, ont réuni, dans certaines villes, les menuisiers, avec les imagiers ou sculpteurs, aux peintres et aux doreurs, et par suite aux vitriers, pour en faire un seul corps de métier.

Sans doute, l'art proprement dit avait peu à gagner à ce mélange. Les professions qui concouraient à l'imagerie notamment finirent par y perdre de vue leurs missions distinctes. En même temps, il faut le dire, les traditions s'effaçaient, le symbolisme qui avait peuplé d'un monde de statues nos grandes cathédrales était oublié, le matérialisme des mœurs et des idées, qui se mêlait à toutes choses, enlevait aux œuvres de nos artistes le sens élevé et la dignité qui avaient placé si haut celles de leurs devanciers.

Digitized by Google

II.

Déclin de l'art du Moyen-Age. Renaissance. Caractères généraux de cette période. Mouvement des arts à Reims. Modifications dans l'assiette de la ville et la construction des édifices civils. Encouragements donnés aux artistes.

Les causes de révolution qui travaillent les arts décoratifs exercent pareillement sur l'architecture leur action dissolvante. Les liens qui les tenaient sans exception sous sa dépendance pendant le Moyen-Age sont rompus; elle-même, d'ailleurs, n'oppose aucune résistance au torrent, ou plutôt elle se précipite aveuglément vers son déclin. Notre admiration est sans partage en présence de la sévérité de Saint-Remy, de l'élégante simplicité de Saint-Nicaise et de la solennelle ordonnance de Notre-Dame. L'exubérante abondance de l'âge suivant aura également ses séductions. Nous ne savons pas comment le XIIIe siècle eût terminé notre cathédrale, si les ressources ne lui eussent manqué ; mais assurément nous ne reprocherons pas au XIVe siècle d'avoir ajouté quelques travées à l'édifice laissé imparfait, et surtout de lui avoir donné ce portail que les gens du monde placent eux-mêmes au rang des plus rares merveilles. Nous lui saurons gré surtout du respect qu'il

Digitized by Google

montre pour l'œuvre de ses devanciers; il a, du reste, assez à faire pour ne pas songer à en défoncer les murailles latérales et à la défigurer en y pratiquant des chapelles, ainsi qu'on le fit à Paris, à Amiens, à Laon. Il achève en même temps, et cette fois par l'extrémité opposée, par l'abside, le chef-d'œuvre de Libergier; après Saint-Nicaise, c'est Saint-Denis, c'est une partie de Saint-Pierre-le-Vieil qui s'élèvent; c'est enfin Saint-Jacques qui voit s'étendre sur sa nef étroite une voûte aux arcs aigus.

Le XVe siècle, qui bâtit l'Epine au territoire châlonnais, donne à Saint-Remy de Reims le portail de Lenoncourt, alors son abbé, et à Saint-Maurice sa chapelle méridionale; à côté de la cathédrale, il reconstruit une partie de l'archevêché, et à Notre-Dame même, il édifie le jubé qui doit recevoir le trône des rois nouvellement couronnés, complète la galerie du grand comble, donne une seconde tour au portail méridional, enfin, à l'extrémité du chevet asseoit l'élégante flèche à l'ange.

Avant l'édification de cette dernière se place le grand incendie de 1481, dans lequel disparurent les cinq clochers qui couronnaient l'édifice à son milieu. Elle-même ne fut que l'expression modeste et restreinte de vastes projets, pour lesquels le chapitre avait fait appel aux artistes de tous les pays. C'était le temps où s'élevait à Beauvais cette lanterne d'une hauteur et d'une légèreté prodigieuses qui devait durer cinq ans à peine. La chute de cette gloire d'un jour, qu'enviaient nos chanoines et qu'heureusement ils ne cherchèrent pas à réaliser au-delà des premières assises, est le signal de la mort de l'art ogival dans notre contrée.

Digitized by Google

De toutes parts cet art magistral, qui avait couvert l'Europe et particulièrement la France de monuments incomparables, périt par impuissance à réaliser des conceptions gigantesques, par la recherche et l'exagération, par l'abandon des voies connues pour s'élancer à la poursuite d'inventions nouvelles. D'autres causes que nous avons déjà signalées ne sont pas étrangères à son déclin : je veux dire le matérialisme des idées et des mœurs, le doute et l'agitation des esprits, l'effacement du sens religieux, mais peut-être plus encore le désir immodéré chez les artistes d'imprimer aux monuments leur personnalité, suite inévitable de la sécularisation des arts. Nous sommes loin de ces temps où s'élaborait dans le silence du cloître le plan de nos églises, en même temps que de pieux évêques guidaient la main du ciseleur sur l'or et l'argent des vases destinés au service de l'autel. A la science des moines avait été réservée jusqu'alors la copie des manuscrits, et à leur patience le soin de les enrichir d'élégantes majuscules et de splendides vignettes. Mais les écrivains et les enlumineurs publics leur font déjà une concurrence active ; les orfèvres, de leur côté, comme nous l'avons vu, signent quelques œuvres (1) : comment les architectes, les maîtres de l'œuvre par excellence, seraient-ils plus modestes ? Au XIIIe siècle et au XIVe, chacun d'eux se fait un nom, il a ses admirateurs, la sépulture qui lui est décernée au milieu de son œuvre, comme elle, n'est plus anonyme. C'est ainsi que nous connaissons à

(1) V. ce que nous avons dit notamment sur la châsse de saint Nicaise.

Digitized by Google

Reims Jehan Leloup, Gaucher de Reims, Bernard de Soissons, Jehan d'Orbais, Me Adams, Collart de Givry pour la cathédrale; Robert de Coucy et son fils pour la partie occidentale de cette dernière, le chœur de Saint-Nicaise et Saint-Denys ; Libergier ou Le Berger pour le portail et la nef de Saint-Nicaise. Et remarquons-le, ces architectes éminents, dont la mémoire a été gardée par le tombeau qu'ils ont obtenu pour ainsi dire au champ d'honneur, sont des laïques, au moins pour la plupart. L'auteur d'un travail récent sur la cathédrale de Reims, suivant en cela le témoignage anonyme et sans autorité de la *Biographie universelle*, a fait un moine de Libergier (1). Rien n'est plus faux. Le vêtement que porte son effigie tumulaire est celui d'un bourgeois, son épitaphe est muette sur la qualité de religieux qu'on lui suppose. Robert de Coucy ne le fut pas davantage, puisqu'il eut un fils, architecte comme lui et continuateur de ses œuvres. Pierre de Montereau, Erwin de Steinbach sont pareillement mariés. Villard de Honnecourt, dont le précieux album raconte d'une manière si intéressante pour l'art de la Champagne et de la Picardie les occupations et les voyages lointains, est aussi un homme du monde. Et s'il en est ainsi pendant le XIIIe siècle et au commencement du XIVe, à plus forte raison pour les temps qui suivirent. En un mot, tout se réunit, dès le moment où l'art du Moyen-Age est à son apogée, pour qu'il subisse le sort de toutes les choses de ce monde, mobile comme le temps, comme la société à laquelle les artistes appartiennent, comme les idées,

(1) Ch. Cerf, *Hist. et descript. de Notre-Dame de Reims.*

Digitized by Google

les mœurs et les besoins qu'il est chargé d'exprimer ou de satisfaire. La décadence qu'on impute à la Renaissance lui est donc antérieure, et ce n'est pas elle qu'il faut en accuser.

Lui en voudra-t-on d'avoir eu la prétention d'apporter un peu de vie dans l'art, et d'avoir essayé, dans cette vue, de le ramener aux beaux temps de la Grèce ? Cette idée, prise en soi, indépendamment des applications qui en furent faites, n'était pas certes méprisable. La Grèce n'est-elle pas la terre douée par excellence des dons de l'esprit, la contrée prédestinée à la souveraineté du goût ? Et lors même que la Renaissance se serait trompée, qu'elle aurait pris pour l'art grec l'art développé, raffiné, abâtardi par la civilisation romaine, où serait le crime ? A quelle civilisation plus riche pouvait-elle demander des leçons, du moment que le retour à l'art du Moyen-Age était devenu impossible ?

A la vérité, parmi les suites de ce choix, il faudra bientôt compter l'inintelligence absolue du Moyen-Age, un mépris profond de ses conceptions, et la destruction d'une foule de monuments précieux. Mais cette méconnaissance, ce dédain, ces ruines furent le fait, non de la Renaissance, mais de ses héritiers, dont chacun, aussi bien le rococo que le style de Mansard et de Bernin, aussi bien l'époque de l'empire que celle de Louis XVI, prétendit posséder l'art grec dans sa pureté, sinón quelque chose de meilleur. La Renaissance proprement dite n'eut pas cet orgueil, ou plutôt cette petitesse.

Trop intelligents, d'ailleurs, pour s'imaginer, comme l'ont fait trop longtemps les architectes classiques et impuissants de notre époque, que les Grecs

Digitized by Google

eux-mêmes eussent copié ce qu'ils faisaient il y a deux mille ans, s'il eussent vécu sous notre climat, avec notre civilisation, nos arts, nos mœurs et nos sciences (1), à côté des créations du Moyen-Age, les artistes du XVIe siècle s'appliquèrent à reproduire, avec les éléments que le goût nouveau mettait à leur service, les dispositions et les formes principales adoptées par leurs devanciers immédiats. L'air de jeunesse avec lequel ils abordèrent cette tâche peut être regardé comme l'indice de la force : de l'accord recherché par eux naquirent des œuvres qui ont un caractère et d'où l'imitation n'exclut pas le génie ; et malgré des tentatives diverses auxquelles on ne peut refuser une certaine valeur, particulièrement en architecture, on n'a encore rien trouvé que l'on puisse comparer à la Renaissance, après l'art antique proprement dit et celui du Moyen-Age pris dans sa période ascendante.

La Renaissance bâtit chez nous peu d'églises, parce que celles que le Moyen-Age avait élevées étaient encore debout; mais là où l'œuvre des derniers siècles manqua, elle tint dignement sa place. Sans sortir presque de Reims, le chœur de Saint-Jacques, compromis habile entre l'art nouveau et le style du XVe siècle, la chapelle méridionale de la même église que bâtit un Colbert, le portail de Saint-Pierre-les-Dames, le chœur de l'église de Rilly, le portail latéral de Notre-Dame d'Epernay, sont de beaux spécimens à citer.

Le tombeau de saint Remy, élevé dans le style de

(1) A. Darcel, la nouvelle Gare du Nord. *Journal de Rouen*, 12 Décembre 1863.

Digitized by Google

la Renaissance peu d'années après le portail méridional de la même église et par le neveu du prélat qui fit construire ce dernier, montre à quelle époque on peut fixer la révolution architectonique dont nous parlons; ces deux faits prouvent aussi combien cette révolution fut prompte et radicale. Toutefois il suffit de jeter un coup d'œil sur ce tombeau pour reconnaître avec quel bonheur les petits monuments de ce genre s'accommodent encore des formes du Moyen-Age. A l'étage inférieur, les douze pairs de France remplacent sans désavantage les douze apôtres ; au-dessus sont représentés en bas-relief des miracles et des scènes de la vie du saint, comme dans l'étage incliné des châsses de l'âge précédent. La donnée traditionnelle est scrupuleusement conservée.

Il s'écoula donc un certain temps pendant lequel l'architecture et la sculpture françaises demeurèrent fidèles aux traditions que leur avait léguées le Moyen-Age, un temps pendant lequel elles empruntèrent leurs inspirations aux monuments qu'elles avaient sous les yeux et n'acceptèrent qu'avec réserve les leçons de l'Italie. Il serait facile d'en multiplier les exemples. Ainsi en fut-il de notre peinture. L'art des verriers remplit encore nos églises du Nord d'incomparables chefs-d'œuvre, auprès desquels les tableaux des vieux maîtres de l'Italie sont sans effet, quand ils ne leur sont pas inférieurs par le coloris, l'entente du sujet, quelquefois même par le dessin (1). L'éclat que jette encore cet art du verrier fait que nos premiers peintres ne font longtemps autre chose, sur

(1) De Pointel, *Recherches sur les peintres provinciaux*, t. I, p. xij.

Digitized by Google

le bois, le marbre, la pierre et le cuivre, que de la peinture de vitrail, et qu'à la translucidité près, l'un et l'autre sont une même chose. Il ne faut pas trop s'en plaindre et accuser la province de s'être montrée rebelle à la mode dont le Primatice et Jean Cousin furent les principaux promoteurs : sa résistance fit son originalité.

A la Renaissance, les corporations, les confréries, les particuliers eux-mêmes n'ont pas désappris à s'imposer quelques sacrifices pour l'édification et l'ornement des églises, particulièrement des paroisses. Tandis que Saint-Etienne d'Elbeuf nous montre sa vitre des fabricants, Saint-Alpin de Châlons celle des confrères du Saint-Sacrement, et Notre-Dame de la même ville celle des confrères de Saint-Jacques, Notre-Dame d'Epernay a celle de Noé ou des vignerons, Saint-André de Reims celle des laboureurs des bourgs de Porte-Chacre, Saint-Jacques de la même ville sa chapelle de Saint-Claude bâtie par les confrères pélerins de Compostelle, puis celle de Saint-Joseph élevée par les charpentiers de la Couture, à l'époque où le culte de ce saint commençait à s'établir, et les marchands drapiers, peigneurs de laine, érigent à Saint-Maurice la statue de saint Blaise, armée du peigne traditionnel.

A la Renaissance enfin, le pouvoir royal commence à réaliser le dessein tant de fois manifesté de mettre la main sur toutes choses, mais il est loin d'avoir accompli cette révolution; les libertés communales sont encore à peu près intactes. Il n'en faut pas d'autres témoins que ces grands monuments municipaux, généralement empreints d'une physionomie locale, qui s'élèvent de tous côtés, succédant pour la plupart

Digitized by Google

à des édifices plus anciens, devenus trop étroits pour les besoins de la vie publique et l'exercice des fonctions municipales. Avant les hôtels-de-ville de Paris et de Lyon, Châlons nous offre une charmante construction, malheureusement élevée dans des conditions de solidité que les lourds et massifs architectes du XVIIIe siècle trouvèrent insuffisantes ; et un siècle après, celui de Reims, remplaçant un logis gothique dont nos archives n'ont conservé que le souvenir, étale sur le côté principal d'une place, à la droite du palais royal ou présidial, cette noble et sage façade dont l'auteur est inconnu, et qui est aujourd'hui l'un des plus beaux spécimens de l'art français au commencement du XVIIe siècle, malgré l'absence de ces petits riens qui caractérisent encore sous Louis XIII l'esprit de nos architectes français et que les restaurations modernes lui ont enlevés.

Au Moyen-Age, principalement dans les villes du Nord, où les habitudes romaines n'ont pas été assez fortes pour l'emporter sur celles des éléments gaulois ou germaniques de la nation, chaque famille vivait dans sa maison, et l'église était le seul monument de la cité où les citoyens eussent la coutume de se réunir. Ainsi M. Viollet-Leduc (1) explique l'empressement avec lequel les villes populeuses vinrent en aide aux évêques, lorsqu'ils projetèrent de construire les grandes cathédrales. En thèse générale, il est vrai de dire que cette habitude de délibérer dans les églises sur les affaires de la communauté dispensait les populations urbaines de construire des édifices municipaux assez vastes pour recevoir ces

(1) *Dictionn. d'architecture*, au mot *hôtel-de-ville*.

Digitized by Google

grandes assemblées. Aussi bien citerait-on difficilement un hôtel-de-ville qui annonçât une autre destination que celle de servir de siége au conseil de la cité et aux divers bureaux et juridictions dépendant directement du pouvoir municipal. Mais il ne faudrait pas se hâter d'en tirer la conclusion qui est l'objet de cette remarque. A Reims, par exemple, et nous sommes porté à croire qu'il en fut de même ailleurs, il n'est pas vrai que la cathédrale ait reçu de si vastes proportions par suite de l'entente des archevêques et de la population pour procurer à cette dernière un lieu de réunion. A l'époque où fut élevé cet édifice, on était à peine sorti de luttes ardentes entre l'échevinage et les archevêques ; il ne faut pas perdre de vue non plus que, si les archevêques et le chapitre furent d'accord pour employer à l'édification d'une grande cathédrale leurs ressources et leur influence, cette bonne amitié disparaissait entièrement dès que les intérêts de leurs juridictions propres étaient en présence ou avaient quelque chose à gagner sur l'ennemi commun, le populaire ; les prétentions du chapitre sur la cathédrale étaient telles, d'ailleurs, que l'archevêque ne devait pas y officier sans prévenir les dignités du chapitre : chercher un abri dans la cathédrale pour les réunions populaires, c'eût donc été se mettre sous la protection du chapitre plutôt que sous celle de l'archevêque, et le peuple de Reims avait les mêmes raisons de se soustraire le plus possible à ces deux pouvoirs et d'éviter les occasions qui auraient pu donner à l'un comme à l'autre la moindre prise sur lui. Et en effet on ne citerait pas une seule assemblée populaire tenue dans la cathédrale, non plus que dans

Digitized by Google

d'autres grands édifices religieux dépendants de l'une des seigneuries partielles de Reims, telles que Saint-Nicaise, Saint-Pierre-les-Dames, Saint-Denys ou Saint-Remy. Choisir pour ces réunions une des paroisses, c'eût été donner aux habitants d'un quartier une sorte de prééminence et l'avantage de délibérer chez eux : un jour, peut-être, ils pourraient s'en prévaloir. Toutes les réunions ont donc lieu soit aux Cordeliers, soit aux Frères-Prêcheurs, terrains neutres sur lesquels aucune prétention, aucune influence gênante n'est à redouter.

Renfermée, comme toutes les villes romaines, dans les limites étroites des murailles élevées au Ve siècle, la cité proprement dite avait vu, pendant tout le Moyen-Age, les habitations qui la composaient reconstruites une à une sur le même emplacement. Les maisons étroites à pignon, à plusieurs étages en encorbellement, dont il reste un petit nombre sur le marché au blé, peuvent donner une idée de ce qu'étaient les constructions de ce temps, où l'on était forcé de gagner en hauteur et sur le vide de la voie publique la surface qui manquait en plan. Si les habitants y perdaient du côté de l'air et de la lumière, la saillie du toit défendait les parements des façades, et même une partie de la rue, contre la neige et la pluie. La voie y gagnait en propreté et les piétons y trouvaient aussi leur avantage. Il ne faut pas croire, du reste, que cela se fît sans autre règle que le caprice ou la convenance des particuliers (1).

(1) « Aucun de quelque estat qu'il soit, en la terre et jurisdiction de Mgr de Reims, ne peut fère goulet ou agout d'eaue, auvent, saillie ou autre entreprise hors de son hostel sur la chaulcée,

Digitized by Google

Le bois se prêtait mieux que la pierre à ce genre de disposition ; aussi la construction en charpente est-elle générale dans les villes libres et industrieuses du Nord.

Le XVIe siècle voit élever encore quantité de ces maisons où la grâce et le soin des détails rachètent le peu d'étendue de la façade et le bon marché de la matière. Mais dans l'âge suivant, particulièrement après les guerres de religion et les misères de la Fronde, les maisons de bois perdent leur caractère d'élégance, leur façade n'est plus qu'un pan de bois hourdé et crépi, où l'œil ne trouve plus aucun détail intéressant à recueillir.

La Couture, bâtie au XIIe siècle, pour loger les tonneliers, les charpentiers et gens de semblables métiers, a, comme la cité, de ces logements étroits ; mais la profondeur y supplée au peu de largeur, et l'élévation des étages sur loge ou portique y dispense de l'encorbellement.

Plus heureux du côté de l'espace, les bourgs de Vesle, de Saint-Denys, de Saint-Remy et les quartiers bâtis, du XIIe siècle au XIVe, autour des monastères suburbains et le long des routes, finirent, comme la Couture, par être englobés dans une enceinte nouvelle. Les seuls bourgs de Porte-Chacre restèrent en dehors de cette protection ; mais à combien d'évènements ne furent-ils pas exposés ! Seuls

au-dessoubs de XXII piedz, sans le congié et licence de Mgr de Reims ou de son prévost, et sans le congié dudit Mgr le vidame ou de son bailly, et aussy sans le congié des eschevins de Reims. » (Dénombrem. des droits du vidame, vers 1425. VARIN, *loc. cit.*, p. 333.)

Digitized by Google

aussi ils n'eurent aucune part à la transformation dont nous allons parler.

Du XIVe au XVIe siècle, on avait vu les habitants des monastères du dehors, ceux du Mont-Dieu, de Longueaux, d'Orbais (1), de Saint-Thierry (2), d'Avenay (3), d'Hautvillers (4), de la Val-Roy (5), de Saint-Basle (6), d'Igny (7), chercher leur sûreté à l'ombre de l'enceinte fortifiée. Quelques nobles familles du pays avaient suivi cet exemple, les comtes de Roucy et ceux de Grandpré notamment, dont les conseils et l'épée furent toujours au service de la ville dans les occasions difficiles. A côté des somptueux bâtiments que Renée de Lorraine avait fait construire à Saint-Pierre-les-Dames, les Joyeuse (8), les Cerny (9), les Cauchon de Maupas,

(1) Le mez d'Orbais fut bâti en 1414.

(2) Le mez de Saint-Thierry fut bâti en 1533.

(3) Maison de M. Boullaire, rue Sainte-Marguerite. Des peintures fort intéressantes qui revêtent la galerie établie au-dessus de la porte d'entrée viennent d'être découvertes.

(4) En face de la rue de l'Arbalète. Il serait bien regrettable que l'alignement amenât la chute de ce beau bâtiment.

(5) Rue de l'Avant-Garde.

(6) Rue Sainte-Marguerite.

(7) Nous n'avons pu reconnaître quelle est la maison qui eut cette destination. La découverte d'une pierre ayant appartenu à la sépulture d'un prieur, dans la chapelle souterraine de la belle maison appartenant à Mme Clicquot, rue du Marc, semble démontrer que cette maison dépendait d'un établissement monastique.

(8) Rue des Consuls, maison Ruinart.

(9) Hôtel transformé en collége pour les Jésuites, et depuis en hospice.

Digitized by Google

les Le Vergeur (1), les Fillette et les Feret (2), les Lespagnol (3), les Cocquebert (4), les Ravineau (5), les Frizon (6), les Hachette bâtissaient de vastes et élégantes demeures, mêlant, dans les rangs de la bourgeoisie, à la noblesse de race celle plus jeune et non moins entreprenante qui devait son origine au commerce et aux services rendus à l'Etat dans l'armée ou les offices administratifs et judiciaires. Moins imposants, moins solennels à l'extérieur que cette admirable maison du XIIIe siècle que les archéologues étrangers envient à notre rue de Tambour, les hôtels du XVe au XVIIe siècle se recommandent autant par l'élégance des détails que par l'ampleur et la commodité des distributions intérieures.

On peut louer encore sous ce dernier rapport, quoique leur simplicité les rapproche des simples maisons, les logis que les chanoines rendus à la vie séculière se bâtirent au XVIIe siècle autour de la cathédrale, et ceux que les familles de robe ou de finance habitaient dans le voisinage du présidial et de l'hôtel-de-ville.

(1) En 1522, Nicolas Le Vergeur, écuyer, demeurant rue du Marc, a permission de construire l'autel d'une chapelle. (Reg. du Buffet.)

(2) Maison Feret de Montlaurent, rue du Barbâtre. En 1563, Robert Fillette, écuyer, seigneur de Ludes, obtient la permission de bâtir la façade de cette maison « Suivant le portrait, il devoit y avoir 4 colonnes saillant en la rue, chacune de 5/4 de pied, et au coing sur la rue Balosse ung pilastre saillant de 4 pouces. » (Reg. du Buffet.)

(3) Rue des Chapelains.

(4) Maison de M. Werlé, rues du Marc et Legendre.

(5) Maison de M. Sutaine, rue de Pouilly.

(6) *Ibid.* Les cheminées portent les armes des Frizon et des Ravineau.

Digitized by Google

La maison des Musiciens que j'ai nommée tout-à-l'heure mérite ici plus qu'une simple mention. Sa destination paraît devoir être une éternelle énigme : toutefois, en la traitant simplement de maison, je n'ai pas craint de rejeter d'une manière absolue l'idée qu'elle fût un hôtel. Les comtes de Champagne, qu'on a fort étourdiment intéressés dans cette question, y ont moins à prétendre que qui que ce soit, par la raison fort simple que Reims et son territoire ne leur ont jamais appartenu, et qu'ils n'y ont rien possédé que le comté de Vertus et le fief de Sainte-Menehould, dont ils faisaient hommage aux archevêques (1). Du reste, un édifice dont le rez-de-chaussée est disposé pour des boutiques ne ressemble pas à un hôtel ; et cependant l'étage supérieur est à la taille des maisons nobles, cette vaste salle n'est ni l'habitation, ni l'atelier d'un marchand ou d'un fabricant. Or, les grands de notre Moyen-Age, plus dignes en cela que ceux de Rome et de Pompéi, n'étaient pas gens à se faire boutiquiers sur la rue en vue d'un profit quelconque et à y faire vendre les produits de leurs fabriques ou de leurs métairies. J'admettrais donc volontiers l'attribution donnée par M. Viollet-Leduc (2). On peut croire que c'était une maison de corporation, et que le rez-de-chaussée était loué, tandis que le haut offrait un lieu de réunion vaste et d'une certaine splendeur. Quant à dire à quelle corporation elle appartenait, c'est une autre affaire. M. Viollet-

(1) On cite, à la vérité, quelques monnaies frappées au XIe siècle, avec le nom de Reims, par le comte Eudes II de Champagne. Il fut, en effet, momentanément en possession du comté de cette ville ; mais l'attribution de ces monnaies est douteuse.

(2) *Dictionn. d'architecture.*

Digitized by Google

Leduc nomme celle des ménétriers, qui jouissait, dit-il, au XIIIe siècle, d'une certaine réputation non-seulement en Champagne, mais dans tout le nord. Je ne me rends pas garant de cette assertion.

A la même époque appartenaient les vastes salles que l'on remarquait au milieu de parties d'une antiquité plus reculée et qui distinguaient, entre les nombreux établissements hospitaliers de notre ville, l'hôtel-Dieu situé, suivant l'usage, à l'ombre de la grande cathédrale, comme pour assurer au pauvre et au malade la protection de Dieu et des chefs de son Eglise. Détruit à une époque où l'intelligence des constructions du Moyen-Age, particulièrement en ce genre, manquait encore, l'hôtel-Dieu de Reims a trouvé dans les bâtiments en majeure partie reconstruits de l'abbaye de Saint-Remy, où il a été transplanté, d'amples dédommagements du côté de l'air, de l'espace, des salles nombreuses, des vastes préaux, d'une simple et noble chapelle, ancienne bibliothèque du monastère. Il nous sera permis cependant de regretter la démolition des murs construits par Hincmar et saint Rigobert, que le temps avait noircis, des grandes salles aux voûtes élevées, qui, pendant des siècles, avaient servi d'asile à la douleur et dont l'imposante majesté avait frappé notre enfance. Il n'en reste plus qu'un souvenir fugitif qu'attristera toujours la transformation en prison de ces lieux tant de fois visités et bénis par nos archevêques et leur chapitre, la substitution de la justice humaine, froide, inflexible, aux consolations et aux soulagements de la miséricorde.

Dans la revue rapide que nous venons de faire du mouvement des arts à Reims, nous nous sommes

Digitized by Google

arrêté particulièrement sur la Renaissance. Il nous a paru nécessaire de définir les caractères d'une révolution qui marque chez nous le commencement d'une période où les divers arts vont nous offrir une succession non interrompue de noms recommandables ; ensemble dont l'éclat, joint à celui que les lettres et les sciences jetaient sur nos écoles, peut, à beaucoup d'égards, faire considérer ce temps comme le plus brillant de l'histoire intérieure de notre cité.

On ne se méprendra pas sur le sens de notre insistance, car nous avons dit les droits qu'ont les temps antérieurs à notre admiration, et les témoignages historiques nous ont démontré que les premiers siècles du Moyen-Age ne le cédèrent pas en magnificence au XIIIe et au XIVe siècle. Il serait d'ailleurs souverainement injuste de tenir compte avant tout de l'abondance des renseignements pour juger d'une époque comparativement à une autre, et d'accorder la prééminence à celle dont l'éclat est plus vif par cela seul qu'une plus courte distance nous en sépare. Si donc la Renaissance n'avait d'autre mérite que celui-là, elle n'aurait pas lieu de s'en prévaloir. Nous avons essayé de démontrer que d'autres lui appartiennent. Plus nous en saurons, du reste, sur elle et les temps qui suivirent, plus nous éprouverons de regrets de ne pouvoir jeter le même jour sur les siècles précédents et de réduire forcément leur histoire à un petit nombre de noms.

Que pouvons-nous citer, par exemple, de ce XIIIe siècle dont les glorieux monuments placent Reims tout-à-fait au premier rang ? Deux architectes pour Saint-Nicaise, quatre ou cinq pour

Digitized by Google

la cathédrale. C'est assez pour la construction des deux édifices ; mais cela dit trop peu à celui qui étudie l'art du XIIIe siècle, en présence de ce fait rendu évident par les caractères particuliers des monuments, que la Champagne et l'Ile-de-France ont fait école et que l'architecture classique y a été portée à sa plus haute perfection.

Il ne nous sera même pas permis d'en dire autant sur l'origine des vitraux de nos édifices religieux et sur les peintures destinées à en compléter l'effet. Les modestes tailleurs d'images ne nous ont pas dit davantage leurs noms; ils n'ont pas même pris, comme les simples tailleurs de pierre, le soin d'inscrire au bas des œuvres sorties de leurs mains une marque destinée à les faire reconnaître (1). Comment en serait-il autrement, quand les plus belles peintures des manuscrits ne portent elles-mêmes aucune marque, à plus forte raison aucun nom qui signale leurs auteurs à l'attention de la postérité, eux qu'un simple trait de plume pouvait illustrer ! Et déjà pourtant, nous l'avons dit, l'art avait commencé à sortir des cloîtres, et ceux qui s'y appliquaient savaient s'en prévaloir. Sur les temps qui ont précédé l'obscurité sera plus profonde encore, et il est inutile de chercher qui a donné les plans des cathédrales d'Ebbon et d'Hincmar ; qui a ciselé les reliquaires, les calices et les bas-reliefs d'or et d'argent, tissé les étoffes d'or et de soie, dont les

(1) *Annales archéol.*, t. III, p. 36.

Aux marques publiées par M. Didron nous pouvons en ajouter une recueillie sur une pierre déposée par l'architecte de la ville au pied de l'arc de la porte Mars et qui provient vraisemblablement du château bâti par les archevêques au XIIe siècle.

Digitized by Google

archevêques, émules des rois, ont enrichi le chœur et le trésor de nos églises ; qui a fondu le candelabre à sept branches qu'Adalbéron fit faire pour sa cathédrale, ou celui qui fut placé, au XIIe siècle, à Saint-Remy, sur la sépulture de la reine Frédérone et dont le musée de la ville conserve d'admirables fragments; qui a travaillé, à cette époque, à la grande mosaïque de la même église (1), ou décoré de peintures, au Xe siècle, le palais de Seulphe (2).

Contentons-nous donc, pour ces temps obscurs, d'enregistrer les noms des bienfaiteurs de nos églises. Ces généreux protecteurs des arts n'ont manqué chez nous à aucune époque. Aux noms que nous avons déjà recueillis il faudrait joindre ceux d'une foule d'archevêques, de chanoines et d'abbés. Les documents recueillis par M. Louis Paris et par M. l'abbé Cerf sur l'ameublement de Notre-Dame de Reims l'ont prouvé surabondamment pour ce qui concerne cette église.

Le nombre des donateurs, le nombre plus grand encore des richesses dont la provenance est inconnue et des travaux exécutés sans que l'on en sache l'auteur ou l'inspirateur, me suggèrent une réflexion : c'est que les écrivains qui s'occupent de l'art et de ses progrès ont généralement le tort de faire honneur à une seule personne du mouvement qui s'opère dans chacune des phases

(1) Nous avons démontré (*La Mosaïque des promenades et autres trouvées à Reims*) que ce travail est postérieur au trésorier Wido, à qui M. Herbé (*Histoire des beaux-arts*) en attribue la direction, d'après le Marlot français.

(2) C. Cerf, *Hist. de la cath. de Reims*, t. I, p. 216.

Digitized by Google

de son histoire. Pour m'en tenir au seul cardinal de Lorraine, qui personnifie chez nous la Renaissance, assurément il fit beaucoup pour Reims, et en particulier pour sa cathédrale. C'est à lui en grande partie que le grand statuaire Jacques dut sa réputation, lui qui établit à Reims l'élève de Jean de Tournes, Nicolas Bacquenois : je ne finirais pas si je voulais énumérer les obligations que lui ont les arts aussi bien que les lettres. Mais une partie de cette gloire ne revient-elle pas à Renée, sa sœur, qui s'attacha Me Georges Boba avec la qualité de peintre de sa maison, sous qui s'élevèrent une partie de l'église Saint-Pierre-les-Dames et les superbes bâtiments que nous admirons encore ; aux nobles familles qui construisaient de vastes et élégantes demeures ; aux grandes dames, aux nobles abbesses de Saint-Pierre, de Saint-Etienne ou d'Avenay, aux intelligents magistrats, qui tour-à-tour, pour l'entrée des rois et des princes, pour les feux de joie et cérémonies publiques, pour la décoration des églises ou de leurs maisons, mettent à contribution le crayon de Ceiller et de Baussonnet, le ciseau des Jacques, la pointe de Moreau, de de Son, de J. Collin, le pinceau des Dérodé, des Monneuze, des Labbé, des Harmant, des Poiret, des Lequeux, en attendant Hélart, Nanteuil et Regnesson ; aux bourgeois intelligents qui tiennent en main les intérêts des paroisses et savent faire la part des arts dans les fonds dont ils disposent, particulièrement en payant l'apprentissage des jeunes gens chez qui le peintre ou le sculpteur en titre de la paroisse a reconnu d'heureuses dispositions ?

Il est rare qu'on cite la Champagne parmi les pro-

Digitized by Google

vinces qui s'illustrèrent par les arts. Et cependant il n'en fut guère de plus féconde en artistes à l'époque dont nous parlons. Sans citer les grands noms qui font la gloire de Troyes, ne savons-nous pas que des villes lointaines lui empruntèrent plusieurs fois des peintres pour suppléer à leur pauvreté dans des occasions solennelles, et que P. Mignard, ainsi que l'a remarqué M. de Chennevières-Pointel, dut à une circonstance de ce genre l'avantage de trouver à Bourges un maître digne de lui ?

Moins recherchés et moins connus, nos artistes purent du moins nous suffire, assez nombreux et assez habiles, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, pour répondre à tous les besoins, à toutes les solennités, même à la plus brillante, au sacre des rois, pour ce qui n'était pas à la charge de la couronne. Et cet avantage, notre ville le dut certainement en grande partie aux mesures prises par les administrations municipale et paroissiale pour ménager des ressources aux artistes, pour leur faciliter l'étude et l'exercice de leur art.

On ne tient pas assez de compte non plus de l'influence que dûrent exercer sur les arts des chanoines tels que Guillaume Fillastre, qui, appelé au concile de Constance, profita de son séjour dans cette ville studieuse pour y faire exécuter de précieux manuscrits destinés à la bibliothèque du chapitre, qui légua généreusement les fonds nécessaires pour achever la tour méridionale du grand portail ; et Hugues Cadi, qui orna de ses deniers la chapelle de la Transfiguration, où l'on comptait soixante-quatorze figures sculptées, et plus tard aida à continuer la sculpture de l'autel du Saint-Laict et de la clôture de

Digitized by Google

cette chapelle, qui en comptait soixante-dix ; des archevêques tels que Guy de Roye, dont les manuscrits enluminés devinrent le fonds le plus brillant de la bibliothèque du chapitre ; Jacques Juvénal et Jean Juvénal des Ursins, dont le premier laissa au même chapitre de riches tapisseries et fit faire ce pontifical d'une magnificence incomparable qui a passé naguère de la collection du prince Soltikof dans les mains de M. Ambroise Firmin Didot, pour devenir un jour la propriété de la ville de Paris ; dont le second fit peindre le magnifique tableau représentant sa famille, qui appartient au musée de Versailles, l'un des plus curieux monuments que nous ayons de la peinture de cette époque ; Guillaume Briçonnet, ce ministre et confident de Charles VIII et de Louis XII, qui apporta sur le siége de Reims les goûts d'un « homme riche et très-entendu en finances, » comme le dit Commines, obtint des priviléges pour la manufacture de Reims (1) et fit (1500) reconstruire le palais archiépiscopal tel qu'il était avant les changements de M. Le Tellier ; Robert de Lenoncourt, à qui la salle du *Tau* et la chapelle du Saint-Laict doivent leur achèvement, qui donna au chapitre tant de magnifiques tapisseries, et à l'église Saint-Remy son portail méridional et les tapisseries qui représentent la vie du saint. Près de Robert de Lenoncourt, il est impossible d'oublier un autre Robert, son neveu et successeur à l'abbaye de Saint-Remy, à qui l'on devait le tombeau merveilleux, chef-

(1) « Mr de Reims, dit Cocquault (1496, tome IV, p. 106), veut faire une université ou bien une drapperie, que j'interprète une manufacture : on choisit une drapperie. »

Digitized by Google

d'œuvre de la jeunesse de Pierre Jacques, qui faisait la gloire de cette église ; et à propos de ce dernier prélat, l'historien des beaux-arts remarquera qu'il avait pour commensal et secrétaire Jean Martin (1), traducteur de Vitruve et d'Alberti, dont le premier ouvrage dut un prix inestimable à l'amitié de Jean Goujon. Ce dernier l'enrichit de planches en bois et d'une dissertation *concernant l'art de maçonnerie*. Il est difficile de croire que le traducteur et son ami aient été sans influence sur ces années brillantes du dernier des Lenoncourt.

On parle peu des prélats qui suivirent les archevêques lorrains, et cependant ils ont marqué leur place dans l'histoire des arts.

Le premier est Eléonor d'Estampes : on sait ce qu'il fit, étant encore évêque de Chartres, pour rendre le courage au peintre de Blois Jean Mosnier, qui avait inutilement cherché à Paris, après son retour d'Italie, les encouragements que semblaient lui assurer ses débuts près de la reine Marie de Médicis. Il l'appela dans son palais et lui fit peindre les plafonds de sa bibliothèque, les panneaux principaux de son appartement et jusqu'au tableau de sa chapelle ; enfin il lui fit exécuter divers travaux dans son abbaye de Bourgueil (2). Cette bienveillance pour ceux qui se distinguaient dans les arts suivit sans nul doute le prélat dans la haute position qu'il vint bientôt occu-

(1) Quelques écrits politiques, tels que le *Tocsain contre les massacreurs*, ont paru sous la rubrique de « Reims, imp. de Jean Martin. » L'imprimeur, dont le nom a été regardé jusqu'ici comme supposé, serait-il l'ancien secrétaire de Lenoncourt ?

(2) De Pointel, *Recherches sur la vie de plusieurs artistes provinciaux*, t. II, p. 170, 171.

Digitized by Google

per à Reims. S'il n'y donna pas plus libre carrière au goût que les contemporains lui attribuent pour les meubles somptueux, pour les équipages brillants, pour les bâtiments superbes, pour les fleurs, peintures et autres curiosités, c'est que ce luxe eût trop constrasté avec la misère du pays en ces temps de guerres et de dévastations; mais il n'eut pas à cacher la richesse de son incomparable bibliothèque, « composée, dit Cocquault (1), de 18,000 volumes, qu'il a fait ajuster avec tant d'ornements dans le palais archiépiscopal qu'elle ravit les esprits curieux. » Pourtant, un jour, il fallut vendre tous ces beaux livres pour payer ses dettes, et le prélat dépouillé ne put survivre à ce malheur (2).

Antoine Barberin, qui vint après, trouva le pays dans des circonstances non moins malheureuses, car après la guerre vint la peste, à laquelle succédèrent des discussions sans fin entre l'archevêque, son chapitre et le conseil de ville. Néanmoins ce prélat n'oublia pas que la faveur dont les artistes français jouissaient à Rome, fut une des gloires du pontificat d'Urbain VIII, son oncle, et que lui-même n'y avait pas été étranger. La bienveillante amitié dont il avait honoré Claude Gelée, Poussin et l'élève de ce dernier, Le Brun, rejaillit en partie sur notre peintre Jean Hélart, comme nous le verrons en parlant de cet autre élève de Poussin.

Le Tellier lui-même, ce prélat dont Choisy aimait peu la rudesse et la franchise sans façon, n'en joi-

(1) Tom. V, p. 364.

(2) Lettre du Père D. Vallier au Père Jannot, datée de Reims, 4 Mars 1651. (Bibliothèque de Reims.)

Digitized by Google

gnait pas moins à des connaissances variées un goût très-prononcé pour les sciences et les arts, un penchant irrésistible pour le faste et la représentation (1), et il n'en faut pas d'autres preuves que la riche bibliothèque dont hérita la maison de Sainte-Geneviève, les manuscrits sur vélin qu'il fit faire pour son usage dans les grandes solennités (2), et l'achat de ce tableau du Guide qu'il légua à ses successeurs et que l'on admire aujourd'hui dans l'église de Saint-Jacques.

A côté de ces prélats, il faut nommer, à Saint-Thierry, l'abbé Gille d'Osteil, qui fit exécuter de grands travaux de sculpture dans l'église de ce monastère, et, à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, lui fit don de châsses et de joyaux magnifiques ; à Saint-Remy, le grand prieur dom Vilquin, qui, avec l'aide du conseil de ville et de Henri d'Orléans, duc de Longueville, fit faire la clôture du sanctuaire et de l'arrière-chœur ; à Saint-Maurice, l'abbé de la Val-Roy, François Bruslart, et sa famille, à qui l'on doit le chœur de l'église et la majeure partie du collége élevé sur l'emplacement de l'hôtel de Cerny, dont ils firent couvrir le réfectoire de peintures et la bibliothèque de boiseries richement sculptées (3).

Enfin, sans sortir du chapitre de Reims, on montrerait plus d'un protecteur, plus d'un véritable ami des arts. Le grand pénitencier Frizon n'est pas le seul qui ait pour les belles choses un goût assez

(1) L. Paris, *Maucroix*, p. CLXIII.

(2) Partie à la cathédrale, partie à la bibliothèque de Reims.

(3) Voir ce qu'en a dit M. Darcel dans l'*Art architectural*.

Digitized by Google

prononcé pour publier une grande Bible avec le concours du peintre Michel Lasne et des graveurs Jean Messager et Léonard Gaultier. L'archidiacre Pierre Dozet avait toute une bibliothèque de beaux livres dont le chapitre hérita ; l'un des meilleurs tableaux d'Hélart fut fait pour lui et porte ses armes. Il n'est pas jusqu'à l'ami de La Fontaine, François Maucroix, qui ne soit à citer ici.

Après la mort de Mazarin, Fouquet crut utile d'envoyer à Rome un homme dévoué à ses intérêts. Avec l'agrément du roi, Maucroix, que lui avait fait connaître Pellisson, fut choisi pour cette mission. « Afin de pénétrer plus facilement dans la société romaine et d'en étudier les dispositions, Maucroix devait se lier avec les peintres et les artistes les plus célèbres, tels que Poussin, le cavalier Bernin, le chevalier del Pozzo. Leur maison étant le rendez-vous de l'élite de la société, Maucroix parviendrait aisément, en se présentant comme un amateur des arts, à en connaître les principaux membres et les moyens de s'y faire des partisans (1). » Maucroix devait, en outre, pendant son séjour à Rome, rechercher et acquérir, pour les maisons de Vaux et de Saint-Mandé, des tableaux, des médailles et autres objets d'art et d'antiquité. Les richesses de tout genre que l'on trouva chez le surintendant disgracié prouvent le zèle apporté par Maucroix à cette partie de sa mission. Nous en laissons le côté politique, dont il eut à répondre devant les juges de Fouquet. Mais si, à ce goût éclairé pour les arts, que développèrent un voyage en Italie et des relations de tous les jours

(1) Chéruel, *Mémoires sur Nic. Fouquet*, t. II, p. 144.

Digitized by Google

avec les artistes, on ajoute la position élevée qu'il occupa dès ce moment comme sénéchal du chapitre et conseiller de ville, puis la confiance et la considération dont il jouit auprès de Maurice Le Tellier, on comprendra que les arts trouvèrent en lui un protecteur dévoué.

Nous ne pousserons pas plus loin cette revue rapide des encouragements que les arts obtinrent à Reims, particulièrement du clergé, car, en parlant de Maurice Le Tellier, nous ne pouvons taire qu'il détruisit une partie des bâtiments de l'ancien palais des archevêques, pour adosser une construction sans caractère contre la face orientale de la salle du *Tau;* en nommant P. Dozet et Maucroix, nous ne pouvons oublier que leurs noms figurent parmi ceux des chanoines qui s'acharnèrent le plus à la destruction des anciens autels de Notre-Dame (1); et derrière eux se préparent à l'œuvre les architectes, maçons et marbriers de Jean Godinot : les dévastations qu'ils infligèrent à notre cathédrale, sous prétexte d'art, pendant une partie du XVIIIe siècle, avec l'argent du trop généreux chanoine, ne compenseront pas la joie que nous aurons de voir l'abbé Pommyer, son confrère, décoré du titre d'associé de l'Académie de peinture et sculpture de Paris, apparemment pour honorer le bon goût dont le chapitre de Reims avait fait preuve.

Du reste, nous sommes bien forcé de l'avouer, c'est aux applaudissements de tous que tombent dans Notre-Dame de Reims la clôture du chœur, le jubé, les anciens autels et leurs mille statues, pour

(1) Ch. Cerf, *op. cit.*, t. Ier, p. 135 et sq.

Digitized by Google

faire place aux grilles contournées, aux colonnes de jaspe et aux baldaquins dont la Rome d'Urbain VIII et du Bernin donne l'exemple; et pour solder ces richesses d'un nouveau genre, les bas-reliefs d'or et d'argent d'Hincmar et de Grand-Raoul sont convertis en lingots. Emules de ce beau zèle, Madame de Béthune bouleverse tout à Saint-Pierre-les-Dames, pour étaler des marbres sur le pavé, sur la muraille et sur les piliers de son église ; et les moines de Saint-Nicaise, après avoir établi au milieu de leur chœur un autel de marbre, rival de celui de Notre-Dame, jettent à la rue, pour les remplacer par des marbres, les dalles de pierre à sujets que le XIVe siècle avait savamment incrustées de plomb et qui devaient, seules de toutes les merveilles de cette église, grâce aux dédains du XVIIIe siècle et à un heureux hasard, passer dans les mains conservatrices de M. le curé de Saint-Remy.

Ce mépris pour tous les ouvrages d'art regardés comme gothiques et l'engoûment pour le genre à la mode serviront d'excuse un jour à la guerre que fera la Révolution aux vieux monuments de la sculpture et de l'orfèvrerie. Il est juste, en effet, de rappeler que les voix les plus autorisées poussaient dogmatiquement à leur destruction. Ce qu'en écrivait Fénelon dans sa *Lettre à l'Académie Françoise* est trop connu pour que nous le rapportions ici; mais il nous sera permis de citer comme preuve de l'opinion dominante à Reims ce qu'enseignait, sous l'approbation du conseil (1) et de l'homme le plus éclairé de cette ville, du lieutenant Lévesque de

(1) Conclusion, 1751, fol. 101, v°.

Digitized by Google

Pouilly, le professeur de l'école de dessin Ferrand de Montelon. Le *Plan des leçons de dessin* imprimé en 1751, chez Regnauld Florentain, après avoir annoncé l'enseignement de l'architecture classique, complète le programme en ces termes :

« On ne laissera point ignorer l'ordre gothique et les raisons de ses monstrueux défauts.

» A la connaissance de ces ordres, on ajoutera celle de l'ordre français, espagnol et italien : car ces nations ont aussi le leur. Quoiqu'il s'éloigne de ceux qui sont vraiment dans le bon goût, il est nécessaire que les jeunes artistes en aient aussi une teinture, pour n'être point étrangers dans les contrées où pourrait les conduire la curiosité ou la fortune. »

Heureusement, la haine inintelligente des novateurs ne s'étend pas aux monuments eux-mêmes : nos Rémois n'ont jamais cessé d'aimer leur cathédrale, leur Saint-Nicaise, et d'en être fiers. Heureusement encore, toutes les églises ne sont pas aussi empressées de se mettre à la mode. Saint-Remy, où les amis de la nouveauté avaient cependant voix au chapitre, n'en conserve pas moins religieusement son antique autel, son pavé de mosaïque, sa couronne, son candelabre du XIIe siècle (1), et fait faire pour son lutrin ces immenses livres de chant sur vélin, aux nombreuses vignettes peintes sur or et en camayeux, dont la splendeur rappelle les plus riches du Moyen-Age (2), et qu'imitèrent bientôt, pour Saint-Ouen de Rouen et Saint-Nicaise de

(1) Nous avons dit que deux fragments du pied sont conservés au musée.

(2) A la bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

Reims, des religieux de Saint-Germain-des-Prés ; Saint-Denys, à côté de son baldaquin à la moderne, garde le pavé émaillé de ses chapelles (1); Saint-Symphorien conserve intacts, et le pavé de son chœur (2), et les ornements sculptés de ses autels (3), et les tableaux des vieux maîtres ; Saint-Jacques respecte l'immense rétable au sommet duquel trône, entre vingt autres figures, celle de son patron. Ainsi en est-il généralement dans les paroisses (4), où le bon sens de la bourgeoisie, moins prompt au changement et à la dépense, est libre, ou du moins assez fort pour dominer l'esprit d'innovation du clergé.

Quittons un instant les monuments et sortons dans la rue : nous y trouvons la guerre ouverte aux vieilles maisons ; le cordeau des ingénieurs, maître du terrain, en fait disparaître tout ce qui gêne le regard, trace de nouvelles voies et des places régulières, renverse des quartiers entiers, et ouvre de longues perspectives bordées de maisons uniformes,

(1) Il était presque intact en 1850, quand fut baissé le sol de la rue Libergier.

(2) Il a été retrouvé en entier en 1860. Nous avons pu en déposer un fragment considérable au musée.

(3) Un rétable en pierre tendre, représentant la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ, l'adoration des bergers et celle des mages, au musée, provient de l'un des autels de Saint-Symphorien.

(4) Celle de Saint-Pierre fait exception : peu d'années avant la Révolution, on se préparait à moderniser sa nef tout entière sous prétexte d'en régulariser l'architecture. On disait : «A Saint-Hilaire, la noblesse ; à Saint-Jacques, le grand nombre ; à la Madeleine, la misère ; à Saint-Pierre, la richesse. » Or la richesse est dépensière, aime tout ce qui est de mode et n'attache généralement du prix qu'aux choses qui coûtent beaucoup.

Digitized by Google

généralement trop grandes pour être occupées par un seul ménage, et où achève de s'éteindre l'esprit d'individualisme et de liberté du Moyen-Age. Cependant le marteau démolisseur à son début est encore timide, car ceux dont on renverse la demeure ne se laissent pas faire sans lutte et sans procès : on n'est pas encore au temps où la raison d'utilité publique sera souveraine aux mains de l'Etat ou des administrateurs de la commune. Pour le moment du moins, si la ville perd en partie sa physionomie propre, des monuments d'une valeur incontestable s'y élèvent. L'érection de la statue de Louis XV par Pigalle, la construction des bâtiments imposants de la place Royale et les projets d'embellissements dressés par Legendre font honneur à l'administration de Jean-François Rogier, digne successeur et héritier des projets de Lévesque de Pouilly, à qui l'on doit l'établissement de l'école de dessin sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Peu d'années avant, sur des terrains dont la transformation était commandée d'ailleurs par des raisons de salubrité, s'achevait la plantation des promenades dont les avenues ont encore leur agrément et leur grandeur, bien que dépouillées depuis longtemps des charmilles, allées couvertes et boulingrins qui les ornaient primitivement, bien qu'interrompues plus récemment dans leur longueur par un maigre jardinet, hors-d'œuvre exotique et sans style (1).

(1) Nous ne parlons pas de la statue de Colbert que récèle ce nouveau jardin des Hespérides et dont les promeneurs ne peuvent approcher. Une place devait être disposée pour la recevoir à l'extrémité de la rue qu'a illustrée la naissance du grand ministre, au milieu du quartier habité de temps immémorial par sa famille : l'économie seule en a disposé autrement.

Digitized by Google

Depuis le commencement du XVIIIe siècle, il faut le dire, le goût parisien s'impose en toutes choses. Les plantations, les percées, les constructions, les projets de statues, de fontaines, sont inspirés par des artistes du dehors. Ainsi en est-il dans toutes les villes riches et populeuses ; elles font de gaîté de cœur abandon de leur originalité pour se tailler des rues, des places, des monuments sur les patrons que Paris leur prépare.

Les fêtes elles-mêmes ont subi la mode. C'est de Paris que nous vient, en 1660, le premier feu d'artifice (1) ; et dès ce moment, plus de ces échafaudages merveilleusement décorés qu'on appelait des feux de joie ; plus de ces tableaux largement et promptement brossés, dans lesquels s'évertuait la verve de nos artistes ; plus de ces devises, de ces allégories ; de ces inventions où s'épanchait souvent avec bonheur l'esprit champenois (2) ; plus de ces gravures et de ces descriptions chargées de conserver le souvenir de

(1) A Nicaise Godet la somme de deux mille livres (on avait écrit d'abord *six cents livres*) à laquelle le prix de feu de joye par luy composé pour la réjouissance de la paix a esté arresté. (*Archives de l'hôtel-de-ville*, div. mat., liasse 12, renseignements.)

(2) Le sacre de Louis XIV, en 1654, avait déjà fait exception. On avait écrit à Paris, « à l'effet de trouver un homme capable pour faire le dessin et les vers du sacre (Conclus. du conseil de ville, p. 75). » L'appel fait au dehors n'ayant pas eu le succès espéré, l'on revint ensuite aux produits du crû et l'on fit bien. Toutefois l'érection de la statue de Louis XV donna l'idée de recourir encore à Paris, mais les vers de Clicquot-Blervache durent être préférés à ceux qu'avaient fournis Voltaire *e tutti quanti*. Cette nouvelle leçon ne suffit pas, et nous verrons qu'advenant le sacre de Louis XV, si l'on se crut assez riche du côté de l'esprit, on n'eut pas la même confiance dans le talent de nos artistes.

Digitized by Google

tout cela ou de l'expliquer aux esprits les moins pénétrants ; mais, dans le jour, de simples drapeaux trouvés si pauvres en leur simplicité qu'on s'est mis, pour plus grand luxe, à les répéter à l'infini d'une manière fatigante pour l'œil et insipide pour l'esprit ; et le soir, des pétards, des chandelles romaines, et ce pêle-mêle des uns et des autres que l'on appelle le bouquet, l'odeur de la poudre enfin, toujours les mêmes, toujours la même, sans qu'une année enchérisse sur l'autre ou cesse de ressembler aux précédentes.

Nous avons touché l'une des causes de la chute des arts dans les villes de province. Mais les choses ont besoin d'être prises de plus haut pour que l'on comprenne comment s'est opérée la centralisation des arts à Paris, et nous devons commencer par jeter un coup d'œil rétrospectif sur leur organisation première et sur les statuts qui les régirent dans notre ville au Moyen-Age et depuis.

Digitized by Google

III.

Les corporations d'arts et métiers et leurs règlements.

C'est un fait aujourd'hui reconnu, que les corporations d'arts et métiers ont leur origine dans l'organisation romaine, telle qu'on la trouve dans la *Notice des dignités de l'empire*. Ces corporations, en traversant le Moyen-Age, se modifièrent peu. Toutefois, indépendamment des libertés individuelles et municipales qui devinrent le domaine incontesté des bourgeoisies, les artisans qui en faisaient partie gagnèrent, à changer de maîtres, le libre choix des chefs ou jurandes de leur métier, et l'administration des affaires intérieures de la communauté. Du reste, le seigneur de la terre, quel qu'il fût, était considéré comme le maître des métiers. Le droit d'en exercer un sur le sol qui dépendait de lui était sujet à des conditions et redevances imposées par lui, à des règlements concertés avec lui et publiés sous son autorité. Ce pouvoir à exercer sur les métiers, avec le revenu annuel ou éventuel à en tirer, il l'aliénait, s'il le voulait, en tout ou partie, à l'un de ses officiers (1).

(1) Depping, *Règlemens sur les arts et métiers de Paris*, introduction, p. lxxix et passim.

Digitized by Google

Dès le temps de Charlemagne, l'exercice de la justice sur les vassaux de l'archevêque de Reims fut confié à un lieutenant du seigneur ou vidame, *vicedominus*. Cette charge, que le besoin d'un défenseur contre les invasions des Normands avait rendue militaire, devint dès lors héréditaire dans la famille de Châtillon (1). L'établissement des baillis royaux et ecclésiastiques au XIIIe siècle semblait devoir amener sa suppression : elle fut néanmoins conservée en faveur d'un puîné de la famille que nous venons de nommer, mais restreinte à la juridiction sur quelques métiers, avec un préciput de 100 setiers de froment à prendre chaque année sur la vicomté.

Un dénombrement, donné par le vidame vers 1425 (2), dit que cet officier « a la cognoissance et est seigneur temporel en tous cas de toutes les personnes qui sont et qui euvrent des mestiers cy-après déclarez : peintres, verriers, brodeurs, maingniers, chaudreliers (chaudronniers), goherreliers (bourreliers), selliers. »

Un règlement commun à ces mêmes métiers, le seul les concernant qui nous soit resté et que M. Varin croit être de 1400 environ (3), nomme les painctres,

(1) Une maison est désignée, en 1281, dans le cartulaire B du chapitre de Notre-Dame de Reims, fol. 183, v°, sous le nom de *la Vidammesse*. Elle était située au vieux marché, *prope domum Mahelote*.

Le nom de Malotet est encore porté par une famille rémoise.

Une des chapelles de la cathédrale appartenait au vidame et en portait le nom. (Ch. Cerf, *Hist. et descript. de Notre-Dame de Reims*, t. Ier, p. 135 et seq.)

(2) Varin, *Arch. législ.*, statuts, t. Ier, p. 332.

(3) *Arch. législ.*, loc. cit., p. 331.—V. Pièces justificatives, A.

Digitized by Google

selliers, goherliers, brodeurs, verriers, tailleurs d'images, chaudreliers, pigniers faisans pignes à pignier laines, ouvriers faisans serantz (cardes).

Un mémoire fourni contre le chapitre en 1412 (1) nomme les chapusiers à la suite des goherliers.

Enfin, un dénombrement postérieur (vers 1684), fait par Jean Bachelier et qui diffère peu du précédent, dit que les métiers soumis à la juridiction du vidame sont les peintres, vitriers, goresliers, selliers, chapusiers, brodeurs, chauderonniers, faiseurs de peignes à peigner laines et imagers (2).

Quoique ces titres portent huit noms ou même neuf, les métiers qui obéissaient au vidame se bornaient réellement à sept. Les faiseurs de peignes et les faiseurs de cardes ne comptaient évidemment que pour un, et c'est pour cela que les derniers ne sont pas toujours nommés. La même remarque doit être faite pour les chapusiers (3) et les maigniers (4), qu'il faut joindre, les premiers aux selliers, les seconds aux chaudronniers.

Un mémoire à consulter, dressé en 1580 pour répondre à certaines attaques du procureur fiscal de l'archevêché, va faire cesser une autre distinction plus importante à notre point de vue (5). Par sen-

(1) Arch. du chapitre. Renseignements, liasse 15, n° 1, sur le vidamé.

(2) Varin, *loc. cit.*, p. 334.

(3) On appelait *chapuis* la charpente en bois des selles.

(4) *Maignier* ou *maignien*, du latin *magninus*. La dénomination de *magnin* est encore employée dans le Jura. Ce sont des chaudronniers ambulants, comme on le voit par un article du dénombrement de 1425 : « les maingniens qui piquent leurs ferremens sur la chaulcée. »

(5) Varin, *op. cit.*, p. 335.

Digitized by Google

tence du bailli de Reims, il fut ordonné entre autres choses « que le sieur vidame déclarera sy, soubz ces mots *painctres* et *verriers*, il entend comprendre ung ou deux mestiers : ensemble sy soubz ce mot d'*ymager* il entend aussy comprendre le painctre faisant ymage ou le thailleur d'image en pierre... »

Le vidame déclara s'en rapporter au conseil sur le point de savoir :

« 1° S'il doit desclarer que les mestiers de painctre et verrier n'est que ung mestier, actendu que ès dits mestiers, ceulx qui se présentent pour estre receuz en iceulx font chef-d'œuvre tant de painctre que verrier; et y a aulcuns qui ne font chef d'œuvre que de l'un desdits mestiers, et ne leur est loisible de besongner de l'autre mestier duquel ilz n'ont faict chef d'œuvre ; les aulcuns tiennent lesdictz mestiers ensemblement, en ayant fait chef-d'œuvre, comme dict est.

» 2° S'il doibt desclarer que soubz le nom d'ymager, il n'entend parler des painctres, ains des tailleurs d'ymages tant en piere que boys (1). »

La juridiction du vidame s'étendait à toutes les terres et seigneuries de l'archevêché. Le ban Saint-Remy, par exemple, en était exempt (2); mais de toutes les terres du chapitre, les maisons canoniales, puis le cloître seul, en furent exceptés (3).

(1) Cependant, dans un dénombrement fait en 1610 (cartulaire C de l'archevêché, fol. 347), les *peintres* sont encore séparés des *vitriers*, ce qui fait sept corps de métiers sans qu'il soit question des *faiseurs de peignes*. La même distinction entre les peintres et les vitriers est observée dans une assignation au vidame, en date du 11 Octobre 1639. (Arch. du chap., vidamé, lias. 15.)

(2) Sentence des assises de Laon, *op. cit.*, p. 331.

(3) Arch. du chapitre, liasse 38, n° 3.

Digitized by Google

« Le vidame, dit le dénombrement de 1425, a toute justice haulte, moyenne et basse sur la personne des gens exerçant les mestiers dessus dis et es hostelz où ilz font leur demourance.

» Il a bailly ou garde de sa justice temporelle, procureur et sergent, auquel bailly appartient la cognoissance, jurisdiction, pugnicion et correction des gens de la nature et condition et des mestiers dessus dis.....

» Les gens des mestiers dessus dis ont accoustumé chascun an de eslire certains maistres qu'ils présentent audit Mgr le vidame ou son bailly, pour visiter les ouvrages qu'ils font ; et prent ledit bailly le serment d'iceulx de ce fère bien et convenablement.....

» Les gens desdis mestiers doivent chascun an à Mgr le vidame une selle à cheval faicte de certaine façon anciennement ordonnée, laquelle les maistres desdits mestiers luy doivent présenter, ou à son bailly, la veille de la Toussains. »

Le règlement entre davantage dans les détails. Il nous apprend, par exemple, que « durant la foire de Couture, le vidame tenoit son siége dessoubz les avant loges de la maison de l'Estoille, emprès Saint Jacques; » et que là, le samedi de la dicte foire, à heure de prime, les chaudreliers de Reims et autres élisaient deux maîtres, un pour la ville et un pour les forains. Les autres métiers nommaient leurs maîtres aux environs de la Toussaint, savoir : « des painctres, ung; des seilliers, ung; des goherliers, ung. » Des derniers, brodeurs, imagiers et fabricants de peignes à laine, il n'est pas question, et nous ne voyons pas de statuts particuliers qui remplissent cette lacune. Serait-ce que ces métiers s'étaient accordés avec un de ceux qui viennent d'être nommés pour la rédaction de statuts communs

Digitized by Google

et la surveillance commune des mêmes jurés ? Un exploit signifié en Septembre 1639, par le sergent du vidame aux maîtres élus des métiers, donne quelque probabilité à cette supposition, car il en nomme deux seulement pour les maîtres sculpteurs d'images, peintres, vitriers et brodeurs (1), tandis que les goreliers et les selliers ont les uns et les autres leur juré (2).

« Les maistres ainsy élus, continue le règlement de 1400, doivent et peullent visiter, d'ouvroir en ouvroir, tous les ouvrages desdits mestiers, toutes et quantes foiz que bon leur semble, par toute la ville et cité de Reims, — et durant la foire à la Cousture, d'estal en estal ;— et les ouvrages saisis par eux comme non valables ne souffisans, s'ils sont jugés tels au rapport des compaingnons appelés et assemblés, on les expose en vente, et à l'amende de XXII s. VI den.

» *Item*, est de coustume, quant aucun ouvrier forain vient demourer en la cité et ville de Reims, ouvrant devant maistres d'aucun desdits mestiers, il est tenu de paier, à cause de son mestier, V s. par. aux compagnons d'iceulx mestiers : et se il veult lever et dressier son mestier en ladicte ville pour demourer, il est tenu de paier pour son entrée XX s. p. et deux livres de cire ausdicts mestiers.

» *Item*, semblablement est de coustume que, se aucun maistre prend ung apprentifz qui vueille apprendre l'un desdits mestiers, ledit aprentifz est tenu de paier ausdits mestiers XX s. p. et deux livres de cire.

» *Item*, est de coustume ancienne que ledit Mgr le vidame ne doit ne peut recevoir aucun bourgois dessoubz lui, s'il

(1) « ...En parlant aux personnes de Pierre Poiret et Sébastien Forest, maistres jurez des mestiers. » (Archives du chapitre, vidamé, renseignements, liasse 15, n° 3.)

(2) Ils se réunirent plus tard les uns et les autres avec les charrons. (VARIN, *Arch. lég.*, t. IV, p. 746.)

Digitized by Google

n'est souffisant ouvrier de l'un desdits mestiers ou approuvé par les maistres desdits mestiers. »

Le reste est relatif aux formes de la justice du vidame et aux priviléges garantis par lui à ses bourgeois, parmi lesquels nous remarquerons celui de « mectre et oster enseignes à leurs maisons pour vendre grains, vins et autres buvrages, sans paier stellage ne prendre congé à quelque juge que ce soit (1).

Le règlement fait connaître de quelle nature était la selle dont il a été question plus haut.

« Iceulx mestiers, y est-il dit, c'est assavoir, painctres, selliers, goherliers, verriers, tailleurs d'ymages et femmes vefves, ne doivent chascun an à mon dit seigneur le vidame que une selle de laquelle l'arson doit estre de blanc poli, estoffée de noir cordouan (2), sans estriers et sans poitras,

(1) « Est de coustume que tous les bourgois de mondit seigneur le vidame peullent et doivent mesurer en leurs hostelz et domicilles à toutes mesures tant de grains comme de vin et autres buvrages, et à tel pois et balances qui soient adjustez à bonne et juste mesure de Reims, sans païer stellage ne prendre congé à quelque juge que ce soit, et avec ce mettre et oster enseignes à leurs maisons pour vendre vin et autres buvrages. »

Ainsi, pour vendre son grain, pour vendre vin, cervoise, etc..., il suffisait d'en avoir à vendre et de vouloir faire ce commerce. Les bourgeois du vidame n'étaient pas les seuls qui eussent cette liberté ; elle existait sous toutes les juridictions : un Colbert, qui demeurait au bourg de Porte-Chacre, était en même temps laboureur et tavernier. La liberté individuelle était alors affranchie, il faut l'avouer, de bien des prohibitions arbitraires que les révolutions nous ont appris à trouver légitimes et naturelles.

(2) Cuir fin, de peau de chèvre particulièrement, préparé et teint à la façon du maroquin. De là la dénomination de *cordouanniers* par opposition à *cavetonniers* ou *chavetonniers* : ceux-ci travaillaient en basane.

Digitized by Google

tant seulement ; et peullent les dessus dits bourgois faire une taille entre eulx, tant pour paier ladicte selle comme pour deux haultes messes qui se dient à diacre et soubdiacre le jour des ames, et paier le luminaire que on fait... »

Originairement, la selle était, comme le disent plusieurs titres (1), « composée et ornée de quelque pièce de chacun mestier. » Mais des discussions naquirent inévitablement de ce partage ; le besoin de les éviter, joint à celui d'une plus équitable répartition des frais, amena le mode plus simple de la cotisation pour en couvrir la dépense. On ne cessa pas pour cela de faire de la selle une œuvre d'art ; mais comme ce n'était plus qu'un symbole, on ne veilla pas toujours à ce qu'elle fût exécutée dans les conditions d'un harnais de service. Les archevêques, à qui les vidames faisaient à leur tour hommage de la selle offerte par leurs bourgeois, s'en plaignirent. En 1610, le procureur fiscal consentit la réception du dénombrement présenté par Mre Jean Dommartin, à la charge, entre autres, par le vidame de procurer que les métiers sous sa juridiction seront tenus de donner à Mgr une selle de service suffisante (2). En 1638, la selle présentée fut rejetée, et Mre Jean Viollart condamné par sentence du bailly à en fournir une autre de qualité requise (3). Mais en 1639 et 1640, les maîtres des métiers soutinrent que ladite selle *en forme de culler qui servent pour*

(1) Arch. de l'archev., liasse 110, nos 3 et 11. Les papiers qui composaient cette liasse sont perdus. Nous n'en connaissons le contenu que par l'inventaire de Le Moyne.

(2) *Ibid.*, no 4.

(3) *Ibid.*, no 7.

Digitized by Google

les chevaulx de harnois était « un droict d'honneur et non de proffit, et non point une selle de service tant à cause de sa petitesse que de sa fasson et ornement (1), » et les conditions de la selle ne changèrent point; le vidame essaya vainement de contraindre les métiers à donner à l'archevêque la satisfaction demandée, et les protestations du procureur fiscal en 1653, 1687 et 1692 n'amenèrent pas plus de résultat (2).

Dans la selle qui fut l'objet de si longs débats nous trouvons un souvenir de la fonction du vidame; car, il ne faut pas l'oublier, le rôle principal de cet officier était de soutenir la guerre pour défendre le patrimoine de l'Eglise. Il est plus difficile d'admettre qu'elle eût la même signification pour les vassaux du vidame; et pourtant voici ce que nous lisons dans un mémoire publié en 1735 par les corps de métiers contre l'archevêque, pour soutenir l'exemption du droit de stellage prétendue par eux (3). « Ceux-ci composoient autrefois les troupes du vidame; ils étoient ses coadjuteurs pour la défense et l'administration des biens de l'Eglise; ces troupes, dans les temps de calme, étoient occupées à différens métiers, qui, par la suite des tems, ont été érigez en maîtrise

(1) Arch. du chapitre, renseignements, liasse 5, n° 3. Vidamé : Relief d'appel par les communautés; Requête à l'archev. par les communautés.

(2) Archevêché, liasse 110, n°s 9 et 11.

(3) *Mémoire signifié pour les bourgeois et vassaux du vidamé de Reims*, appelans et demandeurs, contre l'archev. duc de Reims, de l'imprimerie de la Ve d'André Knapen, 1735, in-fol. de 16 pag. (Biblioth. de Reims, Jurisprudence, Recueil de mémoires et factums provenant de Raussin, in-fol.)

Digitized by Google

par l'autorité du roi... » Sans chercher si cette théorie parut suffisante pour démontrer l'ancienneté et la légitimité des immunités dont jouissaient les sept corporations, on la rangerait volontiers au nombre des fables qui n'ont d'autre valeur que celle que leur donne la circonstance pour laquelle elles ont été inventées. A part les bourreliers et selliers, on ne voit pas, de prime abord, ce qu'ont de militaire les métiers dont nous parlons.

Or, les peintres qui, selon nos usages modernes, paraissent les moins intéressés dans la question, étaient, qu'on y fasse attention, comme inséparablement liés aux selliers et bourreliers du Moyen-Age. « La chevalerie et les habitudes des nobles, dit M. Depping dans son introduction au *Livre des métiers* de Paris (1), donnaient beaucoup d'occupation aux métiers de la sellerie et harnacherie : diverses corporations... y trouvaient leur subsistance : c'était dans l'équippement que les nobles mettaient leur luxe ; on dorait et on peignait les selles. » Ajoutons que la bannière, la cotte d'armes, l'écu des chevaliers, et souvent une partie de l'accoutrement de leurs hommes d'armes étaient peints ; ajoutons, à propos de l'écu, que le *blason* était lui-même une dépendance de la sellerie, puisque, à l'origine, le *blasonnier* était un ouvrier chargé de cuirer ou couvrir de bandes les jointures de la charpente en bois ou *chapuis* des selles dressée par le *chapuisier* (2), et nous comprendrons que les liens formés dans une même

(1) Docum. inéd. *Règlemens sur les arts et métiers de Paris*, introduction, p. lxviij.

(2) *Op. cit.* p 219, tit. 80.

Digitized by Google

origine et des travaux exécutés en commun se soient perpétués, qu'à Paris les statuts donnés aux selliers, au XIIIe siècle, concernent en même temps les peintres (1), et qu'à Reims il en soit de même.

En 1699, la réunion de la police au bailliage ducal fut consommée par lettres patentes et arrêt du parlement, et la juridiction du vidame supprimée. Les sept corps de métiers qui lui avaient été soumis jusqu'alors rentrèrent dans la condition commune (2), c'est-à-dire sous la juridiction du bailli ducal, lieutenant général de police.

Les premiers ouvriers que nomment les statuts donnés par le vidame sont les chaudronniers. Nous avons déjà fait observer qu'il ne faut pas les confondre avec les quincailliers et bossetiers. Leurs communautés paraissent avoir été fort longtemps distinctes, elles l'étaient encore en 1741 (3).

Les chaudronniers reçurent du vidame des statuts particuliers en 1601. Ceux que leur donna, cent ans après, le lieutenant général de police, bailli de Reims (4), leur servirent de loi jusqu'à la Révolution. En tête des ouvrages qu'ils pouvaient fabriquer sont

(1) Registre des métiers. *Op. cit.*, part. I, tit. 78.

(2) Archevêché, liasse 110, nos 12 et 89. — M. Varin ne parle pas de ces pièces qu'il aurait pu connaître par l'inventaire de Le Moyne.

(3) *Statuts de la communauté des maistres chaudronniers.* Reims, 1742, p. 30. — A la Révolution, on ne trouve plus qu'une communauté des *fondeurs chaudronniers.* (VARIN, *Arch. législ.*, t. IV, p. 747.)

(4) Reims, 1728.

Digitized by Google

des objets que l'art doit revendiquer, « comme lampes d'église..., chandeliers d'église, croix, encensoirs, navettes, paix, bénitiers, bassins pour les fonts baptismaux, plaques et épitaphes tant en airain que latton gravez, cizelez, dorez et argentez, le tout servant à l'église; comme aussi cocqs et girouëttes, fontaines..., parfumoirs.., trompettes, cors de chasse, tabatières, boucles à ceintures, chandeliers de table et d'étude... »

On remarquera dans l'énumération que nous venons de transcrire que c'est là qu'il faut chercher la *gravure*, laquelle n'eut d'existence légale que dans l'atelier des chaudronniers jusqu'à son émancipation par Colbert. C'est pareillement chez les quincailliers qu'il faut chercher le berceau de l'émaillerie.

Les quincailliers se trouvèrent lésés par le règlement des chaudronniers et ils y formèrent opposition (1). Ils obtinrent à leur tour, en 1701, des statuts (2). Ce que nous allons en extraire montrera qu'à part les ouvrages de fer-blanc et certains de fonte, de cuivre et de métal de cloche réservés aux quincailliers ou à leurs alliés les fondeurs et les ferblantiers, la démarcation entre les deux corporations était difficile à établir.

Art. IX. « Si l'aprentif devenu compagnon se présente pour la maitrise, il y sera reçu en faisant le chef-d'œuvre à son choix, des trois pièces ci-dessous nommées, sçavoir : un fléau façon d'Angleterre ; une caffetière de fer blanc battue en poire portant son bec, tiré de la même pièce avec le corps, le manche en S, de 2 pièces, et le couvert d'une pièce, garnie

(1) *Statuts des maistres chaudronniers* (Reims, 1742), p. 80.
(2) Reims, 1728.

Digitized by Google

de ses trois pieds de cuivre ou de fer blanc ; un chandelier de table de cuivre à pan, tout d'une pièce et creux partout. »

Art. XX. « Les maitres dudit métier pourront fondre, commencer, parachever et réparer les croix d'église garnies de crucifix, et autres pièces dépendantes desdites croix, des chandeliers d'église et de table de toutes façons, encensoirs, navettes, paix, lampes ardentes, lampes rondes, ovales et de toutes façons..., réchaux de fonte,... culots de lampes d'église et chérubins, garnitures de chenêts, têtes de palettes et pincettes..., toutes sortes de boucles, anneaux et autres ouvrages de cuivre en fonte servans aux harnois des chevaux... ; toutes sortes d'éperons, bossettes, étuys,... boucles de bottes et de souliers, anneaux de custodes,... fermoirs et garnitures de livres, mortiers de fonte, pilons, cloches, sonnettes, timbres d'horloges, boutons et grelots,... garnitures d'arquebuses et pistolets,... outils pour les mathématiques et arpenteurs,... garnitures de cannes,... et généralement toutes autres choses qui se pourront mouler et fondre tant en terre qu'en sable, tant de cuivre que d'airain. »

L'article XX est relatif à la vente par les quincailliers de certains objets réservés aux chaudronniers et revêtus de leur marque (1).

(1) L'art. X des statuts des chaudronniers dit aussi qu'il « sera loisible aux quinquailliers d'acheter desdits maistres chaudronniers de Reims et non d'autres certains objets réservés à ce métier, pourvu qu'ils soient marqués par l'un des jurés chaudronniers, et si pourront lesdits quinquailliers faire vendre et réparer concurremment avec lesdits chaudronniers garnitures et calmarts, colliers à chien, bassins de balance non bordez et autres petites ouvrages d'airain qui n'excèderont cependant le poids de quatre onces, et ne seront ni retrains, ni bossez ; pourront aussi faire, vendre et réparer toutes sortes de lampes de table seulement. »

L'article XIII permet aux maitres chaudronniers « de faire et vendre des ouvrages de fonte concurremment avec les quinquailliers, ainsy qu'ils faisoient cy devant. »

Digitized by Google

L'article XXII regarde particulièrement la ferblanterie.

L'article XXX dit que « les maistres quinqualiers, ferblantiers et fondeurs de la ville et fauxbourgs de Reims ne pourront prétendre avoir le droit exclusif d'y fondre les cloches des églises, et il sera toujours permis aux fondeurs de cloches étrangers d'y fondre les cloches des paroisses et des monastères, sans que lesdits maistres quinqualiers puissent jamais les inquiéter en aucun sens sur les ouvrages de cette nature. »

Ce dernier article méritait d'avoir place ici en considération des cloches renommées de nos églises, et particulièrement des bourdons et *Richardes* de la cathédrale, qui sont l'œuvre de nos fondeurs ou quincailliers.

Quoique séparées d'intérêts, les deux corporations n'en avaient pas moins le même patron, saint Eloi. Chacune d'elles faisait célébrer dans l'année deux messes en son honneur, savoir les quincailliers aux Frères Prêcheurs, et les chaudronniers aux Augustins.

Les mêmes maisons religieuses leur servaient de lieux de réunion.

Une concurrence redoutable était faite à ces deux métiers, aussi bien qu'à la corporation des orfèvres et même aux peintres et aux sculpteurs, pour la vente des objets d'art, par la communauté des Marchands Merciers, Grossiers, Estaminiers et Joailliers.

Nous avons déjà signalé les effets de cette concurrence, mais nous n'avons rien dit du négoce de cette communauté envahissante, lequel s'étendait à toute espèce de marchandises, particulièrement à celles de provenance étrangère. L'article XV des

Digitized by Google

statuts qui leur furent donnés en 1638 (1) et que nous allons rapporter en entier, fait connaître en détail l'infinie variété des objets dont ils tenaient magasin. Il stipule

« Que lesdits Marchands Merciers, Grossiers, Estaminiers et Jouailliers, receus audit estat, tenans boutique ouverte, pourront achepter, trocquer ou eschanger, tant en la ville de Reims que circonvoisines d'icelle, et en tous les autres villes, lieux et endroits de ce royaume, pays loingtains et estrangers, ainsi que bon leur semblera et trouveront pour le mieux ; estaller comme ils verront bon estre, vendre, débiter, trocquer, eschanger en icelle ville de Reims et autres de ce royaume, et tous autres pays estrangers, en gros ou détail, toutes sortes de marchandises d'or et argent, soye, draps de soye de toute sorte de façons, serges de Florence, razes et estamines de Milan, ratines de Florence, razes de Nismes, serges de Seigneur, serges de Moüy, de Londres, d'Hotonne, Sedan, Donchery, Amiens, Chartres, Orléans, Ascot, et de toutes autres sortes, pays et façons ; camelots, burailles, moncayarts, ondez, estamines, serges razes, futaines, ratines, doublures, frizes, revesches, boucassins, triolis, bougrands ; drap de Borde, d'Espagne, d'Angleterre, et de tous pays estrangers ; toiles de toute sorte, ouvrées et non ouvrées, tant françoises qu'estrangères, fines, moyennes et grosses, chemises, mouchoirs, collets et toute autre sorte de lingerie, chanvre, lin, fils de toute sorte, teints ou non teints ; cordes, cordages, fiscelles, sangles, pericaux et filets, tant de chasse que de pesche ; castors à faire chapeaux, laines filées et non filées, teintes et non teintes ; bonnets, chapeaux, bas de chausses, tant de soye, fil, que laine ou autre estoffe ; camisolles de toute estoffe ; cottons filez ou non filez ; maroquins, vaches de Ruscie, cuirs de Levant, chamois, beuffles, beuffletins, chevrotins,

(1) Reims, Augustin Pottier, 1655, in-4°.

Digitized by Google

velins, peaux de mouton parées, cuirs de megis, et généralement toute sorte de cuirs : pelleteries, fourrures, gands, mitaines, et ouvrages faits des susdites estoffes ; tapisseries, coutils, poincts, couvertures, mantes, castilognes, et autres franges, passemens, dentelles, lassis, poincts couppez, rubans, cordons, boutons d'or et argent, de soye, fil teint, et de toutes estoffes de tous pays et façons ; mesmes l'or et l'argent tant filé que faux filé sur soye ou sur fil ; ensemble or ou argent de Cypre, soit escreu ou non escreu, teint ou non teint ; toute sorte de passemens, gallons, rubanteries, tant de soye, laine que fil ; et pareillement de toute sorte de jouaillerie d'or, d'argent, de pierres précieuses, perles, joyaux d'or et d'argent, vaisselles d'or, d'argent, et d'autres métaux ; corail, grenats, agathes, calcidoines, cristal, ambres, amethistes et toutes sortes de pierreries taillées et non taillées ; toute sorte de patenoteries, drogueries, espiceries, sucre, cassonnades, savon madré et non madré, huile d'olives et autres, marons, figues, raisins, oranges, citrons, amendes, cappes, olives et généralement toute sorte de fruits et confitures, tant seiches que vertes, seiches et liquides ; ris, cires, poix-raisine et autres ; beurres sallez, fromages de Milan et toutes autres sortes ; molues, harans, et toute sorte de poisson salé ; brésil, pastel, cochenille, grains d'escarlatte, garances et toutes sortes de teinture ; fer, acier, cuivre, airin, laitton ouvré et non ouvré, neuf ou vieil, fil de laitton, métail, mousquets, harquebuzes, pistolets, espées, dagues, poignards, lames, gardes et garnitures d'iceux et toute autre sorte d'armes pour hommes et chevaux ; fers, cloux, cizeaux, lancettes, razoirs, canifs, espingles, esguilles, esguillettes, ceintures, porte-espées, peignes, esponges, quinquailleries, coustelleries et toutes autres sortes de marchandises de cuivre, fer, fonte et acier, et toute autre sorte de forge et forest ; miroüers, images, tableaux tant en bosses qu'autrement, peintures, heures, psaultiers, catéchismes et autres livres, tant de prières, histoires, que tous autres ; plumes, gaines, estuys, boettes, escritoires, papiers,

Digitized by Google

cartes, cartons, tarrots, cardes à carder, et généralement toute sorte et espèce de marchandise comprise sous le nom de mercerie, que lesdits Marchands Merciers, Grossiers, Estaminiers, Jouailliers pourront vendre et débiter, tant en gros qu'en destail, ainsi que dessus est dit, et conformément au quatorzième article des statuts, ordonnances et reglemens octroyez par Sa Majesté aux Marchands Merciers, Grossiers, Estaminiers, Jouailliers de la ville de Paris, vérifiés en parlement. »

Indépendamment des avantages que leur offrait ce commerce à peu près sans limites, ceux qui s'y livraient finirent par obtenir d'être exempts de la visite des maîtres des communautés rivales pour les marchandises fabriquées chez eux, privilége exorbitant, auquel les lettres patentes obtenues en 1639 ajoutèrent encore, particulièrement en ce qui concerne la fabrication des étoffes, à l'exemple des communautés de Paris et de Troyes. Les considérants placés en tête de ces lettres méritent d'être rapportés.

« Les habitans d'icelle ville de Reims, y est-il dit, se seroient addonnez à diverses manufactures, au moyen desquelles elle auroit tellement fleury dans le commerce, particulièrement pour le fait des marchandises de mercerie, grosserie et estaminerie, jouaillerie, qu'elle auroit donné de la jalousie à ses voisins, mesmes aux estrangers dont elle est limitrophe; lesquels, pour la décréditer et s'enrichir de ses ruines, auroient eu assez d'artifices pour susciter diverses personnes, tant de leurs pays que de nos sujets dans la dite ville et ailleurs, pour fabriquer diverses sortes des dites marchandises contrefaites et défectueuses en bonté, qualité et aunage

Digitized by Google

requis... » Nous n'avons pas de peine à croire à cette prospérité, car les priviléges dont jouissait cette corporation équivalaient presque à un monopole général qu'entamèrent à peine les règlements obtenus, au XVIIe siècle, par les communautés des épiciers, des boutonniers passementiers, des bonnetiers, des libraires (1), etc. « On ne doit pas s'étonner, dit Sauval (2) en parlant de Paris, que ce corps soit si nombreux et plus riche tout seul que les autres corps de marchands. » Il en fut de même chez nous : ce négoce devint la source féconde où s'enrichirent les familles aisées du pays, familles que l'on retrouve également dans les professions libérales, notamment dans les emplois de finances et la robe, dont plusieurs branches parvinrent même à la noblesse, les Lespicier, les Baron, les Gillat, les Chastelain, les Frizon, les Roland, les Le Poyvre, les Lelarge, les de Reims, les Rogier, les Angier, les de la Croix, les Coffin, les Marlot, les Quillart, les de Gery, les Blervache, les Lallemant, les de la Mothe, les Lespagnol, les Maillefer, les Dorigny, les Colbert (3).

Nous avons vu qu'au XIVe siècle, les merciers étalaient plus particulièrement leurs marchandises

(1) Gérard Colbert, libraire juré de l'Université en 1557, dont le nom figure avec celui de N. Bacquenois comme éditeur des *Coustumes de Vermandois*, était un marchand mercier.

Les villes de Troyes, Orléans, etc., où la communauté des merciers eut une grande importance, n'eurent longtemps pas d'autres libraires.

Le premier règlement des imprimeurs, libraires et relieurs de Reims date de 1626.

(2) *Antiquités de Paris*, t. II, art. des six corps de marchands.

(3) Statuts imprimés en 1655, p. 1, 21 et passim.

Digitized by Google

au voisinage du Cloître, « vers l'Orfèvrerie et l'Epicerie. » Leur prospérité dans ce quartier remonte bien au-delà de cette somptueuse époque, s'il est permis, ainsi que nous l'avons fait dans une autre occasion (1), de remonter aux origines des communautés distinctes d'abord, puis réunies, des *marchands fabricants d'étoffes de soie garnies d'or ou d'argent,* et des *merciers*, *grossiers*, *estaminiers* et *joailliers*, et de les relier aux *argentarii* et *bambaricarii* ou *barbaricarii* qui, suivant la Notice des dignités (2), avaient à Reims un établissement impérial sous l'autorité du maître des offices. Nous ne soupçonnions pas alors que ce rapprochement pût trouver sa confirmation dans des textes du Moyen-Age, à plus forte raison que ces textes pussent déterminer d'une manière presque certaine l'emplacement occupé par les *barbaricarii* du Bas-Empire. Or, au commencement du XIIIe siècle, il y avait encore à Reims un quartier connu sous les noms de *Barbaria*, *Barberia*, et de rue des *Barbarii*, noms bientôt changés en celui de *Mercerie*.

Dans le bail à surcens d'une maison donnée à l'une des chapelles de la cathédrale, en 1239, nous trouvons la désignation suivante : « Medietatem domus *in vico Barbariorum* sitæ propinquiorem claustro Remensi (3). » Au commencement du siècle suivant, en 1303, ce lieu a changé de nom et pris celui de *Mercerie ;* c'est encore la désignation d'une maison

(1) *Reims pendant la domin. rom.*, p. 240 et sq.

(2) « Sub dispositione viri illustris magistri officiorum, præpositus bambaricariorum sive argentariorum Remensium. »

(3(Arch. du chap., liasse 72, n°1.

Digitized by Google

appartenant à la même chapelle qui nous l'apprend : « In loco dicto antiquitus *Barberia* et nunc *Mercia*, juxta carnificiam de novo factam (1). »

La différence entre *Barbaricarii* et *Barbarii*, résultant d'une altération dans le langage causée par le laps des siècles, est peu sensible et ne doit pas nous arrêter. Le changement de nom du métier a plus d'importance, mais il s'explique facilement, soit par la prédominance dans son commerce des marchandises étrangères sur la fabrication des étoffes d'or et de soie, soit simplement par l'exemple d'autres villes, de Paris particulièrement, où les merciers avaient le premier rang dans les métiers, sans avoir une aussi haute origine que ceux de Reims.

Cette rue de la *Mercerie*, et plus anciennement des *Barbarii* ou *Barbaricarii*, longeait un des côtés du Grand-Credo, ample pâté de maisons appartenant au chapitre, dont l'autre côté, nommé l'Orfèvrerie, conduisait du Cloître (2) aux boucheries et marchés. La rue de la Mercerie mettait en communication l'entrée des mêmes boucheries et marchés avec la rue des Chaudronniers, depuis rue Dauphine; elle répond à la portion de la place Royale qui touche à la rue Bertin.

En 1620, la rue portait encore le nom de *Mercerie* (3); mais aux approches de la Révolution, celui de *Larderie* prévalut, soit parce que les charcutiers y étalaient leur marchandise aux jours de marché,

(1) Arch. du chap., liasse 72, n° 3.

(2) Dans la rue de l'Orfèvrerie se trouvaient les écoles du chapitre.

(3) Arch. du chap., liasse 72, n° 4.

Digitized by Google

soit parce qu'ils occupaient la partie des halles qui se trouvait dans son voisinage.

La communauté des Marchands Drapiers et Merciers réunis continua d'avoir en cet endroit, sur la place Royale, son bureau et son magasin jusqu'à la Révolution (1).

Nous avons dit que la rue qui conduisait du Cloître au marché et à la *Mercerie* portait le nom de l'*Orfèvrerie*. L'établissement de ce dernier métier sur ce point remontait à une haute antiquité, et peut-être cette considération, jointe aux preuves que nous avons trouvées de l'établissement des *barbaricarii* près de là, nous autoriserait-elle à regarder à leur tour les orfèvres comme les héritiers des *argentarii* de la Notice des dignités. L'incertitude des commentateurs est aussi grande à l'égard de ces derniers que sur les *barbaricarii ;* cependant, parmi les significations diverses que l'on a proposées, l'usage, qui a conservé en plusieurs endroits, à Limoges par exemple (3), le nom d'*argentiers* au lieu de celui d'*orfèvres*, doit porter à préférer celle qu'indique le paragraphe 4, titre 10, de la loi des Burgundes : « Qui fabrum argentarium occiderit... » Je ne sais même si l'on doit regarder comme un embarras le mot *seu* qui, dans la Notice, joint les deux professions ou espèces d'ouvriers placées sous

(1) Cette maison et les meubles qui s'y trouvèrent furent vendus à la diligence du district. On voit par l'état dressé par la municipalité que cette communauté entrait pour les deux tiers dans les frais de la juridiction consulaire. (Varin, *Arch. lég.*, t. IV, p. 745.)

(2) L'abbé Texier, *Essai sur les argentiers et les émailleurs de Limoges*, dans les Mémoires de la Société des antiq. de l'Ouest, 1843.

Digitized by Google

le commandement commun d'un préposé dépendant du maître des offices, du moment que l'on est d'accord pour reconnaître des choses distinctes dans les deux dénominations.

Par ce qui précède on comprend comment le marché au blé devint le quartier préféré des orfèvres. Plus nombreux au Moyen-Age qu'ils ne sont aujourd'hui, ils formèrent une communauté importante qui se maintint jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Leurs statuts datent de 1560. Nous n'avons pu nous les procurer; mais il est probable que leur rédaction ne différait pas au fond de ceux de Paris, car l'édit de Fontainebleau, qui régla de nouveau la matière au XVIe siècle, a un caractère général. Il en dut être de même des règlements que le prévôt de Paris, Etienne Boileau, donna aux orfèvres de Paris au milieu du XIIIe siècle (1), et dont l'objet avait été de remédier aux fraudes qui s'étaient introduites dans l'orfèvrerie, particulièrement par l'alliage des métaux.

L'édit de Fontainebleau du mois de Mars 1554 régla l'industrie des affineurs, batteurs, tireurs d'or, etc., et généralement le commerce des métaux précieux. Entre un grand nombre d'articles relatifs aux orfèvres, nous y remarquons ceux qui suivent :

« Nul ne pourra exercer le mestier d'orfèvrerie que dans les villes où il y a parlement, siége présidial, bailliage et sénéschaussée, archevesché, évesché.

» Le nombre des orfèvres sera fixé irrévocablement dans chaque ville...

» Les orfèvres marqueront tous leurs ouvrages de leurs

(1) *Le Livre des métiers*, tit. XIe.

Digitized by Google

poinçons, lesquels auront esté d'abord frappés sur la table de cuivre de l'orfèvrerie, dans l'hostel des monnaies dont ils relèvent.

» Les orfèvres de chaque bailliage et séneschaussée s'assembleront tous les deux ans en l'hostel des monnaies, pour eslire deux gardes de leur mestier et pour prester serment par-devant le bailli ou séneschal, ou leur lieutenant.

» Les orfèvres auront soin de dresser en telle sorte la *loi* de leurs ouvrages, soit *grosserie*, soit *menuiserie*, que l'or s'y trouve à 22 carats, à un quart du remède, et l'argent à 11 deniers douze grains fin, à 2 grains de remède. Un contreroleur sera establi dans chaque hostel des monnaies pour tenir registre de tous les ouvrages essayés par les jurés du mestier. »

L'édit du 22 Mars 1555 modifia ces règlements sur quelques points particuliers, en faveur des orfèvres de Paris, qui s'étaient plaints de leur rigueur.

L'un et l'autre édit obligeaient les joailliers et merciers, comme les orfèvres fabricants, à la visite des gardes jurés du métier. Nous avons vu que ce point fut également modifié à la demande des merciers.

Vers 1330, fut adopté l'usage d'un poinçon comme marque de garantie. Le poinçon était différent dans chaque ville et il changeait de mains tous les ans, après l'élection des nouveaux gardes du métier. Cette marque était, à Reims, une grappe de raisin.

La cour des monnaies de Reims, à laquelle ressortissait la communauté, avait juridiction sur les villes de Châlons et Epernay réunies, Sainte-Menehould, Rethel, Mézières et Rocroy, Guise et Vervins, La Fère et Chauny, Notre-Dame-de-Liesse, Laon et Marle, Soissons, Château-Thierry.

L'orfèvrerie était considérée comme un art noble, et l'on disait : « Orfèvre ne déroge pas. » En effet,

Digitized by Google

des lettres de noblesse bourgeoise ou de demi-noblesse avaient été accordées, avec des armoiries, à ceux de Paris, par Philippe de Valois, et ce privilége était regardé comme s'étendant à toute la France. Le blason de la corporation de Reims, confirmé en 1696, était d'azur à une croix dentelée d'argent, chargée en cœur d'une sainte ampoule de sable, cantonnée aux 1 et 4 d'un ciboire d'or, et aux 2 et 3 d'une couronne de même, le chef cousu semé de France (1).

Les merciers de Paris devenus riches et puissants, non contents de profiter de leur titre de *grossiers* et de *joailliers*, au détriment du corps des orfèvres, voulurent marcher de pair avec ces derniers pour l'honneur; ils obtinrent donc des armoiries du prévôt des marchands en 1629, et avec eux les corps soumis à la même juridiction. Cet exemple fut suivi à Reims, non-seulement par les merciers, mais par beaucoup d'autres corporations (2).

Les guerres de Louis XIV entraînèrent la ruine de la *grosserie* ou grosse orfèvrerie, en contraignant à porter à la Monnaie, pour les besoins de l'Etat, la vaisselle d'or et d'argent. Il était difficile désormais

(1) L. Lacroix, *Hist. de l'orfèvrerie-joaillerie*, p. 169.

(2) Notamment les marchands épiciers, les drapiers, les bouchers, les chapeliers, les cordonniers, les savetiers, les charcutiers, les vinaigriers, les bonnetiers, les pelletiers, les pain-d'épiciers, les boulangers et pâtissiers, les teinturiers, les jardiniers, les serruriers.

Les armes reconnues aux merciers-grossiers-joailliers en 1697 étaient d'azur à une Sainte Trinité d'or.

Les marchands drapiers et merciers unis en obtinrent en 1701, qui étaient de sinople à une aulne d'argent marquée de sable posée en pal.

Digitized by Google

de se mèttre en frais pour un objet de luxe que l'on pouvait, un jour ou l'autre, se trouver forcé d'abandonner au roi. La *menuiserie* se maintint plus aisément, grâce au goût du XVIIIe siècle pour les tabatières, boîtes à portraits, bonbonnières et autres menus ouvrages qui sont aujourd'hui très-recherchés par les amateurs de curiosités.

A cette époque, nous voyons les orfèvres de Reims protester, en vertu de leurs statuts, contre l'envoi à Paris des ornements d'orfèvrerie provenant de l'autel d'Hincmar, que le chapitre avait abandonnés à M. Godinot pour payer une partie des dépenses du nouvel autel. L'intérêt de l'art et de l'histoire, disons-le tout de suite, n'était pour rien dans cette protestation ; car il ne s'agissait que de lingots et du droit de prélèvement que les orfèvres prétendaient sur la fonte, droit qui leur fut reconnu et n'alla pas à moins de 1200 livres (1).

L'église de la léproserie de Saint-Ladre étant sous l'invocation de saint Eloi, les orfèvres, dont ce saint était le patron, y avaient une chapelle particulière en 1506 (2).

Quand la Révolution vint dissoudre leur corporation, les orfèvres possédaient une maison dans la rue des Telliers. Là se tenait leur bureau et se faisaient les essais (3).

(1) Ch. Cerf, *Hist. et descript. de Notre-Dame de Reims*, p. 109.

(2) *Arch. de l'hôtel-de-ville*, léproseries, vol. V, fol. 121, v°.

(3) Suivant l'état dressé par la municipalité, on y trouva, à l'époque de la Révolution, deux fourneaux, une balance et d'autres objets nécessaires aux essais, « à conserver. » — Autres vieux meubles de bureau estimés 100 l. — Dettes actives, reliquat de compte, 96 l. 18 s. 7 d. (Varin, *loc. cit.*).

Digitized by Google

Le nombre des maîtres était alors de treize.

Je ne devrais peut-être pas quitter le quartier du commerce et de l'industrie, sans faire une courte excursion dans la rue des Tapissiers, autre issue du Grand-Credo ; mais ce que j'ai trouvé sur ce métier se réduit à dire que sa préférence pour ce point de la ville date de loin, que ses statuts anciens nous sont inconnus, et qu'en 1627 elle en reçut de nouveaux rédigés d'après ceux de Paris (1). Par le choix du chef-d'œuvre qui y est prescrit, il est évident que la science des ouvriers de cette époque n'allait pas au-delà de celle des tapissiers et marchands de meubles de nos jours.

Les statuts des brodeurs, s'il en a existé, nous sont inconnus. Nous avons vu, du reste, que, même avant le changement apporté aux attributions du vidame, ils semblaient ne plus compter comme corporation. Par ce qui advint des sculpteurs, auxquels nous reviendrons dans un instant, il est facile de conjecturer que leur petit nombre détermina leur union avec une autre communauté, et tout porte à croire que ce fut avec celle des peintres. Cette alliance trouve son explication dans le travail souvent commun des uns et des autres pour l'ornementation et l'ameublement des églises. Et s'il est permis, comme je le crois, d'invoquer ici des exemples analogues, nous en trouvons un dans les statuts donnés en 1496 par Charles VIII aux peintres, tailleurs d'images et verriers de la ville de Lyon ; ces statuts sont remplis de détails relatifs à l'ornementation des églises, et ils sont communs aux

(1) Imprimés chez Jeunehomme en 1731, 1739 et 1770.

Digitized by Google

brodeurs et aux artistes peintres, tailleurs d'images et verriers. Notre historien Bidet, dans l'énumération des corps de métiers, joint, en effet, les vitriers et les brodeurs, et si à la suite il nomme séparément les peintres, c'est, je le crois, pour insister plus particulièrement sur l'union des brodeurs.

Pareillement les selliers, d'abord assez importants pour qu'une rue portât leur nom, finirent par se réunir aux bourreliers et aux charrons (1).

Nous n'insisterons pas sur ces métiers.

Il en est d'autres encore sur lesquels il semble que nous ne devions pas nous taire absolument, parce qu'ils furent souvent de véritables artistes. Tels sont les charpentiers et les serruriers. Les statuts des premiers nous sont inconnus; quant aux seconds, leurs règlements, qui remontaient à 1565 et dont ils obtinrent la confirmation par lettres patentes en 1708 (2), ne renfermaient absolument rien qui ait trait à l'art. Leur blason portait: de gueules à deux clefs d'argent, liées de même, posées en sautoir, au chef semé de France chargé d'un coffret d'argent surmonté d'une couronne royale, avec le sceptre et la main de justice posés en sautoir sur le coffret, ledit chef soutenu d'une trangle d'argent.

Les musiciens, dont nous avons parlé incidemment dans le premier chapitre de cette Introduction,

(1) Varin, *Arch. lég.*, t. IV, p. 746.

Les bourreliers obtinrent des armes en 1700 et portaient d'or à deux colliers de cheval de gueules surmontés chacun d'une croisette de même.

(2) Varin, *Arch. admin.*, t. II, p. 852.

Digitized by Google

ont aussi un droit incontestable à notre attention. Aux faits généraux que nous avons rapportés nous ajouterons ceux qui suivent.

En 1340, l'archevêque convoquant au Mont-d'Arène, en sa qualité de capitaine, une montre des hommes d'armes de la ville de Reims, défendit que « nul ménestrel ne face euvre de son mestier » ce jour-là. Cette précaution, prise évidemment dans l'intérêt de l'ordre, permet de croire que cette classe d'artistes n'était pas ce qu'il y avait de plus moral et de plus paisible dans la population. Mais la prohibition qui les tient à distance du lieu de réunion des hommes d'armes ne s'applique probablement pas aux trompettes ou autres joueurs d'instruments qui de tout temps ont précédé les troupes en marche.

Nous trouvons notamment dans un compte de 1557, que les gens faisant le guet sur les murailles de la ville étaient conduits et ramenés par six ménétriers, au son du fifre et du tambourin (1). C'est ainsi que marchait encore la milice citoyenne au XVIIIe siècle, partout où le service la demandait (2), et l'on peut dire que le temps et les révolutions n'ont rien changé sur ce point.

Quant au régime de la musique ou ménestrandie, considérée comme corps de métier, il ne paraît pas s'être modifié depuis le Moyen-Age, et nous n'avons aucune raison de penser qu'il ait eu rien de particulier dans notre ville.

En effet, les *Statuts et règlemens des maîtres de*

(1) Varin, *Arch. législ.*, 2e part., statuts, t. I, p. 701.

(2) Inaugurat. de la statue de Louis XV, grav. de Varin.

Digitized by Google

danse et joueurs d'instrumens tant hauts que bas pour toutes les villes du royaume, registrés en parlement le 22 Août 1659, dont une réimpression fut faite à Reims en 1749 (1), nous montrent que « la science et maîtrise desdits maîtres à danser ou maîtres violons et joueurs d'instrumens était subordonnée, pour la ville de Paris et tout le royaume, à un maître violon pourvu de l'office de roi des violons. » Le titre même de cette charge montre que son établissement avec la juridiction qui y était attachée remontait à une époque reculée. Du reste, l'organisation règlementaire du métier présente encore d'autres particularités remarquables.

Par l'article VII des statuts, il était interdit aux maîtres de faire aucure jurande ni maîtrise au préjudice dudit roi des violons.

Le roi des violons ne pouvant être présent en toutes les villes du royaume, l'article XVIII lui permettait de « nommer des lieutenans en chaque ville, pour faire observer les statuts et ordonnances, recevoir et agréer les maîtres ; ausquels lieutenans toutes lettres de provision nécessaires étoient expédiées sur la nomination et présentation dudit roi... »

En 1743, il n'y avait qu'un lieutenant du roi des violons pour la généralité de Champagne, et il résidait à Vitry (2). Son pouvoir n'était pas tout-à-fait incontesté; nous en avons la preuve dans un procès qu'il eut à soutenir et dans un arrêt du parlement qui, à cette époque, déclara sans qualité pour montrer la musique et la danse, ou pour jouer

(1) Chez Regnauld Florentain, in-12.

(2) Il s'appelait Claude Jouan.

Digitized by Google

dans aucune assemblée, plusieurs artistes, à moins que préalablement ils ne se soient fait recevoir pardevant lui.

Nous y voyons aussi que l'on distinguait parmi les violons et joueurs d'instruments ceux de la grande bande et ceux de la petite ; que certains priviléges étaient réservés aux violons suivant la cour et à la confrérie de Saint-Julien. Mais les éclaircissements à donner sur ces divers points nous entraîneraient trop loin.

Nous n'avons trouvé dans ces règlements et pièces y annexées rien de particulièrement applicable aux organistes d'église, non plus qu'aux facteurs et marchands d'instruments.

Revenons, pour ne plus les quitter, aux arts du dessin et aux corps de métiers qui ont avec eux un lien plus intime, puisque aussi bien la principale part dans cet exposé leur appartient.

On a pu voir, par l'analyse que nous en avons faite, que les statuts donnés par le vidame aux métiers placés sous sa juridiction avaient un caractère général. L'absence de tout détail relatif à l'admission des compagnons et apprentis à la maîtrise, au chef-d'œuvre à produire pour y arriver, aux qualités requises dans les ouvrages, etc., suppose l'existence de règlements particuliers que nous n'avons pas, ou la mise en vigueur consentie et incontestée de règlements émanant d'un pouvoir plus élevé, ou du moins ayant reçu son approbation.

Les statuts des peintres, tailleurs d'images et verriers de *Lyon*, confirmés par Charles VIII en 1496, que nous trouvons dans les *Ordonnances des*

Digitized by Google

rois de France par M. de Pastoret (1), nous paraissent avoir eu cette autorité. Les statuts des peintres de Rouen (2), qui sont postérieurs de quelques années seulement à ceux de Lyon et qui semblent calqués sur eux, montrent que les premiers n'étaient pas en usage dans la seule ville de Lyon. L'induction que cet exemple nous autorise à tirer pour Reims, va devenir une certitude à la lecture de quelques articles, ceux qui regardent le chef-d'œuvre exigé pour être maître tailleur d'images.

« Art. 33. *Item*. Que nul ne sera receu au mestier de tailleur pour estre maistre et ne pourra ne devra ouvrer en la dicte ville et cité de Lyon, ne tenir nulz apprentiz, jusques à ce qu'il ayt fait ung des chefz-d'euvre qui cy-après seront declairez, et sera [faict] ledit chefz-d'euvre chez ung des maistres jurez dudit mestier tel qu'il le vouldra eslire ; et se fera ledit chef-d'euvre aux despens dudit compaignon qui vouldra passer maistre, sans ce que le maistre dudit mestier luy doyve riens monstrer à le faire en quelque manière que ce soit, et ce sur peine de cent solz tournois..... Et fera icelluy compaignon l'un des chefz-d'euvre qui s'ensuyvent et celluy que lesdiz maistres luy ordonneront, c'est assavoir, un Jhesus-Crist de pierre tout nuz, monstrant ses playes, un petit linge devant luy, ayant les playes aux mains, [au] cousté et aux piedz, avec une couronne d'espine sur son chef, bonne contenance et piteuse comme il appartient à ladicte ymage, laquelle ymage sera de cinq pieds et demy de hault et de bonne mesure selon la haulteur, et tout après le naturel ; ou une ymage de Nostre-Dame tenant son enffant en ses bras, de haulteur que dessus, bonne contenance, ung maintien bien accoustré, bon drap, bonne pinseure, et tout après le naturel ; ou autres ymages simples de semblable haul-

(1) Tome XX, p. 562.

(2) *Archives de l'art français*, t. VI, p. 179.

Digitized by Google

teur, comme sainte Marguerite, sainte Barbe ou sainte Catherine; ou une ystoire de deux piedz et demy de haulteur et trois piedz de large, à huit personnages bien taillez à taille ronde, et sera ladite ystoire une prinse de Jhesus-Crist ou ung portement de croix, ou ung batement quant fut chez chez Cayphe, ou quelque autre ystoire de la passion, ou quant il fut baptisé au fleuve de Jourdain par saint Jehan-Baptiste, rempliz d'anges tenant ses habiz, et le tout bonne contenance et piteuse, et tout fait comme dessus; ou une nativité dudit Jhesus-Crist donnée comme dessus.

» Art. 34. *Item*. Un autre chef-d'euvre, un saint George à cheval, cinq pieds et demy de hault, tant luy que son cheval, une fille sur ung rochier près de luy, ung serpent près de ladicte fille faisant contenance de le voulloir englutir et gaster, l'ymaige dudit saint George faisant aussi bonne contenance et manyère de destruire ledit serpent ou de la lance ou d'espée, et le tout fait comme dessus est dit. »

En lisant ces règlements, notre pensée se portait sur une foule de sujets sculptés en haut ou bas relief et de statues que nous ont légués le XVe et le XVIe siècle, et dont la répétition, sans destination connue, était jusqu'ici pour tous une énigme. Ainsi se trouvent expliquées ces scènes séparées de la Passion, soit en bois, soit en pierre, ces dieux de pitié, ces statues de sainte Barbe, sainte Marguerite et sainte Catherine, que l'on rencontre chez nous si souvent encore, après les destructions systématiques de la Révolution. Quel malheur que les auteurs plus ou moins habiles de ces *chefs-d'œuvre* n'y aient pas mis leurs noms! Comme nous nous empresserions de les recueillir, pour les sauver de l'oubli!

Après la suppression de la juridiction du vidame, les sculpteurs et les peintres paraissent avoir rompu tout lien avec les autres métiers justiciables comme

Digitized by Google

eux de cet officier. Les premiers, d'abord appelés imagiers, puis sculpteurs d'images, jusque dans le XVIIIe siècle, ne cessèrent pas d'avoir une existence distincte; et toutefois, ils se réunirent aux menuisiers, ébénistes, tourneurs, layetiers, tonneliers et boisseliers, ainsi que le prouve le tableau de ces derniers imprimé en 1784, en exécution de l'édit du mois d'Avril 1777. Ils y figurent après les *maîtres*, en tête des *agrégés à la communauté*, dont la liste comprend, outre un certain nombre de menuisiers, les tourneurs, un layetier, les tonneliers et les boisseliers. Ces sculpteurs sont en fort petit nombre; ce sont :

Nicolas Machault, rue de Tambour (1); Étienne Cayeux, rue du Cadran-Saint-Pierre; Philippe Delvalet, rue Suzain.

L'ébénisterie est nommément désignée dans le tableau dont nous parlons, et l'on voit par les statuts des menuisiers (2) que la bahuterie était du ressort de ces derniers. Toutes les branches qui s'appliquaient au travail du bois étaient donc réunies. L'alliance entre des arts si voisins l'un de l'autre, la sculpture et la menuiserie, paraît, du reste, assez naturelle; indépendamment des rapports que des travaux souvent communs devaient rendre fréquents entre eux, le sculpteur naissait souvent dans l'atelier du menuisier. Nous l'avons déjà remarqué et nous en rencontrerons plus d'un exemple.

(1) Son nom, seul de tous ceux des agrégés, est écrit en majuscules, comme celui de l'ancien des maîtres menuisiers, des députés et des syndics.

(2) Reims, Nicolas Piérard, 1750, in-8°.

Digitized by Google

L'agrégation dont il est ici question entraînait-elle l'absorption des sculpteurs dans la communauté des menuisiers? Cette question trouverait sa solution dans l'existence de statuts particuliers aux sculpteurs. Mais nous n'en avons d'aucune date, et l'exemple d'autres métiers pareillement agrégés aux menuisiers, celui des tonneliers et des tourneurs, sur lequel on pourrait raisonner par analogie, n'offre rien de concluant. Ainsi, les statuts des tonneliers furent imprimés plusieurs fois de 1606 à 1757, et ceux des tourneurs le furent en 1655. Nulle part dans ces publications, comme dans les statuts des menuisiers, il n'est question de l'union des métiers. Enfin, si l'état dressé par la municipalité à l'époque de leur suppression semble ne faire qu'une seule communauté des menuisiers, tourneurs et tonneliers (1), il n'en distingue pas moins le mobilier provenant de chacun de ces métiers. Il est permis d'en conclure que le lien qui les réunissait n'empêchait pas chacun d'eux d'avoir sa gestion particulière.

Malgré le peu de distance qui sépare les tailleurs d'images des simples tailleurs de pierre, je ne crois pas que les derniers aient jamais été détachés des maçons (2).

Quant à l'architecture, elle ne commence à devenir une profession que vers le XVIIe siècle. Jusque-là, le maçon, le sculpteur sont architectes de fait, lorsque la confiance qu'inspire leur talent décide à

(1) Varin, *Arch. législ.*, t. IV, p. 746.

(2) Voir les Règlemens publiés en 1625 et 1720 : Varin, *Arch. législ.*, t. III, p. 479, et ceux qui ont été publiés chez Remy Jeunehomme, en 1730, pet. in-8°.

Digitized by Google

leur demander les plans d'un grand édifice, ou les appelle à en surveiller l'exécution. Le Moyen-Age avait pour cet emploi la dénomination de « maître de l'œuvre; » mais, à partir de la Renaissance, le titre d'architecte ne fut guère porté que comme celui d'un office à remplir dans la maison d'un grand personnage, dont l'architecte était comme l'intendant des beaux-arts.

Il n'était pas rare, du reste, que les artistes fussent bons à tout faire, ou du moins que leur adresse s'étendît à beaucoup de choses. Toujours il y eut pour eux des libertés que l'esprit intelligent des populations savait allier avec la division du travail minutieusement conservée par les règlements des corporations. Sans remonter à Léonard de Vinci, qui paraît avoir porté les titres de « premier peinctre, ingénieur et architecte du roy, meschanicien d'estat (1), » à Quintin Messys, qui était à la fois serrurier, peintre et sculpteur (2), ou à Jean Cousin, qui commença par être orfèvre à Paris, et orfèvre habile, puisqu'il fut garde du métier à 26 ans, Androuet du Cerceau, que nous estimons surtout comme architecte, était aussi bien dessinateur et graveur; Jean Goujon, qui grava sur bois et dont nous connaissons surtout le talent de sculpteur, prenait la qualité d'architecte. On en dirait autant de presque tous les grands artistes du Moyen-Age et de la Renaissance. Mais c'est particulièrement du peintre qu'on peut dire que, chez lui, le mélange des attributions

(1) O. Feuillet, *Cabinet de l'amateur*, 1863, n° 26.

(2) Comte de la Borde, *Catal. des artistes employés à la cour des ducs de Bourgogne*, p. 55.

Digitized by Google

est presque la règle générale. Jehan Boucher, le grand peintre du Berry, le maître de Mignard, ne croyait pas s'abaisser en travaillant soit à enluminer d'armoiries le catalogue des maires et échevins de sa ville, soit à en décorer les portes pour l'entrée du roi (1). Lescuyer, le peintre d'une grande partie des vitraux de la cathédrale de Bourges, remplaçait à l'occasion un morceau de verre blanc qui était cassé dans une chambre de la mairie (2). Jusqu'à la fin du XVe siècle, nos artistes rémois ne faisaient pas autrement. L'affranchissement de la peinture d'art, sa séparation d'avec la vitrerie, la dorure et les autres parties du métier, commencée par les priviléges accordés à quelques artistes par les rois, ne devint complète qu'après l'érection de l'Académie royale de peinture et sculpture et des académies formées à son imitation dans les villes de province.

Cette révolution dont la sculpture, l'architecture et la gravure recueillirent également les effets, ouvre une ère nouvelle de l'histoire des arts. Nous devons en rappeler les principaux caractères, avec les suites qu'elle eut chez nous en particulier.

(1) *Ann. archéol.*, t. I, p. 228.
(2) *Loc. cit.*

Digitized by Google

IV.

Académie ou Ecole de dessin de la ville de Reims

Les *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture et sculpture*, publiés par M. de Montaiglon, contiennent des détails intéressants sur l'état légal des arts avant comme après son établissement.

En 1391 furent rédigés les premiers statuts qui réglèrent à Paris l'exercice de la peinture et de la sculpture. Une maîtrise spéciale fut établie avec une jurande pour l'admission et pour le jugement de toutes les difficultés.

Le procureur du roi au Châtelet avait la qualité de conservateur des statuts et priviléges de la corporation, comme de ceux de tous les arts et métiers de la ville et des faubourgs de Paris.

Ces règlements furent renouvelés ou modifiés en 1620. Entre autres dispositions, nous y remarquons : 1° la défense à tous, hors les maîtres de la communauté, de vendre ou échanger aucun ouvrage de peinture et de sculpture ; 2° l'interdiction à tous d'exercer la peinture et la sculpture sans avoir été

Digitized by Google

reçus maîtres, partant sans avoir fait un temps d'apprentissage sous la discipline de l'un des maîtres de la communauté, et sans avoir en outre servi et travaillé sous ce même maître pendant quatre années consécutives, en qualité de compagnon.

Des priviléges, au nombre desquels étaient l'exemption de tailles et subsides, et l'indépendance à l'égard de la jurande du métier, furent toutefois accordés dès 1399, sous Charles VI, aux artistes qui s'élevaient au-dessus des peintres et sculpteurs vulgaires; ces grâces furent confirmées ou amplifiées successivement par les lettres de Charles VII en 1430, de Henri II en 1555, de Charles IX en 1563. Ceux à qui ces grâces et exemptions étaient conférées recevaient un brevet qui leur donnait la qualité de peintre et sculpteur du roi.

Au milieu du XVIIe siècle, ces brevets s'étaient multipliés à l'infini, et les avantages qui y étaient attachés étaient devenus la proie d'une foule d'artistes que la faveur seule distinguait. D'autre part, la facilité avec laquelle on arrivait à être maître sans que le talent fût une condition de cette prérogative, et la possibilité pour de simples doreurs ou marbriers de se faire un titre de leur maîtrise pour opprimer ceux qui professaient les arts avec le plus d'honneur et de capacité (1), déterminèrent Le Brun et plusieurs artistes de son temps à réunir leurs efforts pour affranchir l'art à la fois de la domination croissante des privilégiés, et des entraves que la jurande prétendait lui imposer. Telle fut l'origine de l'Académie

(1) Requête au roi présentée par M. de Charmois, *op. cit.*, t. I, p. 30.

Digitized by Google

royale de peinture et sculpture. Ses fondateurs, en l'érigeant en société libre, sur le modèle des Académies de Rome et de Florence, firent d'un enseignement public l'objet capital et essentiel de son institution (1).

Cet enseignement, comprenant la géométrie, la perspective et le dessin sur le modèle, était donné par douze professeurs, qui constituaient, avec un directeur, un secrétaire, quatre recteurs et un trésorier, le corps chargé de gérer les affaires de la société.

On était reçu membre de l'Académie sur la présentation d'une œuvre. Tous ceux qui en faisaient partie furent, dès 1655, affranchis totalement de la maîtrise du métier et déclarés peintres ou sculpteurs sans avoir besoin de recourir à cette maîtrise. Ses officiers, avec les onze plus anciens, étaient déchargés de toutes tutelles, curatelles, guet et garde, et jouissaient des mêmes droits et priviléges dont étaient investis les membres de l'Académie française et les officiers commensaux de la maison du roi (2).

Les graveurs avaient été eux-mêmes affranchis de la maîtrise en 1660, et leur art déclaré art libéral, à la sollicitation de Nanteuil.

Après le chancelier Séguier, Colbert prit en main la protection de la nouvelle Académie, et la fit triompher des difficultés que lui opposèrent non-seulement les maîtres du métier, mais des artistes en renom, tels que Mignard, Dufresnoy et François

(1) *Op. cit.*, t. I, p. 31.

(2) *Op. cit.*, t. II, p. 78; et Félibien, *Entret. sur les vies et les ouvr. des peintres*, t. II, p. 458.

Digitized by Google

Anguier. Enfin une suite de mesures, et particulièrement des lettres patentes obtenues en 1563 par Colbert et par un autre Champenois, Berbier du Metz (1), alors intendant des meubles de la couronne et premier commis du ministre, mirent fin à ces luttes, en renouvelant la prohibition des exercices publics autres que ceux de l'Académie et l'injonction faite aux brevetaires de se réunir au corps académique, en ordonnant enfin que le temps d'études que feraient les élèves leur vaudrait l'apprentissage prescrit par les statuts du métier et l'admission à la maîtrise dans toutes les villes du royaume (2).

Par de nouvelles lettres données en Novembre 1676, le roi unit les Académies de Rome et de Paris et déclara en outre qu'il trouvait bon d'établir des écoles académiques dans toutes les villes du royaume où elles seraient jugées nécessaires. La manifestation de la volonté du roi suffit pour donner l'impulsion dans certaines villes, et la nôtre, nous espérons le démontrer, était suffisamment préparée pour qu'on pût y réunir les premiers éléments de l'établissement recommandé.

Nous ne prétendrons pas, toutefois, qu'il y ait eu les mêmes raisons d'être qu'à Paris. Le désir de tirer les artistes proprement dits de la confusion où ils étaient avec les gens de métier put y être pour quelque chose; mais la contrainte dont ils se plaignaient à Paris de la part des maîtres de la commu-

(1) Gédéon Berbier du Metz, d'une famille bourguignonne, devint Champenois par ses acquisitions, notamment par celle du comté de Rônay.

(2) *Op. cit.*, t. II, p. 112.

Digitized by Google

nauté existait-elle ici au même degré ? Nous ne le croyons pas, et la nécessité d'une scission absolue ne nous est pas démontrée. Nos artistes, quoique en petit nombre, devaient désirer au contraire qu'il leur fût permis de descendre aux emplois purement mécaniques, comme on disait alors, du métier. S'ils s'en affranchirent peu à peu, ce fut l'effet naturel de l'opinion, du luxe, de l'usage, plutôt que celui de leurs propres efforts pour s'élever au-dessus d'occupations vulgaires qui leur offraient une facile et lucrative ressource alors que l'art proprement dit leur laissait de fréquents loisirs et d'ailleurs se payait peu.

Quoi qu'il en soit, dès l'année suivante 1677, nous le savons par la liste de l'Académie royale de Paris, une Académie de peinture et sculpture existait à Reims. Le compagnon d'études de Le Brun, Jean Hélart, et Isaac de Lacroix, sculpteur du roi, tous deux affiliés à l'Académie de Paris en qualité d'agréés (1), en furent les premiers fondateurs. C'est, qu'on veuille bien le remarquer, le plus ancien en date des établissements de ce genre : Lyon n'eut lui-même son Académie qu'en 1682, et les villes du Midi, que leur voisinage semblait convier de préférence à imiter celles de l'Italie, où des Académies semblables étaient florissantes au XVIe siècle, ne nous devancèrent pas dans le mouvement.

Nous n'avons de renseignements d'aucune sorte sur

(1) A la date du 7 Août 1677. — Nous avons déjà mentionné l'agrégation à l'Académie de Paris, près d'un siècle après, le 31 Octobre 1767, de l'abbé Pommyer (François-Emmanuel), en qualité d'associé correspondant. L'abbé Pommyer était chanoine de Reims dès 1732. Il mourut à 72 ans, le 4 Février 1784.

Digitized by Google

l'organisation première de l'Académie de Reims. Un petit nombre d'amateurs et d'artistes animés du désir de propager les arts suffisait pour former le noyau d'une Société des beaux-arts, mais peut-être pas pour fonder un enseignement, un ensemble de cours analogue à celui qui fonctionnait à Paris. De plus, la munificence royale, qui assurait les ressources de l'Académie de Paris, ne s'était pas étendue à la province. Là, l'institution devait mettre son espoir dans les états, pour les cités placées sous ce régime, ou seulement dans les conseils de ville, pour celles qui appartenaient à des généralités. C'est ce qui explique comment entre les lettres patentes de Novembre 1676, entre l'établissement d'une Académie à Reims, à Lyon et dans beaucoup d'autres villes, et l'organisation définitive, officielle des écoles académiques de dessin, peinture et sculpture, il s'écoula un certain nombre d'années; car c'est au XVIIIe siècle qu'appartient cette institution. La Lorraine donne l'exemple : la première Académie en forme est celle de Nancy (1702). Vient après celle de Toulouse, dont la Société des arts existait dès 1726 et dont l'érection en Académie royale par lettres patentes est de 1750. A la même date est érigée l'Académie de Rouen, dont la première origine appartient à l'année 1741. Celle de Lyon, qui remontait à l'année 1682, attendit jusqu'en 1757 son institution. Puis vinrent celle d'Amiens en 1758, et celle de Dijon en 1767 seulement.

Reims eut la sienne dès 1748. Deux ans auparavant, le 25 Avril 1746, le lieutenant des habitants Lévesque de Pouilly (1), organe naturel des aspi-

(1) Ce grand magistrat avait rêvé pour Reims un projet plus

Digitized by Google

rations qui s'étaient manifestées dans la partie la plus intelligente de la population, développe devant le conseil assemblé « les avantages qu'on retireroit de l'établissement d'une école de dessin, où des maîtres habiles enseigneroient la théorie et la pratique du dessin, relativement à l'architecture, charpenterie, menuiserie, serrurerie, à l'art des fondeurs, horlogers, ciseleurs, à la peinture, sculpture, gravure, et à tous les autres arts, mais surtout aux fabricants; que dans ces exercices les enfants des gentilshommes et des personnes aisées se trouveroient occupés utilement et agréablement; que ceux des moins aisés qui auroient du talent pourroient s'y ouvrir une route à la fortune, que notre manufacture où manquoit l'art du dessin en recevroit un grand lustre et toute la perfection possible; que quantité d'honnêtes gens et des plus notables de cette ville avec qui il avoit eu des conférences sur cet objet paroissoient désirer avec ardeur qu'on mît

vaste que celui que son active et bienfaisante influence parvint à réaliser. Son plan primitif nous est connu par un mémoire manuscrit où son inspiration est visible et où l'on reconnait des corrections de sa main. L'établissement aurait pris le nom d'Ecole des arts. « Pour simplifier ce projet, y est-il dit, et le remplir cependant avec l'étendue convenable, la ville de Reims doit s'attacher un directeur qui professera l'art d'architecture et qui s'unira à deux professeurs, l'un pour les mathématiques, et l'autre pour la peinture et la sculpture, sans compter quatre maîtres particuliers pour enseigner la coupe des pierres, la charpenterie, le modelage et la perspective. »

A ce mémoire était joint le *Discours prononcé par M. Blondel, le 25 Juillet 1746, à l'ouverture de ses leçons publiques sur les sciences et les arts en relation au bâtiment*, auquel M. de Pouilly avait emprunté en partie la forme et l'ordre à donner à l'Ecole des arts de Reims.

Digitized by Google

ce projet à exécution, plusieurs même offrant de donner libéralement des secours qui feroient le commencement d'un fonds destiné à la dépense nécessaire pour un établissement aussi utile (1). »

Aussitôt, en effet, sont offerts dans cette vue, par M. Leleu, un contrat de 4000 livres ; par Lévesque de Pouilly, un pareil contrat de 4000 livres ; par M. Le Poivre, de Villers-aux-Nœuds, une somme annuelle de 10 pistoles. La compagnie de l'Arquebuse consent ensuite à ce que, arrivant le décès d'un de ses capitaines, l'exemption du droit de quatrième sur 40 pièces de vin dont jouit l'enseigne soit réunie à la place du professeur de dessin ; la ville, de son côté, y applique le produit de la ferme des boues, et réalise cette piquante utopie de soutenir les arts par un moyen dont il semble qu'ils eussent dû le moins attendre, et de tirer, comme on le dit alors, l'or de la boue. Bientôt enfin, un généreux citoyen, M. Rogier, successeur de Lévesque de Pouilly dans la suprême magistrature de cette ville et héritier de ses grands desseins, fonda des prix pour la nouvelle école. Mais ne devançons pas les évènements.

Deux années s'écoulèrent, en effet, avant que l'institution préparée par l'assentiment de tous pût recevoir son entière organisation. L'établissement, dans le même temps, d'une école de mathématiques fut la première cause de ce retard, mais on doit l'imputer aussi au mauvais vouloir de l'Académie de peinture et sculpture de Paris. Après avoir choisi pour le premier enseignement le P. Féry, minime, dont la

(1) Conclus. 1740-1747, fol. 256, 257.

Digitized by Google

science et l'habileté lui étaient connues (1), la ville avait demandé à l'Académie des sciences de sanctionner ce choix, qu'elle entendait lui réserver pour l'avenir, de rédiger le programme des leçons, et d'accepter la haute surveillance de ce cours.

Le conseil crut devoir agir de même pour l'école de dessin, et prendre à son sujet l'avis de l'Académie royale de peinture et sculpture de Paris. Celle-ci montra dans ses relations une raideur des plus orgueilleuses. Vainement M. de Pouilly lui rappela ce qu'elle devait à Colbert et essaya de faire valoir le bonheur pour la ville de pouvoir entrer dans les vues de ce grand ministre, en priant l'Académie de l'aider à réaliser dans sa patrie un bienfait dont ce corps lui-même était la plus haute manifestation. On ne put s'entendre ni sur la nature et le programme de l'enseignement, ni sur la qualité des députés de la ville qui concourraient avec l'Académie à la nomination du professeur, ni sur le droit de révocation que l'Académie prétendait avoir à l'exclusion du conseil (2).

La ville avait entendu appeler tous les arts mécaniques à profiter de l'enseignement de l'école, plutôt que de former une pépinière d'artistes dont la plupart, au sortir de là, trouveraient difficilement une existence ; mais l'Académie lui répondait durement que, « si l'on avait lu avec attention ses lettres patentes et son règlement, on n'aurait point embrassé les

(1) Le P. Féry avait donné les plans et surveillé l'exécution de la machine hydraulique du Château-d'Eau.

(2) Correspondance autographe de M. de Pouilly relative à l'école : Lettres à M. Roland de Challerange.

Digitized by Google

parties du dessin qui tombent dans la mécanique et les corps de métiers, comme la menuiserie, la serrurerie, la charpenterie, le jardinage, etc., qui, par elles-mêmes, sont incompatibles avec les beaux-arts que la compagnie professe;

» Que ses douze professeurs, peintres et sculpteurs, ne s'occupent que du soin d'enseigner aux élèves à bien dessiner ou modeler la figure;... que qui la dessine ou la modèle bien, est en état de suivre, en tout genre, le parti où son génie l'entraîne;

» Que l'Académie ne pouvant envoyer qu'un de ses membres, il ne serait pas dédommagé de ses soins par un honoraire aussi modique que celui qu'offrait la ville;

» Qu'enfin l'Académie royale, sans l'attache de laquelle on ne peut établir aucune école académique de dessin, ne peut permettre l'établissement de celle de Reims que sur le plan de ses lettres patentes du mois de Novembre 1676 et du règlement qui y est joint..... »

Cette lettre était signée du secrétaire perpétuel Lépicié (1). Heureusement, elle ne déconcerta point la ville. Lié d'amitié avec le comte de Caylus, assuré par l'archidiacre Favart, qui était à Paris, du bon vouloir de d'Argenville (2), Lévesque de Pouilly résolut de leur confier le choix d'un maître et de se passer de l'Académie. Un instant il avait été question de recourir à celle des sciences, dans l'espérance qu'un architecte désigné par elle remplirait égale-

(1) Arch. de la ville, div. mat., liasse 21, n° 2.

(2) Correspondance relat. à l'école: Lettre de M. de Pouilly à l'abbé Favart, 19 Février 1748.

Digitized by Google

ment bien les vues de la ville. Dezalier d'Argenville dissuada le lieutenant d'user de cet expédient et s'employa avec le plus grand zèle pour procurer à la ville l'homme qui convenait à l'enseignement varié et étendu réclamé par son genre de commerce et sa population. Antoine Ferrand de Monthelon, ancien adjoint à professeur dans l'Académie de Saint-Luc, homme exercé depuis longtemps à l'enseignement, fut choisi, et dut principalement cette préférence à l'universalité de ses connaissances et au caractère pratique de son programme, peut-être aussi à ce qu'il avait appartenu à un corps rival de l'Académie royale. Cette Académie de Saint-Luc (1) n'était autre, en effet, qu'une école élevée en haine de l'école académique, à l'instigation de Mignard et de quelques artistes désireux de se soustraire à la domination de Le Brun ; elle avait, dans un temps, failli l'emporter, aussi bien par la réputation de ses maîtres que par la faveur du public et celle des magistrats investis de l'autorité sur les corps d'arts et métiers. Le choix du conseil de ville devait donc indisposer contre elle le corps académique, et ce pouvait n'être pas une vaine précaution de sa part que d'insérer dans le traité fait avec Monthelon l'obligation pour lui « d'en exécuter toutes les conditions, et de faire valoir envers et contre tous le droit de faire les fonctions auxquelles il s'engageait, en cas qu'il fût traversé pour raison de l'école, soit

(1) Une scission s'était opérée encore dans la corporation, et les maîtres vitriers peintres sur verre de Paris avaient formé une confrérie sous le patronage de saint Marc, dans l'église des chanoines réguliers de Saint-Augustin-de-Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, ainsi que le porte la gravure publiée à leurs frais en 1691.

Digitized by Google

de la part de l'Académie de peinture ou de telle autre part que ce pût être (1). »

Ces craintes cependant ne se réalisèrent pas. L'organisation de l'école de dessin concertée entre le conseil de ville et le professeur n'éprouva aucun obstacle, et elle fut solennellement ouverte le 11 Novembre 1748, après un discours du professeur et un autre du lieutenant des habitants.

Ce dernier écrivait, peu de temps auparavant, au futur professeur : « Vous serez content de votre salle (4 Mai)... Il ne tiendra pas à moy que l'école de dessin ne soit une des plus belles de l'Europe (19 Avril); » et plus tard : « Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'y a point en Europe d'aussy belle école de dessin que la vôtre (10 Mai). » La réalisation d'une de ses plus nobles pensées lui permettait cet orgueil. Et pourtant il faut rabattre de l'idée que ces fières paroles pourraient faire concevoir, en présence des bâtiments que nous connaissons. Cette salle fort haute, éclairée des deux côtés, et que l'on partage en deux au moyen de cloisons, avec un cabinet pour chacun des professeurs (lettre du 19 Avril), n'est autre que l'une des grandes salles existantes, celle du premier étage. Cette pièce retirée, que restait-il au conseil pour ses séances et à l'échevinage pour son buffet (2) ?

(1) Div. mat., liasse 21, n° 4.

(2) La grande salle du rez-de-chaussée servait au conseil. Celle du premier étage qui ouvre sur le balcon était le dépôt d'armes, drapeaux, lanternes, etc. La salle qui suit à droite, après la suppression de l'école de dessin, fut transformée en musée; celui-ci fit place à la bibliothèque : sa dispersion a été racontée dans l'intéressante *Notice sur l'école de Reims*, par M. L. Paris.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, le professeur et ses amis traitaient l'école d'Académie (1), et nous ne trouverons pas ce titre trop ambitieux, si nous faisons attention qu'on le donnait alors à tout établissement destiné à un enseignement public et fréquenté par des jeunes gens ou des hommes faits (2).

Un prospectus imprimé fut envoyé en 1751 aux principales villes commerçantes du royaume et aux universités du nord, pour annoncer l'organisation des écoles (3).

L'inspection des cours était principalement confiée au chef du corps de ville, à trois échevins et au procureur du roi syndic : on leur donnait le titre de directeurs des écoles Le lieutenant des habitants délivrait les billets d'admission. Dix-huit places de l'école étaient gratuites ; les autres élèves payaient au professeur une somme de 3 livres par mois, s'ils étaient de Reims, 6 livres, s'ils étaient étrangers, outre le traitement de 1,200 livres que lui faisait la ville.

Indépendamment des cartons si riches qu'avait apportés Ferrand de Monthelon et qui devinrent, après sa mort, la propriété de la ville, le conseil s'était procuré des modèles d'un autre genre, tant par voie d'acquisition à Paris (4) qu'en s'adressant à

(1) Correspondance relat. à l'école.

(2) Dans le même temps (conclus. 1747-1750, fol. 26), on cherchait à établir à Reims une *Académie de cheval*. Ce projet, secondé par le conseil de ville, n'eut aucun succès.

(3) Div. mat., liasse 19, n° 7.

(4) Conclus. 1751, fol. 56. « M. Camus est prié d'acheter de belles estampes d'architecture pour servir de modèles aux élèves de l'école, et d'employer 25 écus ou 80 livres. »

Digitized by Google

l'architecte Gabriel (1), et il augmentait bientôt ses collections du don de M. Mopinot de la Chapotte (2).

Les leçons se donnaient matin et soir, de huit heures à midi et de deux heures à six. Les vacances duraient environ six semaines et finissaient à la Toussaint (3).

Le cours devait comprendre cinq années.

Dès la fin de la seconde, on fit une exposition des principaux ouvrages, et des prix consistant en médailles (4) et gratifications furent décernés aux élèves qui s'étaient signalés par leurs progrès dans les différents genres, la bosse, l'architecture, le paysage; on en donnait un, en outre, « à celui qui, appartenant ou non à l'école, avoit dessiné avec le plus de goût un dessin propre à être employé dans la fabrique des étoffes figurées de la manufacture de Reims, tant de celles qui pouvoient y être fabriquées entièrement en soie, que de celles qui s'y fabriquoient en soie et laine, ou de celles qui étoient entièrement de laine, et qui auroit en même temps donné une façon exacte

(1) Conclus. du 11 Novembre 1754.

(2) Conclus. du 7 Juillet 1755.

(3) L'époque des vacances fut changée en 1783; elles commencèrent alors le 25 Août, pour finir le 18 Octobre, jour de la Dédicace.

(4) M. de Pouilly décrit ainsi qu'il suit (lettre du 19 Avril 1748 à d'Argenville) la médaille que l'on devait donner aux lauréats des écoles : « D'un côté seroit le génie de la ville de Reims représenté par M. de Colbert, qu'on caractériseroit par une écharpe où seroient des couleuvres, et qui présenteroit des couronnes à deux groupes de petits génies, les uns qui tiendroient des instrumens de mathématiques, les autres des instrumens des beaux-arts. A l'entour seroit écrit : *La ville de Reims*. Dans le revers, au milieu d'une couronne de lauriers, seroit écrit : *Aux talens*, et dans l'exergue : *Dans l'Ecole des arts*. »

Digitized by Google

de monter le métier pour l'exécution du dessin proposé (1). »

M. Rogier (2) pourvut, comme nous l'avons dit, en 1756, à la dépense des prix et gratifications, en mettant à la disposition de la ville une somme de 12,000 livres, dont la rente, fixée à 480 livres, devait être partagée, chaque année, entre les écoles de mathématiques et de dessin. Des lettres patentes données à Versailles en Janvier 1760 (3) approuvèrent cette donation et donnèrent un caractère légal à l'établissement qui était appelé à en jouir.

Tout devait aller au mieux, si les professeurs n'eussent eu à se plaindre l'un de l'autre. Peu de mois après le début, celui de dessin était accusé de détourner les jeunes gens des mathématiques et de les forcer d'opter entre son école et celle du P. Féry. Ce dernier se trouvait de plus trop voisin de celui qui se faisait, pour ainsi dire, son rival ; une porte qui mettait leurs salles en communication avait

(1) Papiers de M. de Pouilly relat. à l'école.

La ville d'Amiens avait compris d'une manière plus large encore le parti que l'on pouvait tirer de ces expositions et de ces prix pour encourager l'art et l'industrie. « Chaque année, dit le P. Daire (*Histoire littéraire de la ville d'Amiens*), il y a exposition pendant quinze jours dans une salle de l'hôtel-de-ville. Les amateurs, artistes, artisans, manufacturiers, tant de la Picardie que des provinces voisines, peuvent y exposer à la curiosité du public leurs inventions, leurs chefs-d'œuvre et tous les morceaux singuliers qui sortiront de leurs mains. »

(2) Jean-François Rogier, écuyer, conseiller du roi en sa cour des monnaies, lieutenant des habitants de 1751 à 1757. Ferrand de Monthelon le fit son héritier.

(3) Div. mat., liasse 19, n° 10.

Digitized by Google

dû être condamnée (1). Ces misères et d'autres encore, que la sagesse et la paternelle bienveillance de M. de Pouilly cherchèrent à atténuer, quelques dettes laissées à Paris, qui obligèrent Monthelon à vendre ses livres, la difficulté pour lui de vivre avec de modestes appointements, sans compter sur le produit des travaux d'art qu'on lui avait fait espérer, tout cela finit par combler la mesure chez un homme que la perte de sa femme avait vivement ébranlé (2). Dès Pâques de l'année 1749, il était devenu malade (3) ; au mois d'Août suivant, voyant de plus quelques élèves le quitter, il en était venu à se plaindre de tout (4). Sa santé ébranlée ne put se remettre.

Vainement, en Juin 1751, il allait à Paris consulter d'habiles médecins (5) ; le 19 Mars 1752, M. Rogier, alors lieutenant des habitants, réunissait le conseil de ville pour lui annoncer la mort du professeur de dessin, et l'on décidait que le conseil ferait le deuil, que les élèves seraient invités à s'y rendre en noir, et deux membres, MM. Dorigny et Tronsson, étaient priés de donner leurs soins pour les funérailles.

Au mois d'Août 1751, le sieur Clouet, élève de l'architecte Blondel, avait offert de seconder Ferrand de Monthelon dans son enseignement. La ville avait

(1) Lettre de M. de Pouilly à Ferrand de Monthelon, 25 Janv. 1749.

(2) Lettre publiée par M. Paris dans sa *Notice sur l'école de Reims*.

(3) Lettre d'un nommé Lesage, son ami, demeurant à Paris.

(4) Lettre de Monthelon à un de ses débiteurs.

(5) Conclus., fol. 62.

Digitized by Google

accepté ces offres avec empressement, et le jeune maître ne laissait pas de suivre le cours de géométrie pour se perfectionner dans l'architecture (1). La mort du professeur en titre laissa Clouet en possession de l'école (2); mais ce professorat improvisé ne pouvait être que transitoire. Le 14 Août 1752, un traité fut conclu avec un nouveau professeur. Le sieur Jean Robert y est qualifié « dessinateur et graveur en taille douce et couleur naturelle, avec privilége du roi. » Le choix de cet artiste était dû aux bons offices du savant comte de Caylus et de M. Camus, membre de l'Académie des sciences (3). MM. Roland de Challerange, conseiller au parlement, et de la Salle, membre du conseil, furent chargés de conclure avec lui.

On inséra dans son traité la même condition relativement à l'Académie royale de peinture que dans celui de Ferrand de Monthelon.. Nous ne savons rien de son enseignement, qui dura dix ans, si ce n'est que l'école déclina constamment dans ses mains. Le 19 Août 1762, le conseil, après avoir examiné les ouvrages des élèves exposés dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, présents MM. Rogier, président au présidial de Reims, et Bonnette, peintre, élève de Ferrand de Monthelon, trouva les dessins tellement faibles, qu'il n'y avait pas lieu à faire la distribution de prix accoutumée.

La délibération où ce fait est relaté donne la mesure exacte de ce que fut l'enseignement de l'école

(1) Conclus. 1751, fol. 83.

(2) Conclus. 1752, fol. 89.

(3) Conclus. 1752, fol. 61, 64, 89.

Digitized by Google

tant sous Robert que sous Ferrand de Monthelon. M. Jacob, qui faisait les fonctions de procureur syndic pour l'absence de M. Clicquot-Blervache, fit remarquer que « le peu de progrès des élèves provenoit de l'incapacité et de la négligence du professeur, d'autant que, depuis dix ans qu'il étoit à la tête de l'école, il n'en étoit sorti aucun élève qui se fût distingué et eût mérité d'emploi, tandis que M. de Monthelon, en l'espace de quatre années seulement, avoit formé nombre de sujets qui se trouvoient avantageusement placés ;... pour quoy requerroit qu'il fût écrit à M. Clicquot-Blervache, sindic actuellement à Paris, pour le prier de prendre, conjointement avec M. de Challerange, les mesures nécessaires avec MM. de l'Académie des sciences pour procurer à la ville de Reims un autre professeur. »

La résolution du conseil fut celle que réclamait la conservation de son école, et afin que le professeur s'y prêtât de bonne grâce, il l'indemnisa des frais occasionnés par le déplacement auquel il l'obligeait (1).

Dès le mois suivant, un nouveau professeur était trouvé. La nomination de Jean-François Clermont, en Septembre 1762, tranche bien plus carrément la question de compétence prétendue par l'Académie royale de peinture que ne l'avait fait celle de ses prédécesseurs. Non-seulement Clermont était membre de l'Académie de Saint-Luc, comme l'avait été Monthelon, il avait de plus le tort qu'ont tous les transfuges, puisqu'il s'intitulait avec cela élève de l'Académie royale de peinture. Mais à qui avait-on

(1) Conclus, du 27 Sept. même année.

Digitized by Google

demandé ce professeur de dessin? qui lui donna l'investiture? La chose ne serait pas croyable, si nous ne devions nous rappeler que le conseil avait voulu, dans le principe, placer cette école, aussi bien que celle de mathématiques, sous la protection de l'Académie des sciences; que constamment il entretint avec les membres de cette Académie les relations les plus amicales (1), qu'il reçut plusieurs fois de leur part des félicitations sur l'utilité de ses écoles et la bonne direction qu'il savait leur imprimer (2).

Quoi qu'il en soit, cette nomination d'un professeur de dessin par l'Académie des sciences est une particularité que l'on doit noter. Le traité qui liait Clermont envers la ville était accompagné (3) de lettres d'institution, en forme de diplôme, délivrées par ce corps savant et portant approbation du choix fait de l'artiste par quatre de ses membres, conjointement avec MM. Roland de Challerange et Clicquot-Blervache (4), représentants du conseil de ville.

L'enseignement de Clermont se continua jusque dans les premières années de la Révolution, et donna naissance à une génération d'artistes qui ne sont pas sans valeur. Après les élèves de Monthelon, après les dessinateurs Clouet et Suzan, qui furent

(1) Pour entretenir les bonnes relations entre ce corps et la ville, le conseil fit don d'une douzaine de bouteilles de vin à chacun des membres de l'Académie des sciences qui s'étaient employés pour elle. (Conclus. 1748-1750, fol. 84.)

(2) Diverses mat., liasse 19, n° 12.

(3) Diverses mat., liasse 21, n° 8.

(4) Il était procureur du roi, syndic de la ville et capitaine de milice bourgeoise.

Digitized by Google

appelés successivement à aider le professeur de la ville ou à le suppléer, après les peintres Lallemant, Paulin, Bonnette et Pourpron, l'architecte Gentilastre, les graveurs Savoie et Petit, on peut nommer avec honneur les peintres Alexandre, Perrin, le général d'artillerie Verrier, les graveurs Gard et Denizart, tous élèves de Clermont.

Du reste, la force de l'école était assurée par une mesure que l'on doit à la munificence intelligente de M, Fremyn de Beine, avocat du roi. Ce généreux citoyen avait offert de payer de ses deniers un second professeur dont le cours, ouvert à des enfants plus jeunes, servirait de préparation à celui de Clermont et compléterait la fondation municipale.

L'année du sacre de Louis XVI dut être marquée en lettres d'or dans nos écoles, grâce à un arrêt du conseil du roi qui accordait annuellement un brevet de maîtrise dans différentes communautés pour celui des élèves qui se distinguerait le plus par son application et sa bonne conduite, et dispensait le porteur de ce brevet du paiement des sommes portées par les règlements.

Dans le même temps, la ville de Châlons-sur-Marne, avec l'agrément de notre conseil de ville, appliquait chez elle le règlement de nos écoles (1).

Le succès frappant des élèves formés par ses soins, ce sont les termes de Clermont, et les suffrages que lui avait mérités chaque exposition de fin d'année, autorisèrent le professeur à demander une

(1) Lettre du 22 Juin 1785.

Digitized by Google

augmentation de traitement. Cette amélioration dans sa position lui fut accordée en 1764 (1).

Les écoles furent déclarées entièrement gratuites en 1778 (2), et la condition des maîtres dut être encore modifiée par suite de la suppression de la partie éventuelle de leur traitement; mais alors Clermont songeait à quitter Reims, et l'on cherchait à le remplacer. Après le sieur Suzan, de Reims, élève de M. de Monthelon et ci-devant professeur de l'école établie par M. Fremyn de Beine (3), on avait songé au peintre Paulin, rémois comme lui et élève du même maître (4). Ce dernier était en Espagne : il était difficile de s'entendre avec lui à pareille distance ; finalement, Clermont, à qui on promit encore une augmentation de 200 fr., consentit à rester (5).

M. Paris, dans sa *Notice sur l'école de Reims*, a raconté les dernières années de son professorat : nous ajouterons peu à ce qu'il en dit.

Apparemment, le zèle de ce professeur ne fut pas toujours le même, ou les souvenirs de l'Académie dans laquelle il avait étudié lui firent perdre de vue les intentions tant de fois manifestées du conseil. Nous avons la preuve qu'il s'en était éloigné, dans deux conclusions (6) qui lui enjoignent de se

(1) Conclus. du 19 Nov. 1764.

(2) Conclus. du 16 Nov. C'était une suite de la grâce accordée par le roi en 1775 pour les brevets de maîtrise, la ville ayant fait valoir que l'enseignement était totalement à ses frais.

(3) Conclus. du 2 Déc. 1778.

(4) Conclus. du 8 Fév. 1779.

(5) Conclus. du 12 Avril 1779.

(6) Diverses mat., liasse 21, n° 11.

Digitized by Google

borner à six mois pour les principes de la figure, et d'employer le reste du temps en leçons sur différents genres de dessin, d'enseigner notamment le lavis aux élèves qui auraient étudié l'architecture militaire sous le professeur de mathématiques. Les directeurs des écoles sont priés de faire de fréquentes visites dans celle de dessin, pour veiller à l'exécution de ce règlement et pour rendre l'institution aussi utile au bien public qu'on avait espéré lors de sa fondation. Ceci se passait en Décembre 1773.

L'année suivante, à la même époque, rappel au même règlement, et invitation faite au professeur d'appliquer pendant un an les élèves aux différentes parties du dessin, telles que le paysage, l'ornement, les fleurs, l'architecture civile, suivant l'avis de leurs parents et la partie dont ils auront fait choix, sauf à remettre aux principes de la figure, pour s'y perfectionner, ceux qui auraient l'intention bien déterminée de faire leur état de la peinture ou de la sculpture, et chez qui le professeur aurait reconnu des talents marqués.

A l'assemblée des directeurs des écoles était présent M. Doyen, peintre ordinaire du roi, professeur de l'Académie royale de peinture et sculpture de Paris (1), lequel observa très-sagement, dit la délibération que nous avons sous les yeux, « que la fondation des écoles dans Reims n'a pas eu pour objet d'en expatrier les élèves, ce qui résulte presque toujours du goût exclusif pour la

(1) Doyen fut le maître de Lethière et de notre compatriote Perrin (Jean-Charles-Nicaise).

Digitized by Google

peinture et la sculpture, mais d'y perfectionner les différentes professions qui ont des rapports avec le dessin, de faire fleurir par ce moyen la manufacture et le commerce dans cette ville, de même que les principaux arts mécaniques, et d'y fixer par conséquent les élèves que l'école aurait formés. »

C'était prendre le contre-pied des règles posées si magistralement par l'Académie royale, et donner raison aux vœux hautement manifestés par le conseil de ville, vœux dont l'Académie avait vivement réprimé l'expression, mais dont la réalisation avait été tentée en dehors de son concours. D'où venait un pareil changement dans le langage de l'un des professeurs mêmes de l'Académie? A quelle circonstance l'école de Reims devait-elle la visite de cet artiste? Le récit qui suit va nous l'apprendre. Il est emprunté à un mémoire sur les préparatifs du sacre de Louis XVI qui est sans nom d'auteur, mais où se reconnaissent la verve caustique et la main du médecin Raussin (1).

« Le samedi 8 Avril 1775, Monsieur Doyen, de l'Académie royale de peinture, est reparti pour Paris, très-mécontent de notre sénat municipal, parce que ledit sénat ne veut pas absolument fournir à la dépense d'une colonne milliaire, que M. Doyen aime comme ses petits boyaux, et qu'il veut faire élever à la gloire du roi, aux environs de l'ancienne chapelle dédiée à Ste Geneviève. Il y a apparence que M. Doyen espère rapporter des ordres des ministres, pour l'érection

(1) Portefeuille 23, pag. 743. *Journal de ce qui s'est passé au sacre de Louis XVI.*

Digitized by Google

de sa chère colonne. Il faut placer ici, en manière d'anecdote, comment notre conseil municipal, composé d'oisons (pour la plus grande partie de ses membres), s'est enferré dans les pattes de M. Doyen. Le voici :

» M. Doyen étoit venu à Reims pour prendre les mesures d'un tableau, grande machine à faire dans la salle des Grands-Augustins, à Paris (1). Comme il méditoit le projet de s'introduire dans les ouvrages des décorations du sacre, il alla en pate-pelée faire visite au lieutenant des habitans, au syndic et à quelqu'uns des plus accrédités de nos *Nous-ferons* (2) ; il leur fit offres de service *gratis* et pour l'honneur seul d'être utile à la ville de Reims. Ce mot *gratis* frappa aussi agréablement les oreilles du syndic (3) et de quelques conseillers, que le mot *sans dot* avoit frapé celles de l'avare dans la comédie de Molière. Grandes révérences à M. Doyen : « Mettez-vous là, soyez des nôtres. » Aussitôt de

(1) « M. Doyen étoit à Pierry, près d'Epernay. Il est venu à Reims par curiosité et sans avoir de tableau à y faire. » (Note de Raussin.) Doyen était arrivé le 10 Mars. « Alors, dit encore Raussin, on commença à parler sérieusement des arcs de triomphe. MM. Clermont, Suzan, Goulin et autres jeunes gens y travaillent. » En effet, par conclusion du 27 Juin 1774, le professeur de dessin avait été chargé de préparer les modèles des arcs de triomphe et de la décoration des portes, et il devait y employer ses élèves.

(2) On nommait ainsi les marchands dont l'influence dans l'élection aux charges municipales avait été souveraine depuis plusieurs années, notamment dans celle de M. Henry Cocquebert, écuyer, président trésorier de France, au poste de lieutenant des habitants.

(3) Jean-Baptiste Maillefer, écuyer, trésorier de chancellerie près le parlement.

Digitized by Google

lui faire voir nombre de desseins donnés par MM. Clermont, maître de dessein de la Ville, Suzan, maître..... « Comment trouvez-vous celui-ci, celui-là, cet autre-là ? » — « Mais, assez bien; oui, fort bien : il faudra cependant faire ceci à celui-là, cela à cet autre. Il y a d'excellentes idées. Laissez-moi tout cela ; je retourne à Paris, j'y ajouterai à tête reposée mes idées, je les présenterai au ministre, je lui ferai valoir ceux qui vous plaisent davantage : je vous ferai repasser ce qu'il aura adopté, et, à mon retour, je jetterai un coup d'œil sur l'exécution; je donnerai, et *gratuitement*, un coup de main à vos artistes citoyens, et je me tiendrai heureux d'avoir contribué tant soit peu à la réussite de vos projets. » — « Ah l'honnête homme ! ont dit nos sénateurs. Adieu, Monsieur ! mais, avant de partir, venez manger ma soupe. » — « Monsieur, je vous retiens pour demain, dit un autre. » — « Traitez-moi favorablement, s'écrie un troisième : venez décoëffer une fine bouteille de vin de Champagne. »

» M. Doyen, les papiers en poche, est reparti, a fait ses affaires à Paris, y a vu le ministre, lui a montré les plans, lui a fait signer ceux qu'il adoptoit, et est venu assez lestement s'établir à Reims, comme chargé du ministre de faire exécuter sous sa direction les plans agréés et signés comme dit est.

» Pauvres peintres de la ville, vos dessins sont partis, vous travaillerez en sous-œuvre, vous pourrez dire : *Sic vos non vobis*, quant à l'honneur; vous serez mal payés, petitement payés : vous verrez nos chefs forcés de suivre les idées de M. Doyen, à qui le ministre fera payer fort cher son temps et

Digitized by Google

ses peines, malgré le *gratis* qu'il a annoncé. C'est ainsi que nos pesans conseillers sont très-souvent la dupe de gens plus madrés et plus fins qu'eux. »

La morale de ce récit se déduit d'elle-même. Assurément, elle méritait d'être jouée de la sorte, la ville qui, s'écartant déjà, pour le sacre de Louis XIV, d'un usage immémorial, avait demandé à Paris les ornements et les vers qui devaient servir à l'entrée du roi (1) ; qui, venant le sacre de Louis XV, avait fait appel à l'imagination d'un habitant de Châlons, le chevalier de la Touche-Loisi (2), pour les devises et emblèmes destinés à décorer ses portes et ses arcs de triomphe, et fait venir en outre à grands frais des ouvriers parisiens pour exécuter ses idées (3) ; qui, dans la circonstance présente enfin, faisait bon marché du talent de Clermont et de ses auxiliaires, que beaucoup de villes cependant nous enviaient. On me dira peut-être que tout n'était pas compromis par-là; mais si, à l'espèce de fascination que Paris exerçait sur la confiance des magistrats, à l'attraction croissante qui accaparait à son profit la commande des ouvrages à exécuter dans les villes, on joint l'attrait que la capitale offrait déjà, ainsi que l'avouait le professeur Doyen au milieu de l'école de Reims, sur les jeunes gens qui manifestaient un goût exclusif pour la peinture et la sculpture, il faut bien avouer que l'art était perdu pour la province, et nous ne voyons pas ce qui pouvait désor-

(1) Conclus. 1654, fol. 75.

(2) Jacques-Ignace de la Touche-Loisi, chevalier du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. La Ville lui fit présent d'une épée à poignée d'argent et d'une canne à pomme d'or.

(3) Portef. 23, p. 80.

Digitized by Google

mais lui rendre cette partie si nécessaire de sa vie que possédait éminemment le Moyen-Age, qui fit la force et l'honneur de la Renaissance et même d'une partie du XVIIe siècle. Parmi les causes de cette centralisation désastreuse, on peut compter la concentration de tout dans les mains du roi et de ses ministres ; l'esprit provincial battu en brèche sur tous les points par les gouverneurs, intendants, subdélégués et agents du pouvoir, quelque soit le titre ; l'effacement de jour en jour plus profond des anciennes divisions territoriales dont les noms, conservés jusque-là, n'étaient plus un obstacle à l'unification, longtemps avant que la Révolution ne les rayât de la carte de France; l'existence à la cour devenue tellement la loi de toutes les nobles familles, que la vie en province fût regardée par ceux qui leur appartenaient comme un exil et une disgrâce; l'appel de toutes les richesses, de tous les talents dans ce centre unique, pour suffire aux besoins qui s'y multipliaient, en même temps que le luxe et l'éclat se retiraient de la province. L'établissement de Colbert, l'Académie de peinture, n'y fut pas non plus étranger. Sa naissance avait été le signal d'une véritable révolution pour l'art. Affranchi des entraves qui lui pesaient et appelé à vivre libre sous la protection du roi, il entrevit de toutes parts des perspectives dignes de ses aspirations. Mais, à mesure que s'éleva sur les débris des maîtrises vaincues l'autorité de l'Académie, et avec elle l'empire de Le Brun, son chef, aux chaînes anciennes se substitua la triple tyrannie d'un exemple que tout le monde se mit à imiter, d'un enseignement qu'il ne fut pas permis de contredire,

Digitized by Google

d'une direction à laquelle il fut à peu près impossible de se soustraire, si l'on attachait quelque prix à la réputation et aux grâces du pouvoir; avec cette circonstance aggravante que l'Académie était née dans un temps de décadence, et que tous les efforts tendirent à universaliser cette même décadence. Et comment en eût-il été autrement, quand la croyance générale, je ne dis pas des seuls membres de l'Académie, mais de tout le monde, était qu'avant elle l'art n'avait pas existé? Dès ce moment, plus d'originalité; plus d'écoles particulières, tenant leur génie du sol où elles se sont développées, des monuments et des exemples que les artistes naissants eurent sous les yeux. Partout sont rendus inutiles en quelque façon les efforts que font les villes pour encourager les arts. Leurs écoles ne sont plus que des succursales de l'Académie de Paris; sans vie propre, sans traditions à conserver, sans but avoué que de préparer des élèves pour les ateliers de Paris, ou de tenir la province au courant de la mode et de l'art parisien, elles avaient perdu leur raison d'être quand la Révolution balaya leurs débris pour les ajouter aux autres ruines amoncelées par elle.

Digitized by Google

POÉSIE

—

POUR LA POLOGNE

Par M. Achille MILLIEN, membre correspondant.

I.

LE DIALOGUE DES MORTS.

Dans l'église, à Krakow, chère à plus d'un banni
Et dont saint Stanislas est le patron béni,
Trois héros sont couchés sous le silence et l'ombre.
Le jour, quand au dehors roulent des chars sans nombre
Et que la ville au loin s'emplit de mille voix,
Près des riches piliers étendus tous les trois,
Ils dorment du sommeil qui n'est pas de ce monde,
Froids et muets. Parfois, lorsque le canon gronde
Ou que les lourds caissons sonnent sur le pavé,
Pour menacer le peuple aux Kosaques rivé,
On entend un bruit faible et sourd comme une plainte
S'élever tour à tour des tombeaux dans l'enceinte ;
On entend des soupirs expirer vaguement.
Mais à l'heure où la nuit se déploie, au moment
Où le fracas du jour s'apaise dans les rues,
Où, ne pouvant chasser les ténèbres accrues,
Un pâle cierge tremble à l'autel déserté,
Qui donc réveille ainsi cette immobilité ?

Digitized by Google

Qui donc fait retentir l'église solitaire ?
C'est une voix soudaine et qui vient de la terre :
Chacun des trois cercueils jette un lugubre accent
Qui monte vers la voûte et meurt en gémissant.
« Le jour est-il levé ? Faut-il dormir encore ?
» J'ai cru voir dans ma tombe une clarté d'aurore ! »
Ainsi parle celui qui fut *Sobieski*.
— « Le jour est-il levé ? dit *Poniatowski;*
» Je suis las du sommeil ; je sens le sol qui vibre
» Et qui bondit sous moi comme une terre libre ! »
Et ces deux mornes voix trouvent un morne écho :
— « Le jour n'est pas levé, répond *Kosciusko;*
» Naguère un éclair rouge a percé mes ténèbres,
» La terre a tressailli sous mes pierres funèbres ;
» Hélas ! frères, l'éclair n'a brillé qu'un moment :
» La nuit est revenue et l'engourdissement !
» Je n'ai pas encor vu l'essor de l'Aigle blanche ;
» Son aile est reployée et sa tête se penche
» Jusqu'à ce que..... Dormons ! le jour n'est pas levé,
» Laissons couver le feu qui n'est point avivé ! »

Et les guerriers défunts rentrent dans le silence,
Tandis qu'au front des tours la cloche se balance,
Et qu'un ciel blafard luit sur le front attristé
Qui n'a pas ton soleil, splendide liberté !

Décembre 1862.

II.

APRÈS LE COMBAT DE WENGROW.

Ombres, réveillez-vous ! Est-ce la délivrance,
Ce bruit de fers qu'on brise et ces cris d'espérance ?
Est-ce le jour, enfin ? Le peuple révolté

Digitized by Google

Se dresse au nom de Dieu devant l'iniquité.
Ils sont debout ! Traqués, sans armes et sans vivres,
Mais prêts à la souffrance, à la lutte, et tous ivres
De l'héroïque ardeur qui souffle sous leurs cieux,
Foulant du pied leur chaîne, ils périront joyeux !
Les voici, défiant, ces faucheurs intrépides,
Le choc renouvelé des escadrons rapides,
Au refrain des vieux chants qu'ils entonnent en chœur,
Un fer débile au bras, l'enthousiasme au cœur !

Victimes de Wengrow, ô jeunesse immortelle !
Dans son trésor sacré l'histoire garde-t-elle,
Pour en faire un exemple offert au temps futur,
Un dévouement plus beau que le vôtre et plus pur ?
En traçant votre nom je découvre ma tête.
Où donc, pour vous chanter, où donc est un poète ?

—Venez, leur dit la mort.— Prends-nous, car nous voici!
De ta plaine, Wengrow, on dira : C'est ici
Qu'immolant leurs vingt ans au salut de leurs frères,
Les héros ont trouvé leurs couches funéraires.
C'est ici que chacun, en s'armant, s'écria,
Dans sa virile foi : Jésus et Maria !
Vers l'ennemi tonnant à la fois ils coururent,
Et, frappés au visage, à la fois ils moururent,
Ainsi qu'on doit mourir pour son peuple et son Dieu !
Combattants égorgés, jeunes hommes, adieu !
Adieu, mais soyez fiers ! Plus noble sacrifice
Ne fut jamais offert à l'austère justice.
Adieu, mais soyez fiers ! car si vous êtes morts,
Vous fûtes ce jour-là, du moins, libres et forts,
Et grands ! Tomber ainsi, c'est mieux qu'une victoire !
Ensevelissez-vous dans votre vive gloire,
En pensant que ce jour ne sera point perdu.
Vos restes dépouillés, votre sang répandu,
Versant dans vos sillons le feu des chaudes sèves.

Digitized by Google

Feront bientôt germer une moisson de glaives.
Oui, lorsque ses enfants savent si bien périr,
Un peuple doit revivre et son nom refleurir.

Bois donc, France du Nord, Pologne, sol des braves,
Pour que ton sein fécond ne puisse pas tarir,
Pour allaiter des cœurs ardents comme des laves,
Bois le sang de tes fils morts ou qui vont mourir !
Le jour est près encore, où le sang de la France
En flot rouge et fumant coulait avec le tien :
Si le destin jaloux trahit notre espérance,
Il ne brisa jamais notre intime lien.
Ah ! la France, aujourd'hui, verrait-elle immobile,
Ton flanc subir le knout du Kosaque vainqueur ?
Est-ce vrai que son bras, vieillissant et débile,
Ne pourrait plus aller partout où va son cœur ?...
Souriez froidement, dites que c'est un rêve,
Dites qu'un doigt fatal a scellé le passé,
Criez vite au malheur quand la Pologne lève
Son front que le talon d'un czar a fracassé.
Raillez la nation follement insoumise
Qui s'épuise à jamais en un stupide effort
Et ne veut point dormir lorsqu'on la martyrise ;
Substituez au droit la raison du plus fort !
Moi, je crois que l'accent du juste qu'on immole
Est du Médiateur tôt ou tard entendu,
Et sur le tyran, fier de son sceptre frivole,
Je vois le fer vengeur qu'un fil tient suspendu !

Hélas ! ma voix est impuissante,
Mes chants sont vains, quoique je sente
Dans ma poitrine frémissante
Tressaillir un cœur indigné ;
Mais j'atteste la Providence ;
Je vois Dieu peser en silence
Dans son éternelle balance

Digitized by Google

Le sort d'un peuple bâillonné,
Toutes ses peines endurées,
Et ses croyances torturées,
Et les larmes qu'il a pleurées
Et le sang pur qu'il a saigné !

14 Février 1863.

Digitized by Google

L'EXIL DE L'ART

Par le même.

Aux jours de défaillance où l'on vit terre à terre,
Quand des mâles labeurs chacun veut s'affranchir
Et, lassé d'obéir à la pensée austère,
N'a qu'un vœu : le bien-être, et qu'un but : s'enrichir ;

Lorsque l'énervement courbe la multitude
Sous le niveau brutal des grossiers appétits ;
Quand partout, sans remords et sans inquiétude,
S'inclinent vers le sol les cœurs appesantis ;

Se vouant âme et corps à l'inerte matière,
Quand le peuple servile est bien près de trouver
Le vieil honneur trop rude et la vertu trop fière
Et demande déjà : « Pourquoi les conserver ? »

L'Art étouffe, au milieu de l'atmosphère impure.
Sur la terre brumeuse il est seul, il a froid ;
Dans la contagion il erre à l'aventure
Et ne peut échapper au bourbier qui s'accroît.

Il s'écrie, il appelle... en vain : on le renie !
Et l'Art, ce fils du ciel, aurait bientôt péri,
S'il ne fuyait un air chargé d'ignominie
Et contre le fléau ne trouvait un abri.

Il regarde : au-dessus de cette mer houleuse

Digitized by Google

Dont le flot corrompu s'amoncelle et qui bout,
En cherchant un asile à son aile frileuse,
Il aperçoit encor quelques hommes debout.

Debout de loin en loin, le front haut, le pied ferme,
Pareils à des rochers dans l'océan épars,
Immobiles, tandis que l'onde les enferme
Et d'un stérile effort les bat de toutes parts.

Sereins dans le tumulte, ils dominent la foule;
Le feu de l'or maudit n'a pu les embraser;
Et virils malgré tout, le niveau qui les foule
Les froisse et les meurtrit, mais sans les abaisser.

Ils savent demeurer droits parmi ceux qui rampent;
Ils savent, parmi ceux qui regardent en bas,
Contempler les hauteurs où leurs cœurs se retrempent,
Prêts à tous les travaux comme à tous les combats.

Le serpent tentateur vainement les épie;
Ils n'ont point fait fumer l'encens des mauvais jours,
Renversé leur autel par un salaire impie,
Prostitué leur foi, leur culte et leurs amours.

Et l'Art abandonné les compte et les salue;
Il les avait sacrés, il les couronne encor,
Il se confie aux soins de leur phalange élue
Et leur touche le front avec sa bouche d'or.

De ces âmes d'élite il fait ses sanctuaires;
Il va s'y reposer, calme, en les fécondant;
Il y répand à flots ses chauds électuaires,
Il y conserve intact l'enthousiasme ardent.

Il y chante, il y prie... Aussi longtemps que dure
Le vertige insensé par qui l'Art est banni,

Digitized by Google

Aussi longtemps, vengé de l'affront qu'il endure,
Le grand exilé reste en son temple béni.

Fidèle à ses destins, oh ! que je voudrais être
Un des hommes choisis qui lui gardent leur foi !
Si la foule les heurte et peut les méconnaître,
La blanche Muse vient leur enseigner sa loi.

Oui, le poète obscur, ô maîtres, vous envie.
Dussé-je tous les jours lutter, lutter en vain
Et dans un œuvre amer suer toute ma vie,
Je voudrais comme vous porter le sceau divin !

Vous qui sentez le beau, vous qui servez le juste,
Vous les prédestinés et les prêtres de l'Art,
Puisqu'un Dieu vous donna la mission auguste,
Arborez-la, vaillants, ainsi qu'un étendard !

Exempts de la torpeur et de l'instinct vulgaire,
Loin des vils intérêts, veillez au feu sacré ;
Sur le peuple assoupi, qui ne vous entend guère,
Versez avec espoir votre verbe inspiré.

Les yeux vers l'horizon plein d'ombre et de mystère,
D'un accent prophétique invoquez l'avenir ;
Préparez le chemin du progrès salutaire,
Du progrès cher à Dieu qui doit bientôt venir.

Bientôt, demain peut-être, aux âmes qu'il ravive
Un souffle d'espoir libre et de fécondité
Apportera d'en haut une étincelle vive
Du foyer qu'entretient l'immortelle clarté.

L'Art alors agrandi quittera sa retraite ;
Il verra tout-à-coup son essor acclamé ;
Le peuple, électrisé par la flamme secrète,

Digitized by Google

Récoltera le grain que vous aurez semé.

Près de vous cependant, comblant votre victoire
Et posant l'auréole à votre front pâli,
Un archange viendra, disant : « Je suis la Gloire,
» Et je couronne en vous le devoir accompli ! »

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE

DU JEUDI 30 JUILLET 1863 (1).

DISCOURS D'OUVERTURE

Prononcé par M. LESEUR, président.

MESSIEURS,

En m'appelant au périlleux honneur d'inaugurer cette solennité, vous avez sans doute voulu montrer que l'égalité la plus absolue présidait aux révolutions annuelles de notre paisible république, et que

(1) Elle était présidée par M. Leseur, président annuel, ayant à sa droite S. E. Mgr le cardinal Gousset, président d'honneur, et M. le docteur Landouzy, vice-président ; à sa gauche, M. Loriquet, secrétaire général, et M. Mennesson, trésorier. M. Maridort, retenu par une maladie grave, manquait au bureau, où il devait prendre place comme secrétaire-archiviste.

A la fin de la séance, M. le trésorier a proclamé le résultat des concours de l'année 1863.

Digitized by Google

vos suffrages ne dédaignaient pas de s'adresser au plus humble et au plus obscur d'entre vous.

Quelque précieuse que soit cette distinction, aujourd'hui que je me trouve en face de la tâche qu'elle m'impose, je n'ose vous en remercier : je n'ai pour la remplir ni l'autorité, ni l'expérience de mes devanciers, ni surtout cette parole habile qui vous captivait l'an dernier, et dont les échos vibrent sans doute encore dans vos souvenirs ; mais j'espère en votre bienveillante indulgence qui ne saurait m'abandonner dans ce poste difficile où elle m'a placé.

On rapporte qu'une noble dame de la cour du grand roi, ayant devant elle un des sites les plus pittoresques de la Loire, ne trouvait pour exprimer ses impressions d'autres paroles que celles-ci : « C'est un assez beau fleuve pour un fleuve de province. » L'auteur de *Vert-Vert* a reproduit cette pensée, et dans sa comédie du *Méchant*, il fait dire à son héros, parlant de sa fiancée, dans un accès de fatuité : « Elle avait de beaux yeux pour des yeux de province. »

Ces hautaines appréciations, expression exagérée de préjugés d'un autre temps qui n'ont plus que le don d'étonner aujourd'hui, n'ont rien changé à l'état vrai des choses ; la Loire n'en est pas moins restée le fleuve le plus gracieux de la France, et les yeux de province n'en sont pas moins des yeux fort beaux.... quand ils le sont.

Les académies de province, elles aussi, ont vu leur naissance accueillie ou par des dédains intéressés ou par des épigrammes plus ou moins rajeunies : devait-on s'en étonner ? N'est-ce pas au contraire la

Digitized by Google

façon d'être naturelle de l'esprit français, et n'est-ce pas toujours ainsi qu'il souhaite la bienvenue et qu'il fait cortége aux institutions nouvelles, quelles qu'elles soient? Mais heureusement les épigrammes ne survivent guère aux sourires éphémères qu'elles font naître, et le temps n'est plus où, lorsqu'on parlait en public des académies de province, il fallait en justifier l'existence. Les hauts témoignages d'encouragement qu'on leur a donnés, les liens qu'on s'est efforcé d'établir entre elles, les concours auxquels récemment encore elles ont été conviées, indiquent assez l'importance qu'on attache à leur mission. Il eût été, du reste, bien étrange qu'à une époque où la puissance de l'association était universellement reconnue, et, s'appliquant à tout, fécondait tout ce qu'elle touchait, les choses de l'intelligence et de l'esprit fussent la seule richesse qu'on ne pût mettre en societé; et à Reims, moins que partout ailleurs, il devait en être ainsi.

Ce n'est pas, Messieurs, quand une société savante se réunit pour célébrer, comme la nôtre, son vingt-troisième anniversaire et s'est conquis tant de sympathies, qu'il peut paraître nécessaire de signaler les services qu'elle a rendus.

Le fait seul de son existence n'en est-il déjà pas un par lui-même? N'en est-ce pas un que d'offrir à toutes les intelligences actives d'une grande ville, à quelque opinion qu'elles appartiennent, un terrain neutre sur lequel elles puissent se réunir sans se heurter? Les unes trouvent là tout à la fois un but et un aliment à leur féconde activité; les autres, et c'est le plus grand nombre, n'y apportent que leur amour du bon et du beau, des sciences et des

Digitized by Google

lettres qui en sont l'expression la plus élevée. N'est-ce pas une chose salutaire que de susciter, à l'aide de ces séances publiques, une occasion solennelle de rappeler à tous que les intérêts matériels ne sont pas les seules destinées de l'homme, et qu'il en est de plus hautes vers lesquelles doivent tendre ses pensées et ses efforts ?

N'est-ce pas un bienfait signalé que d'ouvrir à tant d'esprits amis des nobles études des asiles d'un accès facile, où, en dehors des passions et des affaires, ils rencontrent, ne fût-ce que pour quelques heures, un abri contre le poids du jour et les ardeurs de la vie réelle, et où ils viennent se retremper à ces sources aimées des souvenirs les plus purs et des seules jouissances humaines qui n'aient pas d'amertume ?

A ces questionneurs sceptiques ou ingrats qui s'obstineraient encore à douter de l'utilité de vos réunions, ne seriez-vous pas fondés enfin à répondre comme le vieillard de La Fontaine :

Nos arrière-neveux vous devront cet ombrage.
— Eh bien ! défendez-vous au sage
De se donner des soins pour le plaisir d'autrui ?

Cependant les académies de province ne vivent pas seulement pour elles-mêmes et pour la satisfaction de ceux qui en font partie ; elles ont toutes tenu à honneur de manifester leur action au dehors par des œuvres durables de nature à aider au progrès des sciences ou des lettres ; mais de tous leurs titres à l'estime et à la reconnaissance du monde savant, le plus sérieux et le plus incontestable, c'est la part si large qu'elles ont prise au développement des études historiques en France.

Digitized by Google

Parmi les travaux de l'intelligence qui feront le plus d'honneur à notre époque, les études historiques tiennent assurément le premier rang.

L'histoire, en France du moins, avait été depuis longtemps détournée de sa véritable voie, et l'on a peine à croire aujourd'hui qu'il ait fallu les leçons des maîtres pour enseigner que les évènements passés ne devaient être racontés que sous les couleurs et avec la physionomie qui leur étaient propres, et qu'en matière de récits historiques la vérité valait mieux que l'élégance.

La révolution avait creusé un abîme entre la société ancienne et la société moderne, et l'on avait promptement oublié des institutions dont il pouvait être alors dangereux de se souvenir. C'est à peine si, d'une rive à l'autre, on distinguait un passé qui, quoique d'hier, semblait se perdre dans le lointain.

Quand la paix se fut assise dans les esprits et que la nouvelle école historique eut fait comprendre que ce n'était qu'aux sources mêmes que l'historien devait aller puiser ses inspirations, et que, pour peindre avec exactitude les mœurs, les usages et les passions d'autrefois, c'était aux contemporains seuls qu'il fallait emprunter les détails et les récits, d'infatigables chercheurs se mirent en route vers ce passé détruit, afin d'emprunter à ses ruines leurs leçons et de dérober à ses monuments leurs secrets.

Les académies de province s'unirent des premières à ce mouvement et entrèrent ainsi en possession de leur véritable mission.

Sous des plumes patientes et laborieuses se ranimèrent et revécurent, comme par enchantement, de puissantes organisations municipales où l'on voyait

Digitized by Google

avec surprise, peut-être même avec envie, se mouvant côte à côte, un pouvoir central tout puissant qui savait se maîtriser et se contenir, et des libertés précieuses qu'on savait défendre ; abritées sous des institutions fortes et tutélaires, les villes apparaissaient maîtresses d'elles-mêmes, s'administrant à leur gré, ne demandant qu'à leur propre fonds les aliments de toutes les activités, littéraire et artistique aussi bien qu'industrielle et commerciale ; se faisant une loi de n'être tributaires que d'elles-mêmes et de ne demander qu'à leurs seules ressources, comme à leur seule initiative, ces écoles qui devaient leur donner tant d'éclat, ou ces monuments, leur parure et leur orgueil ; et, en un mot, sans rien perdre des liens de l'unité nationale, échappant aux entraves et aux ennuis de l'uniformité.

Dans ces cadres non sans grandeur se détachaient des figures graves et austères de citoyens distingués, alliant aux soins de leur profession ou de leur industrie un amour éclairé des arts et des lettres, aimant avant tout leur cité et donnant plus d'une fois pour la défense de ses priviléges des preuves de ce courage civil, le seul qu'on ait osé nous contester ; commandant aux affaires sans se laisser commander par elles ; bornant leurs désirs et partant leurs besoins, ils utilisaient de studieux loisirs à travailler sur eux-mêmes, et ne croyaient pas perdre leur temps en l'employant à devenir des hommes vraiment dignes de ce nom. Emportés par une fiévreuse ardeur de mouvement et d'attrait vers les choses extérieures, nous courons répandant et dissipant les heures par les chemins aux quatre coins de l'espace, jusqu'à ce que la mort nous surprenne, pensant à tout, sauf à

Digitized by Google

vivre ; eux, ils doublaient leurs jours en les consacrant à la grandeur et à l'ornement du foyer domestique, et ils savouraient sagement la vie que nous dévorons sans la goûter.

Peut-être est-ce à ces révélations historiques de nos anciennes existences municipales que l'on doit d'avoir vu surgir cette grave question, aujourd'hui à l'ordre du jour, de la décentralisation ; le mot est peu académique, mais l'idée qu'il exprime est en ce moment la préoccupation de tous les publicistes. L'avenir garde parmi ses secrets la solution de ce grand problème ; si elle doit se traduire un jour par un bienfait public, les académies de province pourront se rendre ce témoignage de n'y être pas restées étrangères.

Au premier rang de ces puissantes et vivaces municipalités, si intéressantes à étudier, Reims tenait fièrement sa place. Des travaux considérables, des monographies savantes que vous avez consacrés à son histoire, le publient assez haut. Vous avez beaucoup fait, il reste beaucoup à faire ; pour tous, historiens, savants, artistes, moralistes, il y a là une mine d'une richesse inépuisable. Ce sujet avait déjà séduit un historien célèbre et l'avait si heureusement inspiré, que M. Augustin Thierry (1), en rendant à ce livre d'Anquetil la justice qui lui est due, n'hésite pas à dire qu'il était de nature à faire espérer que la France pourrait trouver dans son auteur l'historien qu'elle attend encore. Ce n'est là toutefois qu'un essai qui s'arrête à l'époque la plus intéres-

(1) *Lettres sur l'histoire de France*, lettre IV.

Digitized by Google

sante de l'histoire de Reims, au point de vue surtout de l'accueil que les arts allaient y recevoir.

On se ferait, en effet, difficilement une idée de la vivacité du mouvement intellectuel et artistique qui, sans nuire au développement de son industrie et de son commerce, a animé la cité rémoise durant les trois derniers siècles : peinture, sculpture, gravure, imprimerie, orfèvrerie même, tous les arts y florissaient à la fois et avaient dans les Colin, les Nanteuil, les Hélart et les Jacques des représentants qui trouvaient, notons-le, dans leur patrie même, l'emploi et le prix de leurs talents, et y attachaient leurs noms à des œuvres remarquables qui ont triomphé de l'oubli.

Sous le patronage éclairé des archevêques, une université illustre attirait à ses cours des écoliers nombreux ; la théologie, la philosophie, les lettres, trouvaient leurs chaires entourées ; le droit avait ses écoles, la médecine avait aussi les siennes et assez célèbres pour trouver grâce devant l'humeur frondeuse de Guy Patin (1) et mériter ses éloges : de toutes ces institutions, c'est la seule que Reims ait vue se relever, et l'éclat qu'elle emprunte au nom de son savant directeur (2) ne lui laisse rien à envier à son aînée.

En même temps que Reims se composait ainsi une histoire locale si féconde et si riche, elle ne cessait pas de rattacher par de glorieux anneaux son nom à toutes les époques saillantes de notre histoire nationale. Je ne veux pas énumérer cette longue suite de prélats fameux, témoins augustes

(1) Guy Patin, lettre CCLVII, 27 Mai 1661.

(2) M. le docteur Landouzy, enlevé depuis, si prématurément, à la science et à ses amis.

Digitized by Google

des promesses de tant de rois, et qui ont donné souvent le spectacle que nous contemplons encore aujourd'hui avec respect, de la science et de la vertu unies sous la pourpre romaine. Je ne veux pas citer Colbert, dont le nom seul suffirait à l'illustration d'une cité. Je ne remonterai pas au-delà du dernier siècle.

Dès le début de ce XVIIIe siècle, au moment où la société se précipitait dans tous les désordres effrénés des mœurs de la régence, l'année même où le système de Law allumait dans les esprits la fièvre de l'agiotage, un homme mourait à l'ombre d'un de ces établissements modestes dont il avait jeté le premier germe à Reims, sa patrie, et dont les rameaux devaient bientôt s'étendre sur les deux mondes. Il s'était fait petit pour aller aux petits, pauvre pour aller aux pauvres, semant parmi les masses délaissées la précieuse aumône de l'instruction chrétienne ; il mourait, n'ayant que Dieu dans le secret de la destinée de son œuvre, et laissant les exemples de sa vie de chasteté, de dévouement et de renonciation volontaire aux richesses comme une éloquente protestation contre la dépravation, l'égoïsme et la cupidité de l'époque. Cet homme, j'allais dire ce saint, digne de l'envie du ciel, vous l'avez nommé : c'était Jean-Baptiste de La Salle. Plus tard, quand s'ouvrirent ces polémiques ardentes d'opinions et de systèmes, prélude de la révolution, un des plus vaillants jouteurs fut un enfant de Reims, Linguet, payant de sa vie ses audaces, revendiquant jusqu'au sein du tribunal révolutionnaire le fatal honneur d'avoir brigué la défense du roi-martyr, et rachetant par l'héroïsme de sa mort les quelques écarts de son

Digitized by Google

existence agitée. A quelques mois de là, quand l'infortunée Marie-Antoinette comparaissait devant ceux qu'on ne peut appeler ses juges, c'était aussi un Rémois, Tronsson-Du Coudray, qui se levait pour sa défense. Et, enfin, au commencement du siècle présent, quand l'histoire était tout entière sur les champs de bataille, Reims fournissait encore à ces luttes épiques un soldat dont le bronze perpétuera le nom.

Certes, ce sont là de grands souvenirs, qu'il est bon d'évoquer souvent dans le pays auquel ils appartiennent. Déjà vous en avez fait le sujet de ces publications importantes par lesquelles vous aimez à démontrer votre fidélité à la devise que vous vous êtes choisie; mais il reste encore dans ce champ fécond plus d'une gerbe à moissonner.

On se plaint, et non sans raison, de ce qu'en France l'histoire nationale, j'entends l'histoire vraie, n'est pas assez connue ; c'est cependant un des moyens les plus efficaces de moraliser les peuples : l'histoire, c'est l'écueil signalé et vu du port, c'est l'expérience moins l'épreuve. Mais si l'histoire nationale est négligée, que doit-on dire de l'histoire locale ? Combien de gens naissent, grandissent et meurent dans un pays, sans même se douter de son passé ni de la part qui lui appartient dans les annales de la patrie ! Que d'exemples perdus ! Que d'enseignements oubliés ! C'est la tâche des sociétés savantes de les remettre en mémoire et de les populariser; et c'est assurément un rôle digne d'elles que de pouvoir comme vous dire à la ville dont elles sont les hôtes : « Vous êtes une grande et noble cité ; restez fidèle aux leçons et aux traditions de vos pères. Ce

Digitized by Google

passé glorieux dont le récit vous émeut, c'est le vôtre ; ces figures de citoyens dévoués, de grands hommes, de saints même que nous mettons en lumière, ce sont vos portraits de famille. Apprenant ce qu'ils ont fait, vous saurez ce que vous devez faire ; vous rappeler ce qu'ils ont été, c'est vous rappeler ce que vous devez être. — *Noblesse oblige.* »

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE L'ANNÉE

Par M. Ch. LORIQUET, Secrétaire général.

MESSIEURS,

La lecture des catalogues d'autographes ne passe pas pour être amusante, ni même instructive, aussi la laisse-t-on assez communément aux gens qui ont le goût de ces sortes de curiosités ou à ceux qui par état sont obligés de s'y intéresser, c'est-à-dire aux bibliothécaires. Eh bien! c'est une erreur : je trouve, quant à moi, avec le rédacteur d'une revue littéraire justement estimée, que peu de lectures offrent plus de renseignements utiles et d'agrément que celle d'un catalogue d'autographes un peu détaillé. Figurez-vous une lanterne magique où viennent successivement se pourtraire eux-mêmes dans le déshabillé involontaire des épanchements intimes, avec leurs passions, leurs sentiments et leurs travers, s'ils en ont, des personnages de toute condition, de tout âge, de tout pays. On en apprend quelquefois par ces petits tableaux plus que dans de longs articles biographiques ou historiques, et la signature est garant de leur vérité.

Digitized by Google

Que pensez-vous, par exemple, de ce billet qu'Andrieux adressait à Campenon, à la date du 23 Mai 1830? Je voilerai légèrement la crudité de quelques expressions.

« Mon cher ami, dans notre Académie, c'est à qui ne fera pas. Cette pauvre Académie est une vieille femme qu'on a peut-être grande envie d'épouser, mais à condition de ne pas aller au-delà des épousailles..... »

Cet aveu n'est pas neuf certainement, mais venant d'un homme tel qu'Andrieux, il doit être enregistré. Je me hâterai toutefois de vous dire que s'il est permis à la plus ancienne société savante de France de se reposer à l'ombre des palmes académiques, parce que ses membres ont fait leurs preuves avant d'y être admis, parce que ses paroles sont des oracles et ses jugements des arrêts, parce qu'elle vit de l'estime et des hommages qui l'environnent, et que son existence même est un honneur et un besoin pour l'Etat, il n'en est pas ainsi des académies de province. Celles-ci doivent conquérir leur place au soleil, et elles sont obligées à d'incessants efforts pour s'y maintenir. On ne les prend au sérieux qu'à la condition de les voir constamment sur la brèche ; on les croit mortes ou agonisantes, si elles passent un jour sans faire acte de vie, sans travailler, sans produire. Celle qui ne subsisterait plus que de la réputation que lui ont faite ses fondateurs, serait bien près de sa fin ; celle qui ne pourrait, chaque année, montrer une abondante moisson de travaux accomplis, ferait peu d'honneur au sol qu'elle a promis de féconder.

De là, Messieurs, la nécessité pour les académies

Digitized by Google

de province d'une publicité régulière qui porte à la connaissance des savants, des littérateurs, des hommes d'étude, les recherches, les observations, les œuvres de l'esprit qui se sont produites au sein de leurs réunions. De là aussi l'obligation de ce retour annuel sur elles-mêmes, de cet inventaire périodique dont la charge est dévolue à leurs secrétaires généraux, et pour lequel je suis devant vous en ce moment.

Vos intérêts, Messieurs, pouvaient être confiés à des mains plus habiles ; ils ne pouvaient l'être, du moins, à un cœur plus dévoué à l'honneur de la science et des lettres, à celui de notre ville, à celui de l'Académie.

Chaque année, j'ai de nouvelles productions de M. Boucher de Perthes à signaler. Qui d'entre vous, d'ailleurs, n'a entendu parler de M. Boucher de Perthes et du bonheur avec lequel les armes ou instruments en silex, couteaux, fers de lances, ciseaux, haches et autres débris laissés dans le sol par les populations primitives s'amassent sous la pioche intelligente de ses ouvriers ? L'apparition d'un crâne humain parmi ces débris a soulevé récemment sur la tête de cet infatigable pionnier de la science sinon des orages, du moins les opinions contradictoires des géologues des cinq parties du monde. La querelle sur cette mâchoire illustre sans s'en douter n'est pas terminée ; ce que vous en dira dans un instant M. le docteur Luton (1) me dispensera d'en parler plus longuement.

Tout ce bruit ne saurait atteindre notre compatriote, M. Coulvier-Gravier, et l'empêcher de poursuivre ses études de prédilection du haut de l'obser-

(1) Voyez p. 90 de ce volume le travail de M. Luton.

Digitized by Google

vatoire qui lui a été ménagé au palais du sénat. Il en a consigné les résultats dans un nouvel ouvrage intitulé : *Précis sur les météores et les lois qui les régissent.*

M. Jamin a publié de son côté de savantes *Leçons sur les lois de l'équilibre*, et de nouvelles lumières ont jailli de ses *découvertes sur le spectre*, dont M. Maridort ne tardera pas, espérons-le, à nous rendre compte.

Quelque désir qui nous retienne à la suite de nos savants correspondants dans ces hautes régions de la science, il nous faut concentrer nos regards sur de moindres objets et les abaisser jusqu'aux infiniment petits de ce bas monde.

Rien de plus humble que la fraise ; on l'a souvent comparée sur ce point à la violette, et la comparaison qu'un spirituel orateur de l'année dernière disait clocher ordinairement du pied gauche ou du pied droit, me paraît se soutenir ici sur ses deux pieds. Comme la violette, en effet, la fraise sait nous attirer et nous dire où elle se cache ; et quand nous sommes en possession de l'une ou de l'autre, le parfum est égal, aussi suave, aussi persistant. Il n'est pas jusqu'à cette qualité qui ne leur soit commune, que l'une comme l'autre s'est perfectionnée pour notre plaisir au point de se reproduire en quatre saisons de l'année. M. de Lambertye, notre correspondant de Chaltrait, veut absolument que cette production continuelle, contrariée pendant plusieurs mois par les frimas, ne soit pas une simple promesse, mais une vérité. Après la culture forcée du concombre et des autres cucurbitacés, il veut nous apprendre, cette année, celle du fraisier. Choix des variétés, construction des abris et organisation du matériel de

Digitized by Google

culture, emploi des divers moyens de chauffage, du thermosiphon en particulier, soins à donner aux plantes, destruction des animaux nuisibles, emballage même des fruits : rien ne manque à cette partie du *Traité général de la culture forcée* pour amener la fraise en abondance sur nos tables en hiver comme en été. M. de Lambertye n'oublie qu'une chose, je crois : c'est de nous garantir la qualité en même temps que la quantité.

Après avoir cueilli la fraise, que son parfum nous révèle à la surface du sol, il suffit souvent que nous levions la tête pour que nos yeux rencontrent la rose ou que l'odeur qui lui est propre signale sa présence. Si vous voulez, Messieurs, étudier cette fleur et l'arbrisseau qui la porte, vous connaissez votre guide. L'*Histoire de la Rose*, que vous a lue M. Jullien, l'an dernier, n'était, il est vrai, qu'une introduction, mais elle annonçait une étude complète sur la reine de nos jardins ; et si le législateur de cette culture vous a fait tort en grande partie du traité qu'il préparait, c'était pour vous surprendre agréablement par l'apparition soudaine d'un volume où rien n'est oublié pour vous rendre habiles à l'entreprendre. L'histoire elle-même de la rose s'y est augmentée de nouveaux et intéressants chapitres, depuis la rose d'or des papes et le miracle de la reine Elisabeth de Hongrie, jusqu'à Fleurette, ce premier amour qui fit pendant quelque temps du Béarnais un infatigable jardinier. Comme le futur roi de France, ainsi que M. Jullien nous y convie, nous aimerons la rose, Messieurs ; nous planterons, nous grefferons, nous marcoterons le rosier, nous sèmerons même, sans nous effrayer de la lenteur que mettront nos espé-

Digitized by Google

rances à se réaliser, sans craindre trop non plus les blessures passagères que nous pouvons rencontrer autour de la rose, puisqu'il n'est pas en ce monde de roses sans épine non plus que de bonheur sans mélange.

Mais voici qu'une autre culture vous appelle à la suite de M. Guyot. Vous pressentez qu'il s'agit de l'une des richesses principales de la France, et en particulier de ce département, de la vigne; car vous n'avez pas perdu le souvenir des essais tentés non loin de Reims par notre habile correspondant. Chargé d'une mission spéciale de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics dans les contrées viticoles de la France, M. Guyot vient de publier les observations qu'il a faites l'an dernier dans les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie, du Jura, de l'Ain, de la Loire et du Rhône. Le choix des plants, le mode de plantation, la conduite et la taille, les différences même dans la manière de vendanger ou dans le pressurage, sont successivement l'objet de son examen. A ne considérer cette étude que sous l'un de ses principaux aspects, les vignes plantées en arbres à Evian, en haies à Thonon, en courgées dans le Jura, en hautains ou en treillons à Belley, en perches à Treffort-Revermont, en pyramides à triple souche au Côtes-Roties, diffèrent assez pour qu'on ait, sinon à choisir entre ces divers modes, du moins à y prendre quelque pratique utile pour l'appliquer à une culture modèle, eu égard aux exigences de l'exposition, de la disposition et de la richesse du terrain.

Nos viticulteurs ne peuvent manquer de trouver leur profit à étudier tous ces systèmes avec M. Guyot,

Digitized by Google

particulièrement celui qui a été adopté au château de Savigny, près de Beaune, et qui lui paraît réunir les meilleures conditions de la fécondité et de la vigueur des vignes.

Vous vous rappelez qu'au printemps dernier, des travaux de réparation furent faits au musée de la Ville. Une poutre, dégagée des plâtres qui la recouvraient, avait été trouvée cassée et pourrie à l'une de ses extrémités. Là s'était établi un vaste champignon que le conservateur s'empressa de soumettre à l'examen de l'Académie. La détermination de l'espèce de ce parasite fut l'occasion pour M. Luton et M. Jullien de vous faire connaître le mode de reproduction des champignons et les circonstances favorables au développement de quelques plantes parasites.

Passer d'un champignon de la plus mauvaise qualité comme comestible à la pellagre, cela me serait permis peut-être, si la misère et la mauvaise nourriture étaient encore, comme on le prétendait jusqu'ici, l'une des causes principales de cette maladie. Il n'en va plus ainsi, vous le savez. Je vous rappellerai donc sans transition les observations faites par M. Landouzy dans les Landes, en Espagne et en Italie, qui lui ont démontré que la pellagre a dans ces contrées les mêmes caractères que dans la Champagne, et que les causes auxquelles on l'imputait n'y ont pas plus d'influence qu'ailleurs. Si dans les Asturies, par exemple, où règne la misère et où le maïs est la base de l'alimentation, la pellagre est endémique, en Aragon, province où règnent l'abondance et l'aisance, où l'usage du maïs est inconnu, la pellagre se retrouve avec les mêmes caractères et la

Digitized by Google

même intensité. Ainsi en est-il des endémies pellagreuses de toutes les contrées, comme l'expose encore M. Landouzy dans sa lettre au docteur Balardini.

M. Luton vous a fait connaître de nouveaux cas d'introduction, dans les organes digestifs, d'un corps étranger qui en a parcouru toute l'étendue sans inconvénients pour le sujet. J'en citerai un seul exemple. Il s'agissait d'une pièce de 1 franc avalée par un enfant de trois ans, qui la rendit au bout de trente-six heures, et n'éprouva d'autres souffrances, à cette occasion, que celles qu'il devait à l'émétique maladroitement administré, avant l'arrivée du docteur, pour l'en débarrasser.

Quant à l'oxydation de certains métaux, infailliblement funeste dans d'autres conditions, elle devient impossible dans l'intestin, tant à cause du manque d'air que parce que le métal s'y recouvre d'un dépôt calcaire.

Il n'est pas jusqu'au verre pilé, dont l'innocuité sur les voies digestives ne soit parfaitement prouvée. Avis aux ménagères qui comptent s'en faire une arme terrible contre les souris et les rats : il leur faut employer d'autres moyens de destruction, sinon rats et souris courront et pulluleront au logis comme devant.

Aux exemples, cités par divers membres, d'aiguilles absorbées et sortant par une partie quelconque du corps, par un membre, notamment ; de coups d'épée et de balles traversant le corps d'outre en outre sans que mort s'ensuive, M. Luton en ajouta de son côté qui prouvent que l'introduction de corps étrangers dans le cœur lui-même, avec lésion des tissus de cet organe, n'est pas toujours une cause de mort.

Digitized by Google

Je signalerai encore en médecine la lettre sur deux cas de catalepsie composée, par M. le docteur Ancelet, de Vailly-sur-Aisne.

Qui n'a mesuré avec effroi, en posant le pied sur un trottoir à l'angle de nos rues, l'ouverture béante par laquelle les eaux se déversent dans l'égout et les accidents qui peuvent en résulter? L'invention par M. Landouzy d'un obturateur hydraulique destiné à parer à ces accidents, et dont le savant docteur vous a fait connaître le jeu, a donc des droits à la reconnaissance de tous; et s'il est démontré, après l'essai qui en a été fait, que l'appareil remplit toutes les conditions du problème, il est à désirer qu'on en généralise promptement l'application.

M. Lefèvre-Bréart, votre nouveau correspondant, vous a adressé un rapport sur les fourneaux d'apprêt de l'invention de M. Pindray, ingénieur civil à Novion-Porcien. Vous seriez heureux de reconnaître la supériorité de ce système sous le double rapport de l'hygiène et de l'économie, et vous avez chargé une commission d'en étudier l'emploi dans les ateliers où il a été introduit.

M. Baudesson vous a entretenus des pyroléines ou huiles inoxydables qu'il prépare suivant le procédé de M. Jules Roth, chimiste industriel et pharmacien en chef de l'hospice civil de Mulhouse.

Tandis que les autres huiles ne sont jamais pures, que l'huile d'olive, par exemple, renferme 25 à 28 p. 0/0 de matières étrangères, telles que albumine végétale, fragments de tissu cellulaire, substances salines, principes résineux, etc., les pyroléines de M. Roth sont entièrement dégagées de ces matières, et par suite inoxydables. Après un examen attentif

Digitized by Google

de ce produit, la Société industrielle de Mulhouse lui a reconnu les qualités dont nous venons de parler et l'a déclaré éminemment propre au graissage des machines et à l'ensimage des laines.

M. Baudesson vous a annoncé de plus un nouveau procédé pour l'essai des huiles en général par l'acide azoto-sulfurique, procédé beaucoup plus sensible que ceux qui ont été employés jusqu'à ce jour. C'est encore M. Roth qui en est l'inventeur.

Le développement de l'industrie et la préoccupation des intérêts matériels ne passent pas pour favoriser l'essor des idées élevées.

La poésie s'en plaint et elle n'est pas seule à se lamenter, si j'en crois ces vers de M. Achille Millien, intitulés : *L'exil de l'Art :*

Aux jours de défaillance où l'on vit terre à terre,
Quand des mâles labeurs chacun veut s'affranchir
Et, lassé d'obéir à la pensée austère,
N'a qu'un vœu : le bien-être, et qu'un but : s'enrichir ;

Lorsque l'énervement courbe la multitude
Sous le niveau brutal des grossiers appétits ;
Quand partout, sans remords et sans inquiétude,
S'inclinent vers le sol les cœurs appesantis ;

Se vouant âme et corps à l'inerte matière,
Quand le peuple servile est bien près de trouver
Le vieil honneur trop rude et la vertu trop fière,
Et demande déjà : « Pourquoi les conserver ? »

L'Art étouffe au milieu de l'atmosphère impure ;
Sur la terre brumeuse il est seul, il a froid ;
Dans la contagion il erre à l'aventure,
Et ne peut échapper au bourbier qui s'accroît.

Digitized by Google

Il s'écrie, il appelle... en vain : on le renie !

. . . . . .

De ces strophes sévères, M. Millien passe à des horizons qui ne sont pas des plus rassurants pour son cœur de poète. *Pour la Pologne !* tel est le titre d'une pièce pleine de désespoir que nous citerions tout entière, si nous ne craignions d'attrister cette assemblée, ainsi que des vers de M. Seignoret, qui commencent par ces mots désolants :

Valons-nous bien les animaux ?
J'en suis humilié chaque fois que j'y songe.

Ce langage est celui d'un fabuliste : on lui pardonne d'avouer sa préférence pour les espèces dont la conversation fait le charme de sa vie. Quant à nous, nous demanderons des images plus riantes aux *Breviari d'Amor* de maître Ermengaud, publiés par M. Azaïs, ou à la *Comédie universelle* de M. Barthélemy de Beauregard ; ou mieux encore nous mêlerons nos voix à celles des pâtres et des pélerins qui ont composé les noëls et les chants pieux réunis par M. Tarbé dans le premier volume du *Romancero de Champagne*.

Un nouveau souvenir de ses jeunes années vous a valu, de la part de M. Robillard, une de ces études historiques et littéraires, au moyen desquelles il sait rendre au vif les côtés les plus remarquables de la société parisienne, de la République à la Restauration.

André Pavillon est de ces hommes de lettres qui ont soif de célébrité, et qui parviennent sans beaucoup d'efforts à faire parler d'eux, à s'acquérir même

Digitized by Google

une réputation. Deux vers d'emprunt qu'il répète en tout lieu comme extraits d'un long poème excitent l'attente du public : les compliments arrivent de toutes parts à l'auteur présumé de l'épopée devant laquelle disparaîtra enfin le préjugé qui refuse le génie épique à la France. Pavillon traverse ainsi, satisfait et honoré, l'émigration, le directoire, l'empire et le règne de Louis XVIII. Une seule puissance du temps, Mlle Lenormand, consultée par le poète, ne s'est pas méprise sur la valeur de l'homme qui la visitait. Mais bientôt les journaux annoncent la mort de Pavillon. Entre le rédacteur du *Constitutionnel*, qui a lu son poème tout entier, celui de la *Quotidienne*, qui n'a encore eu que le temps de le parcourir, et celui des *Débats*, qui l'a vu et qui en rendra compte incessamment, c'est à qui exaltera le plus haut la verve originale et féconde de l'auteur, l'ampleur et la puissance de son génie, la perfection hellénique de son style. Un éditeur en renom se présente à la famille, et l'on s'avise enfin d'ouvrir le coffret de cèdre que l'on savait recéler le précieux manuscrit. Qu'y trouve-t-on ? Une feuille de papier portant ce titre : *Louis le Grand, poème en vers et en XII chants, par André Pavillon*, et au-dessous le distique tant de fois répété qui a fait la fortune du poète :

Et qui vit de son char, où brillait la victoire,
S'échapper soixante ans de bonheur et de gloire !

Ce récit, vous le voyez, est une variante du *ridiculus mus* d'Horace, fable toujours vraie, de quelque côté qu'on l'envisage, à quelque condition qu'on l'applique. Que de cymbales sonnantes parmi ceux

Digitized by Google

qui font le plus de bruit dans ce monde, parmi ceux même qui tiennent le sceptre de la littérature, de la philosophie, de la politique! Volontiers je m'arrêterais un instant avec notre confrère dans le domaine de cette dernière, moins pour donner un spécimen de sa manière que vous connaissez tous, que pour montrer en quelle estime étaient dans la société de Pavillon les hommes qui ont le talent de se plier à tous les régimes et de s'y rendre indispensables. Mais M. Robillard nous a conduits en pleine histoire, et nous avons à parcourir toute la série des travaux de ce genre. J'abrége donc.

Le premier Consulat de César : tel est le titre d'un mémoire que vous a envoyé M. Goguel, travail aussi consciencieux dans ses recherches que sérieusement écrit, où l'auteur étudie les moyens employés par le neveu de Marius et le gendre de Cinna, héritier naturel de leur politique, pour en recueillir à son profit tous les avantages. Le premier pas qui devait le conduire à la réalisation de ses desseins était de s'assurer la reconnaissance du peuple, son concours même empressé : ce fut l'objet d'une série de mesures législatives et administratives qui lui attachèrent successivement la plèbe, les chevaliers, les accusés et les provinciaux. Le second fut de se créer une puissance redoutable et une armée invincible, en se faisant attribuer le gouvernement de trois provinces importantes. Les précautions prises enfin par César pour assurer la durée des lois qui le rendaient maître de tout, couronnèrent l'œuvre. C'est, en résumé, avant comme après César, la marche observée par tous ceux qui ont voulu régner.

M. l'abbé Gainet vous a rendu compte d'un ouvrage

Digitized by Google

récemment publié par M. Adrien Ruinart de Brimont, sous ce titre : *Un Pape au Moyen-Age*, *Urbain II*, dans lequel les analogies avec les évènements dont nous sommes témoins se rencontrent à chaque pas et sont pleines d'enseignements.

M. l'abbé Defourny vous a communiqué la première partie d'un grand travail sur la loi de Beaumont-en-Argonne, constitution due à la libéralité du grand archevêque Guillaume aux Blanches-Mains, et à laquelle nos constitutions modernes ont bien des libertés à envier.

M. l'abbé Jacquenet vous a lu quelques chapitres de son *Histoire de l'ancien séminaire de Besançon*, grande école où se sont formés les premiers théologiens de ce temps, et dont les maîtres étaient déjà célèbres par leur orthodoxie.

M. Ponsinet vous a adressé de Mâcon la copie d'un titre relatif à un moulin possédé en 1499, dans le Mâconnais, par Robert de Lenoncourt, alors archevêque de Tours. Faute d'un point, dit le proverbe, Martin perdit son âne. Tout en demandant pardon à MM. du tribunal de Mâcon qui avaient à juger sur cette pièce, de l'appel que je fais au meunier Martin dans une question de moulin, je crois que, sans le déplacement d'une virgule, ils auraient eu moins de peine à s'entendre sur l'énoncé du titre avec les avocats qui plaidaient devant eux.

Il n'est pas d'auteur de mémoires sur la fin du règne de Louis XIV qui jouisse d'une plus grande réputation que le duc de Saint-Simon ; il n'en est pas non plus dont tout le monde parle plus volontiers, même sans l'avoir lu. Il semble donc qu'il n'y avait plus rien à en dire. Mais à côté du peintre et de

Digitized by Google

l'écrivain dont les brillantes qualités ont eu plus d'un panégyriste, il restait à étudier l'homme politique.

M. Postansque a abordé cette étude avec cette parfaite connaissance des hommes et des choses, avec cette sûreté de vues et de jugement qui s'acquiert par le contact habituel avec les personnages éminents de toutes les époques de l'histoire. Loin de placer dans Saint-Simon le politique à l'égal de l'écrivain, il ne lui paraît pas avoir compris les causes de l'infériorité de la France d'alors dans sa lutte contre l'Europe, non plus que le rôle assuré désormais dans le maniement des affaires au talent et aux lumières des hommes de tout rang. Selon lui, il ne faut pas chercher dans Saint-Simon des jugements et des idées politiques, mais seulement le résultat des observations faites par un juge amer et prévenu, qui se venge en accablant ses ennemis de toutes les blessures faites à son ambition, de tous les coups portés à son orgueil. Son plan de gouvernement, si l'on doit donner ce nom aux projets assez vagues dont le duc de Bourgogne eut communication, n'eût rien sauvé; ce qui en fut tenté sous la régence parut bientôt impraticable. On sait de plus qu'en matière de finances, Saint-Simon ne reculait pas devant la banqueroute.

Vous avez encore eu de M Postansque un rapport sur l'*Histoire abrégée du Consulat et de l'Empire*, de M. Adolphe Huart, et je mentionnerai avec lui ceux de M. Leseur, président annuel, sur l'*Histoire de Montmirail en Brie*, par M. Boitel; de M. l'abbé Deglaire, sur la *Monographie de l'ancien marquisat de Montcornet*, par M. Lépine; de M. Cheysson, sur l'*Histoire de l'archipel havaïen*, par M. Jules

Digitized by Google

Remy ; de M. Natalis Rondot, sur les industries diverses à l'exposition de Londres en 1862 ; de M. Alex. Auber, sur les concours de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Marne ; du secrétaire général, sur plusieurs parties de la *Revue des Sociétés savantes*, notamment sur un mémoire qui conteste à notre Guillaume Coquillart la première traduction de *Josèphe*, alors que lui-même a pris la peine de se nommer en tête des divers manuscrits de cette traduction ; puis les *Singularités de quelques noms propres*, par M. Bourdonné ; les *Guillery* et la *Notice sur le cartulaire de Redon*, par M. Anatole de Barthélemy ; la *Numismatique en* 1861, par le même ; le magnifique ouvrage de M. Ch. Robert, sur la *Numismatique de Cambrai*, dont M. Duquenelle nous rendra compte ; enfin celui de M. le conseiller Tailliar sur l'*Origine et la formation des villages du nord de la France*. Développement d'un aperçu général présenté par notre savant correspondant au Congrès archéologique de 1861, ce dernier ouvrage a pour objet principal les villages des départements du Nord, du Pas-de-Calais et des cantons limitrophes ; mais il pourrait servir de guide dans un travail du même genre, quant aux villages gallo-romains ou gallo-francs, ecclésiastiques ou féodaux de la Champagne, et ainsi se trouveraient constatées les origines d'un grand nombre de localités de l'ancienne province ecclésiastique de Reims.

M. Melleville vous a adressé plusieurs articles de l'*Observateur de l'Aisne* (1), dans lesquels il a cherché à démontrer que le camp de Mauchamp n'est ni le

(1) 28 Mai, 22 et 25 Août 1862.

Digitized by Google

camp de César cherché sur les bords de l'Aisne, ni même un camp romain, mais un camp de cavalerie établi par le roi Eudes sur la rivière de l'Aisne, en 891, pour s'opposer au passage de son compétiteur, Charles le Simple, qui le menaçait à la tête d'une armée étrangère sur la chaussée gauloise.

Les adversaires de M. Melleville dans le département de l'Aisne et ailleurs sont redoutables, et il lui faudra peut-être avoir cent fois raison pour obtenir gain de cause, surtout s'il s'obstine à ne pas vouloir qu'une si grosse question soit, comme celle d'Alise, étudiée sommairement dans le silence du cabinet et tranchée dans une rapide exploration de trois heures.

N'est-il pas curieux qu'on se batte aujourd'hui sur tous les champs de bataille de César avec autant d'acharnement qu'on en mettait de son temps, quoique avec d'autres armes? Lui, qu'on regardait comme le plus clair des historiens, il faut avouer que le voilà bien déchu de sa bonne renommée, à moins que la faute n'en soit, comme d'assez bons esprits le soutiennent, aux aventureux ou aux aveugles volontaires qui ont suscité tous ces combats.

On lit dans l'*Encyclopédie*, dans la *Grande Encyclopédie*, comme on dit communément, ce qui suit : « Les tours d'églises sont ou couvertes en terrasses, comme à Notre-Dame de Paris, ou terminées par des aiguilles ou flèches, comme à Notre-Dame de Reims. » Qui ne croirait, en lisant ceci, qu'un récent incendie, non moins désastreux que celui de 1481, a dévoré de nouveau la couverture de nos majestueuses tours, et que c'est seulement depuis que l'*Encyclopédie* a été écrite et imprimée qu'on a coiffé les malheureuses de ces cônes aplatis autour desquels, s'il

Digitized by Google

vous en souvient, joûtèrent si vaillamment les archéologues de 1845? Mais voici M. Viollet-le-Duc qui, dans son *Dictionnaire d'architecture*, assure que les tours occidentales de Reims sont restées sans flèches. Un honorable architecte de Saint-Quentin, membre de la Société académique de cette ville, peu familier avec les grands édifices de la contrée, nous demandait donc, il y a quelques mois, lequel des deux il devait croire; de M. Viollet-le-Duc ou de l'*Encyclopédie*. La réponse n'était pas difficile à faire, et il est clair maintenant pour l'architecte de Saint-Quentin comme pour nous que les flèches de notre portail occidental n'ont été que commencées; il est clair aussi, s'il ne l'était déjà, qu'on est le plus souvent trompé par les livres qui se chargent de renseigner sur tout, et que mal avisé est qui s'y fie.

M. Givelet est de cette classe d'archéologues à qui rien n'échappe dans l'inspection d'un monument, et qui, pour en parler, veulent le connaître à fond, depuis le seuil jusqu'à l'abside, depuis la clef de voûte jusqu'à la base des piliers. On peut affirmer après lui qu'un édifice est de tel âge et non d'un autre; qu'il dérive comme imitation de tel type connu et non d'ailleurs. La description qu'il vous a donnée de l'église du Mont-Notre-Dame, ou plutôt de ses ruines, ne laisse rien à désirer sur ce point: tout y est vu, étudié, mesuré. Les restes imposants de ce malheureux édifice qui ont résisté aux assauts multipliés racontés par M. Givelet, semblent défier les siècles; vous n'en avez pas moins exprimé le regret que l'attention et les bienfaits de l'Etat ne se soient pas encore arrêtés sur lui.

Sous ce titre, dont la pompe est purement ironique:

Digitized by Google

Grandes Découvertes historiques relatives à saint Jean-Baptiste et aux Evangélistes, M. Corblet a flagellé le peintre chargé par l'Imprimerie impériale d'illustrer les *Evangiles* qu'elle destinait à l'exposition de Londres, et l'écrivain qui, avec ou sans mission de l'Imprimerie impériale, a entrepris de faire connaître ce chef-d'œuvre aux lecteurs du *Moniteur*. Entre autres erreurs, M. Corblet leur reproche d'avoir confondu les deux saints Jean, le Précurseur et l'Evangéliste. Je ne connais pas assez l'écrivain mis en cause pour en parler ici; quant au peintre, c'est différent : j'ai eu assez longtemps sous les yeux, au musée même de cette ville, un tableau de lui représentant l'*Adoration des rois et des bergers*, pour savoir que les traditions et les convenances les mieux établies de l'art chrétien ne sont pas ce dont il se préoccupe le plus.

M. Charles Héquet vous a fourni sur Claude Gelée, dit le Lorrain, une intéressante notice qui résume, en le contrôlant, ce qu'en ont dit les historiens de l'art français. Claude Gelée fut ravi à la France par l'amour de l'art et du ciel de l'Italie, bien plus que par l'espérance d'une fortune facile à acquérir ; mais nous n'avons pas moins de droits à le revendiquer, puisqu'il excella dans un genre qui ne doit guère à l'Italie que les ardeurs souriantes de son sol, et qu'avec Poussin et la colonie d'artistes français qui écoutaient ses leçons, il contribua puissamment à arrêter l'Italie elle-même dans sa décadence.

L'*Etude historique sur les sculpteurs champenois*, de M. le baron Chaubry, me paraît avoir le tort d'étendre ses vues fort au-delà de la Champagne, quand il y avait tant à dire en se renfermant dans les limites naturelles du sujet. Mais je dois laisser à

Digitized by Google

M. Sutaine le plaisir de vous en rendre compte et de reconnaître combien les détails publiés par lui-même sur les Jacques ajoutent d'intérêt au travail de notre correspondant.

L'année dernière, Messieurs, je disais que les archives municipales recélaient tous les éléments de notre histoire locale, et j'invitais une main patiente à les y recueillir, en lui promettant les résultats les plus abondants, les plus curieux, les plus inattendus. Ce que j'ai commencé pour Colbert et sa famille, j'ai essayé de le faire aussi pour les arts.

Les arts à Reims, dira-t-on, qu'est-ce que cela ? Vos artistes, où sont-ils donc ? Est-ce que, même en remontant loin dans le passé, on citerait au-delà de deux ou trois noms, Pierre Jacques, Hélart et Nanteuil ? — Sans contredit ce sont les plus illustres, et je ne prétends pas avoir trouvé sur eux rien de bien nouveau, surtout après les notices si complètes qu'a écrites notre confrère, M. Sutaine. Mais à côté de ces grands artistes ou autour d'eux, que de noms ensevelis dans l'oubli qui jetèrent dans le passé un éclat que nous ne soupçonnons pas aujourd'hui, tant nous sommes persuadés que nos pères étaient indifférents comme nous à tout ce qui n'est pas le gagne-pain de la famille, tant il nous paraît extraordinaire que la province ait eu sa vie propre, tant nous trouvons naturel, au contraire, que Paris, non content de nous gouverner, appelle à lui toutes les intelligences, et se charge seul de nous fournir de peintres, de statuaires, de graveurs, d'architectes, de maçons même pour la construction ou pour la réparation de nos monuments, de décorateurs pour nos fêtes et cérémonies publiques !

Digitized by Google

Il y a un siècle ou deux, Messieurs, il en allait autrement, et je ne crois pas, quant à moi, que ce fût plus mal. Je citerais telle fête, tel feu de joie, telle entrée de roi, dont la ville faisait les frais et qui nécessitait le concours d'une douzaine de maîtres. On les trouvait à Reims, à jour dit, et sans faire appel aux talents étrangers. Mais alors la ville, et chaque église, paroisse, collégiale ou abbaye, avait son peintre en titre; alors chaque paroisse comptait au nombre de ses charités habituelles l'apprentissage en l'art de peinture et sculpture de plusieurs jeunes gens; alors Reims était une des premières villes de France à suivre l'exemple de Paris par la création d'une Académie de peinture et de sculpture, et préparait les bases d'une école de mathématiques et de dessin qui a eu un certain éclat jusqu'à la Révolution.

Pour nous en tenir aux peintres seulement, et pour choisir entre plus de quatre-vingts sur lesquels nous avons trouvé des renseignements souvent curieux, nous voyons depuis environ 1,300 jusqu'à nos jours le pinceau transmis de père en fils dans plusieurs familles telles que celles des Dérodé, des Monneuze, des Labbé, des Poiret, des Harmant, des Petit, des Lequeux, des Thierry, des Hélart. Ce dernier nom, que l'on croyait être celui d'un seul artiste, nous démontrons qu'il appartient à quatre, et nous sommes amené ainsi à distinguer autant de mains différentes dans des œuvres nombreuses que l'on croyait sorties d'une seule. Ainsi en serait-il de beaucoup d'autres, si l'indifférence de la première moitié du siècle n'avait laissé périr une foule de tableaux. La sculpture, la gravure, l'orfèvrerie et les autres arts nous offriront la même richesse.

Digitized by Google

Je termine ici, Messieurs, cette revue déjà longue. Vous avez pu remarquer que la plus large part y appartient à l'histoire. On ne s'en étonnera pas autour de vous, car ce serait méconnaître le mouvement qui pousse les meilleurs esprits de ce temps vers l'étude du passé, mouvement auquel ce siècle devra peut-être de pouvoir se comparer, du côté littéraire, à ceux qui l'ont précédé. Jamais le champ des recherches historiques n'a été cultivé avec plus d'amour, de curiosité, de respect pour la vérité; jamais ceux qui se sont appliqués à cette étude n'ont reçu de l'opinion publique des récompenses plus dignes de leurs efforts. Et pour ne parler que de notre Académie, qui ne sait, Messieurs, qu'elle doit à des publications historiques la renommée de ses premières années; qu'à Marlot et Flodoard, dont le dernier des éditeurs, l'excellent et docte M. Lejeune, enlevé récemment à la vénération de nombreux élèves, est allé retrouver, au sein de la véritable science et de la véritable gloire, les Nanquette et les Bandeville; qu'à Marlot, dis-je, et à Flodoard, nous avons fait succéder, en peu d'années, Richer, Pussot, Babou de la Bourdaisière et Mayenne; qu'enfin ces utiles publications vous ont placés au premier rang des sociétés savantes de la France, dans l'estime du comité central institué près du ministère de l'instruction publique, et dans les encouragements qui dépendent de ce ministère? Aujourd'hui même, pourquoi ne le dirais-je pas? M. Oppert, dont les études assyriennes vous ont eus pour premiers confidents, est désigné par le choix de toutes les classes réunies de l'Institut de France, comme ayant mérité le prix décerné tous les deux ans à l'œuvre

Digitized by Google

ou à la découverte la plus propre à honorer ou à servir le pays. Servir le pays et l'honorer par d'utiles travaux, tel est aussi notre but, Messieurs. Comme notre confrère de Paris que vient d'illustrer la plus haute distinction accordée au savoir, chacun de nous, dans la mesure donnée à son activité, doit travailler à l'atteindre ; il trouvera pour lui-même, croyez-le, honneur et profit dans sa persévérance.

Avant de quitter cette place, j'ai à remplir une autre mission comme rapporteur sur un objet spécial.

M. Brissart-Binet, libraire de l'Académie, dont les efforts intelligents ont constamment cherché à stimuler le goût des lettres en cette ville, vous a adressé un ouvrage dont il est à la fois l'auteur et l'éditeur, intitulé *Cazin, sa vie et ses éditions*. Cazin, je n'ai pas besoin de vous l'apprendre, fut l'éditeur à la mode vers la fin du XVIIIe siècle; ses petits volumes, dont la mignarde élégance était l'ornement indispensable des boudoirs du temps, sont aujourd'hui recherchés à l'égal de leurs contemporains les *Barbou*. A part le choix de certains ouvrages de la collection que l'état des mœurs d'alors explique trop bien, et dont la police dut plusieurs fois chercher à arrêter la rapide diffusion, Cazin, Messieurs, est l'une de nos principales illustrations bibliographiques. A une célébrité de ce genre il fallait un monument bibliographique aussi, de même format que ses éditions, au papier ferme et sonore, au caractère net et mignon, un monument bibliographique enfin tel que Cazin eût pu lui-même l'imaginer. M. Brissart, je ne suis pas seul à le dire, a dépassé son modèle dans l'exécution de ce charmant volume, et l'unique regret que

Digitized by Google

nous puissions exprimer à son sujet, regret du reste partagé par M. Brissart, est qu'il n'ait pu placer en tête un portrait finement gravé du célèbre libraire, tel qu'en faisaient Delaunay, d'Elvaux, Duponchel et tant d'autres pour les petits volumes de Cazin. Après une notice biographique où abondent les détails curieux, l'auteur donne un catalogue complet de la collection et même des contrefaçons qui en ont été faites.

Vous avez voulu encourager à la fois une œuvre de patriotisme et de bon goût en accordant à M. Brissart-Binet une médaille d'argent de 1re classe.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

Par M. l'abbé DEGLAIRE, membre titulaire.

MESSIEURS,

Cette année encore, le programme pour le concours de poésie ouvrait la carrière à tous les talents ; l'élégante Idylle pouvait disputer le prix à la plaintive Élégie ; l'Ode sacrée et la Cantate plus légère avaient droit de se poser en rivales ; en un mot, le poète, en dehors des lois qui régissent chaque genre, était seulement tenu de faire compter au moins cent vers au poème de son choix.

En dépit de l'épitaphe que l'impitoyable Boileau a écrite au front de son *Art poétique*, en dépit, dis-je, de cette sentence faite pour guérir à tout jamais les timides de l'amour de rimer, votre appel a été entendu : vingt-quatre concurrents ont tenté l'assaut du Parnasse inaccessible. Je ne vous dis pas encore à quelle hauteur ils se sont élevés ; avant d'aborder cette partie délicate de mon mandat, je demande la permission de remercier, au nom de l'Académie, tous les auteurs qui nous ont soumis leurs compositions :

Digitized by Google

qu'ils sachent que leur confiance nous honore ; qu'ils sachent aussi qu'en dehors de sa valeur littéraire, un poème, à nos yeux, a toujours un grand mérite, celui du travail.

Après ce juste hommage rendu au bon vouloir des concurrents, ma tâche m'effraie moins ; je ne crains plus, en effet, que mes traits puissent blesser, car tous sauront qu'ils partent d'une main bienveillante.

A mon grand regret, Messieurs, je vous annonce que vous attendriez en vain de l'ordre dans cette revue. Les sujets traités portent des noms et des numéros différents ; c'est très-heureux, car ils ne se distinguent guère autrement les uns des autres. Si nous faisons sortir des rangs les trois poèmes qui portent leurs fronts plus haut, je veux dire *Pianto*, *Maître Jacques* et *le Curé de campagne*, il devient difficile de classer les autres d'après leur mérite ; à peu près tous obéissent à la prosodie, mais à peu près tous aussi sont encore esclaves de la rime, et les chaînes de cette despote empêchent leurs esprits de s'élever et leurs horizons de s'élargir. De là des pensées souvent étroites, des sentiments presque toujours glacés et des vers d'une marche assez lourde.

Mais je ne puis me borner à des réflexions générales ; vous portez à chacune de ces œuvres un intérêt à part, et vous avez droit d'exiger un compte-rendu plus détaillé. Pour éviter la confusion, je vais grouper d'après leurs caractères nos candidats à examiner, et je cite d'abord ceux qui sont moins graves, moins sérieux. Comme, d'ordinaire, l'attente leur paraît plus longue, je tiens à les libérer plus vite.

Digitized by Google

Le plus impatient de tous est assurément le *Champagne ;* écoutez son chanteur :

Dans la fougueuse ardeur qui l'agite et le pousse,
Volatile idéal, s'élançant au plafond,
Il jaillit de la coupe et s'évapore en mousse,
Tandis que le réel exquis demeure au fond.

Autrefois, pour rimer ainsi, le poète allait au loin boire à la claire fontaine de Castalie ; l'auteur de notre n° 4, lui, ne s'est inspiré que de son sujet.

Champagne, des liqueurs la plus vraiment française,
Vin le plus généreux, tout intellectuel,
Le sot, en te buvant, souvent se déniaise,
Noble spiritueux qui rend spirituel !

Par cette révélation, j'ai pu faire naître la soif de ce nectar si efficace ; mais, pour l'étancher, le n° 6 vous convie aux noces de sa fille Adèle, qui épouse Collignon ; seulement, je vous en avertis, un Aristarque difficile trouverait peut-être que les vers de l'Amphitryon laissent à désirer... Toutefois, à ces noces, les discours sont graves et instructifs. Je veux vous citer l'endroit où le poète révèle aux époux le grand secret de mener une charmante existence :

Le premier, le plus simple et qui coûte le moins,
Celui de tout instant, ce sont les petits soins ;
Ne les négligez pas ; c'est la paix sous les chaumes,
Et l'âme s'en souvient ainsi que des aromes.

Des noces je vous conduis à la *Fête de la poésie ;* c'est le n° 10 qui a entrepris la noble tâche de chanter, sous ce titre, un hymne en l'honneur de Clémence Isaure. La ville des Jeux-Floraux a dû juger cette œuvre avant nous, car elle lui est évidemment dédiée. Le poète lui brûle, du reste, un encens qui exhale un certain parfum.

Digitized by Google

De ton passé sois fière, ô toi, noble Toulouse !
Va, d'aucune cité jamais ne sois jalouse.
Dieu pour toi de ses dons fit la meilleure part,
Car de ton sein jaillit l'étincelle féconde
Qui fut rallumer dans le monde
La foi, guide divin de l'art.

Je termine la série des joies et des fêtes par le duo du *Rossignol* et de l'*Alouette* ; seulement permettez-moi, pour ne pas alourdir leurs gracieuses et légères mélodies, de ne pas adapter à leurs chants les paroles un peu confuses du n° 23.

Maintenant je passe des ris aux pleurs. Hélas ! c'est la transition trop ordinaire qui relie nos jours à nos jours.

Le n° 1 réveille le double souvenir d'un malheureux prêtre assassin et d'un pontife martyr ; le poète, ce me semble, gémit avec une douleur trop ordinaire sur ce cercueil de Monseigneur Sibour. Toutefois, j'ai vivement senti cette parole qu'il adresse au meurtrier devant sa victime :

Il fallait donc au moins, ô traître !
Dans ta vengeance te borner ;
Il fallait, ta rage assouvie,
Lui laisser un souffle de vie,
Un instant pour te pardonner.

Un nom plus triste que le nom de la mort elle-même, c'est le nom de l'orphelin ; il n'a pas été oublié dans ce concours. Le n° 9 apporte au pauvre enfant abandonné la lumière de ses conseils ; ses avis sont sages et révèlent un bon cœur, mais son langage dénonce une plume et une oreille encore peu exercées ; vous en jugerez surtout par le quatrième vers de cette première strophe imitée de Racine :

Digitized by Google

Le bon Dieu sur nous tous aime à veiller sans cesse :
Prions-le bien souvent, cher petit orphelin ;
Car c'est lui qui toujours prodigue avec tendresse
Le blé pour nous nourrir, pour nous vêtir, le lin.

Nos poètes ont voulu nous faire voir la mort jusque dans l'autre vie ; le n° 11, en effet, veut que nous assistions au jugement du mauvais riche, et devant le tribunal de Dieu, il l'oblige à confesser sa déloyauté dans les affaires, sa mollesse pour lui-même et sa dureté pour le pauvre. Pour montrer comment l'auteur versifie, je rapporte ce conseil qu'il donne à tous et à chacun :

Sois humain, généreux, écrase les sept têtes
De l'hydre qui partout darde son noir venin,
L'égoïsme ; et, si l'or te convie à ses fêtes,
Du moins donne à Lazare un débris du festin.

Enfin, dans le genre triste, nous avons encore la pièce du n° 13, qui est intitulée *Mort du génie*, et qui porte l'épigraphe : *Amor mors*. C'est un monologue de feu, d'un feu qui exhale encore, sans doute, une certaine fumée, mais qui annonce toutefois une véritable inspiration. Voici le sujet : Raphaël, qui personnifie le génie, regrette d'avoir perdu son souffle en livrant son cœur ; je crois, du reste, donner un résumé fidèle du poème et une idée exacte du poète en citant seulement ces quatre vers :

Je croyais enchaîner dans un rayon de flamme
A l'immortalité le néant d'une femme,
Et voilà que la femme enchaîne en son néant
Cet homme si petit, que l'on croyait géant.

Mais j'abuse, Messieurs, de votre complaisance à m'écouter ; aussi je veux me hâter un peu plus ; du

Digitized by Google

reste, nous allons traverser le champ des descriptions sèches, des épîtres arides; nous ne serons plus arrêtés si facilement.

Notre-Dame de Reims, cette merveille qui est pour notre pays un objet de légitime orgueil et pour l'univers un objet d'inutile envie, a été deux fois chantée dans ce concours; le n° 24 la salue par ce vers :

Toi qui lances au ciel tes coupoles hardies !

Quel tour de force d'imagination !

Le n° 8 est plus calme et plus vrai ; toutefois, il n'excelle pas non plus dans le genre descriptif. Ecoutez-le s'adresser à cette majestueuse basilique :

Quel chef-d'œuvre entre tous tu nous montres; d'abord,
C'est de tes saints sculptés la nombreuse phalange ;
Compagne de tes tours, c'est ta flèche de l'ange,
C'est ta rose du sud, c'est ton portail du nord.

A coup sûr, les beautés de notre cathédrale sont plus élevées que ce style.

Mais courage, je vous annonce *le Progrès ;* ce mot, du moins, est le nom de l'épître n° 21. Je vous cite son début facile :

Le Progrès ! le Progrès ! on en parle en tout lieu,
Presqu'autant, sur ma foi ! que du cours de la rente ;
On l'acclame bien haut, on le cite, on le vante :
Permettez qu'à mon tour je vous en parle un peu.

Il est à regretter que le milieu et la fin ne répondent pas à ce commencement ; l'auteur s'abandonne trop, et son langage cesse d'être assez digne pour entrer dans des vers. En revanche, la pensée générale qui règne dans tout ce poème est aussi belle qu'elle est

Digitized by Google

juste ; l'auteur représente le bonheur des nations assis sur un char attelé de deux coursiers : le Progrès dans les arts et le Progrès dans les mœurs, et alors il déclare que jamais ce char ne peut avancer si ses deux coursiers ne marchent ensemble.

Le succès que M. de Bornier a obtenu, l'année dernière, au concours de l'Académie française par son poème sur *le canal de Suez*, a excité notre n° 12 à traiter aussi le même sujet, et c'est, sans doute, pour faire de l'harmonie imitative qu'il a voulu parler de cette immense entreprise avec des mots plus immenses encore.

Des sables arides de Suez nous passons, sans nous y arrêter, dans les régions plus fertiles du cœur ; pour avoir marché trop lentement d'abord, nous sommes maintenant condamnés à courir.

Le n° 17, qui porte un nom si poétique, *la Mère ;* le n° 15, intitulé *la jeune Fille*, n'ont pas une seule pensée qui domine, pas un seul sentiment qui perce ; tout y est d'une sagesse si vulgaire, si uniforme que le lecteur reste froid et insensible.

Le n° 2, *le jeune Peintre*, blesse parfois la prosodie ; ses syllabes, qu'il croit muettes, l'accusent, souvent parce qu'il ne prend pas soin de les élider.

Je passe sous silence le n° 7 : c'est un épithalame ennuyeux, qui ne peut intéresser que les deux époux flattés par le poète.

Le n° 18, *Encore un Printemps*, ne compte pas le nombre de vers exigés par le programme.

Le n° 22, *le Conte de Paquerette*, est écrit en vers assez faciles ; c'est dommage qu'il ne présente pas une seule idée neuve.

Le n° 5 se pose le grand problème : *Où trouver le*

Digitized by Google

bonheur ? La pièce révèle un vrai mérite ; vous allez en juger par ces quatre vers que le poète adresse à l'homme blasphémateur, à l'homme qui rend Dieu responsable de ses malheurs ; la pensée est belle, et l'expression la suit :

L'ingrat ose de Dieu se faire accusateur ;
Il impute ses maux à un père qui l'aime,
Tandis que, fils pervers, il se forge lui-même
Les rudes instruments qui torturent son cœur.

Avec M. Villemain, cet auteur judicieux proclame que c'est du devoir accompli seul que dépend tout le bonheur de la vie.

Nous touchons au terme ; il ne me reste plus qu'à vous soumettre quelques extraits qui justifieront la préférence accordée aux œuvres de MM. Achille Millien, Henri de Courmont, Auber, chanoine titulaire de Poitiers.

M. l'abbé Auber, dans un poème intitulé *le Curé de campagne,* repousse les séductions de la fortune et préfère à ses offres brillantes sa modeste cure, qu'il appelle un royaume. Ecoutez-le parler lui-même de son empire :

Ici je règne donc ! Aussi loin que ma vue
Peut de mon beau pays embrasser l'étendue,
Au penchant des coteaux, dans le creux des vallons,
D'innombrables sujets, laborieux colons,
Ménagent l'abondance à mon heureux empire ;
Le commerce, les arts, la paix, tout y conspire
Au bien-être du peuple, à la gloire du roi ;
Sans sénat, sans armée, ici je fais la loi ;
Chacun l'aime et la suit. — Mon champêtre apanage
Exclut des faux brillants l'orgueilleux étalage,
Et, laissant la splendeur à d'autres potentats,

Digitized by Google

A pied, la canne en main, je parcours mes états.
Du pauvre qui m'attend au seuil de sa chaumière
Je bénis les travaux, j'inspire la prière...
S'il sourit, je suis gai ; s'il souffre, ses douleurs
S'adoucissent un peu du baume de mes pleurs.
Je lui parle du Dieu dont la sainte indigence
De ses futurs élus consacra la souffrance,
Et je lève un impôt sur mes modiques biens
Centuplés pour moi-même en devenant les siens.

Il y a vraiment dans ce passage, que nous pourrions allonger encore, un reflet de la facilité et de l'élégance de cette épître à M. de Lamoignon, dans laquelle Boileau chante en si beaux vers les plaisirs de la campagne. Aussi, malgré beaucoup d'endroits faibles, avez-vous accordé à M. l'abbé Auber une mention honorable.

M. Achille Millien, du département de la Nièvre, n'est plus étranger pour nous ; l'année dernière, à pareil jour, son nom, qu'accompagne toujours le mérite, retentissait déjà dans cette enceinte ; vous lui décerniez une médaille d'argent pour sa petite pièce charmante, *la dernière Gerbe*. Nous regrettons vivement que la fable gentille, *Maître Jacques*, qu'il nous a fait parvenir pour ce concours, ne réponde pas à l'exigence du programme quant au nombre des vers, car, pour cette seule raison, l'Académie n'a pu accorder à M. Achille Millien qu'une mention très-honorable.

Vous êtes étonnés peut-être de ne rien entendre de ce poème : c'est que, d'un côté, il est impossible de rien en détacher, tant les vers s'enchaînent et s'appellent, et que, de l'autre, le temps nous fait défaut pour rapporter le tout.

Digitized by Google

La poésie de M. Henri de Courmont, *Pianto*, laisse encore à désirer ; sa facture est loin d'être parfaite ; cependant, malgré ses enjambements hardis, ses métaphores quelquefois forcées, l'Académie lui a décerné, non pas le prix qu'elle promettait à une œuvre tout-à-fait correcte, mais seulement une médaille d'or de 100 fr.

Je vais donner la substance de ce poème.

D'ordinaire, une goutte de sang vous apitoie plus qu'une larme ; apprenez donc de M. de Courmont ce que sont les pleurs aux diverses époques de la vie.

Les larmes des enfants sont comme ces fleurs blanches,
Sans parfum, que la brise enlève au haut des branches,
Qui volent sur son aile en légers tourbillons
Et tombent feuille à feuille à travers les sillons.
Celles des vrais amants ont les saveurs secrètes,
La pénétrante odeur des pâles violettes,
Je ne sais quoi de doux et d'amer à la fois,
Comme le vent qui chante et pleure au fond des bois ;
Mais rien n'est plus navrant, selon moi, que les larmes
D'un vieillard livré seul au destin et sans armes,
Lorsque le souvenir du passé mêle en lui
Les douleurs d'autrefois à celles d'aujourd'hui.

Ces vers sont un prélude au chagrin d'un aïeul qui va voir mourir sa petite fille Alice.

Ainsi le glas tintait lentement au beffroi.
Par une main fatale avant l'heure touchée,
Alice, sur son lit immobile et couchée,
Semblait rêver encor en dormant le sommeil
Qui dans ce monde, hélas ! n'a jamais de réveil.
Un rayon de la lune éclairait son visage.
Au-dehors cependant frémissait le feuillage ;
Les lilas balançaient leurs grappes comme hier ;

Digitized by Google

Un souffle printanier semblait courir dans l'air ;
Comme hier mille voix semblaient lui dire encore :
Viens, chère enfant, pour toi les roses vont éclore ;
Pour toi le rossignol chante, et la nuit d'été
Illumine pour toi son palais enchanté.
Viens, le ciel te sourit, la nature convie
Ta jeunesse à l'amour, au bonheur de la vie.
Hélas ! hélas ! appels tardifs et superflus,
Ce beau front endormi ne s'éveillera plus.
Jamais plus ses yeux clos sous leur paupière blonde
Ne s'ouvriront pour voir le soleil de ce monde.
Ces pieds inanimés, si joyeux autrefois,
Ne courront jamais plus sur le tapis des bois.
Les heures passeront l'une à l'autre enchaînées,
Et les jours et les mois, les saisons, les années,
Et ce corps rayonnant de jeunesse et si beau,
Sans les voir, dormira dans l'ombre du tombeau.

Même devant ce tableau, les yeux du grand-père restent secs, et c'est l'incident qui va suivre qui fait couler ses larmes.

Durant les soirs d'été, j'avais vu bien souvent
Un chien, gai compagnon, jouer avec l'enfant.
A cette heure, il s'en vint, plein de mélancolie,
Appuya son museau sur cette main pâlie
Qui pendait hors du lit, la flaira longuement :
Ce fut tout. Le vieillard surprit ce mouvement ;
Se rappelant alors l'intimité si douce
De celle qui n'est plus, ses ébats sur la mousse
Avec ce pauvre chien, qui venait pas à pas
Lui faire d'un baiser ses adieux ici-bas,
Comme s'il eût compris, voyant notre tristesse,
Qu'on allait pour toujours lui ravir sa maîtresse,
L'émotion longtemps contenue éclata
Et tombant à genoux, l'homme enfin sanglota.

Digitized by Google

Après qu'Alice fut déposée dans la terre jusqu'à sa dernière heure, le pauvre vieillard alla tous les jours pleurer sur sa tombe.

C'est là que, chaque jour, l'aïeul venait s'asseoir;
Là seul, avec son chien, il restait jusqu'au soir,
Les yeux vers l'infini, plus froid qu'une statue,
Portant au cœur un mal sans remède et qui tue.
Les joyeux moissonneurs, à leur retour des champs,
Par réserve, à sa vue, interrompaient leurs chants;
Surpris par eux ainsi qu'un homme qui s'éveille,
Il rentrait plus navré, plus faible que la veille.
Enfin le glas tinta de nouveau dans la tour,
La terre de nouveau s'ouvrit; depuis ce jour,
Au tombeau de l'enfant vint seul le chien fidèle:
Le vieillard pour toujours reposait auprès d'elle.

J'emporte la confiance, Messieurs, que, conformément à vos vœux, nous retrouverons encore, l'année prochaine, tous nos poètes; j'espère que, malgré les critiques faciles de ceux qui les observent de la plaine, ils continueront tous leur courageuse ascension vers le palais élevé des neuf sœurs, et qu'ils ne diront pas, comme cet homme naïf:

Oncques dans l'eau n'entrerai de ma vie
Qu'auparavant je ne puisse nager.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

PAR

M. POSTANSQUE, membre titulaire.

MESSIEURS,

En remettant pour la quatrième fois au concours une étude sur le sacre, en précisant la question, en la limitant et en expliquant quelle était la nature du travail qu'elle demandait, l'Académie Impériale de Reims avait pour but de diriger les études des concurrents sur le sacre en France et sur son histoire toute spéciale dans notre patrie. Ce qu'elle aurait voulu, c'est qu'on recherchât d'abord quelles étaient les origines de cette auguste cérémonie et qu'on montrât comment la royauté, qui n'était d'abord chez les Francs qu'un simple commandement militaire, avait, grâce à la consécration ecclésiastique, pris un caractère nouveau tout à la fois religieux et politique. Ce premier point établi, elle eût désiré qu'après avoir bien fixé l'époque du premier sacre et soumis à une critique judicieuse ceux de Clovis et des Mérovingiens, on entrât au cœur même

Digitized by Google

de la question. Pépin et Charlemagne se présentaient alors, s'appuyant sur la plus puissante des forces morales de ce temps-là, sur la papauté, et cherchant dans le sacre, l'un, le moyen de légitimer la dépossession violente d'une dynastie dégénérée, l'autre, la consécration de ses prétentions à relever l'empire romain, à fondre dans une imposante et durable unité tous les états nés de sa conquête. Un nouveau droit public européen naissait alors; car c'était un principe reconnu tacitement au Moyen-Age que l'autorité impériale n'existait véritablement qu'après la cérémonie du couronnement et du sacre à Rome, dans la cité des Césars. Il n'eût pas fallu, en traitant à fond cette question, se laisser entraîner dans l'histoire des querelles auxquelles donnaient lieu les ambitions rivales du sacerdoce et de l'empire, mais après les avoir fait pressentir, il était facile de revenir à la France et d'y montrer le sacre subsistant comme la reconnaissance d'un droit supérieur, et la royauté transfigurée empruntant à la religion et aux traditions de l'Empire un moment rétabli une force, un éclat, une popularité qui, plus tard, devront expliquer ses destinées providentielles. Rappelons-nous, en effet, les derniers temps si obscurs et si confus de la période carlovingienne. Tout sombre à la fois; la société retombe dans les ténèbres, les Barbares recommencent leurs formidables invasions, la féodalité triomphe sur tous les points, et pourtant, au milieu de ces ruines, l'autorité royale subsiste encore, impuissante, il est vrai, sans territoire, sans armée, sans ressources, mais forte par ses souvenirs, par son alliance avec l'Eglise, emprun-

Digitized by Google

tant au sacre sa légitimité et surtout sa puissance sur l'opinion. On abandonne, en général, cette époque comme sans intérêt; l'histoire du sacre pourrait l'éclairer d'une façon toute nouvelle; il eût été curieux d'exposer dans cette partie du travail la lutte des premiers Carlovingiens et des premiers Capétiens. On aurait vu alors le rôle important que jouait la cérémonie religieuse dont Reims était le théâtre au milieu de ces querelles, on aurait compris par l'importance qu'on attachait à la possession de cette ville l'importance même du sacre et la puissance politique dont étaient revêtus les prélats auxquels était réservé un droit aussi grand que celui de conférer la souveraineté. Il y avait là matière à un tableau animé, d'autant plus curieux qu'il eût été nouveau, et que ces graves questions se fussent liées à l'histoire de la formation de la nationalité française.

Cette nationalité une fois bien constituée, les rois cherchèrent encore dans le sacre la confirmation de leur souveraineté chancelante, et les premiers Capétiens firent tous sacrer leur héritier de leur vivant pour assurer ses prétentions et le marquer en quelque sorte à l'avance d'un caractère indélébile. Cette coutume cessa dès que la dynastie n'eut plus rien à redouter de la rivalité des descendants de Charlemagne; mais nous la retrouvons quand les attaques des grands vassaux mirent en péril l'autorité royale, et Blanche de Castille, avant de prendre les armes contre les barons révoltés, prend soin de faire sacrer son fils comme pour bien montrer que le soulèvement contre sa personne est une sorte de sacrilége, une atteinte à ses droits inaliénables.

Digitized by Google

Lorsque, grâce à l'audace de Louis VI, à l'habileté politique de Philippe-Auguste, aux vertus de saint Louis, à la sombre énergie de Philippe le Bel, la monarchie eut triomphé de la haute féodalité, l'importance du sacre reparaît encore dans la rivalité de la France et de l'Angleterre. C'était le lieu d'insister alors sur les tentatives des monarques anglais contre Reims, et sur l'histoire de l'héroïque jeune fille en qui se personnifie la France avec son génie, sa force et ses malheurs, et de la montrer triomphante alors que, son étendard à la main, elle assistait à la cérémonie qui terminait sa mission et qui permettait au *gentil Dauphin* d'échanger un titre contesté pour celui de roi légitime.

Le sacre reparaissait encore avec ce même caractère de consécration d'un droit, alors que Henri IV s'en prévalait à la fois contre les prétentions de la Ligue et contre l'Espagne, et que la cérémonie de Chartres devenait la conséquence naturelle de son abjuration et le gage assuré de son prochain triomphe.

A partir de cette époque, la royauté s'établit en France avec une puissance presque absolue, mais surtout incontestée. Le sacre ne fut plus qu'une coutume importante, assurément, mais sans caractère politique; on eût donc pu passer rapidement sur son histoire jusqu'aux derniers temps de la monarchie, et s'arrêter pour parler des cérémonies religieuses, pour en déterminer le caractère symbolique, pour bien faire comprendre surtout, ainsi que l'avait indiqué l'un des honorables rapporteurs qui m'ont précédé, que le sacre, en rappelant aux

Digitized by Google

rois leurs droits supérieurs, leur rappelait aussi leurs obligations envers les peuples dont ils étaient l'espérance et l'appui.

En traçant ce tableau rapide des destinées du sacre en France, nous n'avons pas prétendu traiter la question *ex professo;* nous n'avons fait qu'indiquer les points principaux, et montrer comment l'Académie avait compris ce vaste et beau sujet. Elle demandait qu'on prouvât que la royauté en France avait emprunté son vrai caractère de pouvoir public et protecteur des intérêts généraux aux idées religieuses autant qu'aux souvenirs germaniques et qu'aux traditions romaines; elle eût désiré qu'on démontrât que le sacre avait puissamment contribué à la formation de la nationalité, qu'il avait protégé le royaume contre les prétentions de l'étranger, qu'il avait garanti les peuples contre les excès d'un pouvoir sans limites et sans contrôle. Il y aurait eu la place pour des développements, sinon tout-à-fait nouveaux, au moins pleins d'intérêt, et surtout pour un tableau majestueux et animé des immenses services que la royauté appuyée sur l'Eglise et le peuple a rendus à notre pays.

Ce n'est pas de cette manière tout historique que les auteurs des différents mémoires envoyés à l'Académie ont envisagé la question. Deux d'entre eux ont semblé insuffisants sous le double rapport de la forme et du fonds; deux autres ont paru dignes des suffrages de l'Académie, mais tous deux aussi n'ont pas semblé répondre complètement aux exigences du programme; et c'est pour cela que l'Académie, tout en rendant justice à leurs mérites différents, n'a point décerné le prix, mais l'a partagé dans des proportions inégales.

Digitized by Google

L'auteur du n° 1, qui porte cette épigraphe : *Et tulit Samuel lenticulam olei et effudit super caput ejus et ait : Ecce unxit te Dominus super hæreditatem suam in principem*, et dont l'auteur est M. Quéant, curé de Saint-Loup (Ardennes), n'a point complétement réussi en voulant trop embrasser et présenter une étude trop générale et trop complète. Il y a une certaine grandeur dans la manière dont il a traité le sujet. Il a emprunté sa théorie à MM. de Maistre et de Bonald, en laissant à l'un son âpreté de polémiste, à l'autre ses idées un peu nuageuses, et en se rapprochant plutôt de l'illustre auteur de la *Politique tirée de l'Ecriture Sainte.* « Tout pouvoir vient de Dieu, dit-il, et les rois, qui ne sont rien sur la terre que les représentants de la Divinité, doivent à leurs sujets de les gouverner selon les principes de l'éternelle justice. Il est donc naturel, indispensable, qu'ils demandent à la religion, non point de créer leur droit, mais de le reconnaître et de lui donner un caractère plus auguste par une cérémonie particulière. De là la nécessité du sacre. On ne le retrouve pas, il est vrai, chez tous les peuples; mais chez tous, l'avènement au pouvoir est accompagné de pratiques religieuses destinées à remuer les cœurs, à frapper les esprits. Chez les Juifs surtout, chez la nation choisie de Dieu pour perpétuer sa loi, pour préparer le triomphe de la vraie religion, le sacre joua un rôle considérable, et c'est là qu'il faut en chercher les origines, chez celui de tous les peuples européens qui s'est montré le plus attaché, le plus fidèle aux intérêts de l'Eglise. » Après cette introduction, l'auteur a suivi rapidement, trop rapidement

Digitized by Google

les destinées du sacre en France, et, s'appuyant sur la nécessité de rendre à notre société ébranlée par tant de révolutions, attristée par le spectacle de tant de ruines, leur base profondément religieuse, il a conclu en exprimant le vœu de voir se rétablir une des plus populaires institutions de la monarchie française.

Il y a là, nous le répétons, une certaine grandeur; mais est-ce bien le sujet proposé par l'Académie? L'auteur de ce mémoire, cédant à des intentions généreuses, n'a pas non plus suffisamment évité les questions délicates et dangereuses qu'amenait inévitablement la thèse qu'il a développée. Dans bien des endroits, il s'est attaqué corps à corps à ses adversaires politiques, et il n'a point toujours eu avec eux les ménagements de style que nous garderions, à coup sûr, à son égard, si nous avions à combattre ses opinions et ses doctrines. Il y a dans son travail une érudition très-grande; il a compulsé tous les ouvrages sur le sacre, il est remonté souvent aux originaux; mais sa science date un peu du même temps que ses théories; elle n'est pas assez neuve; il ne s'est point assez souvenu que les études historiques sont incontestablement celles qui, de nos jours, ont fait les plus grands progrès, qu'elles ont été renouvelées par les travaux d'Augustin Thierry, de M. Guizot, et que ces maîtres supérieurs, tout en écrivant dans des idées modernes, ont su rendre hommage au passé. La forme enfin, dans ce mémoire, n'a point paru à l'Académie en rapport avec la majesté du sujet; elle a reconnu peu de méthode dans les divisions, une marche incertaine dans la distribution des pensées, un style

Digitized by Google

vague et sans relief suffisant. Voilà bien des critiques sans doute ; mais, d'un autre côté, l'Académie rend hommage à l'élévation des idées, à la multiplicité des recherches, à l'étendue de la science, à la loyauté de l'auteur dans ses regrets et ses aspirations, et elle a décerné à M. Quéant une médaille de deux cents francs.

L'auteur du n° 3, qui a pris ces mots pour épigraphe : *Deum timete, regem honorificate*, M. Ch. Hannesse, chanoine honoraire et professeur de rhétorique au petit séminaire, n'a point les visées ambitieuses de son estimable concurrent. Il semble avoir pris pour devise ces paroles placées par lui au début de son travail : « Celui qui marche avec simplicité marche avec confiance.» Chez lui, pas de théories nuageuses et discutables comme tout ce qui est du domaine de la spéculation; il s'est renfermé strictement dans son sujet, et il a semblé vouloir l'épuiser. Il a pris le sacre à son apparition chez les Francs, et il en a montré les origines dans le sacre de Saül choisi par Samuel pour diriger le peuple de Dieu. De là, après une courte discussion sur le sacre de Clovis, que nous aurions voulu voir plus approfondie, plus concluante surtout, il a suivi les vicissitudes du sacre sous les Carlovingiens et sous les Capétiens, jusqu'au temps où, à l'époque de Louis VII, il arrive à son apogée. Là il s'est arrêté pour examiner le caractère des cérémonies, et c'est incontestablement la meilleure partie de son travail. Tous les détails qu'il donne sur le couronnement, la présence des pairs, leur rôle, l'intronisation, les serments prononcés par le roi, l'onction, la bénédiction des insignes, sont intéressants, bien choisis, et la

Digitized by Google

commission a été unanime pour reconnaître que, si toutes les parties avaient été traitées avec cette supériorité, le prix n'eût pas été partagé. Malheureusement, à partir du XIIIe siècle, l'auteur n'a pas cru devoir accorder la même importance au sacre; il n'a fait qu'effleurer les nombreuses questions qui se présentaient et qui justifiaient les opinions qu'il avait émises sur le double caractère politique et religieux de la cérémonie. Il n'y a donc point dans ce mémoire de proportion entre ses différentes parties; de plus les divisions y sont trop multipliées, l'érudition n'est pas toujours assez sûre; le style, à force d'être simple, devient sec et sans animation; l'ensemble enfin offre plutôt le caractère d'une dissertation que d'une composition à la fois historique et littéraire. Mais, la part faite à ces réserves, il faut louer hautement l'esprit de méthode qui a présidé au travail, sa netteté, sa précision, qualités qui ne sont point à dédaigner par ce temps de visées ambitieuses auxquelles répond si peu souvent le résultat. L'Académie, en appréciant tant d'efforts heureux, tant de qualités solides, accorde à l'auteur du mémoire présenté sous le nº 3 une médaille de trois cents francs.

En résumé, elle se félicite d'avoir provoqué cette étude sur le sacre; elle n'a point obtenu de résultat complet et tout-à-fait supérieur; mais les deux mémoires entre lesquels le prix est partagé, avec des mérites et des défauts différents, attestent également l'amour sincère du sujet traité, un travail persévérant, une science profonde, un jugement droit et sain. Si l'un a voulu s'élever trop haut en imitant d'inimitables modèles, l'autre a péché par excès de modestie;

Digitized by Google

tous deux, d'ailleurs, ont fait également preuve d'érudition, de sagacité, d'attachement aux vieilles traditions nationales. Qu'il me soit permis, pour terminer, pour dire la vérité tout entière, pour rester fidèle à la pensée de l'Académie, pour expliquer surtout pourquoi le prix n'a point été décerné dans son entier, de faire souvenir les concurrents que si chacun des livres d'Hérodote porte le nom d'une des Muses, ce choix ingénieux doit en quelque sorte rappeler à tous les historiens vraiment dignes de ce nom que la science et l'amour de la vérité ne sont pas tout, et qu'il faut y joindre l'art dans la composition, l'animation dans le récit, la grâce enfin, qui n'exclut pas la fermeté dans le langage.

Digitized by Google

CONCOURS DE L'ANNÉE 1863.

Prix et Médailles.

—

HISTOIRE.

ETUDE SUR LE SACRE.

Exposer son double caractère politique et religieux, son importance dans l'opinion publique et dans le droit ancien de la France.

Le prix est partagé.

Une médaille d'or de 300 francs est décernée à M. l'abbé Ch. Hannesse, chanoine honoraire, professeur au petit séminaire de Reims, auteur du mémoire n° 3.

Une médaille d'or de 200 francs est décernée à M. l'abbé Ch. Quéant, curé de Saint-Loup-Champagne (Ardennes), auteur du mémoire n° 1.

—

ARCHÉOLOGIE.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES ANCIENNES MAISONS DE REIMS.

Le prix n'est pas décerné, et la question est retirée du programme.

—

Digitized by Google

POÉSIE.

Le prix n'est pas décerné.

Une médaille d'or de 100 francs est accordée à M. Henri de Courmont, à Paris, auteur de la pièce n° 16.

Une mention très-honorable à M. Achille Millien, lauréat d'un précédent concours et correspondant de l'Académie de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), auteur de la pièce n° 20.

Une mention honorable à M. l'abbé Ch. Auber, chanoine titulaire et historiographe du diocèse, à Poitiers, auteur de la pièce n° 2.

—

SCIENCES ET INDUSTRIE.

QUELS SONT, AU POINT DE VUE DE L'HYGIÈNE ET DE L'INDUSTRIE, LES AVANTAGES ET LES INCONVÉNIENTS DU BLANCHIMENT DES TISSUS DE LAINE PAR LE SOUFRE ?

Aucun mémoire n'a été envoyé. L'Académie laisse la question au concours pour 1864.

—

TRAVAUX HORS CONCOURS.

Une médaille d'argent de première classe est décernée à M. Brissart-Binet, libraire de l'Académie, pour son ouvrage intitulé : *Cazin, sa vie et ses éditions*, par un cazinophile.

Digitized by Google

PROGRAMME

des Concours ouverts pour les années

1864, 1865 & 1866.

PRIX A DÉCERNER EN 1864.

HISTOIRE.

La Réforme et la Ligue à Reims.

Le prix, pour cette question, consiste en une médaille d'or de 300 francs.

—

ARCHÉOLOGIE.

Notice historique et descriptive des monuments civils ou religieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims.

Les auteurs feront connaître les églises, maisons religieuses, châteaux, camps ou enceintes fortifiées, tombelles, ruines, inscriptions, meubles précieux, qui existent dans chaque commune du canton ; les villages, églises, châteaux, aujourd'hui détruits, qui se trouvaient sur son territoire ; enfin, les découvertes d'antiquités qui y ont été faites.

Ils devront négliger les objets sans valeur et se borner, pour les détails historiques, légendaires ou autres, à un exposé substantiel et sommaire ; et, pour la description des monuments, aux détails rigoureusement nécessaires pour en faire connaître l'époque, le plan et les points véritablement curieux.

Ils indiqueront en note les sources consultées pour la partie historique du travail.

Digitized by Google

Le prix, pour cette question, consiste en une médaille d'or de 200 francs.

D'autres distinctions pourront être décernées aux auteurs dont les mémoires, sans atteindre la première place, répondront le mieux au désir de l'Académie.

—

SCIENCES ET INDUSTRIE.

Déterminer la composition moyenne des eaux des égouts de Reims; indiquer un mode économique d'exploiter ces eaux, dans l'intérêt de l'agriculture et de la salubrité publique.

Le prix, dû en partie à la générosité d'un anonyme, consiste en une médaille d'or de 300 francs.

—

POÉSIE.

Une médaille d'or de 200 francs sera décernée à la meilleure pièce, de 100 vers au moins.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

PRIX A DÉCERNER EN 1865.

—

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Monographie historique et archéologique d'une commune importante de l'ancien diocèse de Reims.

Les archives de la ville de Reims, section ecclésiastique, et celles du département, à Châlons, offrent des documents sur la plupart des communes du diocèse.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs.

—

Digitized by Google

SCIENCES ET INDUSTRIE.

Quels sont, au point de vue de l'hygiène et de l'industrie, les avantages et les inconvénients du blanchiment des tissus en général, et particulièrement des tissus de laine, par le soufre? L'acide sulfureux est-il, comme on le croit généralement, l'élément actif dans cette opération?

Si le soufrage est reconnu nuisible à la salubrité publique, indiquer par quel procédé on pourrait obtenir un blanchiment qui présentât les mêmes avantages au point de vue industriel, sans danger pour la salubrité.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

PRIX A DÉCERNER EN 1866.

—

HISTOIRE.

Etude sur Gerbert. Sa vie, ses ouvrages, son influence sur son temps.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

—

Les mémoires devront être adressés (franco) *à M. le Secrétaire général, avant le 1er Avril de l'année dans laquelle le prix doit être décerné, terme de rigueur.*

Les auteurs, ne devant pas se faire connaître, inscriront leurs noms et leur adresse dans un billet cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

L'Académie distribuera, en outre, des médailles d'en-

Digitized by Google

couragement aux auteurs des travaux qu'elle jugera dignes de récompense; les personnes qui croiraient avoir droit à cette distinction devront faire parvenir leurs titres au Secrétariat avant le 1er Mars, et plus tôt, s'il s'agit d'une invention dont l'essai doive se faire de préférence en hiver.

Reims, le 7 Août 1863.

Le Secrétaire général, Ch. LORIQUET.

Le Président annuel, H. LANDOUZY.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT L'ACADÉMIE DE REIMS

AU 31 JUILLET 1863.

Bureau pour l'année 1862-1863.

Président d'honneur, S. Em. le Cardinal GOUSSET (C. ✻).

Président annuel,	MM.	LESEUR.
Vice-Président,		LANDOUZY (✻).
Secrétaire général,		CH. LORIQUET.
Secrétaire archiviste,		MARIDORT.
Trésorier,		A. MENNESSON.
Membres du conseil d'administration.		H. PARIS. DUQUENELLE. H. ROBILLARD (✻).

Bureau pour l'année 1863-1864.

Président d'honneur, S. Em. le Cardinal GOUSSET (C. ✻).

Président annuel,	MM.	LANDOUZY (✻).
Vice-Président,		PIÉTON.
Secrétaire général,		CH. LORIQUET.
Secrétaire archiviste,		MARIDORT.
Trésorier,		A. MENNESSON.
Membres du conseil d'administration.		DUQUENELLE. H. ROBILLARD (✻). LESEUR.

Digitized by Google

Membre d'honneur.

M. VILLEMAIN (G. O. ✻), membre de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres, ancien ministre de l'instruction publique.

Membres titulaires (par rang d'ancienneté).

Mgr GOUSSET (C. ✻), cardinal, archevêque de Reims.

MM. ROBILLARD (✻), vice-président du Tribunal civil.

FANART (L.), membre de l'Académie de Sainte-Cécile de Rome.

TARBÉ (P.), ancien magistrat, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres).

LANDOUZY (H.) (✻), directeur de l'Ecole préparatoire de médecine, correspondant du ministère de l'instruction publique et de l'Académie de médecine.

SUTAINE (M.), propriétaire.

DUQUENELLE, ancien pharmacien, associé de la Société impériale des antiquaires de France.

CLICQUOT (F.-L.), propriétaire.

GOSSET, architecte.

PARIS (H.), avocat.

MIDOC (L.-H.), greffier du Tribunal de commerce.

LORIQUET (CH.), conservateur de la Bibliothèque, des Archives et du Musée de la ville, associé de la Société impériale des antiquaires de France.

GODA, notaire, secrétaire du Comice agricole.

BAUDESSON, fabricant de produits chimiques.

LEFEBVRE (✻), officier supérieur du génie, en retraite.

Digitized by Google

MM. Reimbeau, architecte du diocèse.
Mennesson (A.), ancien notaire.
Galliet, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.
Leseur, avoué.
Villeminot (✻), ingénieur-mécanicien, président de la Société industrielle.
Maridort, professeur de physique au Lycée et du cours municipal de physique et chimie.
Piéton, avocat.
Martin (Ch.), rédacteur en chef du *Courrier de la Champagne.*
Givelet (Ch.), propriétaire, inspecteur de la Société française d'archéologie.
Lempereur de Saint-Pierre (✻), sous-préfet de l'arrondissement de Reims.
Varennes, juge d'instruction.
Thomas, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.
Cheysson, ingénieur des ponts-et-chaussées.
Jullien (Th.), membre de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Joigny, et de la Société Impériale d'acclimatation.
Luton, professeur suppléant à l'Ecole préparatoire de médecine.
Doyen, professeur suppléant à l'Ecole préparatoire de médecine.
Jacquenet (l'abbé), protonotaire apostolique, secrétaire de l'archevêché.
Coze, directeur de l'usine du gaz, à Reims.
Postansque, docteur ès-lettres, professeur d'histoire au Lycée.
Deglaire (l'abbé), vicaire de Notre-Dame.

Digitized by Google

MM. Renard, avocat.
Lantiome, avocat.

Membres honoraires élus dans l'année 1862-1863.

MM. Joguet (✻), proviseur du Lycée d'Orléans.
Saubinet, propriétaire, à Jouy (Marne).

Membres correspondants.

MM. Remy, docteur-médecin à Mareuil-le-Port (Marne).
Hêquet (Ch.), homme de lettres, à Vitry-le-François.
Colin (Hubert), instituteur à Neufmanil (Ardennes).
Lefèvre-Bréart, instituteur à Launois (Ardennes).
Cotelle (Jules), procureur impérial à Vouziers.
Seignoret, homme de lettres à Marseille.

Membres décédés.

MM. Wagner, propriétaire, membre honoraire, à Reims.
Lejeune, ancien professeur de l'Université, membre correspondant, à Reims.

Digitized by Google

LISTE DES OUVRAGES

ADRESSÉS

A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS

Pendant l'année 1862-1863.

I.

HOMMAGES FAITS A L'ACADÉMIE.

La Numismatique en 1862, par M. Anat. de Barthélemy, membre correspondant.

Les Guillery, par le même.

Monnaies du Moyen-Age, par le même.

Cartulaire de l'abbaye de Redon, par le même.

Vie de S. Jean de Kenti, par Mlle Benoist.

De la Protection des manufactures : limites que l'on doit assigner à cette protection, discours par M. Dumenil-Marigny.

Les Dires d'un vieux maître d'école sur les concours ouverts en 1860 entre les instituteurs publics, par M. L. Charpentier, membre correspondant.

Le Breviari d'Amor, par M. Azaïs, membre correspondant.

La Numismatique de Cambrai, par M. Ch. Robert, membre correspondant.

Digitized by Google

Lettre pastorale de S. E. Mgr Gousset, à l'occasion de son retour de Rome, en 1861.

Un Pape au Moyen-Age, par M. Ad. de Brimont.

Bulletin géographique, par MM. Baillière père et fils.

Les Economistes appréciés, par M. Protin.

Les Bizarreries et les ridicules de l'enseignement grammatical, par M. Capelain père.

Grammaire française, par M. Hip. Capelain.

Enseignement grammatical, par le même.

Leçons sur les lois de l'équilibre, par M. Jamin, membre correspondant.

Découverte sur le spectre, par le même.

Collection de plombs trouvés dans la Seine, par M. Arth. Forgeais, membre correspondant.

Monographie de l'ancien marquisat de Montcornet, par M. Lépine, membre correspondant.

Histoire de l'archipel havaïen, par M. J. Remy, membre correspondant.

Inauguration du nouveau Palais-de-Justice de Vouziers, discours prononcé par M. Cotelle, procureur impérial.

De la Détention préventive et de la célérité dans la procédure criminelle en France et en Angleterre, par M. Em. Bertrand.

Singularité de quelques noms propres, par M. Bourdonné, membre correspondant.

Rapport sur le concours historique ouvert en 1862 par la Société d'agriculture de la Marne, par M. l'abbé A. Aubert, membre correspondant.

Histoire de Montmirail en Brie, par M. l'abbé Boitel.

Digitized by Google

Mandement de S. E. Mgr le cardinal Gousset pour le carême de 1863.

Notice sur l'origine et la formation des villages du Nord de la France, par M. Taillard, membre correspondant.

Gymnastique hygiénique, par M. Defrançois.

Viticulture du Sud-Ouest de la France, par M. J. Guyot, membre correspondant.

Nouvelles Observations sur la maladie de la vigne, par M. Victor Chatel.

Supplément à cette note, par le même.

Rapport sur les travaux et publications académiques des délégués des Sociétés savantes, par M. Challe.

Histoire du Consulat et de l'Empire (Abrégé de l'), par M. Ad. Huard.

Discours prononcé par M. de Royer, membre correspondant, à l'audience de rentrée de la Cour des comptes, 1863.

L'Algérie à l'exposition de Londres, en 1862.

Classification et dénomination des pensées, par M. Ch Buisson.

Etudes historiques sur la statuaire au Moyen-Age : sculpteurs champenois, par M. le baron Chaubry de Troncenord, membre correspondant.

La Comédie universelle ou la Morale en action, par M. l'abbé Barthélemy de Beauregard, membre correspondant.

Précis des recherches sur les météores et les lois qui les régissent, par M. Coulvier-Gravier, membre correspondant.

Traité général de la culture forcée par le thermosiphon des fruits et légumes de primeur, par M. le comte de Lambertye, membre correspondant — 3e

Digitized by Google

Poètes et Penseurs, par M. Ch. Tisserand.

Notice sur l'Asparagus prostratus, par M. Arm. Thiélens, membre correspondant.

Annotation de la flore de la partie septentrionale du Brabant, par MM. Arm. Thiélens et A. Wesmael.

L'Archipel des îles nomades Jersey, Guernesey, etc., par M. Lecerf.

Note sur Newton et Leibnitz, en réponse à M. Gerhardt.

Discours prononcé au Sénat, sur une pétition en faveur de la Pologne, par M. de Royer, membre correspondant.

Romancero de Champagne, 1re partie. — Chants religieux, par M. P. Tarbé, membre titulaire.

Histoire de l'invasion du choléra-morbus au Havre en 1832, 1848, 1849, 1852 et 1854, par M. le docteur Lecadre, membre correspondant.

Cazin, sa vie et ses éditions, par un cazinophile.

Essai biographique sur Claude Gelée, dit le Lorrain, par M. Ch. Hequet, membre correspondant.

Grandes Découvertes historiques relatives à saint Jean Baptiste et aux Evangélistes, par M. l'abbé Corblet, membre correspondant.

L'Ecole des poètes.

Les Guirlandes, par M. Hector Berge.

Note sur la mâchoire humaine découverte à Moulin-Quignon, par M. Boucher de Perthes, membre correspondant.

Observation sur la mâchoire de Moulin-Quignon, par M. de Quatrefages, membre correspondant.

Note sur les résultats fournis par une enquête sur l'authenticité de la découverte d'une mâchoire humaine et de haches en silex dans la terre diluvienne de Moulin-Quignon, par M. Milne Edwards.

Digitized by Google

Etude sur la rose, par M. Jullien, membre titulaire.

Appareil scholaire perfectionné, par M. Lallement.

Le Cabinet historique, par M. L. Paris, membre honoraire.

Le Cultivateur de la Champagne, par M. Ponsart, d'Omey, membre correspondant,

Bulletin monumental, publié sous la direction de M. de Caumont, membre correspondant.

Revue de l'art chrétien, publiée sous la direction de M. l'abbé Corblet, membre correspondant.

Digitized by Google

II.

PUBLICATIONS
DES SOCIÉTÉS SAVANTES CORRESPONDANTES.

Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire.
— de la Société Eduenne.
— de la Société archéologique de Namur.
— de la Société académique du Puy.
Annuaire de la Société archéologique de Constantine.
Bulletin de la Société protectrice des animaux.
— de la Société des antiquaires de l'Ouest.
— de la Société archéologique de Béziers.
— de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.
— de la Société de géographie.
— de la Société académique de Laon.
— de la Société des antiquaires de Normandie.
— de la Société d'histoire naturelle de Colmar.
— de la Société d'agriculture de la Lozère.
— de la Société de l'union des poètes.
— de la Société des antiquaires de la Morinie.
— de la Société des antiquaires de France.
— de la Société académique du Var.
— de la Société académique de Nantes.
— de la Société d'agriculture de la Sarthe.
— de la Société de statistique des Deux-Sèvres.
— de la Société des antiquaires de Picardie.
— de la Société industrielle d'Angers.
— de la Société industrielle d'Elbeuf.

Digitized by Google

Choix de pièces lues aux séances de l'Académie de La Rochelle.
Journal de la Société d'agriculture des Ardennes.
Mémoires de la Société académique de l'Oise.
— de la Société archéologique de la Haute-Saône.
— de la Société littéraire et philosophique de Manchester.
— de la Société archéologique du Midi de la France.
— de la Société d'agriculture de l'Aube.
— de la Société d'agriculture d'Angers.
— de la Société Impériale d'agriculture de Douai.
— de la Société archéologique de la Touraine.
— de la Société académique de Clermont-Ferrand.
— de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.
— de la Société des sciences naturelles et d'archéologie de la Creuse.
— de la Société d'agriculture de la Marne.
— de l'Académie d'Arras.
— de l'Académie de Stanislas.
— de l'Académie Impériale de Metz.
— de l'Académie Impériale de Toulouse.
— de l'Académie Impériale de Caen.
Procès-verbaux de la Société littéraire de Castres.
Publications de la Société littéraire de Lyon.
Rapport annuel de la Société Smithsonnienne.
Recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire.
— des publications de la Société havraise d'études diverses.

Digitized by Google

Recueil des publications de l'Académie des Jeux-Floraux.
— des publications de la Société des beaux-arts.
Revue agricole de la Société de Valenciennes.
— des sociétés savantes des départements.
Travaux du Congrès scientifique de France, 27e session.
— de la Société académique de Saint-Quentin.
Le Sud-Est, publié sous le patronage de la Société d'agriculture de Grenoble.

Digitized by Google

EXTRAIT

DES STATUTS DE L'ACADÉMIE.

ARTICLE XIV.

Le membre nouvellement élu présentera, dans les six premiers mois de sa nomination, un travail sur une question à son choix.

ART. XXI.

Les membres titulaires sont tenus de donner, tous les ans, un travail écrit sur un sujet à leur choix.

ART. XXII.

Les membres correspondants s'engagent à communiquer à l'Académie leurs ouvrages et le fruit de leurs recherches; si l'un d'eux a laissé écouler trois années sans remplir cette obligation, il sera censé renoncer à son titre, et son nom pourra être rayé du tableau.

EXTRAIT

DU RÈGLEMENT D'ORGANISATION INTÉRIEURE.

ART. I.

L'Académie se réunit le deuxième et le quatrième Vendredi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, sauf le cas de convocation extraordinaire. Elle

Digitized by Google

clôt ses séances le deuxième Vendredi du mois d'Août, et fait sa rentrée le deuxième Vendredi de Novembre.

ART. IV.

Les membres de l'Académie et les personnes étrangères à la Compagnie, qui ont à faire des lectures ou des communications, doivent s'inscrire à l'avance au Secrétariat.

ART. V.

A l'exception des travaux des membres de l'Académie, aucune lecture ne peut être faite à la Compagnie, sans que le manuscrit en ait été préalablement soumis à l'examen du bureau.

ART. XV.

Quoique les séances ordinaires ne soient pas publiques, les étrangers peuvent y assister, pourvu qu'ils soient présentés par deux membres.

ART. XXXVI.

Les droits de diplôme sont de dix francs pour les membres titulaires et pour les correspondants (1).

(1) Par décision en date du 8 Janvier 1858, les membres correspondants sont tenus de s'abonner au Recueil des *Travaux de l'Académie*.

Digitized by Google

TABLE DES AUTEURS

POUR LES DEUX VOLUMES

De l'année 1862-1863

TOMES XXXVIIe ET XXXVIIIe.

A. BAUDESSON.

Des Pyroléines ou huiles inoxydables de M. J. Roth t. II, p. 99.

CHEYSSON.

Rapport fait sur l'*Histoire de l'archipel havaïen* de M. Jules Remy, membre correspondant, t. II, p. 69.

DEFOURNY.

Beaumont-en-Argonne et la Loi de Beaumont, ou Histoire d'une commune et d'une coutume depuis le XIIe siècle jusqu'à la Révolution de 1789, t. I, p. 63.

DEGLAIRE.

Rapport sur le concours de poésie, t. II, p. 290.

GAINET.

Compte-Rendu de l'ouvrage intitulé : *Un Pape au*

Digitized by Google

Moyen-Age, Urbain II, par M. le vicomte Adrien de Brimont, t. II, p. 1.

CH. GIVELET.

Le Mont-Notre-Dame, histoire et description, t. II. p. 10.

GOGUEL.

Le premier Consulat de Jules César, t. I, p. 1.

LESEUR.

Discours d'ouverture de la séance publique, t. II, p. 255.

CH. LORIQUET.

Les Artistes rémois. Notes et documents recueillis dans les archives de la ville de Reims, Introduction, t. II, p. 108.

Compte-Rendu des travaux de l'année 1862-1863, t. II, p. 266.

LUTON.

Note sur un champignon présenté à l'Académie. — Observation d'un enfant de trois ans qui avait avalé une pièce de un franc et qui la rendit par les voies naturelles. — Etudes sur la médication substitutive, t. II, p. 85.

Note sur l'homme fossile trouvé à Moulin-Quignon, t. II, p. 90.

ACH. MILLIEN.

Pour la Pologne, poésie, t. II, p. 246.

L'Exil de l'Art, poésie, t. II, p. 251.

Digitized by Google

H. Ponsinet.

Note sur un titre de 1499, relatif à Robert de Lenoncourt, alors archevêque de Tours, et plus tard de Reims, t. II, p. 42.

Postansque.

Des Idées politiques dans les Mémoires du duc de Saint-Simon, t. II, p. 46.

Rapport sur le concours d'histoire, t. II, p. 302.

FIN DU TOME XXXVIIIe.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Pages.

Un Pape au Moyen-Age. Urbain II. Compte-rendu de cet ouvrage par M. l'abbé GAINET, membre correspondant, 1

Le Mont-Notre-Dame. Histoire et description, par M. Ch. GIVELET, membre titulaire, 10

Note sur un titre de 1499, relatif à Robert de Lenoncourt, alors archevêque de Tours, et plus tard de Reims. — Communication de M. H. PONSINET, membre correspondant, 42

Des Idées politiques dans les Mémoires du duc de Saint-Simon, par M. POSTANSQUE, membre titulaire, 46

Histoire de l'archipel havaïen, de M. Jules Remy, membre correspondant. — Rapport fait sur cet ouvrage par M. CHEYSSON, membre titulaire, 69

SCIENCES ET ARTS.

Communications de M. le docteur LUTON, membre titulaire. — *Note sur un champignon présenté à l'Académie par M. Loriquet. — Observation d'un enfant de trois ans qui avait avalé une pièce de un franc et qui la rendit par les voies ordinaires. — Etudes sur la médication substitutive*, 85

Note sur l'homme fossile trouvé à Moulin-Quignon, lue en séance publique, par le même, 90

Des Pyroléines ou huiles inoxydables de M. J. Roth, par M. A. BAUDESSON, membre titulaire, 99

Digitized by Google

Pages

Les Artistes rémois. Notes et documents recueillis dans les archives de la ville de Reims, Introduction, par M. Ch. Loriquet, secrétaire général, 108

POÉSIE.

Pour la Pologne, par M. Achille Millien, membre correspondant, 246
L'Exil de l'art, par le même, 251

SÉANCE PUBLIQUE.

Discours d'ouverture, prononcé par M. Leseur, président annuel, 255
Compte-Rendu des travaux de l'année 1862-1863, par M. Ch. Loriquet, secrétaire général, 266
Rapport sur le concours de poésie, par M. l'abbé Deglaire, membre titulaire, 290
Rapport sur le concours d'histoire, par M. Postansque, membre titulaire, 302
Concours de l'année 1863. — *Prix et Médailles*, 312
Programme des concours ouverts pour les années 1864, 1865 *et* 1866, 314
Tableau des membres composant l'Académie, 318
Liste des ouvrages adressés à l'Académie pendant l'année 1862-1863, 322
Extrait des statuts de l'Académie, 330
Extrait du règlement d'organisation intérieure, 330
Table des auteurs pour les tomes XXXVIIe *et* XXXVIIIe, 332

Reims, Imprimerie de P. DUBOIS, rue de l'Arbalète, 9.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06442 1541

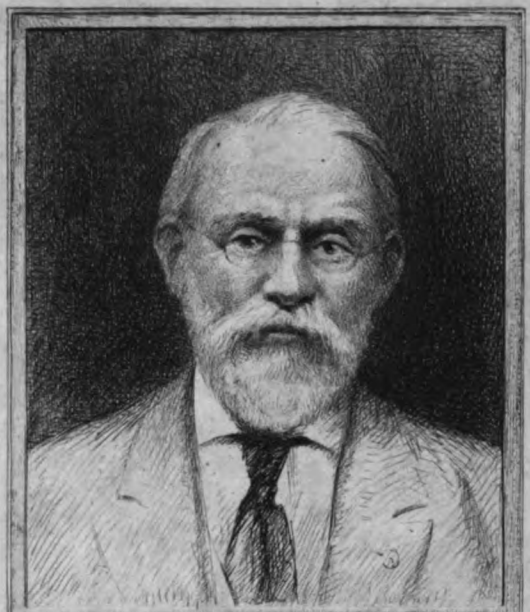

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google